THÈSE POUR LE DOCTORAT

FACULTÉ DE DROIT
DE
TOULOUSE

Gabriel CARRIÈRE
AVOCAT

ESSAI DE SYNTHÈSE PROFESSIONNELLE

La Représentation des Intérêts

et l'importance des éléments professionnels dans l'évolution et le gouvernement des peuples

« La République sera professionnelle ou elle ne sera pas. »
(M. G. Hanotaux.)



— ALBI —
IMPRIMERIE DES APPRENTIS-ORPHELINS
1917

THÈSE POUR LE DOCTORAT

FACULTÉ DE DROIT
DE
TOULOUSE

Gabriel CARRIÈRE
AVOCAT

ESSAI DE SYNTHÈSE PROFESSIONNELLE

La Représentation des Intérêts

et l'importance des éléments professionnels dans l'évolution et le gouvernement des peuples

« La République sera professionnelle ou elle ne sera pas. »
(M. G. Hanotaux.)



— ALBI —
IMPRIMERIE DES APPRENTIS-ORPHELINS
1917

FACULTÉ DE DROIT DE TOULOUSE

MM. HAURIOU, ✻, Doyen, professeur de Droit administratif.
CAMPISTRON, professeur de Droit civil, en congé.
BRESSOLLES, professeur de Procédure civile.
ROUARD de CARD, professeur de Droit international privé et de Droit civil comparé, en congé.
MÉRIGNHAC, O. ✻, professeur de Droit international public.
HOUQUES-FOURCADE, professeur d'Economie politique.
FRAISSAINGEA, ✻, professeur de Droit commercial.
GHEUSI, professeur de Droit civil.
MESTRE, professeur de Législation française des Finances et de Science financière.
EBREN, professeur de Droit constitutionnel.
DECLAREUIL, professeur d'Histoire générale du Droit français.
POLIER, professeur d'Economie politique.
THOMAS professeur de Droit romain.
CÉSAR-BRU, professeur de Droit civil.
MAGNOL, professeur de Droit criminel.
FLINIAUX, agrégé, chargé d'un cours de Droit romain.
PERREAU, ✻, professeur, chargé du cours de Droit civil.
RIGAUD, chargé de cours.
CLAVELIER, licencié ès lettres, secrétaire des Facultés de Droit et des Lettres.
WALLON, professeur honoraire.

Président de la Thèse : M. EBREN.

Suffragants : MM. HOUQUES-FOURCADE.
POLIER.

La Faculté n'entend approuver ni désapprouver les opinions particulières du candidat.

A MA MERE,

en souvenir de ses premières leçons.

A LA MÉMOIRE

de mon Père et de mon Grand-Père.

A LA MÉMOIRE DE MES ONCLES,

Ph. Gil, avocat, docteur en droit,

A. Gil, avocat,

Hommage affectueux et reconnaissant.

PRÉFACE

Ceci est une œuvre de foi patriotique et sociale, de foi dans l'évolution et les merveilles du Travail, de foi dans les destinées éternelles de la Patrie.

En la présentant aujourd'hui, nous n'avons pas eu la pensée de faire une étude complète : le champ d'action est trop vaste pour épuiser la matière et subit d'incessantes transformations ; les moyens étaient aussi trop limités, la vie militaire ne pouvant donner ni les loisirs, ni les commodités nécessaires aux recherches laborieuses et précises.

L'idée de ce livre est née du spectacle de notre insuffisance économique. Sa réalisation est une œuvre de guerre : elle en présente les lacunes et les caractères d'improvisation. Puisse cependant l'indulgence du lecteur y reconnaître une contribution modeste à l'œuvre urgente de résurrection nationale sur le terrain professionnel, où les énergies pacifiques doivent s'épanouir en un avenir prochain, comme fleurissent aujourd'hui les courages sur les champs d'héroïsmes !

Gabriel CARRIÈRE

Albi, 15 *Février* 1917.

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Parmi les conditions du *progrès* et de *l'évolution des Etats*, les *éléments professionnels* sont ceux qui ont d'ordinaire le plus de poids et d'efficacité. Leur influence est aussi ancienne que l'homme et on ne peut, en remontant le cours des siècles, découvrir une époque où ils n'aient agi avec une force souvent prépondérante. Depuis la légende biblique (1) qui nous montre l'émulation et la rivalité des fils d'Adam, le laboureur Caïn et le pâtre Abel, — l'histoire des métiers et du travail c'est l'histoire de l'évolution progressive des peuples, des conquêtes séculaires des nations, se transmettant d'âge en âge le flambeau de Vie, faisant les Patries comme les abeilles font la ruche, créant les cités industrieuses et les campagnes fertiles !

Parfois cette influence professionnelle est cachée dans la pénombre de l'histoire, ou maîtrisée par les puissants du jour : mais sa nécessité est telle qu'on voit toujours ses phénomènes surgir ou reparaître au sein des sociétés les plus diverses, parce qu'ils sommeillent rarement et ne meurent jamais.

---

(1) Genèse, chap. IV.

***

Nous sommes précisément arrivés à un de ces tournants de l'histoire où les maîtres de l'heure présente ne donnent qu'une place insuffisante aux forces professionnelles. Le pur régime parlementaire occidental créé par une oligarchie de grandes familles anglaises, emprunté de là, sur la foi de Montesquieu, par la grande majorité des peuples, depuis Libéria jusqu'au Japon, ne s'adapte plus exactement — parce qu'il veut ignorer les métiers — aux conditions générales ou locales des démocraties.

Plus que jamais, toutes les nations en général sont à l'étroit et aux prises avec la nécessité d'assurer aux masses une existence de plus en plus facile, un bien-être plus développé, à tout le peuple une vie économique plus large. C'est une lutte grandiose, un spectacle émouvant qui suppose la misère et l'élimination des faibles, car pour les nations comme pour les individus, il n'y a place aujourd'hui que pour la « vie intense » (1). « De grandes forces économiques et sociales, écrit M. Morley M. P. dans sa « Vie de Cobden », inondent comme un déluge des communautés qui n'en sont qu'à demi conscientes. L'homme d'Etat sage est celui qui, prévoyant l'avenir que nous préparent ces événements, s'efforce de créer des institutions et de former la pensée et l'âme des hommes en harmonie avec le *devenir* qui, silencieusement, les entoure. » (2).

---

(1) M. Th. Roosevelt.

(2) Cité par M. R. S. Carmichael, Les projets fiscaux de l'Angleterre nos relations avec les colonies, page 6.

*
* *

La France en particulier, à la lumière de son passé, doit trouver le secret de son avenir dans cette sagesse utilitaire. Au siècle dernier la République, il est vrai, n'était plus « une grande amitié » (1), mais malheureusement « une grande camaraderie » (2) de politiciens qui semblaient mettre en pratique la fameuse pensée : « Je méprise un fait » (3). Car la politique pure, souvent vaine et trop centralisatrice, procède d'une simplification et d'une abstraction exagérées, — tandis que le monde du labeur et des métiers est un ensemble complexe et hétérogène, appliquant cette devise d'une race d'action : « Je hais jusqu'au son des mots qui expriment les abstractions » (4).

Aussi la France qui, au lendemain de l'année terrible, s'était si bien relevée, n'a point fait tout ce qu'elle pouvait réaliser : elle s'est longtemps stérilisée elle-même dans de vaines querelles de parti et a négligé le combat du travail pour les luttes de la parole ! De plus en plus, l'agitation politique s'est séparée de la réalité et s'est vidée de son antique contenu, comme un cocon d'où la chenille s'est évadée : elle repose aujourd'hui sur une *dissociation entre le fait et l'idée, entre le monde du travail et celui de la parole.*

L'heure est venue pour nos gouvernants de réassocier intimement les puissances de l'action aux puis-

(1) Michelet.
(2) M. Robert de Jouvenel, La République des Camarades, préface.
(3) Royer-Collard.
(4) L'anglais Burke.

sances de la pensée. Ils ne doivent plus se contenter de la pure politique, de la vague idéologie des partis et de leurs vaines querelles; il faut replacer les bases de la souveraineté nationale dans le concret et les vivifier au contact intime du monde du travail, sans dissoudre l'énergie populaire en rêves ou en discours. Le pouvoir doit reprendre contact avec les réalités économiques et chercher la solution des questions sociales à la clarté des organismes professionnels qui les ont fait naître.

***

Il y va de l'avenir de notre patrie par *un impérieux dilemne posé à la France* : promesse d'un harmonieux développement si elle intensifie son effort, menace d'un rapide dépérissement si elle l'interrompt. Or la guerre, qui fournit la juste mesure des énergies d'une nation, aura révélé à l'étranger notre puissance réelle, mais elle nous aura montré aussi ce qui nous manquait; et il faudra que la France, après sa victoire militaire prochaine, développe par une solide organisation professionnelle sa prospérité économique, soutien nécessaire de sa gloire, fin logique de ses efforts. Le soir de la reddition de Metz, le prince Frédéric-Charles aurait, dit-on, adressé aux officiers qui l'entouraient ces paroles : « Nous venons, Messieurs, de vaincre sur le terrain militaire; il s'agit maintenant de combattre et de vaincre sur le terrain industriel (1) »; Bismark ne manqua pas de se

(1) M. Georges Blondel, Essor industriel et commercial du peuple allemand, page 3.

faire ministre du commerce et de déclarer, qu'après les victoires militaires, il entendait bien donner à son pays les victoires économiques. (1)

Il y a de même pour la France une nécessité vitale de faire un vaste effort pour répondre enfin à la formidable concurrence d'un ennemi pour qui la catastrophe mondiale constitue un des moyens pour assurer l'hégémonie économique; il importe même de se hâter, car la période qui s'ouvrira dès la paix semble devoir fixer les destinées des nations de la vieille Europe et déterminer pour longtemps leur place respective dans le monde.

Un devoir pressant appelle donc les jeunes générations — celui de se préparer par le travail, par une constante activité, à ennoblir et élever toujours plus haut leur Patrie ! Et c'est une vie de labeur et de dévouement qui va s'imposer à tous ses enfants. Mais ils auront heureusement, pour faciliter leur œuvre, tous les éléments de notre puissance économique : la fécondité de notre sol, la douceur de notre climat, la richesse de nos mines et les forces hydro-électriques de nos montagnes, la ténacité, l'ordre et l'économie de nos paysans, l'habileté de nos ouvriers.

Et, autour de ces enfants de France qui montent à la Vie et au Travail, se presseront aussi ceux qui reviendront de la grande guerre, avec des pensées plus vastes et un idéal agrandi : nos ouvriers et nos paysans des tranchées n'ont plus pour horizon leur demeure et leur village, leurs champs et leur atelier, leurs rivalités et leurs passions; ils ont gravi, en un

(1) M. Georges Blondel, Essor industriel et commercial du peuple allemand, page 33.

dur calvaire, tous les sommets d'où les brumes s'éloignent et les nuages vaporeux disparaissent au clair soleil, pour leur offrir un immense horizon : de là, c'est aujourd'hui la patrie entière qu'ils découvrent !

*
* *

Tous — ceux d'hier et ceux de demain — ont ainsi la voie tracée pour opérer, par la *reconstruction professionnelle* de l'avenir, la rénovation économique du Pays.

Pour ce vaste labeur, la France doit chercher des *institutions* : du malaise de l'avant-guerre et des nécessités de la catastrophe mondiale sont nées déjà d'heureuses innovations, des réalisations fructueuses et aussi, un idéal à atteindre : la *représentation des intérêts* et *l'organisation professionnelle.*

C'est cette *synthèse harmonieuse des énergies nationales* qui pourra le mieux refaire une France plus belle et plus respectée en groupant toutes les forces vives de la Patrie : « Si la démocratie française doit remplir sa destinée, c'est dans ce sens qu'elle évoluera infailliblement. La réhabilitation du travail sera son œuvre, la morale de l'effort son idéal, l'emploi et la satisfaction des aptitudes sa perpétuelle préoccupation. Plus elle se développera, plus elle s'appliquera à s'encadrer dans les classifications qui lui sont fournies par les professions, plus elle donnera, à tous et à chacun, la joie intime qui résulte d'une existence bien employée. La démocratie travaille : le principe de son organisation doit être le travail. Je n'ose pas affirmer que ce soit la vérité d'aujourd'hui, mais ce

sera, sans doute, la vérité de demain : *la République sera professionnelle ou elle ne sera pas* » (1).

*
* *

Ainsi nous apparaît la justification de cette étude, avec son cadre et ses divisions fondamentales.

Une *esquisse historique* nous montrera l'influence constante des éléments professionnels à travers les âges, leur place dans les états et les gouvernements, les leçons du passé et les enseignements pour l'avenir

Une étude des *théories* et des *réalisations contemporaines* précisera l'état du mouvement professionnel, son importance actuelle, son épanouissement nécessaire au milieu des conditions économiques de la guerre mondiale et des problèmes de demain.

L'examen de ces troublantes questions nous conduira à présenter les divers *projets d'avenir* qui se proposent d'établir la représentation des intérêts, la conquête du pouvoir par les métiers, l'organisation du gouvernement du Travail et de la « République professionnelle » (2)

(1) M. G. Hanotaux, La Démocratie et le Travail, introd. page XLIX.
(2) M. G. Hanotaux, loco cit.

« **Interrogeons l'histoire ; lisons au livre du passé les destinées du présent et les probabilités de l'avenir.** »

(M. J. Paul Boncour, le Fédéralisme économique, 171).

I

FONDEMENTS

HISTORIQUES

(Le passé professionnel)

CHAPITRE PREMIER

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

L'*étude du passé*, en ces matières, ne saurait se justifier par un désir d'imitation servile. Elle peut seulement fournir à l'homme d'Etat, au penseur et au citoyen des leçons et des exemples; elle doit montrer surtout l'influence continue et souvent prépondérante des éléments professionnels dans l'histoire des nations, — d'où la nécessité dans l'Etat moderne de réserver à ces éléments une place digne d'eux.

OBJECTIONS

Mais une pareille esquisse historique est-elle vraiment *possible* ? A première vue, elle ne le semble point : les conditions du travail et de l'activité professionnelle de l'homme paraissent trop variables avec les sociétés, dans l'espace et dans le temps, pour nous permettre une étude régulière, la constatation d'un progrès rectiligne et de lois partout identiques et immuables. Trop souvent, « l'inégalité des

traits planétaires a fait la diversité de l'histoire humaine » (1). De plus en plus, en se développant, la science des milieux ou « *mésologie* », entrevue par Hippocrate, Bodin et Montesquieu, développée au dix-neuvième siècle, nous montre les collectivités humaines règlant leur activité professionnelle selon les exigences très variables du milieu : chasse et pêche des Eskimaux, Lapons, Samoyèdes et Tschuktchi, agriculture des terres arables, industrie des régions à minerais, commerce et navigation des contrées insulaires et cotières. « Le sol est tout le peuple » (2) : ici, l'âpre montagne, les climats froids ou tempérés excitent l'activité humaine et conditionnent ses progrès; là, les chaleurs et l'exubérance tropicale anémient les forces laborieuses et ralentissent l'évolution. En plus, d'autres éléments innombrables contribuent avec le milieu physique à varier encore l'aspect des sociétés diverses que nous voudrions décrire en leurs transformations incessantes.

Et l'on est ainsi conduit à se demander si cette complexité et ces variations sans nombre ne devraient pas précisément nous détourner d'une pareille étude : ne va-t-on pas nous objecter qu'il n'y a par suite que diversité dans l'activité professionnelle au sein des sociétés et qu'on ne peut en retirer aucun enseignement, ni en suivre aucun développement, ni en dresser aucun tableau.

---

(1) H. Drummond, Ascent of Man.
(2) Ihering.

RÉFUTATION

Il n'en est rien : à l'observateur attentif, sous les différences, apparaît un *fonds commun*. De même le voyageur perdu au fond des gorges de nos montagnes, au creux de nos vallées, n'aperçoit que les rocs dressés de toutes parts pour borner son horizon, tandis que l'aéronaute, porté vers les sphère sublimes, découvre à mesure qu'il s'élève un paysage de plus en plus grandiose où les tertres se nivellent et les aspérités s'adoucissent, où les plaines viennent se joindre mollement en lignes ondulées à la cime des monts. De même aussi dans l'espace et dans le temps, les groupements communiquent et réagissent les uns au contact des autres : l'activité humaine use de formes similaires et les mêmes enchaînements reparaissent à travers les âges et les pays.

Dans l'espace, les migrations, les croisements, les voisinages des peuples, les relations commerciales établissent des ressemblances et des besoins communs. Dans le temps, à ces mêmes causes s'ajoutent les conquêtes collectives, les découvertes, les progrès du savoir, l'évolution souvent identique de la famille, de la profession et de l'Etat. En outre ne convient-il pas de rectifier la théorie de Taine sur le « milieu » ? Sans doute, les aptitudes professionnelles de chaque peuple, de chaque race sont le produit antéhistorique du milieu physique; et ces aptitudes se modifient rapidement lorsque des migrations ou une expansion se produisent dans des contrées nouvelles. Mais, il y a aussi réaction de l'homme sur le milieu, de l'activité

professionnelle sur la nature ambiante : les peuples agriculteurs transforment souvent par les irrigations ou les drainages les déserts ou les marécages qui les environnent et les nomades viennent parfois détruire ces patients ouvrages, ramener la solitude et la désolation dans ces contrées. C'est qu'il faut ajouter au « milieu » d'autres influences, d'autres conditions. La race en particulier : les Peaux-Rouges, peu laborieux, se contentaient de parcourir les immensités du Nouveau-Monde, à la poursuite des troupeaux ou du gibier; nomades, chasseurs et pêcheurs, ils n'entrevoyaient pas d'autres modes d'activité. Viennent les Anglo-Saxons, pleins d'initiative, de prévoyance : c'est aussitôt une immense ruche agricole, industrielle et commerçante qui s'élève sur le sol américain. Il est donc permis d'assigner aux influences professionnelles une place de tout premier rang dans l'évolution des peuples, de leur reconnaître une prépondérance sur les éléments de milieu et de race — bien que ceux-ci entrent en jeu dans la constitution des premières. Cette prédominance est si réelle que, dans un même milieu et pour une même race, nous apercevons à la longue des différences imposantes selon les divers modes de l'activité professionnelle. Prenons de nouveau l'exemple des Anglo-Saxons, mais cette fois en Grande-Bretagne. D'une part le « business man », toujours rapide, toujours affairé qui met à son travail une attention sans partage, ou l'ouvrier anglais d'industrie qui fournit une merveilleuse somme d'activité (1); dans ce premier grou-

(1) M. Boutmy, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au 19e s. page 12.

pe « le combat pour la vie,..... a tendu à éliminer par une sorte de sélection naturelle tous ceux qui n'étaient pas doués de ces vertus nécessaires, les infirmes, les inertes, les timides, les oisifs; il n'a subsisté pour faire souche que lesforts, les prudents, les laborieux; seuls ils ont pu transmettre leurs qualités » (1). En face d'eux, le lord grand propriétaire ou le capitaliste qui dirigent leurs exploitations ou surveillent leurs participations : là « les indolents et les faibles ont plus de chance de subsister, de se perpétuer et de constituer un élément ethnique permanent; car, d'abord, l'Etat et les pouvoirs locaux leur offrent des avantages de jour en jour plus abondants sous la forme de services publics gratuits » (2).

En somme, le « milieu physique » influe surtout dans la formation primitive, antéhistorique; la « race » s'élabore ainsi et une fois « fixée » elle est capable de réagir sur ce milieu, tout en se laissant en partie conditionner encore par lui. Mais au-dessus domine la « profession » qui transforme sans cesse le milieu et la race pour *unifier* l'évolution.

CONCLUSION

Ainsi, malgré la réelle complexité de cette histoire, il doit être possible de dégager une *vue générale* du fonds commun, du progrès global et des ressemblances des collectivités humaines.

(1) M. Boutmy, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au 19e s. page 9.
(2) M. Boutmy, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au 19e s. page 15.

Au lieu de s'attacher à la description précise d'innombrables divergences de détail, cette vue générale sera plutôt le large tableau, l'esquisse d'une *synthèse historique de la profession et du travail,* dans l'organisation des Etats. Elle nous révèlera le *cycle* des Sociétés — car généralement celles-ci naissent, grandissent et disparaissent comme les êtres qui les composent —, leur *rythme* aussi — analogue à celui des saisons par des retours presque réguliers, mais avec des caractères d'évolution progressive dans l'ensemble. Car nous verrons les hommes s'accommoder de mieux en mieux aux phénomènes matériels, s'allier intimement aux énergies du Cosmos et s'associer en nombre croissant pour faire œuvre durable de lieu en lieu et d'âge en âge.

CHAPITRE II

ORIGINES ET NAISSANCE DES GROUPEMENTS

Les *causes* essentielles qui déterminèrent la naissance des groupements furent l'instinct naturel de sociabilité, les nécessités de la vie pratique et les exigences de la défense.

RENCONTRES D'ÉCHANGES

Avant la construction des villages s'établirent peu à peu des rencontres forcées pour échanges, de préférence dans les larges clairières des forêts infinies, la solitude des hauts plateaux ou les herbages des plaines. De même, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, à chaque printemps, les Peaux-Rouges arrivaient de loin en foules nombreuses au « Grand Encampement », vastes prairies du Wyoming méridional : une trêve avait été conclue entre les guerriers et tous échangeaient leurs denrées, leurs richesses; au-

jourd'hui encore les Basques espagnols de Roncal et les Basques français de Barétous ont leurs marchés sur la montagne, à la Pierre-Saint-Martin (1), loin de toute agglomération; et, entre Angoumois, Périgord et Saintonge, la foire célèbre de la Latière se tient au milieu des bruyères et des pins sur les collines désertes.

Aux plus lointaines origines, il y avait donc des *différenciations professionnelles* suffisantes pour motiver ces rencontres, — différenciations déterminées surtout par le milieu physique ambiant, puisque nous avons reconnu l'importance antéhistorique de cet élément, au chapitre précédent. Les primitifs contemporains en fournissent de nombreux exemples : « les Indiens Tinch du « Grand Nord » américain sont ou chasseurs ou pêcheurs ou agriculteurs suivant les ressources que présentent les contrées, forestières, lacustres ou alluviales » (2). « Dans le nord de l'Afrique, les nomades sont cavaliers, chameliers, chevriers ou bouviers suivant les diversités du sol et du climat » (3). Les tribus de nains qui vivent dans l'Afrique centrale à l'ombre des forêts sans bornes, n'ont que la cueillette et la chasse; les Muêr des marécages du Bahr-el-Djebel et du Bahr -el-Zeraf ne s'adonnent qu'à la pêche.

Comme eux, l'homme de la préhistoire régla son activité professionnelle sur les ressources de la nature environnante : chasseur des solitudes herbeuses ou boisées, pêcheur des vallées et des marécages, se-

(1) M. Ardouin-Dumazet, Livre XLI, page 157.
(2) P. Hermann, Bull. de la Soc. belge de géographie, 1904, n° 5, page 342
(3) A. de Préville, les Sociétés africaines.

meur des sols légers. Dans des sphères variées il créa les fondements de l'industrie et de l'agriculture. Il fabriqua d'abord avec des silex éclatés des massues, des lames de flêche, des outils pour écorcher le gibier ou dessiner sur les os; plus tard, il travailla plus finement les roches, la corne et les os de poisson (hameçons, aiguilles). *Réagissant déjà sur le « milieu »* et s'efforçant de le *transformer*, de l'*améliorer*, il joignit à la chasse (1) et à la pêche quelques rudiments d'agriculture : il sema dans les clairières des forêts ou sur les terres légères des côteaux du blé, de l'orge, du millet, des pois, pour en fabriquer des galettes, le pain des origines; il domestiqua le bœuf, le mouton, le porc, la chèvre, le chien, le cheval; il apprit à tisser la laine, le lin, l'écorce de certains arbres et fabriqua les premiers vêtements, il travailla le bois et construisit des huttes.

VILLAGES ET CITÉS

Ce fut l'origine des premiers villages et clans. Ces groupements sont d'abord très simples et peu nombreux, comme nous en voyons encore aujourd'hui chez les Alta de Luzon (20 à 30 associés), les Botocudo du Brésil (80 à 100), les Buhsmen de l'Afrique australe (100 à 120).

Chasseurs surtout, les premiers hommes s'associent pour attaquer et détruire les puissants mammouths, les troupeaux de buffles et de chevaux sauvages. Déjà les ententes ne sont pas éternelles; les

(1) G. Ferrero, Des formations primitives du Travail, Revue scientifique 14 Mai 1896.

discussions et les luttes surgissent parfois, causées justement par les besoins matériels, les rivalités économiques et l'activité professionnelle (1) : « Souvent ces bandes se faisaient entre elles une guerre acharnée pour s'enlever leurs rennes ou se disputer leur gibier » (2).

L'épanouissement des agglomérations préhistoriques est fourni par les *cités lacustres*. (Obermeilen sur le lac de Zurich, Concise sur le lac de Neuchâtel). Des cités lacustres analogues sont actuellement habitées par les indigènes de Port Tampa, de l'île de Djerba, etc.

Ces primitifs qui dressent les pilotis, les premières huttes et les premiers villages accomplissent un labeur professionnel capital : ils vont permettre la division du travail, la différenciation rapide des métiers, les progrès techniques et par suite les découvertes les plus fructueuses.

TRIBUS ET NATIONS

En effet les associations primaires, peu nombreuses et très simples, se réunirent ensuite en groupements plus complexes de tribus et nations (3), analogues à celles des Indiens contemporains Moqui et Zuni de l'Arizona et du Nouveau-Mexique (régions de Tusayan et de Coriba).

En même temps se place *l'âge des métaux*. Les tra-

(1) G. de Molinari, Grandeur et Décadence de la guerre, pages 6 et 7 Elie Reclus, les Primitifs, page 374.
(2) M. Rambaud, Histoire de la civilisation française, tome 1, page 3
(3) Schur. Die Speiseverbole.

vaux métallurgiques causent de plus nombreuses et plus importantes différenciations dans les labeurs; leur progrès crée peu à peu des professions nouvelles. Cette évolution féconde n'a pas été d'ailleurs partout identique : dans l'Europe occidentale et l'Asie centrale, chez les Aryens, elle se fit du cuivre au fer en passant par le bronze; au contraire chez les Nègres et les Ouraliens, elle commença par le fer. De même à l'époque moderne, les sauvages riverains du lac Supérieur travaillaient seulement le cuivre des gisements d'Ontonagon et de Kewenaw, tandis que les Eskimaux du Grœnland ne savaient utiliser que le fer météorique ou natif trouvé sur leurs côtes.

Avec la métallurgie, un travail plus élevé — *l'art primitif* — naît dans la préhistoire.

D'abord apparaît la sculpture ou la gravure de la corne, de l'os, du bois ou de la pierre, sur lesquels les premiers artistes sculptaient des dessins pour la femme qu'ils aimaient ou bien reproduisaient pour la sauvegarde de leur caverne (1) l'effigie des ancêtres et des animaux tutélaires.

Ensuite c'est le peintre qui se forme : de certaines plantes, du jus épais de certains fruits, de terres spéciales, il apprend à retirer des couleurs et à s'en servir : moins durables que les sculptures, nous n'avons pas retrouvé ces premières peintures. Nous pouvons cependant nous en représenter les caractères comme voisins de ceux décrits par George Grey (peintures indigènes trouvées sur les bords du Glenelg, en Austra-

(1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome 1, pages 218 et s

lie) ou de ceux des San, transportées dans les musées de Maritzbourg et de Blœmfontein (1).

La musique aussi dut naître en même temps : néanmoins on n'a guère retrouvé dans les cavernes que le sifflet; mais Orphée nous paraît la personnification de ces lointaines origines.

CONCLUSION

Au terme de cette esquisse de l'activité humaine primitive, n'est-il pas donné d'apercevoir déjà l'importance des éléments professionnels sur l'évolution et le rythme des collectivités ?

Nous avons essayé d'en dégager les principaux aspects et sur tous cette importance s'est affirmée. Elle est aussi à la base des dénominations et des subdivisions de la préhistoire : périodes éolithique, paléolithique, néolithique, âges de la pierre, âges des métaux. Elle nous offre enfin une première synthèse harmonieuse des labeurs humains, avec des leçons d'association, de coopération et d'entente professionnelles : « l'entr'aide dans toute son ampleur, telle fut, au milieu des infinis dangers de l'existence primitive, la sauvegarde des malheureux et de la race elle-même...... Nous vivons les uns par les autres.... et ce fut toujours une prétention naïve, enfantine, ou bien une chimère de désespéré que de vouloir, chacun pour soi, se suffire à soi-même » (2). Et ne

---

(1) Frédéric Christol, Bulletin de la Société de géographie de Neuchâtel Tome IX, 1896-1897.

(2) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, Tome I, pages 319 et 320.

trouvons-nous pas chez les sauvages de l'Altaï un des plus amples préceptes de cette solidarité dans le labeur : « Quand tu vas mourir, ne jettes pas ton pain ; — quand tu quittes un champ, commence par le semer. » (1)

---

(1) H. Vambery, Sittenbilder aus dem Morgenland, page 314.

CHAPITRE III

LES PREMIÈRES NATIONS ORIENTALES

et les influences professionnelles sur leurs migrations, leurs relations et leur évolution

L'étude des origines iraniennes et des premières collectivités orientales confirme l'importance des éléments professionnels dans les migrations, le développement et les rapports des peuples. La distinction primordiale est fournie d'un côté par les tribus de chasseurs et de bergers, toujours nomades et errantes, prêtes à la lutte mais inorganisées et faibles, — et en face par les peuples sédentaires, adonnés à l'agriculture, à l'industrie ou aux échanges, qui arrivent à constituer les plus grands empires. Chemin faisant nous y reconnaîtrons aussi la justesse économique de cette pensée que les routes, les voies naturelles et les marchés sont « l'appareil nerveux du monde ».

LES MIGRATIONS PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES

Les *Aryens* descendirent des monts et des plateaux de l'*Iranie*; les cultivateurs s'avancèrent peu à peu dans les vallées, refoulant la brousse et les marécages : « Tout était informe et vide » avant eux, dit la « Genèse »; mais l'agentor donnateur fut l'émigrant « descendu de la montagne » (1) et, à l'époque historique, c'est toujours du plateau de l'Iran que partirent les groupes dominateurs : Elamites, Mèdes et chefs Achéménides, Parthes et chefs Sassanides. C'est de l'Iran qu'apparaissent l'utilisation et le culte du feu (Zoroastre), beaucoup de travaux de la pensée (Saadi, Hafiz, Firduzi), le centre urbain d'Hekatompylos — où les comptoirs de commerçants, artisans et agriculteurs, attiraient jusqu'à l'Inde lointaine (2), — et encore la « Ville des Mulets » (Asterabad).

Aussi ce n'est pas sans raison qu'Européens, Hindous, Chinois, Américains regardent les contrées de l'Iran comme un pays d'ancêtres et les légendes qui montrent les premières races descendant de ces monts ont un fond de vérité !

Mais, de ces régions âpres et rudes, les pasteurs devaient mener leurs troupeaux vers les vallées her-

(1) E. Reclus.

(2) Hermann Brunnhofer, Urgeschichte der Aryer in Vordet und Central-Asien I, page 131.

beuses et les cultivateurs devaient pousser leurs récoltes jusqu'aux plaines; de là les *premières migrations*, au nord par le bassin du Tchu; — au nord-ouest par le cours du Sîr-Daria (plaine agricole de Ferghana) d'où partit bientôt une route commerciale (le « chemin de la soie »); — à l'ouest par la vallée de l'Oxus, sous un climat généreux pour les cultures, plus riche en eaux vives et possédant par les cols du Paropamisus des communications faciles avec l'Inde. De ces dernières régions partirent ensuite des colons pour la Chine, sous la conduite d'un roi ou « Nakhonta », devenu sans doute l'empereur Chi-Hoangti (1). Plus loin les migrations gagnèrent la Margiane (la « terre la plus fertile du monde ») arrosée par la Merv.

Toutes ces contrées traversèrent une période de puissance politique qui eut pour base une grande prospérité agricole : les colons surent utiliser les fleuves, construire des canaux, semer le millet d'abord, plus tard le froment et l'orge (2), créer des jardins, exploiter les bois et les forêts. Mais avec les variations du climat et ensuite les invasions de Septentrionaux, les mœurs pastorales succédèrent à celles des agriculteurs. Cette *révolution professionnelle* détermina la ruine de ces peuples : les canaux, envasés, disparurent ; le cours des fleuves, toujours grossi par le déboisement, agrandi par le piétinement des troupeaux sur les rives, devint une succession de marais. Les steppes succédèrent aux jardins! Com-

(1) Terrien de la Couperie, Oriental and Babylonian Record.
(2) Hahn, Demeter und Baubo.

me d'ordinaire, la régression économique détermina une profonde régression politique.

A l'est dans l'Afghanistan et le Baloutchistan (anciennement Arachosie, Drangiane, Gédrosie), la rareté des pluies et des eaux courantes a rendu les habitants extrêmement industrieux pour la recherche et l'utilisation des eaux souterraines (canaux souterrains appelés Karez ou Kanât) (1). Ici encore les agriculteurs se trouvèrent attirés vers les plaines des Sept-Rivières par les brêches de Hérat, vers la vallée de Kabul par les cols de Karakotal et de Bamian, vers le Seïstan par le Hadji-Kak ou « Pas des pèlerins ».

Dans tout l'ensemble, la différenciation professionnelle — agriculteurs sédentaires et pasteurs nomades — dut être longtemps une des principales causes des migrations, des invasions et des conquêtes réciproques, entre Aryens, Semites, Touraniens et Akkad, car dans les conflits de peuples à peuples l'attaque vient souvent de nomades en quête de terres nouvelles que les agriculteurs cherchent à défendre.

LES PREMIERS ÉTATS DE PEUPLES SÉDENTAIRES

Aux premiers temps de l'histoire, les *Elamites*, dont la puissance connue remonterait à cent siècles (2), installés sur les premiers ressauts du Zagros,

(1) Yate, Loralai, Scottish Geographical Magazine, July 1897, page 360.
(2) De Morgan, Histoire de l'Elam.

les montagnes et la Susiane, s'avancent eux aussi vers la plaine et s'efforcent de la ravir à ses habitants : leur science agricole est en effet très développée, avec la culture du millet et du froment, le labourage et le binage, l'introduction de la (1) canne à sucre (d'où le nom de « Khuz » ou Suse, « pays du sucre »).

Leur industrie (chars de guerre et catapultes; — cuivre, bronze et fer des plus vieilles sépultures de Warka et de Mugheïr) facilitera leurs conquêtes politiques. Leurs travaux intellectuels ne furent pas négligeables; ils possédèrent l'écriture, pratiquèrent les calculs, connurent les éclipses et le « nombre d'or » astronomique. Leurs colons, si industrieux, s'avancèrent vers la Méditerranée, la Mésopotamie et la Chine.

Cet empire devait d'ailleurs succomber sous les coups des pasteurs du Nord. *(Kimmériens* et *Scythes)* et des riches rivaux d'*Assyrie* et de *Chaldée*, eux-mêmes supplantés par les *Mèdes* et les *Perses*.

Et déjà, la légende semble nous apporter les premiers éléments d'une *révolution sociale* et d'un *gouvernement professionnel* : « le fait le plus antique de l'histoire iranienne, conservé comme un diamant dans une argile impure, nous montre, au milieu du fatras légendaire des chroniques contradictoires, que les anciens Perses, destinés à subir si durement l'oppression des rois, eurent aussi leurs jours de noble revendication : l'événement reste baigné dans l'ombre d'une période inconnue et l'on ne sait quels personnages s'étaient arrogé l'empire, mais la tenace

(1) Carl Ritter, Asien, IX, page 229 et s.

mémoire du peuple et la précision du récit, tel que le transmet l'épopée persane, ne permet pas de mettre en doute cette révolution des anciens jours (1), enchâssée dans la fable bizarre du monstrueux Zohak qui portait sur ses épaules deux énormes serpents n'ayant d'autre nourriture que des cervelles d'homme. Déjà dix-sept des fils du forgeron Kaoueh avaient été trépanés par les serpents royaux et il n'en restait plus qu'un désigné par le tyran pour subir le même destin. C'est alors que Kaoueh, brandissant son tablier de forgeron au bout d'une perche et suivi d'autres hommes de travail portant leurs marteaux, leurs poinçons et leurs scies, se précipita vers Zohak : le monstre s'enfuit tout blême vers le Demavend où le héros Féridun le cloua sur un roc de volcan. Pendant des milliers d'années, le tablier de Kaoueh resta l'étendard protecteur de la Perse » (2).

Il n'en faudrait d'ailleurs pas déduire que ces peuples en vinrent à mépriser le labeur agricole. « Quelle est, dit un passage de l'Avesta, la bonne obéissance à la vraie foi ? — C'est, répond Ormuzd, la vigoureuse culture du blé. Quand le blé pousse, les démons ont peur ; quand on le scie, ils hurlent d'épouvante ; quand on le moud, ils disparaissent ». Bien plus, les luttes politiques symbolisées par l'Iranien Rustem et le Touranien Afrasiab, par le bon roi Féridun et le tyran Zohak paraissent surtout motivées par les rivalités économiques des champs potamiens (agriculteurs) et des steppes turkmènes (bergers), des campagnes et des cités.

---

(1) Mohl, Livre des Rois.
(2) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, Tome 1, pages 428 et 429.

La *Mésopotamie* fut de bonne heure le lieu de convergence des migrateurs; les merveilleux progrès de ses agriculteurs en firent le centre d'Etats puissants et fort civilisés. La *Chaldée* est appelée dans (1) une des plus vieilles inscriptions connues, vieille de soixante siècles, « Kengi » (« pays de canaux et de roselières ») et Hérodote décrit (2) avec une profonde admiration l'immense richesse agricole de la Babylonie, base de sa puissance politique. Il est facile de se représenter la place que devaient tenir dans l'Etat les préoccupations économiques et agraires, si l'on considère le prodigieux travail d'irrigation effectué et dont l'œuvre maîtresse était le canal de Nahrwan (le « Nourricier »), long de 400 kilomètres.

Un autre talent professionnel des Babyloniens assura longtemps leur puissance politique : après les carreaux d'argile crue, ils découvrirent et utilisèrent la brique cuite. Or, « la cuisson de la première brique peut être considérée comme un des faits les plus féconds en conséquences de toute nature qui se soient jamais accomplis sur la terre » (3). Ce fut l'origine des grandes cités et par suite des Etats puissants et savamment organisés; de plus ce fut la condition de la garantie de ces Etats comme en témoignent les puissants remparts de Babylone (90 kil. de longueur, 10 mètres de hauteur sur 30 de largeur, 250 tours, etc.) En un mot, le constructeur avec sa brique, dit encore Ihering, « est la pierre angulaire du monde babylonien ».

(1) J. P. Peters, Nippur, 1890.

(2) Héradote livre I, Clio, 193.

(3) Ihering, les Indo-Européens avant l'histoire, traduction de Meulenaere.

Dans l'organisation politique de cet Etat, le Code de Hammurabi nous montre déjà l'influence des *cadres professionnels* : agriculteurs et impôts, riches commerçants et banquiers (dont les usages étaient sévèrement garantis par les lois : contrats de sociétés, cautionnements et même lettres de change sur galettes d'argile : « siparte »), architectes, médecins et puissants navigateurs qui rapportaient tant de richesses des mers du sud.

Puis lorsque la capitale chaldéenne perdit son indépendance ne dut-elle pas à l'extrême importance professionnelle de ses industriels, commerçants et agriculteurs, de *conserver une suprématie virtuelle* ? Beaucoup de princes vainqueurs y vinrent d'Assur pour établir leur résidence, les Perses la conservèrent parmi leurs capitales à côté de Persepolis et de Suse et Alexandre y fixa le centre de son empire !

Au contraire les Etats plus strictement militaires d'*Assyrie* et leurs chefs sanguinaires qui fondèrent leur pouvoir sur les seules dévastations *disparurent très vite* de la scène du monde et leurs repaires furent *rendus à la solitude* par les Sakes (Scythes) nomades, répandus à la fin du règne d'Assurbanipal de la Bactriane jusqu'au Nil. Ninive elle-même, en partie détruite par ceux-ci, est ruinée peu après par les *Mèdes*.

Aux unes, aux collectivités laborieuses, industrieuses et fécondes, dont les premiers rois sont personnifiés par le pacifique « père Orkham » (1), *l'influence durable*. Aux autres, aux féroces conquérants, malgré leur puissance, terrible comme leur di-

(1) Ovide, Métamorphoses, IV, 212.

vinité (El-Ilon, « celui qui fait peur »), le *pouvoir éphémère* et la *destruction rapide.*

Enfin avec l'immense *empire perse* s'opéra un échange fécond de connaissances professionnelles et une heureuse synthèse : les différents peuples — les Grecs eux-mêmes quoiqu'isolés — apportèrent dans le creuset commun leurs découvertes et l'originalité de leurs labeurs. C'est ainsi que dans les ruines de Persepolis des lettres grecques gravées sur les pierres révèlent la présence d'architectes helléniques et Pline parle d'un artiste phocéen, Téléphane, vivant à la cour de Darius; en même temps les taureaux ailés rappellent l'influence assyrienne. Et le mélange suprême ne fut-il pas opéré par Alexandre « aux deux cornes », chef hellène et empereur asiatique, réalisant la solidarité complète des deux humanités civilisées, de leurs aptitudes professionnelles et leurs spécialités économiques ?

LES COLLECTIVITÉS NOMADES ET LES PEUPLES PASTEURS

Les peuples qui précèdent furent très généralement des sédentaires, agriculteurs surtout, cultivant les terres légères des plateaux ou celles de grasses vallées; ils se déplacèrent rarement ,à de longs intervalles, et leurs guerriers seuls s'occupèrent de conquérir les terres rivales.

Au contraire au nord du Caucase, de la Caspienne ou du Pont-Euxin, dans l'immense steppe aux sables mouvants, aux salins et aux vastes marécages, les habitants furent surtout des pasteurs no-

mades ,courant sans trêve avec leurs troupeaux sur la plaine sans bornes : c'est là que passèrent les hordes fugitives et lointaines des Gog et Magog, Yadjuj et Madjuj (1), et sans doute même les Sémites nomades, Arabes et Hébreux, à en croire le verset du prophète glorifiant le « trône de l'assemblée » qui « s'élève au-dessus des étoiles du Dieu fort vers le Septentrion (2) » (souvenir du Caucase ?).

Aussi l'histoire n'a-t-elle gardé le souvenir fidèle que des peuples sédentaires, parqués entre leurs montagnes ou leurs vallées agricoles et y constituant des groupements stables, des institutions durables. Mais il n'en importe pas moins de signaler, pour les seconds, ces *différences professionnelles* qui amenèrent tant de migrations, de voyages et de luttes.

LES CONTACTS ÉCONOMIQUES

Les points de contact, dans le Caucase, furent dès la plus haute antiquité, la cause de spécialisations commerciales célèbres : marchés de Dioscurias (Sukkum-Kaleh) où soixante-dix races se rencontraient (3) ; — commerce probable entre le Pont-Euxin et la Baltique par les Osses ou les Ases immigrés du Caucase en Scandinavie (4) ; — mythe de la Toison d'Or; — poursuite des Scythes nomades

1) D. Ohsson. Voyage d'Abou et Cassim.
(2) Isaïe, chap. xvi, verset 13.
(3) Strabon, Géographie, livre xi, chap. ii, 16.
(4) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, Tome i,page 472.
Champeaux, Science sociale
Vivien de Saint-Martin, Recherches sur les populations primitives du Caucase.

par Darius (1) pour arrêter et punir leurs incursions (poursuite effectuée jusqu'au delà du Tanaïs et des plaines désertes).

Et le souvenir des contacts violents ne nous est-il pas fourni par la Bible avec la discorde des deux fils d'Adam, le laboureur et le pâtre (2) ? N'y retrouve-t-on pas la préférence des Juifs nomades pour la vie pastorale puisque Dieu agrée l'offrande du berger Abel et repousse les fruits du laboureur Caïn ?

Ces migrations et ces luttes remplissent l'histoire primitive de l'Asie et de l'Europe .En rassemblant les quelques lueurs que la science moderne projette sur le tourbillonnement de ces peuples, nous trouverions le plus souvent les mêmes influences économiques et professionnelles. Qu'il nous suffise ici d'en avoir montré quelques-unes, empruntées aux plus célèbres collectivités de l'Orient primitif.

DE L'IRAN A LA CHINE

Les mêmes contrastes, s'y retrouvent : tandis que les *bergers du Pamir* ne constituaient que de faibles tribus, éparses, plus loin prospéraient de riches cités industrielles (3) ou commerçantes (dont beaucoup sont aujourd'hui ensevelies sous les sables : Takla-Makan, Lu-Lan, etc., — ou jallonnaient la « route du jade » et la « route de la soie ») et les collectivités agricoles du Ferghana ou de la vallée des « Eaux Rouges ».

Mêmes contrastes aussi entre les *bergers de Mon-*

(1) Hérodote, Histoires, livre IV, 122-123.
(2) Genèse, chap. IV.
(3) Sven-Hedin, Trois ans de luttes aux déserts d'Asie,

golie — nomades courant avec leurs troupeaux — ou les *chasseurs de Mandchourie*, d'une part et les agglomérations prospères ou les *riches campagnes de la Chine*.

De même, les immenses conquêtes de la Chine vers le Sud et vers l'Est se sont accomplies beaucoup moins par les armes ou la politique brutale que par la lente et féconde pénétration d'un peuple d'agriculteurs : « licencie toute ton armée » disait Confucius à un empereur du nord qui voulait combattre un rival du Midi, « emploie toutes tes ressources à instruire tes sujets et à développer l'agriculture; de lui-même ce peuple du sud chassera son prince et se soumettra à ta puissance ».

Le centre politique de la Chine est resté, au Nord, dans le berceau professionnel, dans les fécondes « terres jaunes » dont la productivité merveilleuse a permis aux « cent familles » de croître et de se multiplier (1).

La personnification du peuple cultivateur et de la prééminence professionnelle du labeur agricole en Chine nous est fournie par la légende de l'empereur Chun qui aurait été lui-même un paysan et aurait vécu sur le trône du travail de ses bras.

L'activité chinoise ne s'est point d'ailleurs bornée à ce métier prépondérant; elle n'a point négligé les autres : industries des populeuses cités, exploitation antique (2) de la houille, commerce avec l'empire romain (pièces romaines découvertes dans le Chang-Si, soieries, etc.)

---

(1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, Tome III, page 72.
(2) Isabella L. Bishop, Journal of the R. Geographical Society, 1897, II,

La prépondérance de la cellule agricole devait entraîner la constitution de la commune et même de l'Etat sur le modèle de la cellule initiale. L'autonomie communale est très développée dans les groupes de paysans : dans chaque village, les chefs d'exploitation prennent part à l'élection d'un représentant agriculteur (c'est un maire également notaire, greffier, arbitre, intendant de cultures) et d'aides (arpenteurs, gardes-champêtres, scribes). Les petites cités ont aussi leur Conseil, et, dans les villes, chaque quartier nomme le sien. Et « l'Empire tout entier, comprenant des centaines de millions d'hommes, fut censé une prodigieuse famille ayant pris, dans son ensemble et dans ses parties, le type d'une exploitation agricole » (1).

Même en présence des oppressions politiques, les Chinois gardent leur instinct corporatif, leur besoin de groupement, comme en témoignent leurs innombrables sociétés secrètes. Leurs grandes initiatives, leurs mouvements ont toujours un caractère profondément collectif : les agitations partielles, les protestations individuelles sont presque inconnues; le mécontentement est toujours collectif et les révolutions, propagées d'abord par les sociétés secrètes, provoquent un « bouillonnement social » de tout l'Empire.

AU PAYS DES CASTES : L'INDE

De même que la Chine, l'Inde présente de nombreuses analogies avec la Mésopotamie et son activité

(1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, Tome III, page 82.

professionnelle fut grandement influencée par celle des populations chaldéennes : les marins venus des bouches de l'Euphrate apprirent aux Hindous leur numération et leur division du temps, l'emploi de leur monnaie avec son système duodécimal; les maçons, ingénieurs et architectes furent formés à la même école et les plus anciens temples de l'Inde septentrionale sont des pyramides à étages comme ceux de la Mésopotamie.

Aux points de convergence des sentiers qui descendaient de l'Hindu-Kuch, dans les vallées himalayennes, et plus loin dans les riches campagnes d'alluvions, les commerçants et les industriels — avec autour d'eux les innombrables ouvriers agricoles — devaient constituer autant de Babylones nouvelles, autant de populeuses cités, dont la richesse et l'activité professionnelles devaient faire de puissants Etats : Hastinapura (aujourd'hui disparue sous les alluvions et les eaux du fleuve), Delhi, etc. Les rivalités économiques, les différences de richesses et de moyens les dressèrent les unes contre les autres, et aussi contre divers autres peuples : Aryens du Nord, Kohlariens, Dravidiens.

Les différences d'aptitudes professionnelle les inégalités de développement et de succès, ces luttes et ces conquêtes créèrent le *régime des castes* : « d'après les commentateurs classiques, la société hindoue aurait été divisée » à l'origine « en quatre castes bien tranchées, les prêtres Brahmanes, les guerriers Kchatrya, les bergers ou agriculteurs Vaiçya, enfin les Sudra, gens d'ordre inférieur s'occupant de divers

métiers réputés sans noblesse » (1), avec au-dessous la foule des « impurs ». Mais cette différenciation professionnelle et sociale fut trop rigide, les occupations et les métiers trop immuables dans les divers groupes, et les véritables travaux — les labeurs nourriciers — trop sacrifiés dans la hiérarchie.

Un *relèvement des métiers féconds* fut à l'origine de la rénovation boudhique et des prédications de Câkya-Muni; la tribu des Dasyu, puis la ville de Bénarès entendirent le Buddha prêcher la fraternité et la réhabilitation des travailleurs. Plus tard l'influence du réformateur fut déviée mais son caractère initial n'est pas douteux.

Une autre conséquence de l'évolution professionnelle fut le déplacement du centre politique : d'abord situé au milieu des terres du nord, avec les industriels et les agriculteurs (Prachya, Audh, Patna à l'époque d'Alexandre), le centre politique se déplaça pour s'établir sur les côtes méridionales lorsque d'innombrables commerçants, artisans et navigateurs surent utiliser les moussons pour trafiquer avec l'Empire romain (Udjein, capitale du puissant Vikramâditya et de ses riches sujets, etc...).

L'EXPANTION D'UN PEUPLE DE NAVIGATEURS : LES MALAIS

Un autre peuple dut à son activité professionnelle de conquérir une immense influence politique : leurs talents de navigateurs et de commerçants valurent

1 Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome III, page 172.

aux Malais une prodigieuse expansion, de Madagascar au Japon et de l'Insulinde à l'Amérique puisque l'île de Pâques appartient à leur ancien empire. Leurs aptitudes de constructeurs et d'architectes (ruines majestueuses de Bœroe-Boedhoer à Java) ne furent pas étrangères à l'affermissement de leur domination comme en témoignent les restes imposants de leurs forteresses : Metalanim (île Ponape), Sele (île Kusaie dans les Carolines), etc.

CHAPITRE IV

L'ANTIQUITÉ MÉDITERRANÉENNE

Comme pour les nations du Tigre et de l'Euphrate, on retrouve une *collaboration de professionnels* à l'origine des Etats du Nil : *par l'association,* les riverains ont formé et irrigué ces admirables campagnes, source de leur puissance future ; à l'opposé, la vie nomade des bergers Amalécites ne put créer rien de stable, tandis que les aptitudes commerciales des Phéniciens et des Grecs ou les qualités d'endurance des travailleurs romains furent à la base d'hégémonies durables.

DANS LA VALLÉE DU NIL : LES ÉGYPTIENS

« La population des laboureurs s'est pressée dans la longue cavité que remplissent les alluvions du fleuve, entre les deux escarpements opposés des montagnes, tandis que de part et d'autre les espaces sableux ou rocheux qui bordent la dépression du Nil

sont ou bien sans habitants ou parcourus seulement par de pauvres tribus errantes » de bergers « trop faibles pour qu'il leur ait été possible d'exercer la moindre intervention efficace dans l'évolution politique et sociale des populations de la vallée. » (1)

De grandes analogies apparaissent avec la Chaldée et ses vallées fluviales : d'ailleurs ce seraient (2) des Sumériens de la Mésopotamie qui auraient dressé les Egyptiens au travail des métaux et à la culture des céréales.

Mais ici, en plus, de nombreuses *ententes collectives* furent nécessaires pendant les longs siècles de la préhistoire pour régulariser et utiliser les eaux du fleuve, les conduire dans de multiples canaux, construire pour les habitations des îlots artificiels au-dessus du niveau des crues, etc. En présence des inconvénients des rivalités ou de l'isolement, les *nécessités d'ordre professionnel et économique* nous paraissent avoir été l'*origine du groupement politique* d'où sortit l'Etat égyptien : d'abord « il dut s'organiser spontanément un conseil d'entente et de gérance commune, analogue à ceux que, dans toute société humaine, fait naître un danger imprévu ou permanent. C'est ainsi que se constitue tout droit entre les hommes par la recherche d'une égale répartition conforme aux intérêts de chacun. Dans les campagnes des contrées les plus diverses, partout où il s'agit d'une loyale distribution des eaux d'arrosement entre propriétaires intéressés, ne voyons-nous pas se fonder des syndicats dont les décisions sont respectées de tous

1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome II, page 130.
(2) Fr. Hommel.

précisément parce que tout caprice personnel leur est interdit dans le prononcé de leur jugement ? Même en pays de longue tradition monarchique et de pouvoir royal absolu, comme dans les campagnes de Murcie et de Valence, le « tribunal des eaux » dont l'origine est essentiellement populaire, ne s'est-il pas maintenu par la force même des choses, par le fonctionnement continu des nécessités et des travaux de chaque jour » (1) ?

En outre, s'il nous est permis d'ajouter à l'idée de Reclus une hypothèse personnelle, n'est-il pas possible d'envisager une *origine professionnelle* pour la royauté égyptienne puisque la légende nous montre son fondateur mythique Menès comme un grand hydrologue et agriculteur, constructeur de digues et de bassins pour ses champs chargés d'admirables moissons ? Ce furent sans doute les plus compétents dans les labeurs communs qui furent d'abord les plus respectés et plus tard obéis. La Bible ne nous montre-t-elle pas, d'ailleurs, l'importance conservée par ces préoccupations professionnelles pour les Pharaons, avec Joseph créant le monopole des blés, puis achetant les terres, les chevaux, les brebis, les bœufs et les ânes. (2)

Plus tard, lorsque la royauté égyptienne eut abandonné peu à peu ces préoccupations professionnelles qui l'avaient fait naître dans un régime de « patriarcale liberté », elle devint vite « despotique et somptueuse » (3). *En face du monde politique* — courtisans

---

(1) Elisée Rlecus, l'Homme et la Terre, tome II, page 168.
(2) Genèse, chapitre XVIII, 15-26.
(3) Renan, Mélanges d'Histoire et de Voyages, page 44

et fonctionnaires — on n'eut plus qu'une multitude de serfs de la terre, ancêtres des modernes fellâhin, ou d'artisans de la ville, comme ceux dont le surveillant Hatneckht décrit les plaintes et les souffrances (1); l'architecture elle-même subit une décadence rapide (2); les métiers surtout qui créent la puissance extérieure et la véritable influence — commerce et navigation — jadis florissants (Urdudu, sous le Pharaon Assa de la 5e dynastie; Khirkuf; relations avec les Hymiarites et les Chaldéens, etc.), disparurent. Le pouvoir politique, devenu absolu, « ne manqua pas, suivant le mode de toutes les autorités jalouses et soupçonneuses, de chercher à faire le vide autour de ses peuples, pour les soustraire aux influences du dehors..... La mer avait fini par être maudte, exécrée, vouée aux dieux terribles et les naufrage étaient représentés comme de justes punitions dien haut » (3). Comme conséquence de cette abdication professionnelle, les Phéniciens supplantèrent d'abord les Egyptiens; les Hellènes ensuite monopolisèrent le commerce des pays du Nil : deux cités de commerçants grecs furent même fondées sur la terre des Pharaons (Naucratis et Daphne) et certains rois, comme Amasis, essayèrent en vain de refouler cette intrusion étrangère pour parfaire l'isolement ; l'abdication commerciale des Egyptiens la rendant indispensable, elle dut continuer et se termina par la conquête politique (Alexandre).

L'apogée de la puissance égyptienne se réalisa sous

(1) Papyrus du Musée de Turin, 29e année du règne de Ramsès III.
(2) Renan. Mélanges d'Histoire et de Voyages page 40
3) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome I, page 277-228.

es Ptolémées qui surent, au contraire, diriger leurs sujets vers la navigation et le commerce : l'Egypte leur dut de devenir la puissance maritime par excellence de l'Orient et d'affirmer sa suprématie au loin sur Rhodes, les îles égéennes et même la ligue achéenne ; et Alexandrie retira de sa prépondérance professionnelle, sa longue prééminence politique.

HÉBREUX ET ARABES

a) Tribus juives

Toute l'histoire politique des Juifs est *dominée par leurs occupations professionnelles* :

D'abord bergers, ils courent à travers l'Asie antérieure sans organisation stable, sans puissance réelle : la Genèse nous dit qu'Abraham, l'ancêtre, résida longtemps au pays de Haran (Haut-Euphrate) et M. W. Ramsay a trouvé en Phrygie de très nombreuses inscriptions hébraïques, surtout près d'Akmania ; tantôt ils refoulaient de force les indigènes, tantôt ils devaient demander l'hospitalité aux peuples puissants, soit aux Hétéens, près d'Hébron en Canaan, soit aux Egyptiens de la région de Gochen.

Plus tard, ayant appris à l'école de ces derniers peuples, la *vie sédentaire et agricole,* ils se fixèrent dans la région du Jourdain (cultures excellentes en Galilée), à défaut de la « terre promise » de Canaan, et, tout en conservant une partie de leurs mœurs patriarcales, ils durent à leur stabilisation professionnelle de former des tribus mieux organisées, plus puissantes, et de posséder un centre politique (Beth-El, puis Siloh, enfin Jérusalem).

b) **Tribus arabes**

La plupart des tribus de l'Arabie ne put réaliser cette double évolution des Juifs, en raison de la nature du pays. Et les Bédouins de nos jours sont encore, comme les *Amalécites* d'il y a 3000 ans, de simples *nomades*. Aussi n'ont-ils pu réussir qu'à vivre en petits groupes et jamais à former des états. Mais ils retirèrent du caractère mouvant de leur métier pastoral l'avantage d'échapper aux sujétions et aujourd'hui encore ils n'obéissent qu'à des arbitres, car les cheiks ne sont pas autre chose.

Au contraire, de petits Etats sont nés là où les occupations professionnelles procurent plus de stabilité et de richesses : pêcheries et commerce des dattes des villes de la côte; industrie des perles, depuis la plus haute antiquité, autour de l'île de Bahréïn; marchands de la ville de Gerrha (grands marchés d'échanges entre Hymiarites, Syriens et Egyptiens).

Et surtout, près de l'entrée de la mer Rouge, là où les conditions naturelles — humidité suffisante de l'atmosphère et modération de la température — permirent le *travail agricole*, les tribus formèrent des collectivités sédentaires importantes et même, après de longs labeurs professionnels (réservoirs pour les eaux de pluie, aqueducs, défrichements, récolte de l'encens, de la myrrhe, etc.), un riche et puissant Etat de travailleurs : l' « *Arabie heureuse* » (Minéens, Sabéens, Hymiarites). Celle-ci aurait fourni « les ouvriers qui, il y a plusieurs milliers d'années, travaillèrent aux mines d'or du territoire de Sofala» (1),

(1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome I, page 122.

les commerçants et artisans de colonies sabéennes sur la côte orientale de la Mer Rouge et jusqu'en Syrie dans les montagnes de Hauran. Enfin, si un jour la décadence arriva, elle fut causée par le retour à la vie nomade, avec la diminution des pluies et les empiètements du désert : la légende énumère de nombreux fleuves taris et des villes englouties par les sables ! De plus, l'oppression politique de ces collectivités professionnelles aurait accéléré cette ruine, dès que leurs travailleurs, jadis plus libres, subirent cette contrainte : « les hommes, écrit un historien, qui avaient construit les premiers réservoirs auraient pu les réparer et tracer à nouveau des canaux d'irrigation; ils auraient pu faire refleurir les champs si l'initiative première n'avait été brisée sans doute par une longue oppression. Si le peuple se dispersa, devenu incapable de susciter de nouvelles moissons dans le pays des aïeux », s'il n'eut plus la force de lutter avec les variations du climat, c'est que son activité professionnelle avait été anémiée par l'oppression politique.

Les mêmes observations s'appliqueraient aux tribus de l'*Abyssinie* qui constitua d'ailleurs parfois un même empire avec le Yémen, par exemple sous le « valeureux Halen, roi d'Aksum et des Hymiarites » (1); de même aussi aux autres régions de l'immense *Lybie,* si peu connue, avec les mêmes différences politiques tenant à la profession, par exemple entre les bergers Somal, pauvres et isolés sur leurs rochers arides d'une part, et d'autre part les grands empires nés dans les régions agricoles de Guinée (Garamantes,

(1) Inscription déchiffrée par Antonin d Abbadie.

réputés chez les Anciens), du Soudan ou du Sud (Zimbabyeh, près du Zambèze), avec les cités populeuses et les centres d'échanges commerciaux.

PHÉNICIENS ET CARTHAGINOIS

Il semble que la *spécialisation commerciale* des Phéniciens soit très ancienne, s'il est vrai qu'ils fussent d'abord établis dans une île persique, l'antique Tylos, avec les mêmes occupations professionnelles, et qu'ils soient venus plus tard, par la grande voie commerciale de l'Euphrate, s'établir sur le littoral syrien.

Leurs trois cités commerçantes d'Arvad, de Sidon et de Tyr fondèrent et gérèrent à frais communs le comptoir de « Triple-ville » (« Tripolis » des Grecs) : pour des puissances rivales quel « exemple de sagesse dans la bonne équilibration de leurs intérêts » économiques. Et c'est leur principale profession, le commerce maritime, qui détermina la constitution de leur empire : Bosphore, Pont-Euxin (1), Malte, Carthage, colonnes de Melkarth, îles de l'Etain, archipel Fortuné, Ophir, Abhira, Indus (2). C'est lui qui les poussa à organiser le périple de Lybie et d'autres sans doute, puisqu'on a trouvé nombre d'inscriptions phéniciennes à Réjang, dans l'île de Bornéo.

L'organisation politique de leurs colonies et de leurs comptoirs fut fortement conditionnée par leur grand métier. Elles ne furent point des cités guerrières, militaires, mais des collectivités paisibles s'effor-

(1) Movers, Die Phœnizier, page 297.
(2) Weber, Indische Skizzen.

çant de recueillir les richesses par une entente avec les producteurs de l'hinterland. Bien plus, les Etats phéniciens, loin de rêver à la domination universelle, acceptaient aisément une sujétion nominale, mais concentraient entre leurs mains le commerce des peuples suzerains (1).

Pour parfaire la puissance de leurs Etats, les Phéniciens surent d'ailleurs allier à leur métier de navigateurs et de commerçants, une égale supériorité comme industriels (monopole de la teinture pour la couleur de pourpre, tissus, verre, poteries et autres objets manufacturés).

Le *gouvernement de Carthage*, la puissante colonie phénicienne émancipée, fut essentiellement — comme plus tard celui de Venise — le gouvernement d'une *aristocratie enrichie par la navigation* (*Sénat et deux suffètes)*, entourée des *commerçants (conseil des cent-quatre*). Sous cette autorité, la grande république connut, malgré ses assises restreintes et son isolement, une prodigieuse fortune et ne dut sa ruine qu'à l'immense puissance romaine, d'ailleurs aidée par les Grecs — rivaux commerciaux et professionnels des Carthaginois — qui dotèrent Duilius d'une flotte assez importante pour lui assurer la victoire.

LES CITÉS HELLÉNIQUES

En contraste avec l'Egypte, dont l'abdication professionnelle semble avoir déterminé la décadence politique, dont l'isolement commercial précipita l'invasion étrangère et la disparition nationale, l'Hella-

(1) Maspéro, Histoire ancienne des peuples de l'Orient.

de — à l'exemple de la Phénicie — ne nous semble-t-elle pas « comme Aphrodite être née de l'écume des flots », de ses marins, de ses navigateurs, de ses marchands ? Pour compléter d'ailleurs ce rapprochement, les fouilles d'Evans ont démontré que dès les premiers âges les marins crétois avaient importé dans leur île les objets de l'industrie égyptienne.

Et ce n'est point la seule preuve de cette vérité que les Grecs durent à des *causes commerciales* la meilleure part du rapide développement de leur civilisation primitive. Dès le XIVe et le XIIIe siècles avant notre ère, les négociants et les hardis marins de la Phénicie furent les intermédiaires entre l'Orient et la Grèce, encore rude et barbare. « Les historiens et les poètes » ont aussi « gardé la mémoire de quelques grandes dominations maritimes, qui, des côtes asiatiques, ont transmis aux îles et à la Grèce, avec leurs marchandises, leurs enseignements artistiques. C'est un grand empire phrygien, établi vers le XIIe siècle avant notre ère, plus tôt même peut-être, dans les gorges du Sipyle et à l'embouchure de l'Hermos, un royaume auquel se rattachent les noms fabuleux de Tantale et de Pélops et dont les monuments offrent avec ceux de l'Argolide plus d'une frappante analogie. C'est une domination carienne, dont la date se perd dans l'ombre, mais dont le souvenir est resté dans toute la mer Egée, dont la puissance s'est étendue dans les îles et jusque dans l'Argolide, au temps où ces hardis aventuriers, navigateurs, commerçants et pirates tout ensemble, établissaient dans le bassin oriental de la Méditerranée les premières relations

durables entre les peuples » (1), gage de progrès rapides.

Les Hellènes eux-mêmes devenus habiles marins et trafiquants, ne cessèrent de puiser dans les diverses civilisations qu'ils fréquentèrent des idées, des conceptions nouvelles, des éléments de transformation et de puissance, qui les sauvèrent longtemps — malgré leurs divisions — de l'invasion étrangère (victoires sur les hordes perses, etc.) et leur permirent même d'étendre au loin leur influence économique et leur domination politique (ruine d'Ilion, constitution de la « Grande Grèce »).

Des Hittites d'Asie Mineure, les Grecs primitifs apprirent l'art de bâtir les murailles de Tyrinthe, de Mycènes, etc. (2). Jason, représentation mythique des premiers marins hellènes, rapporta des rivages du Pont-Euxin la « toison d'or » dans laquelle Strabon semble reconnaître les mines d'or de la Colchide (3).

Bien vite, le caractère grec retira du métier national, de la navigation, de prodigieux éléments de courage et d'activité, comme Tennyson l'a si bien exprimé dans son poème d' « Ulysse », où l'infatigable navigateur, las d'Ithaque et de Pénélope et cédant à la nostalgie des voyages, entraîne sans cesse ses compagnons en de nouveaux labeurs, malgré ses forces diminuées :

How dull it is to pause, to make an end;
To rust, unburnish'd, not to shine in use!
As tho 'to breathe were life

(1) Ch. Diehl, Promenades archéologiques en Grèce, pages 37 et 38.
(2) Fr. Lenormant, les premières civilisations, II, page 410.
(3) Strabon, I, chapitre II, 40.

......That which we are, we are :
One equal temper of heroic hearts,
Made weak by time and fate, but strong in will
To strive, to seek, to find and not to yield.

« Qu'il est triste de s'arrêter, de faire une fin, de se rouiller comme une épée au mur, au lieu de briller dans une main et de se lustrer par l'usage. Respirer, est-ce donc vivre ? Si nous avons beaucoup perdu, beaucoup nous reste. Ce que nous étions, nous le sommes demeurés; des cœurs héroïques, toujours égaux à eux-mêmes, rendus plus faibles par le temps et le destin, mais armés d'une aussi robuste volonté de faire effort, de chercher, de trouver et de ne jamais céder. »

Ces qualités d'initiative, d'endurance, le goût des voyages et de la nouveauté, donnés par la profession de navigateurs, sont à l'origine de multiples migrations et *colonisations helléniques* : Rhodes (l' « île des grenades »); — Cypre (l' « île du cuivre ») (1); — Tarse, au centre d'une campagne agricole exceptionnellement fertile et à l'extrémité de voies commerciales splendides par les défilés de la porte Amanicienne et de la porte Cilicienne; — Milet et tant d'autres cités d'Asie Mineure; — Locres, Crotone, Sybaris, Metaponte, Tarente et autres villes de la « Grande Grèce ».

D'ailleurs les autres métiers sont de plus en plus disqualifiés dans l'Hellade. Les serfs (hilotes) et les esclaves sont cultivateurs; les infirmes prennent les autres professions : les boîteux sont forgerons (He-

(1) Le chef légendaire et héros national des Cypriotes est un professionnel : le métallurgiste Kyniras, inventeur de l'enclume, des tenailles, du marteau, etc ..., auteur de la cuirasse d'Agamemnon.

phaïstos, leur dieu, était représenté avec la même infirmité) et le rhapsode par excellence, Homère, est aveugle; tous les artisans sont « demiurges » (« travailleurs du peuple »), c'est-à-dire dans une condition inférieure.

Et si nous entrons maintenant dans le détail des collectivités helléniques, Sparte et Athènes nous fournissent le contraste habituel entre la décadence rapide d'un Etat strictement politique, autoritaire et guerrier, — et le développement plus régulier, plus heureux et plus lointain d'un Etat fondé sur les préoccupations et les arts professionnels.

Sparte fut une cité de conquérants, avides de guerre et d'hégémonie théorique, toujours prêts à opprimer les hilotes et les peuples voisins. Sa décadence fut rapide : les Spartiates eurent beau pressurer les « pœriœques » (gens d'alentour), cultivateurs ou artisans, leur pouvoir artificiel, purement politique, sans bases pratiques et économiques, fut de courte durée; bien vite se réalisa un « amoindrissement graduel causé bien plus encore par le déclin de la race que par les pertes d'hommes dans les batailles ». Et pourtant, combien plus privilégiée qu'*Athènes*, aurait dû être Sparte, dans la riche vallée de l'Eurotas, bien supérieure à l'Attique, pauvrement arrosée, trop sèche, couverte d'âpres rochers!

Mais la cité qui grandit au pied de l'Acropole dût sa prééminence définitive et sa lointaine influence au cours des âges, à ce qu'elle se développa surtout en un laborieux Etat professionnel, « en une ville de paix, d'industrie, de commerce, de science et d'art ». Ses carriers lui donnèrent les beaux matériaux de

ses forteresses (tandis que Sparte, trop confiante dans la force de ses guerriers, n'eut jamais de murailles) ; ses industriels, ses artisans, ses mineurs du Laurium lui procurèrent beaucoup de ressources et d'argent ; ses trois ports (Phalère, Munichia et le Pirée) furent d'admirables rendez-vous pour ses commerçants et ses navigateurs. D'où ce merveilleux épanouissement qui coïncida avec le triomphe sur les Perses, qui dressa le Parthénon, les Propylées et les chefs-d'œuvre de Phidias.

Le progrès ne fut précisément ralenti que lorsqu'une partie de la nation méconnut l'importance des labeurs professionnels et crut pouvoir devenir parasite et oisive : « les Athéniens auraient eu mille fois raison d'ostraciser Aristide s'ils l'avaient fait, non pas par lassitude et désir du nouveau, mais pour le punir d'avoir entraîné le peuple à échanger les efforts journaliers du gagne-pain pour les rentes gratuites et les vanités de la *faconde politique* » (1)

Mais alors, dira-t-on, les conséquences furent les mêmes que pour les riverains de l'Eurotas ? Non, car d'abord l'évolution fut plus longue et mieux soutenue qu'à Sparte, et surtout parce que les esclaves mieux traités (2), les commerçants et les navigateurs poursuivirent leur labeur fécond qui s'est perpétué jusqu'à nous, puisqu'Athènes et le Pirée sont encore le centre politique de la Grèce moderne (3)

---

(1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome II, page 337.

(2) Dans l'Attique, l'esclavage était bien plus doux qu'en Laconie ; Elisée Reclus l'Homme et la Terre, tome II, page 325 ; — Ed. Meyer, Die Sklaverei im Altertum.

(3) Nous devons indiquer d'un mot certains groupements grecs (héairies » et « éranes »), de caractère professionnel ; ces sociétés paraissent avoir été surtout destinées à secourir les travailleurs ; elles sont d'ailleurs

LE MONDE ROMAIN

A l'origine de la puissance romaine, nous trouvons les rivalités de la cité naissante — fortement individualisée, appuyée sur la fertile Campanie qu'elle avait conquise — et des bergers Samnites, plus isolés en raison même de leurs occupations professionnelles.

a) Les groupements professionnels

A l'intérieur de la cité, l'écho des plus anciennes discordes entre les travailleurs et les patriciens nous est parvenue avec la fameuse fable des « Membres et de l'Estomac » et l'institution de garanties pour les les premiers : tribuns du peuple, inviolables, avec droit de veto et de plébiscite. De plus les corporations ou « *collèges* » *d'artisans* remontent aux origines de Rome, à Numa d'après Plutarque et Pline l'Ancien, à Servius Tullius d'après Florus (1). D'ailleurs, au témoignage de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse, Servius Tullius se conenta d'assigner, dans sa réorganisation politique et militaire de la cité, une situation privilégiée à certaines corporations déjà existantes, dont le concours était utile à l'armée (fabri tignarii, fabri ærarii).

Pendant les longs siècles de la République, les collèges d'artisans vécurent sous le régime de la liberté. César, puis Auguste les soumirent à l'autorisa-

---

mal connues et les auteurs discutent sur leur rôle' leur influence, leurs attributions (voir. MM. Paul Pic, Législation industrielle, page 59: — Caillemer, le Contrat de Société à Athènes, — Serullaz, les sociétés de secours mutuels, page 26.).

(1) Epitome, I, 6.

tion préalable. « Désormais aucun collège, d'artisans ou autre, ne pourra plus se constituer sans une autorisation spéciale du prince ou du Sénat, accordée après enquête. En fait, Auguste se montra très avare de ces autorisations, et ne laissa subsister que quelques collèges d'artisans, dont le concours était indispensable au gouvernement nouveau pour assurer la subsistance de Rome, et pour l'exécution des travaux publics. Les premiers empereurs firent preuve de la même défiance à l'égard des collèges » (1). Trajan ne voulut point permettre aux ouvriers nicomédiens de fonder une association pour l'extinction des incendies, jugeant que les groupements étaient plus dangereux que les incendies (2). Mais « les successeurs de Trajan comprirent qu'en présence de la diminution progressive du nombre des esclaves, sous la double influence de la cessation des grandes guerres et de la coutume des affranchissements en masse, et de l'afflux dans Rome d'une population considérable, dont il fallait assurer la subsistance (3), il était d'une bonne politique d'encourager le développement du travail libre. Aussi voyons-nous successivement Marc-Aurèle leur accorder le droit de recevoir des libéralités testamentaires et Antonin le Pieux leur concéder divers privilèges. Cette impulsion nouvelle du pouvoir central, coïncidant avec l'essor normal de l'industrie et du luxe public et privé, eut pour effet d'accroître très rapidement le nombre des collèges.

(1) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 60.
(2) M. Gaston Boissier, la fin du Paganisme, tome I, page 422.
(3) D'importants privilèges favorisaient les corporations des subsistances (transport des grains, navicularii, saccarii, nautes de Lyon et Paris, ndustries de l'alimentation, suarii, pistores, etc.).

Aussi Alexandre Sévère jugea-t-il nécessaire, non pas d'enrayer ce mouvement, mais de le régulariser dans l'intérêt supérieur de l'Etat. Tout en laissant à chacun d'eux une certaine latitude dans la rédaction de ses statuts, il s'applique à faciliter leur transformation en corps de métier proprement dits; à cette préoccupation se rattachent, soit la création par cet empereur, dans le sein de chaque collège, d'une juridiction professionnelle et technique, soit l'interdiction, pour les artisans de s'affilier à deux ou plusieurs corps de métier » (1)

L'Empire, en soumettant les collèges d'artisans à l'autorisation préalable, ne modifia point leur liberté d'organisation intérieure. « Les statuts, dit un auteur, délibérés en assemblée générale déterminaient librement le but de l'association (pourvu que ce but ne fût pas contraire aux lois), le mode de recrutement de ses membres, le mode d'élection et les pouvoirs des chefs de la corporation, les jours de réunion et fêtes corporatives, la tenue des assemblées, etc. Par contre, aucun des statuts dont le texte nous est parvenu ne contenait l'affirmation d'un monopole industriel quelconque au profit du collège; aucun ne formulait de règles techniques, destinées à assurer l'uniformité des procédés de fabrication dans l'intérêt de la corporation, et à maintenir l'égalité entre les associés par la suppression plus ou moins complète de la libre concurrence ».

A ce double point de vue, le contraste est absolu entre le collège romain et la future corporation de la

1) M. Paul Pic, Législation industrielle, pages 60 et 61.

fin du moyen-âge et de l'ancien régime. Les inconvénients que nous rencontrerons pour celle-ci, les avantages de celui-là, nous confirment dans l'opinion que le groupement professionnel doit rester libre, quelque importante que doive être son expansion.

b) Les causes professionnelles de la décadence romaine

Mais l'œuvre romaine ne comportait pas seulement des réalisations heureuses. Elle connut aussi des méthodes et des créations défectueuses et, à la longue, les influences professionnelles comprimées ou maladroitement organisées jouèrent un rôle important dans la désagrégation de la puissance romaine.

A l'opposé ,un simple lieu de marché, Tadmor ou la « Palmeraie » *(Palmyre)*, dut à son activité professionnelle de connaître une prodigieuse fortune et de balancer avec Odenath et Zénobie la puissance romaine : ses artisans et ses marchands en avaient fait le centre d'achats et d'échanges des Phéniciens du littoral, des industriels de Damas, des négociants du Liban, des caravanes de l'Euphrate et du Taurus arménien, venues par la vallée du Chapur. Ces richesses firent la puissance de cette nation commerçante et Rome ne parvint à la réduire, malgré la disproportion des forces, qu'en annihilant son activité professionnelle, par le blocus de ses routes (1).

Au contraire, la puissance de l'Empire diminuait peu à peu aux derniers siècles avec la *stagnation économique* et *l'oppression professionnelle.* « L'organisation sociale du Bas-Empire a pour caractère distinc-

(1) M. Eugène Guillaume, Palmyre (Revue des Deux-Mondes, N° du 15 Juillet 1897.)

tif le servage de la profession : à la fin du IVe siècle, l'artisan est devenu le serf du collège, comme le colon est enchaîné à la glèbe, comme le décurion est serf de la cité........ La fiscalité excessive qui paralysait le commerce et l'industrie, la propension naturelle des masses ouvrières à abandonner un métier qui les nourrissait mal, et les livrait sans défense à une exploitation sans frein et sans humanité, que nulle législation tutélaire ne réfrénait, pour venir dans les capitales, à Rome ou à Byzance, grossir les rangs de cette plèbe qui vivait des largesses du Trésor, la rupture d'équilibre entre la production et la consommation causée par la raréfaction du travail esclave, toutes ces causes réunies avaient déterminé, dans tout l'Empire, une crise économique intense, crise que des palliatifs grossiers, tels que les mesures draconiennes destinées à maintenir chacun par la contrainte dans la profession paternelle, avaient été impuissants à conjurer ou même à retarder. Seule la réhabilitation du travail, tentée par le *Christianisme*, aurait pu, en restaurant les mœurs, conjurer le péril, surtout si les empereurs, au lieu de recourir uniquement à la contrainte, et à des lois inapplicables à raison de leur rigueur même, eussent compris la nécessité d'améliorer, par une législation tutélaire exempte de toute atteinte à la liberté de la personne, la condition des travailleurs ruraux ou urbains. Mais, ni la société romaine,.... profondément gangrenée, ni les empereurs et leur entourage n'étaient capables de discerner la cause du mal qui devait entraîner la

ruine du monde antique, ni par conséquent de recourir aux seuls remèdes efficaces » (1).

Les collèges, jadis libres, deviennent moins indépendants ; la tutelle du pouvoir central devient lourde et rétrograde ; l'industrie languit. La classe rurale s'appauvrit et est rivée à son labeur (en Gaule : bagaudie, jacquerie de 285). Les travailleurs, les *colons barbares* s'introduisent dans l'Empire ; à leur exemple, la nécessité aidant, d'autres viennent prendre leur part de terres et de biens. Les Romains, affaiblis et anémiés, se laisseront un jour submerger.

Si la chute de cette grande puissance antique est due, pour une part, à l'abdication professionnelle et à la régression économique, il faut également remarquer que la ruée des Barbares fut précipitée par leurs occupations professionnelles, la nécessité de conduire plus loin leurs troupeaux, de les soustraire aussi aux envahisseurs de race ouralo-altaïque, bergers et nomades, venus des profondeurs de l'Asie. De proche en proche, la désagrégation de l'Empire et la disparition des provinces couronna l'accumulation des fautes et la détestable politique économique des derniers siècles de Rome.

(1) M. Paul Pic, Législation industrielle, pages 63 et 64.

CHAPITRE V

LE MOYEN AGE

Sur les ruines de l'Empire, aucun peuple ne parvint à refaire l'unité romaine, de la Tamise à l'Euphrate. De multiples nations s'édifièrent dans une universelle tendance de cristallisation locale, pour des raisons surtout économiques : difficulté des communications et des relations commerciales dans un monde troublé, diversité des travaux de ces peuples, de leurs aptitudes professionnelles, etc.

L'EMPIRE D'ORIENT

Il nous est facile d'en donner un exemple caractéristique avec la scission byzantine, ses causes de séparation d'avec l'Occident, les raisons de sa fortune pendant un millier d'années encore : « Constantinople représentait la Grèce, elle était animée partiellement de son esprit, tandis que la Rome d'Italie avait cessé, pour ainsi dire d'être romaine : en cessant d'être guerrière et dominatrice, elle avait perdu sa raison d'être, ou du moins elle ne devait la reprendre que par un

rôle nouveau, celui de la prééminence religieuse. Les Grecs, dont l'activité se trouvait concentrée dans la cité du Bosphore, avaient conservé toute leur *habileté première comme artisans, industriels, fabricants, navigateurs*; ils avaient continué de former l'un des centres les plus utiles de la vie économique, contrastant ainsi avec les Romains, qui avaient passé les derniers siècles de leur existence dans le parasitisme pur et n'eurent même plus la force de garder la prospérité matérielle dès que leur ville ne fut plus le foyer politique du monde méditerranéen. Plus d'une fois pendant le cours de ses destinées, au temps du moyen-âge, Rome n'était qu'une ruine alors que Constantinople sur la voie directe de l'Europe à l'Asie et sur le chemin forcé des navires entre la Mer Egée et le Pont-Euxin, se maintenait parmi les puissantes cités. Le travail la faisait émerger quand même de tous les dangers (1) »

L'Etat byzantin connut une *organisation corporative des métiers*. Il transforma l'industrie en une série de monopoles contrôlés par ses fonctionnaires. Les professions et les arts prirent un caractère obligatoire, devenant de véritables services publics, soustraits à la marque personnelle de l'ouvrier. Comme le prouve le « livre du préfet » (2), les collèges professionnels, les unions d'artisans furent bientôt autant de rouages administratifs. Le grand maître de toutes les corporations fut le préfet de la ville, représentant le pouvoir politique, et désignant les chefs, dictant toutes les résolutions ,prononçant toutes les peines.

(1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tomme III, pages 398 et 399.
(2) Edit de l'Empereur Léon VI, « le Philosophe ».

« Il faisait, écrit un historien, les achats de matières premières, imposait le mode de fabrication, tarifait les bénéfices et les salaires, et donnait à tous la délation comme principe moral du bon fonctionnement des entreprises. Aux peines ordinaires, confiscations, perte de la barbe et de la chevelure, flagellation, emprisonnement, se joignait l'interdiction d'exercer l'art ou le métier (1) : un novateur, un Michel-Ange par le génie naissant, eût été déclaré indigne de sculpter et d'exercer la statuaire. C'est ainsi qu'étaient dirigées les industries libres, car quelques autres restaient le monopole absolu du gouvernement et celui-ci les cachait dans ses ateliers et ses prisons avec ses esclaves pour ouvriers ».

Cette *oppression politique du monde professionnel* ne pouvait qu'amener une irrémédiable décadence. Avec l'anémie du travail, devait survenir l'anémie de la Nation et la ruine de l'Empire, en face de peuples plus actifs et plus ardents : Arabes et Turcs.

LES SOCIÉTÉS FÉODALES D'OCCIDENT

Dans le Monde occidental, la *vie économique* reprenait peu à peu à mesure que s'apaisait le tumulte des invasions. Malgré les conditions défavorables de ces époques troublées, la population laborieuse n'a jamais cessé de se livrer à l'industrie et au commerce. On signale au VIe et au VIIe siècles, quelques fabriques de toiles à Reims, Metz et Trêves, quelques fabriques

(1) Jules Nicole, Livre du Préfet; — Ernest Nys, Revue de droit international et de législation comparée, tome XXX, 1899.

de vases et d'orfévrerie. Le commerce reste prospère. L'Orient fournit les épices, les drogues médicinales, le papyrus, la soie, par les ports de Marseille, Arles et Narbonne, ou bien par la voie continentale de Constantinople et du Danube. Des foires célèbres se tiennent à Saint-Denis, dans le Nord, dans le Midi. Les professionnels de la terre se groupent autour des « villœ », des Eglises, des Monastères.

Les *associations* se maintiennent aussi. Certaines corporations survivent à la chute de l'empire romain, celle des « nautes » parisiens, par exemple (1). D'autres groupements se développent : Grégoire de Tours mentionne celui des marchands de Verdun. Un jour le roi Théodebert prêta à l'évêque de cette ville, Dizier, sept mille « aurei », pour subvenir aux besoins de la cité affligée; Dizier donna cette somme à l'association des marchands de la ville, qui purent rétablir leurs affaires et redevenir riches (2). A l'époque carolingienne, l'existence de communautés appleées *gildes* (« geldoniœ ») ou *confréries* (« confratriœ ») est prouvée par plusieurs capitulaires et par les décrets des conciles.

a) Les origines de la féodalité

Mais peu à peu une *révolution économique* s'accomplit. Par suite des difficultés des communications, de l'insécurité des routes, des péages arbitrairement multipliés, l'activité professionnelle se concentre dans une *infinité de petits centres,* se suffisant presque à

(1) Fustel de Coulanges, Institutions de l'ancienne France, page 255.
(2) Cité par M. Pfister.

eux-mêmes, autour des monastères, des forteresses, des donjons. Le seigneur — prêtre, moine ou laïque — dirige chaque collectivité, son pouvoir grandit et se fortifie.

Ainsi l'élément économique et professionnel marque nettement son importance dans l'origine du système féodal. Il en est une des causes essentielles, il lui donne ses principaux caractères, il va en déterminer l'évolution.

b) L'évolution du régime féodal

En effet *l'isolement féodal n'est que provisoire*. Les centres se développent; les domaines seigneuriaux deviennent des paroisses rurales ou même des agglomérations de plus en plus importantes : Montpellier, Montauban, Blois, Châteaudun, Etampes, Lille, Bruges, Gand ont grandi autour d'un château, Condom, Aurillac, Saint-Denis, Saint-Omer, Saint-Valery, Remiremont, Wissembourg, Munster, autour d'une abbaye. Ailleurs, une mesure économique, prise par un seigneur habile, — l'institution d'un marché par exemple — amène des étrangers sur ses terres et crée une ville comme Cateau-Cambrésis. Aujourd'hui, sur plus de cinq cents villes françaises, quatre-vingts à peine remontent à l'époque gallo-romaine, les autres sont pour la plupart d'origine féodale, et le nom générique qui nous sert à les désigner n'est autre que le mot latin « villa » qui signifie domaine rural (1).

Au surplus les *croisades* frayèrent la route au com-

(1) MM. A. Giry et André Réville, l'Europe féodale page 414.

merce et réapprirent aux peuples que leur horizon n'était pas borné aux seules limites du monde occidental. Le développement du *commerce maritime*, consécutif aux croisades, eut sa répercussion sur le *commerce terrestre* et les foires internationales, dont l'affermissement de l'autorité royale facilita le développement. « Assez modeste à ses débuts, la dynastie capétienne parvient, au XIIe siècle, avec Louis VI, à faire prévaloir son autorité sur celle des seigneurs, et à faire régner dans l'Etat un *ordre relatif*, condition première du développement économique. Ce fut le point de départ du mouvement commercial, et de l'affranchissement des serfs (1) »

LE MOUVEMENT COMMUNAL ET CORPORATIF

Nous sommes ainsi conduits à reconnaître, dans la transformation économique et professionnelle, la véritable cause de l'émancipation des villes et des métiers.

a) Origines du mouvement

Ces origines tiennent tout entières dans la rénovation qui se produisit du Xe au XIIe siècle, dans la *renaissance du travail* qui réveilla l'Europe . « Depuis la fin du Xe siècle, le monde féodal s'organise ; au sein de l'universel morcellement, un ordre relatif prévaut ; ce n'est plus l'anarchie des temps antérieurs, et chaque seigneur s'efforce d'organiser et d'exploiter

(1) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 65.

son fief au mieux de ses intérêts : de nouveaux marchés sont ouverts, des relations s'engagent de ville à ville. Les trafiquants se multiplient et s'aventurent loin des murailles qui les protègent; on recommence à pratiquer des échanges; le commerce local se rétablit. En même temps, la société qui périssait d'ennui dans les villages et dans les bourgs, contracte le goût des voyages, des aventures, des pèlerinages jusqu'en Terre-Sainte; le monde s'étend, l'esprit s'élargit, les relations se rouvrent ensuite entre le Nord et le Sud, l'Occident et l'Orient : *le grand commerce renaît.* La conséquence s'en fit immédiatement sentir sur les *villes*; pauvres et faibles par nécessité, quand il n'y avait pas de trafic, elles se repeuplent et s'enrichissent. Bientôt les habitants seront en état de résister à leurs seigneurs. La meilleure preuve à l'appui de cette thèse, c'est que la marche de l'émancipation suivit précisément les grands courants commerciaux de ce temps. Les premières villes qui se soulèvent sont les cités d'Italie; puis, ce sont les villes du Rhin, cette grande voie d'échanges, qui reliait le Nord de l'Europe à la zone méditerranéenne, et les principaux centres de la Flandre, du Hainaut, de la Picardie, c'est-à-dire les métropoles commerciales du moyen-âge. D'autre part, ce furent les marchands, qui dirigèrent dans chaque ville la révolution communale : leurs *associations furent les berceaux des communes,* et souvent leur salle de réunion, leur guildhall, la halle aux draps, comme à Beauvais, à Ypres, à Arras, fut le premier hôtel de ville » (1).

(1) MM. Lavisse et Rambaud, Histoire générale, Tome II, pages 419 et 420.

La pratique de l'association professionnelle favorisa en effet les origines du mouvement communal. Les artisans, les marchands se formaient en société, comme à Valenciennes (« Frairie de la Halle basse »), comme à Arras, comme à Beauvais, comme à Laon, comme dans les bourgs anglais (« Frith Gilds »). Dans le Nord et le Midi, partout en France et à l'étranger, les professionnels se liguaient en « *guildes* », « *amitiés* », « *fraternités* », « *banquets* ». Les plus riches organisations étaient celles des « navigateurs », des « drapiers », des « changeurs ». Les revendications allaient trouver dans ces groupements un terrain préparé pour une action énergique.

b) Révolution communale et représentation professionnelle

Les associations se transformèrent peu à peu en de *véritables puissances*, groupant le reste des habitants, leur faisant jurer de rester fidèles à la cause publique. Puis, fortes de cet accord et du serment prêté, elles traitèrent avec les seigneurs ou leur imposèrent la *reconnaissance des libertés communales*. De village à village, de ville à ville, de région à région, les formes innombrables de l'émancipation, les manifestations diverses de l'énergie professionnelle ébranlèrent profondément le régime féodal; elles dressèrent le *Tiers-Etat* en face de la Féodalité et préparèrent ainsi des conséquences lointaines incalculables.

Dans les communes organisées, une large place fut laissée à l'élément laborieux, aux métiers. A Marseille, il y avait au XIIIe siècle un Conseil de 89 membres : 80 riches commerçants, 6 chefs de professions

diverses, 3 clercs (1). A Arles, les corps de métiers élirent un Collège, intimement lié à l'administration municipale (2). A Lyon, sous l'autorité nominale du gardiateur ou délégué royal, la ville est administrée par un conseil de douze membres issu de l'élection des chefs de métiers (3). Au commencement du XIVe siècle, en échevinat mixte, moitié gens de lignages, moitié gens de métiers, se forme à Bruges (4). Dans la Constitution de Barcelone, le fameux « Conseil des Cent », dont l'origine remonte à 1282, était composé de citoyens appartenant au commerce et à l'inrie (5).

c) Organisation du travail et des métiers

Le monde du travail et des métiers, aux perspectives élargies, à l'horizon agrandi, aux libertés reconquises, connaît une *rénovation profonde.*

Les marchands de Rouen trafiquent en franchise à Londres et dans les ports anglais. Venise s'installe dans les îles grecques, dans la Mer Noire, à Alexia, en Crimée, à Soldaia, sur la mer d'Azov, à Tana, etc. Pise et Gênes créent des comptoirs sur les côtes d'Egypte et de Tripolitaine. Barcelone, Narbonne, Marseille s'ouvrent au trafic oriental. Le *commerce* se ranimant, le *travail industriel* se développe : l'Occident apprend à fabriquer les étoffes de soie, de velours,

---

(1) MM. Lavisse et Rambaud, Histoire Générale, Tome IIe page 455.

(2) M. Anibert, Mémoires sur l'ancienne république d'Arles, tome I, page 126.

(3) M. J. Paul Boncour, le Fédéralisme économique, page 134.

(4) M. Henri Charriaut, la Belgique, page 82.

(5) M. Angel Marvaud, l'Espagne, page 114.

les tissus brochés d'or ou d'argent, les tapis, les ten tures, les glaces, le papier, le sucre.

Les *associations professionnelles augmentent* en nom·bre et surtout en puissance. Les groupements de *commerçants* ou « *ghildes* » marchandes surent occuper dans la plupart des communes du Nord de la France, des Pays-Bas et de la Germanie rhénane une place prépondérante, obtenir des privilèges considérables. La « ghilde » de Rouen posséda le monopole du commerce avec l'Irlande, des franchises dans les foires anglaises; la « ghilde » d'Arras était affranchie des droits de péage. Au-dessus des compagnies locales se formèrent parfois des *confédérations puissantes* qui portèrent le nom de « *hanses* ». Telle fut la célèbre « *ligue hanséatique* », union commerciale et politique des villse de la Baltique. On pourrait citer aussi la « Hanse des dix-sept villes », la « Hanse de Londres », etc.

En face de l'organisation professionnelle du commerce, il convient de placer celle de l'*industrie* : les « *corporations* ». A la faveur du mouvement communal, les villes obtinrent des « statuts de corporations » (1) et le développement de ces organisations fut très rapide. A Montpellier, dès les premières années du XIIe siècle, on trouve les artisans groupés en sept catégories de corporations; à Nîmes, on compte en 1272 neuf catégories. L'origine en est lointaine, car nous connaissons des réglements corporatifs des « Chandeliers » parisiens, édictés en 1061. Au cours du treizième siècle, quand le prévôt de Paris, Etienne Boileau, invita les corporations à

(1) Henri Martin.

faire enregistrer leurs statuts, sous le règne de Saint-Louis, une centaine répondirent à l'appel; quelques années plus tard, d'après le rôle de la taille de 1291, Paris comprenait près de 350 corporations.

Chaque ville avait d'ailleurs sa réglementation; il n'y eut jamais à proprement parler de régime corporatif uniforme. Chaque métier et chaque région adopta un *système différent* : il n'y eut jamais accord des règlements corporatifs entre eux, pas même dans les industries similaires. La tendance générale était rigoureuse en Allemagne et en Flandre. Au contraire, dans les cités du Midi, plus ouvertes, plus commerçantes, le régime fut plus souple, plus libéral : à l'origine, il y fut même peu appliqué; pendant longtemps Montpellier et Limoges possédèrent des *corporations libres*, ouvertes à tous, même aux étrangers. Plus tard, les différences s'atténuèrent dans le sens du *monopole*, avec l'unification territoriale et monarchique.

A cette époque, d'une façon générale, « la corporation est devenue l'association des artisans du même métier, résidant dans la même ville, investie d'un monopole rigoureux de fabrication et de vente, monopole résultant de l'homologation de ses statuts et de ses règlements, tant par la municipalité que par l'autorité seigneuriale ou royale. C'est un syndicat obligatoire, mais purement patronal, dirigé par des artisans élus par leurs pairs, et qui prennent le nom de maîtres gardes, de gardes jurés, bayles, prud'hommes, élus ou consuls. Les ouvriers restent en dehors de la corporation; ce sont des stagiaires qui, tant qu'ils ne sont qu'apprentis ou compagnons, n'ont

aucune part dans la direction du groupement professionnel. Ils ne sont pas appelés aux délibérations; il leur est interdit de former entre eux des associations; ils sont sous l'entière dépendance de ceux qui les emploient, et qui ne les admettent au rang de maître, c'est-à-dire de patron, que s'ils le veulent bien. La corporation ne ressemble donc en rien au syndicat mixte, que certains auteurs contemporains nous représentent comme le rétablissement du régime corporatif : elle n'est qu'un syndicat patronal » (1).

Les intérêts purement ouvriers furent représentés par les « *compagnonnages* », en général sous forme de sociétés secrètes. Au début, les groupements entre compagnons des différents rites ou devoirs (Enfants de Salomon, de Maître Jacques, du Père Soubise) avaient surtout un caractère d'assistance mutuelle; ils devinrent vite des organisations de combat et prirent parfois un développement inter-régional, peut-être international. L'histoire en est d'ailleurs obscure pour le moyen âge; aucun texte antérieur au XVI[e] siècle ne nous est parvenu et les traditions qui s'établirent sur les origines de ces associations sont toutes légendaires (2).

d) Le pouvoir royal et les corporations médiévales

L'importance des organisations professionnelles fut assez considérable, à cette époque de notre histoire, pour dominer le pouvoir royal avec *Etienne Marcel*, prévôt des marchands. Représentant de l'association

---

(1) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 68.
(2) M. Ch. Petit-Dutaillis.

parisienne des marchands de l'eau ou armateurs, le prévôt avait acquis peu à peu des droits très étendus. Le commerce de la ville dépendait de lui et de sa corporation; sa juridiction s'étendait sur toute la Seine, les ports et les marchés, avec un tribunal, le Parloir aux Bourgeois, dans le quartier Saint-Jacques, avec des bureaux établis à la Maison aux Piliers, près la place de Grève. Il avait la surveillance des poids et mesures et, par suite, l'autorité sur les jaugeurs, mesureurs et courtiers, percevait des tailles, assurant l'entretien des pons, ports, rues et places. La corporation et son prévôt avaient une légion de fonction naires : jurés ,assesseurs, prud'hommes, clercs, sergents et autres. Au lendemain de la journée de Poitiers, le prévôt Marcel prit le gouvernement de la ville, exigea la convocation des Etats de 1356 et de 1357, imposa longtemps ses volontés au Dauphin et finit par entrer en lutte avec ce dernier.

La royauté triompha, mais les circonstances même de cette alerte prouvent l'étendue de l'organisation professionnelle au moment de la guerre de cent ans. Bientôt, lorsque les troubles et les désordres de celle-ci disparurent, la politique de Charles VII et de Louis XI tendit à relever les ruines et à faciliter *l'essor économique*. Charles VII rendit un grand nombre d'ordonnances pour renouveler d'anciens statuts de métier tombés en désuétude, rétablir des règlements, former en communautés des métiers jusque-là sans discipline, il accorda des exemptions d'impôts aux artisans qui avaient le plus souffert, à ceux qui viendraient repeupler les villes; il rétablit les foires de Champagne et réorganisa celles de Lyon. Louis XI

favorisa l'introduction d'industries nouvelles, fit venir à Tours des tisserands et des teinturiers italiens, rendit une ordonnance générale sur l'exploitation des mines (1471); confirma par lettres patentes les statuts et les privilèges de nombreux corps de métiers (1)

De plus en plus, le *pouvo r royal* pensait ainsi relever l'industrie en *augmentant la tutelle* : « Sous cette impulsion, les corporations se constituent en forteresses de plus en plus solides contre la concurrence. Les statuts deviennent d'une minutie parfois puérile, le monopole se resserre, le chef-d'œuvre, mode d'élimination, se généralise et se complique » (2)

LES RÉPUBLIQUES PROFESSIONNELLES

Dans d'autres pays, le mouvement corporatif prit une telle extension et une telle importance que le moyen-âge connut des « *républiques professionnelles* » (3), où la représentation des intérêts était non seulement réalisée, mais prépondérante.

a) En Italie

En Italie, *Sienne* et *Florence* parvinrent à ce régime. Les groupements, que l'on appelait les « arts », c'est-à-dire les métiers, y régnèrent en même temps qu'une merveilleuse efflorescence d'œuvres professionnelles. Les sept « arts majeurs » (art de la laine, art de la soie, marchands de drap, changeurs, médecins, hommes de loi, avec professions annexes), puis

(1) M. E. Levasseur.
(2) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 73.
(3) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, page 103.

les sept « arts mineurs » (cordonniers, fripiers, forgerons, charcutiers, bouchers, cabaretiers, hôteliers, bourreliers, tanneurs, fabricants d'armes, serruriers et forgerons, maçons et charpentiers, menuisiers, boulangers), enfin les prolétaires (artisans ou « ciompi ») groupèrent tous les habitants de la ville sur les registres du travail.

« Imaginez une diffusion de nos syndicats telle que l'on ne puisse plus être citoyen à moins d'appartenir à l'un de ces groupements. Les nobles, les propriétaires, les capitalistes y passaient bon gré, mal gré. Le Dante était inscrit sur la liste des apothicaires. Tout ce qui ne faisait pas partie des « arts » était proscrit et mangeait « le pain amer de l'étranger ». Cet amour de la réglementation professionnelle était tel qu'on avait fini par constituer une classe à part avec les aveugles, les mendiants, les vagabonds, les voleurs ; et le réserviste français qui s'inscrivait, paraît-il, sur les rôles matricules sous le qualificatif « apache », eut eu sa place marquée dans les catégories florentines. Les droits civiques, le service militaire, le rôle des impôts, les décisions nationales ou municipales, tout se subordonnait à cette discipline, c'était par les syndics des métiers que s'administraient les Conseils votant sur les intérêts généraux et qu'étaient convoquées ces assemblées populaires dont les délibérations tumultueuses et armées décidèrent, plus d'une fois, du sort de la République... *L'effacement des partis devant les métiers* était, en somme, la caractéristique dominante du système : il est remarquable, toutefois, que les organisations politiques n'abdiquèrent jamais complétement. Au-dessus des

intérêts et des traditions économiques...... le « parte guelfa » resta, pendant des siècles, le pouvoir politique adjuvant des arts et des métiers. Sa survivance plane sur les annales de Florence. On recourait à lui dans les temps de crise, comme si l'un de nos groupements politiques, après être resté longtemps aux affaires, était gardé en réserve, à titre de ressource suprême, au lendemain d'une révolution sociale dont il aurait ,d'ailleurs, facilité l'avènement. » (1)

Un autre historien donne cette appréciation générale des constitutions de Sienne et de Florence, si réalistes et si foncièrement démocratiques : « D'autant plus remarquable est ce phénomène historique (le succès des institutions populaires professionnelles) que, du côté des Blancs et des Gibelins, se trouvaient le talent et l'honnêteté.... Pour lutter contre tant de vertus, de talent, de génie individuel, il ne fallait pas moins que le génie collectif qui s'incarne dans un peuple... Rien n'est plus surprenant que ces vues larges chez tout un peuple, que cette suite dans les idées de magistrats élus pour deux mois. Instruments de la volonté générale, ils ne se décourageaient pas de concevoir ce que d'autres exécutaient, et ils exécutaient avec une docilité patriotique ce que d'autres avaient conçu. »

***b*) Dans les Flandres**

Dans les républiques flamandes aussi, la vie politique n'appartint à la même époque qu'aux collectivités professionnelles.

Le citoyen devait s'inscrire dans un métier ou dans

(1) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, pages 105 à 108.

un collège officiellement reconnu. Dans les villes ou la constitution économique était très simple, comme à *Liège*, toutes les professions possédèrent une influence égale. Mais, en général, les différences de force et d'intérêts amenèrent la constitution de « membres » (leden) comprenant chacun un ou plusieurs groupements professionnels. A *Bruges*, la commune renferme neuf « membres » : 1° la « poorterie », c'est-à-dire les bourgeois vivant de leurs rentes ou du grand commerce ; 2° les métiers de la draperie (tisserands, foulons, tondeurs et teinturiers) ; 3° les bouchers et les poissonniers) ; 4° les dix-sept « neeringen » (corporations secondaires) ; 5° le « hamere » (marteau) ou métiers travaillant le métal ; 6° le « ledre » (cuir) ou métiers travaillant le cuir ; 7° le « naelde » (aiguille) ou métiers travaillant à l'aiguille ; 8° les boulangers ; 9° les courtiers avec quelques autres petits métiers. A *Bruxelles*, on distingue le patriciat, partagé en sept « lignages » et les corps de métiers divisés en neuf « nations ». *Gand* et *Ypres* réservent à la draperie une importance politique en rapport avec sa prépondérance économique ; elles présentent quatre corps : 1° la « poorterie », à laquelle sont adjoints les bouchers, les poissonniers, les teinturiers et les tondeurs ; 2° la « weifambocht » ou les tisserands ; 3° la « vulterie » ou les foulons ; 4° les « gemeene neeringen » ou communs métiers. A *Dinant* où la batterie jouit d'une importance analogue à celle de la draperie dans les précédentes cités, la population est scindée en trois « membres » : les « bourgeois d'emmy la ville », les batteurs et les bons métiers.

Cette organisation professionnelle, dont l'influence

fut lointaine — puisque *Cologne*, par exemple, adopta en 1396 la Constitution de Liège —, eut comme idéal d'établir, entre les divers groupes sociaux de la république, un équilibre stable. « Sauf à Liège où le patriciat amoindri disparaît comme corporation distincte, elle lui accorde partout sa part d'intervention à côté des artisans. Quant à ceux-ci leur rôle est mesuré suivant leur importance et la nature de leur industrie. On a donc eu raison de voir, dans les constitutions démocratiques du XIVe siècle, un *essai fort curieux de représentation des intérêts.* Elles ne s'abandonnent pas, comme les démocraties modernes, à la force aveugle du nombre. Elles s'efforcent, si l'on peut ainsi dire, de doser les suffrages et d'adapter, le plus exactement possible, l'organisation politique à l'organisation sociale. C'est là seulement où, comme à Liège, les différences sont peu sensibles entre les forces des groupes en présence, qu'elle leur reconnaît des droits égaux. Partout ailleurs, en pays wallon comme en pays flamand, le degré de l'ascendant économique d'un groupe détermine le degré de sa participation au pouvoir » (1).

CONCLUSION

Ces précédents nous amènent à penser que la prépondérance « de la profession dans la constitution politique des pays libres n'est chose ni nouvelle, ni impossible, ni absurde » (2), ils nous prouvent que

---

(1) M. Henri Pirenne, les Anciennes Démocraties des Pays-Bas, pages 217 et 218.
(2) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, page 108.

les démocraties laborieuses ont suivi déjà des voies analogues à celles vers lesquelles nous paraissons aujourd'hui entraînés, avec les « recommencements » de l'Histoire. Et l'on aurait mauvaise grâce à en critiquer les résultats par la seule constatation de quelques erreurs ou de quelques abus qui purent être commis. Il faut juger l'ensemble de l'œuvre, avec un recul suffisant, sans parti-pris et surtout en se plaçant dans les conditions de milieu, de civilisation et d'infériorité qui s'appliquent à cet âge.

Il faut juger de même l'œuvre rigide et sévère des corporations, dans un esprit équitable et réfléchi, car l'« histoire.... a compris aujourd'hui qu'un régime comme celui-là, qui a duré de longs siècles devait avoir de fortes raisons de vivre. Il était à coup sûr entaché de *criants défauts* : il étouffait la liberté personnelle, excluait les solitaires; mais les monopoles ont-ils disparus de nos jours ? Il provoquait des haines de métiers, des querelles byzantines qui nous font sourire; mais les brevets d'invention ne donnent-ils pas lieu encore à d'interminables procès ? Sans doute, sous prétexte d'assurer la loyauté des produits, il encourageait la routine, et maintenait les marchandises à un taux élevé, au grand dommage du public...... Mais d'abord n'exagérons point, et rappelons-nous qu'au moins en ce qui touchait aux industries d'exportation, les diverses villes étaient en concurrence entre elles, et que tous les artisans d'un même métier avaient solidairement le plus grand avantage à perfectionner leur technique pour vaincre leurs rivaux du dehors; ce qui prouve d'ailleurs que les progrès n'étaient pas impossibles,

c'est qu'il y en eut beaucoup de réalisés. Et d'autre part, le régime de la concurrence aiguë, qui déchaîne des crises mortelles, qui glorifie les forts, et tue les faibles, même courageux, quelles qu'en soient les vertus, est-il exempt de défauts ? En regard de ces erreurs économiques, que de principes discutables, peut-être, mais d'un *caractère élevé ou bienfaisant*, et que l'on ne saurait plus dédaigner ! garantie du travail à qui en vivait et de la propriété industrielle à qui la possédait ; une certaine indivision du travail, qui faisait des ouvriers complets et préparait de futurs maîtres ; le patronat accessible à tous les travailleurs ; des épreuves et des stages, pour constater la capacité des artisans ; suppression des intermédiaires parasites entre le producteur et le consommateur ; efforts tentés pour maintenir la loyauté du commerce, fonctionnement régulier d'une juridiction professionnlle, solidarité de la famille ouvrière, et assistance aux indigents du métier. Rappelons-nous surtout les circonstances parmi lesquelles la corporation se développa : au travailleur des villes isolé et faible...., l'association s'ouvrait comme la voie du salut ; par elle, il parvint à la liberté collective, la seule qu'on pût alors conquérir, il atteignit à un haut degré d'influence.......... N'oublions pas enfin que les gens de ce temps ne pensaient pas comme nous, que les lisières de la corporation ne les gênaient pas, et que, loin de trouver ces règlements trop étroits, ils s'efforçaient de les rendre chaque jour plus précis. Aussi *ne plaignons pas l'artisan du XIII*e *siècle* : il affectionnait son métier, qui était

sa force, son asile, sa fierté » (1), il travaillait avec l'ardeur et la joie du *chrétien* qui attend la récompense éternelle ! La Vie était douce aux bâtisseurs des Cathédrales !

---

(1) MM. Lavisse et Rambaud, Histoire générale, tome II, page 531 à 533.

CHAPITRE VI

LES TEMPS MODERNES
ET L'ANCIEN RÉGIME

D'immenses transformations économiques, sociales, intellectuelles et religieuses s'accomplissent, aux dernières années du quinzième siècle et à l'aube du seizième. Un monde vraiment nouveau, vraiment « *moderne* » s'élabore à la faveur d'évènements considérables : *la découverte de terres inexplorées, la renaissance et la réforme.*

LES CONDITIONS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

a) Les grandes découvertes

Les historiens placent avec raison la fin du moyen-âge à la chute de Constantinople (1453). Les Turcs, après les Arabes et les Mongols, interdisent désormais l'accès de l'Orient aux Occidentaux, l'accès de ces terres lointaines, d'où l'humanité avait reçu sa

civilisation première, avec ses étapes successives, l'Iranie, l'Arménie et la Chaldée, l'Egypte et l'Asie-Mineure, la Grèce et les Lieux-Saints. Sans doute, pendant un siècle encore, les Vénitiens conservèrent des possessions dans la Méditerrannée orientale et les Génois purent maintenir leur ligne de marchés jusqu'au Caucase et en Arménie (1). Mais, dans l'ensemble, « ce fut bien pour l'Europe vivante comme si la terre même qui portait les chemins de l'Inde avait disparu. On pouvait même se demander si la mort historique n'allait pas également frapper la méditerranée. Les hommes, les dieux meurent; de même les terres et les eaux. Ainsi la « mer Intérieure », qui avait été la mer par excellence, depuis les temps mythiques où les Crétois dominaient sur les flots, c'est-à-dire depuis des milliers d'années, l'admirable bassin autour duquel les peuples en amphithéâtre s'étaient assis, de Tyr à Carthage et à Syracuse, l'immense domaine liquide, la « grande mer », se trouvait maintenant inutilisée, supprimée pour ainsi dire, entre les Turcs du Nord et de l'Est, qui en avaient détaché la mer Noire, l'Archipel, les mers de Crète, de Syrie, d'Egypte, et les Arabes pasteurs qui en occupaient les rives méridionales. Ses eaux allaient peut-être redevenir désertes comme l'étaient devenues tant de ses terres riveraines, dont les sabots des chevaux d'Orient avaient déraciné le gazon » (2). Les marins italiens essayèrent de conjurer le péril : les Vénitiens reprirent les plans du Pharaon Nikao et de l'arabe Amru pour ouvrir l'isthme de

(1) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome IV, page 216.
(2) Elisée Reclus, l'Homme et la Terre, tome IV, page 217.

Suez (1); Paolo Centurione se rendit à Moscou pour encourager le Tsar à ouvrir une voie commerciale avec l'Orient. Mais le monde allait vers des destinées nouvelles et Colomb, comme Gabotto (Cabot), se mettaient au service des princes occidentaux : c'était le tour de l'Espagne, du Portugal, de la France, de l'Angleterre de connaître des siècles d'activité maritime, commerciale et colonisatrice, tandis que la Méditerranée était de plus en plus abandonnée aux pirates musulmans.

Avec l'*immense accroissement en étendue des relations économiques causé par les grandes découvertes*, se produisit un *déplacement des centres d'activité vers l'Ouest*. Venise fut remplacée par Lisbonne comme marché d'importation des Indes; l'importance de la France et de ses ports grandit au point de vue du commerce extérieur; les grandes voies de l'Europe centrale et leurs principales cités, comme Breslau, diminuèrent au profit de celles plus occidentales, avec Leipzig, Augsbourg, Nuremberg (2); la Russie, de plus en plus isolée par les Mongols ou les Turcs, se reformait vers l'ouest, à Pskov et à Moscou, tandis que Novgorod perdait son antique prépondérance. L'évolution devait avoir de lointaines conséquences. L'essor professionnel de la France, de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne occidentale fut considérable; le mouvement maritime, devenu mondial, facilita les échanges et le grand commerce; l'Espagne et le Portugal connurent une richesse inouïe.

---

(1) Rinaldo Fulin, Archivio Veneto.
(2) J. Partsch, Lage und Bedeutung Breslaus.

L'horizon professionnel s'élargit et le bien-être matériel augmenta.

b) Renaissance et réforme

L'ébranlement des conceptions, des idées et des mœurs par ces transformations économiques considérables, ne fut pas étranger à la propagation des mouvements nouveaux. *Renaissance* et *Réforme.*

D'ailleurs l'idéal, surtout intellectuel et artistique, des humanistes resta plus abstrait et eut des conséquences économiques et professionnelles de moindre importance que celles engendrées par la Réforme.

Celle-ci détermina en de nombreux pays un *nouvel équilibre politico-économique* et une *nouvelle distribution des biens*. Les princes et les seigneurs s'approprièrent les propriétés religieuses, en les laïcisant, par exemple en Hesse, en Saxe, dans le Mecklembourg, en Poméranie, en Prusse, en Suède, où Gustave Wasa confisqua treize mille bénéfices ecclésiastiques, en Angleterre, avec Henri VIII. Ailleurs les bourgeois ou les artisans de Suisse, des Pays-Bas ou de l'Ecosse réalisaient la même évolution. Le tout ne se fit point sans heurts, sans résistances, sans luttes sanglantes, sans des ruines nombreuses, connues sous le nom de « guerres de religion ». La France, en particulier, fut très éprouvée et son lot de pertes et de malheurs fut considérable.

c) Le pouvoir royal et la monarchie absolue

La Monarchie capétienne en retira du moins un accroissement notable de pouvoir, grâce à l'abaissement des grands et des corps de l'Etat. Féodalité,

clergé, parlements, provinces furent diminués par les rivalités et les discordes et s'inclinèrent à la longue devant l'*autorité royale.*

Richelieu et Mazarin, Louis XIV et Louis XV achevèrent l'organisation de la monarchie absolue, de ce « pouvoir fort et tutélaire à l'ombre duquel la France, — lasse des agitations stériles qui n'avaient fait qu'augmenter sa misère générale — put se reposer et se refaire » (1).

La *centralisation* fut la règle de ce régime. Au sommet, le roi était entouré des Conseils, des secrétaires d'Etat, du Contrôleur général, du Chancelier; dans les sphères locales dominaient les agents provinciaux, surtout les intendants. Du centre aux extrémités, comme de la périphérie au sommet, c'était un mouvement continuel et un va-et-vient incessant, une circulation régulière, une hiérarchie et une réglementation précises.

d) Le progrès global

En même que progressait le pouvoir administratif et politique, que s'élargissait l'horizon géographique, économique et intellectuel, — se développait l'activité agricole, industrielle et commerciale, s'augmentait la somme des biens et de la prospérité des nations occidentales, de la France spécialement.

Au lendemain des ruines de la guerre avec les Anglais, plus tard après les luttes religieuses, enfin après les invasions qui assombrirent les dernières années du Grand Roi, notre Patrie ne cessa de poursuivre son évolution progressive, avec — succédant tou-

(1) M. G. Lacour-Gayet.

jours aux crises — des périodes de renaissance économique, littéraire et artistique. Dans l'ensemble « l'*agriculture* a en quelque sorte repris possession du sol français ravagé par la guerre de Cent ans; le roturier est devenu, beaucoup plus qu'il ne l'avait été jusque-là, propriétaire foncier et même propriétaire de terre noble; le paysan a été moins foulé et les censives lui sont devenues plus légères. *L'industrie* a pris un grand essor et son dépeloppement à cette époque » peut être considéré comme bien supérieur à celui « qu'elle avait eu au XIIIe siècle. Le *commerce* s'est étendu. La protection royale a plus efficacement que dans le passé couvert l'activité économique du peuple. La *population*, vivant plus à l'aise, a comblé les vides qu'y avaient faits les misères du XVe siècle » (1). La France, écrivait un ambassadeur vénitien, « est très peuplée; tout lieu y est habité autant qu'il peut l'être. »

L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

L'évolution professionnelle fut aussi progressive. Pour l'agriculture d'abord, « tout pauvre qu'est le peuple, avait dit aux Etats généraux de 1484 le juge du Forez, il a encore des ressources; assurez au laboureur le fruit de ses travaux, bientôt il se relèvera de son abattement et la terre se couvrira de moissons »; les grandes ordonnances qui ont été inspirées par le mouvement de la Renaissance, plus tard par les idées nouvelles, contribuèrent à améliorer la condition juridique et matérielle du paysan cul-

(1) MM. Lavisse et Rambaud, Histoire générale, tome IV, page 205.

tivateur. L'influence des guerres d'Italie et des grandes découvertes sur l'extension de l'industrie et du luxe fut considérable : les métiers prirent un développement de plus en plus large pour satisfaire les besoins des grands, des bourgeois, du peuple tout entier, tandis que le commerce s'étendait non seulement à l'ancien monde, mais aussi aux contrées nouvelles qui s'offraient chaque jour aux explorateurs, aux colons et aux négociants.

a) L'organisation corporative des métiers

La royauté française s'attacha à *développer les corporations*, soit parce qu'elle les considérait comme nécessaires à l'ordre social, soit parce qu'elle les envisageait comme des groupements riches, imposables à volonté. Quoi qu'il en soit, elle essaya d'imposer le régime corporatif à toutes les villes et bourgades par les *édits de* 1581 *et de* 1597. « Le premier a un quadruple objet. Il réorganise en corps de métier tous les artisans du royaume; mais, ce faisant, il tend cependant à rendre le système des corporations moins exclusif en rendant l'admission plus facile. D'autre part, l'édit, sous le prétexte de supprimer les abus des jurandes, maîtrises et confréries, place les corps de métiers sous la surveillance directe de la royauté; et comme corollaire que l'on devine, un impôt est prélevé sur le travail. Somme toute, le roi affirme son droit domanial sur les corporations et en fait une source de revenus. L'édit de 1597 renouvelle à tous égards les dispositions de celui de 1581; il les généralise même, car il englobe les marchands dans le ré-

gime corporatif, jusque-là applicable seulement aux artisans. » (1)

Louis XIV devait développer encore ce système par *l'édit du* 13 *Mars* 1673, en augmentant dans de fortes proportions le nombre des métiers érigés en communautés. « Il y eut dans ce sens une augmentation subite et importante. Alors qu'au XIII[e] siècle le nombre des localités dans lesquelles les métiers avaient une organisation corporative n'était qu'une petite minorité, à la fin de l'ancien régime on peut estimer à 521 le nombre de villes et bourgades jurées ...... Avec l'accroissement de leur nombre on vit se généraliser les abus des corporations, qui sévirent avec une intensité, d'autant plus grande, qu'au XVII[e] et XVIII siècles se développa parallèlement à l'organisation du travail par la corporation, la grande industrie » (2).

Ces inconvénients furent-ils compensés par des avantages réels ? L'appréciation est délicate. M. Paul Pic s'exprime ainsi : « Il est évident qu'au début, alors que l'industrie sortait à peine de la phase familiale, qu'elle en avait conservé les formes et le souvenir, que l'atelier était le prolongement du foyer, son élargissement, la corporation créa la paix sociale et favorisa le travail. Mais au lieu d'évoluer avec le temps, et les nécessités nouvelles d'une civilisation plus raffinée, la corporation se concentra peu à peu sur elle-même, devint rétrograde, et eut l'unique souci de son monopole.......... En limitant la concurrence, elle maintient immuables les procédés de fabri-

(1) M. Paul Pic, Législation industrielle, pages 73 et 74.
(2) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 74.

cation : les statuts, dans leurs prescriptions techniques, sont une barrière dressée devant les inventions, ils consacrent le triomphe légal de la routine. Aussi, lorsque, à partir de Henri IV, on veut créer une nouvelle industrie et lui donner les moyens de prospérer rapidement, la constitue-t-on sous forme de manufacture royale, seul moyen de la soustraire à l'organisation corporative. La tendance au *monopole*, qui sera le grand reproche dirigé à la fin du XVIIIe siècle contre les corporations était une conséquence inévitable de leur fonctionnement. En effet, dans les petites villes, dans les bourgades, les communautés d'arts et de métiers ne comptaient parfois que trois ou quatre membres. Il était impossible de se glisser parmi eux ; et d'autre part, ils avaient une tendance, contre laquelle consommateurs et compagnons pouvaient difficilement lutter, à exagérer le prix de vente et à comprimer les salaires. Quant à l'accès du métier, il était rendu difficile non seulement par le chef-d'œuvre, mais aussi par les droits de réception très coûteux qui éliminaient les compagnons peu fortunés, au profit des fils de maîtres qui bénéficiaient d'une forte remise. Enfin, la paix qui n'existait pas toujours dans le sein de la communauté, était sans cesse troublée par les procès entre corporations de métiers similaires ou connexes. Des exemples célèbres nous montrent d'interminables luttes judiciaires, où les ressources cependant inépuisables de l'ancienne procédure étaient épuisées. »

Pour nous, le *jugement à porter sur le mouvement corporatif* nous paraît être le suivant : il fut en général bienfaisant tant qu'il conserva partiellement les

caractères et les avantages de l'association professionnelle « libre »; il devint oppressif et rétrograde lorsqu'il devint obligatoire, fermé, lorsqu'il reçut du pouvoir royal extension et monopole.

A l'étranger, la même évolution se retrouve, avec une tendance à l'oppression et au monopole dans les « zunften » allemandes, avec les bienfaits et les heureux résultats des groupements libres d'Angleterre (édits de Henri VII et Henri VIII, acte du Parlement de 1545, règlements d'Elisabeth, etc.).

b) Les initiatives agricoles

Avec *Henri IV* aidé de *Sully*, apparaissent de nombreuses tentatives pour améliorer le sort du travailleur paysan et accroître la production agricole. Le roi interdit aux nobles « de chasser dans les blés aussitôt qu'ils sont en tuyaux, et dans les vignes, depuis le premier jour de Mars jusqu'à la vendange», et, par contre, il leur imposa des battues, tous les trois mois et plus souvent même, s'il le fallait, pour détruire les loups, renards et autres animaux malfaisants. La sériciculture fut essayée partout; une grande entreprise de dessèchement des marais fut organisée sous la direction du professionnel hollandais Humphrey Bradley; le Roi récompensa Olivier de Serres pour son « Théâtre d'agriculture et ménage des champs » et s'efforca de ramener la noblesse à la Terre.

Colbert inaugura des primes à l'exportation de la viande, créa des haras, prépara longuement et publia la grande Ordonnance des eaux et forêts de 1669. Le règne de Louis XV fut aussi une période de progrès agricole. Les grands seigneurs s'adonnent aux

expériences terriennes, tel le Marquis de Turbilly, le duc de Choiseul dans sa ferme de Chanteloup, le duc de la Rochefoucauld dans ses domaines de Liancourt. *Daubenton* introduit les moutons merinos, *Parmentier* vulgarise la pomme de terre et partout des sociétés et des cours d'agriculture s'organisent, principalement sous l'administration de *Bertin*.

c) **Les initiatives industrielles et les manufactures**

Dans l'industrie, c'est Henri IV qui imagina le système de la « *Manufacture royale* », c'est-à-dire de l'organisation indépendante du travail en face des corporations. C'est une première manifestation de la grande industrie, sous la forme « agglomérée, les ouvriers étant réunis dans un même local et travaillant comme salariés sous les ordres et pour le compte d'un entrepreneur. Celui-ci tient son droit de la volonté royale, solennellement manifestée par des lettres patentes, délivrées parfois moyennant finances, le plus souvent gratuitement dans le but de stimuler l'industrie et d'accroître la richesse du pays. La première forme de la manufacture royale fut l'établissement d'ouvriers d'art dans les galeries du Louvre » (1).

Colbert vint développer l'organisation nouvelle et donner un remarquable essor à la grande industrie. Successivement il agrandit la Manufacture des Gobelins (1662), créa les Manufactures de Beauvais (1664), d'Aubusson (1665), de Saint-Gobain, de Saint-Maur, d'Elbeuf, etc. Colbert soutenait ces établissements de ses subsides et de ses faveurs, accordait

(1) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 80.

des immunités personnelles aux ouvriers et aux patrons, « suivait de très près ce genre d'affaires, s'informant des besoins et des progrès de l'établissement, envoyant des inspecteurs pour s'assurer de l'exécution des contrats faits avec l'Etat, engageant les femmes des autorités à visiter les ouvrières et leurs ateliers, exemptant de la taille les pères qui avaient trois enfants dans la fabrique. Il admettait comme principe que, durant les premières années d'un établissement, on devait dépenser l'argent sans trop se préoccuper d'en recueillir les bénéfices » (1).

Le système survécut au grand ministre et, dans le cours du XVIII[e] siècle, beaucoup de manufactures nouvelles furent fondées. Les fabriques de toiles et de draps étaient les plus nombreuses; celles de bonneterie, de tapisserie, de papeterie, de verrerie étaient aussi florissantes. Enfin, comme à la longue les privilèges et monopoles de ces industries apparurent trop rigides, les administrateurs les plus éclairés du règne de Louis XVI inaugurèrent d'autres *encouragements pour les professionnels* : examen des procédés par l'Académie des Sciences, prix décernés, instructions administratives sur les découvertes étrangères et sur leurs applications (Arkwright, Vaucanson, Argant).

d) Les initiatives commerciales

L'évolution commerciale, déjà pressentie par l'étude des grandes découvertes et de leurs conséquences, est également féconde au cours des siècles modernes.

(1) M. Levasseur.

A l'intérieur, les routes furent multipliées, des canaux creusés, sous *Henri IV* et *Louis XIV*. Cette œuvre fut complétée par *Orry, Trudaine et Perronet* au XVIIIe siècle. Les transactions se développèrent et, après des vicissitudes nombreuses, la liberté de la circulation des grains fut reconnue.

Au dehors, le pouvoir royal favorisa la constitution de *grandes Compagnies*, la colonisation et les entreprises lointaines. Le commerce extérieur subit une progression notable : en 1716, 213 millions de livres (94 1/2 à l'importation et 118 1/2 à l'exportation) ; — en 1787, 1155 millions (611 à l'importation et 544 à l'exportation).

e) La représentation des intérêts et le pouvoir central

Ces divers intérêts professionnels et économiques — agricoles, industriels, commerciaux — conservèrent à l'aube des temps modernes leur *représentation locale*. Les organismes médiévaux se perpétuèrent longtemps dans la vie communale et provinciale.

Au sommet, le pouvoir central en se fortifiant admit pour une faible part la représentation de ces intérêts. Dès l'année 1601 une *Commission économique* est constituée pour rétablir la prospérité de l'industrie et du commerce français ; organisée par Laffemas, elle comprend des conseillers du roi, des membres du Parlement, de la Cour des Comptes et de la Cour des Aides, et deux marchands de Paris « qui seront élus et nommés, des plus suffisants et capables par la communauté des dits marchands » ; elle tient 176 séances de 1602 à 1604 sur les manufactures, les arts et métiers, la police des vivres et denrées, la facilité

du commerce, etc. (1). En 1604, elle cède la place à un « *Conseil de commerce* » : Richelieu le dénature en substituant des conseillers d'Etat aux professionnels qui devaient le composer, mais Colbert le rétablit dès l'année 1664, en faisant nommer annuellement par dix-huit villes deux marchands pour chacune; parmi ces trente-six marchands, le roi en nomma trois pour constituer auprès de lui un *Conseil permanent*, les autres s'assemblant partiellement dans les provinces quand ils étaient convoqués (2). Cette organisation fut complétée par la création de (3) *Chambres de commerce* (1701) et du (4) *Comité consultatif d'agriculture* (1785).

LES PROJETS DE RÉFORME ET LA RÉVOLUTION

L'ensemble de notre organisation économique et professionnelle présente au XVIIIe siècle, avec d'indéniables progrès, une *insuffisance* de plus en plus marquée, surtout en présence de l'essor industriel et commercial de nos rivaux anglais (5), de leurs triomphes coloniaux, de leur prépondérance mon-

(1) M. Lavisse, Histoire de France, tome VI, pages 74-76.

(2) MM. Lavisse et Rambaud, Histoire générale, tome VI, page 239.

(3) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 116.

(4) MM. Lavisse et Rambaud, Histoire générale, tome VII, page 657.

(5) Notre prétention n'est pas de donner ici une description complète de l'évolution professionnelle mondiale. On a pu déjà remarquer que, depuis l'époque médiévale, nous nous sommes attachés à suivre surtout les transformations françaises. Deux motifs devaient nous y conduire ; 1e l'étude générale des différenciations professionnelles des peuples au cours des premiers chapitres et l'unutilité de reprendre cette histoire avec chaque époque; 2e l'avantage de suivre le développement des institutions françaises, comme les plus importantes, dès le moment où elles apparaissent suffisamment individualisées et où leur succession sera ininterrompue.

diale. Le pouvoir central est impuissant à organiser une sérieuse activité professionnelle; les ordres dirigeants deviennent parasites; les métiers ne peuvent briser les entraves des corporations; les échanges et la circulation des biens sont gênées par de multiples survivances d'un autre âge. En même temps, les conditions économiques se transforment avec une rapidité considérable : les *relations mondiales*, la *très grande indnstrie*, le *machinisme* révolutionnent l'ordre des choses établi.

a) **Les théories**

Ce désaccord croissant des réalités et des institutions ne pouvait échapper aux *penseurs* et aux *philosophes* qui ont préparé la Révolution. Déjà Montesquieu, dans « l'Esprit des lois », pose des principes nouveaux de droit au travail, de droit à l'assistance dans l'invalidité et la vieillesse : « Un homme n'est pas pauvre parce qu'il n'a rien, mais parce qu'il ne travaille pas. Dans les pays de commerce, où beaucoup de gens n'ont que leur art, l'Etat est souvent obligé de pourvoir aux besoins des vieillards, des malades et des orphelins. Un Etat bien policé tire cette subsistance du fond des arts mêmes; il donne aux uns les travaux dont ils sont capables; il enseigne les autres à travailler, ce qui fait déjà un travail..... Quelques aumônes que l'on fait à un homme nu dans les rues ne remplissent point les obligations de l'Etat, qui doit à tous les citoyens une subsistance assurée, la nourriture, un vêtement convenable, et un genre de vie qui ne soit point contraire à la santé » . Et plus loin : « les lois qui ordonnent que chacun reste dans sa profession, et la fasse passer à ses enfants, ne sont

et ne peuvent être utiles que dans les Etats despotiques, où personne ne peut ni ne doit avoir d'émulation. » (1)

Morelly s'élève à son tour contre les oisifs et les ordres parasites (2), et, après lui, Rousseau : « Celui qui mange dans l'oisiveté ce qu'il n'a pas gagné lui-même le vole ; et un rentier que l'Etat paye pour ne rien faire ne diffère guère, à mes yeux, d'un brigand qui vit aux dépens des passants. Hors de la société, l'homme isolé, ne devant rien à personne, a droit de vivre comme il lui plaît ; mais dans la société, où il vit nécessairement aux dépens des autres, il leur doit en travail le prix de son entretien... ! Travailler est donc un devoir indispensable à l'homme social. Riche ou pauvre, puissant ou faible, tout citoyen oisif est un fripon » (3). Rousseau ne cesse d'exalter le travail, les professions utiles, le labeur manuel, la transformation du régime et le retour à un ordre social plus égalitaire et plus heureux. A vingt ans de la Révolution, Mably (4) est plus radical encore et prône le cataclysme : « Il vaut mieux ne compter qu'un million d'hommes heureux sur la terre entière que d'y voir cette multitude innombrable de miséreux, d'esclaves, qui ne vit qu'à moitié dans l'abrutissement et dans la misère. »

b) La réalisation

Avec les *économistes* et les *physiocrates*, les mouvements de réforme allaient passer de la théorie dans

(1(Montesquieu, Esprit des Lois, livre xx, chapitre xxii.

(2) Morelly, le Code de la Nature.

(3) J. J. Rousseau, Emile, livre iii.

(4) Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et ssentiel des sociétés.

la pratique. Malgré leur idolâtrie de la terre et leur mépris, plus apparent que réel, pour la classe « stérile » (Quesnay) ou « stipendiée » (Turgot), ils entourèrent de la même sollicitude les industriels, les commerçants, les ouvriers de villes.

Turgot installe l'esprit de réforme au gouvernement et oriente résolument la politique royale dans les voies nouvelles : édit de 1774 sur la liberté du commerce des grains, édits de 1776 supprimant les corporations et la corvée, création de la Caisse d'escompte. A la veille de sa chute, le grand ministre préparait l'institution d'une « municipalité nationale » des propriétaires et d'un « Conseil intellectuel national ».

Turgot disparu, c'était l'inévitable acheminement vers la *Révolution*. Les droits en puissance devaient se développer, les cloisons et les privilèges s'abaisser, les classes s'ouvrir et se pénétrer. Les revendications ne pouvaient que grandir, le besoin d'égalité ne pouvait que s'affirmer tandis que, de plus en plus, l'inégalité s'accusait et opprimait plus douloureusement les classes laborieuses, que la grande industrie rassemblait les masses urbaines pour le travail comme pour la lutte.

La crise éclate. Rousseau l'a déjà prédite; il l'a vue se formant dans le lointain : « Maintenant elle est prête......., presque tous les éléments en sont rassemblés. Critique aigüe ou amère de l'inégalité, désir idyllique ou farouche de l'égalité, ascension morale et sociale du travail, conception nouvelle du droit privé et du droit public, aspiration vers la liberté en toute chose et individualisme quasi anarchique

s'alliant tant bien que mal à l'adoration de l'Etat tout-puissant et l'invocation à cette toute-puissance pour une meilleure distribution du bien-être et de la justice » (1). C'était une nouvelle destinée qui s'ouvrait « devant ce grand pays, mal gouverné, mal administré, plein de misères, mais plein de forces aussi, énergique malgré tant de difficultés et de gênes, au travail du commerce et de l'industrie, dont l'intelligence curieuse s'intéressait à tous les problèmes, et dont le bon sens, accompagné d'un esprit de justice, préparait l'adhésion de tous aux réformes nécessaires, et qui, enfin, enthousiasmé d'espérances, sentait la joie d'une renaissance prochaine et saluait l'aurore radieuse. » (2).

(1) M. Ch. Benoist, la Crise de l'Etat moderne (l'Organisation du Travail) tome I, page 78.
(2) M. Lavisse, Histoire de France, tome IX, page 440.

« Si jamais, quelque part et en quelque temps, il s'est agi, non de philosopher mais de vivre, c'est aujourd'hni et c'est ici. »

(M. Ch. BENOIST, la Crise de l'État moderne, — l'organisation du travail, Tome I page 17).

II

L'ORGANISATION

CONTEMPORAINE

(Le présent professionnel)

CHAPITRE PREMIER

LES CONDITIONS PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DU MONDE CONTEMPORAIN

Après cette étude des sociétés disparues, il semble que les constatations et les enseignements historiques s'accordent à prouver l'influence considérable, souvent prépondérante, des éléments professionnels sur l'organisation, l'évolution et les progrès des Etats. L'Ancien Régime en particulier, nous a conduits, par un défaut croissant d'harmonie et ses inégalités grandissantes dans le monde économique, à l'explosion violente où la bourgeoisie, avec le concours des classes laborieuses, a renversé le pouvoir politique du roi et des privilégiés.

Mais le cycle va reprendre : peu à peu, une *aristocratie potitique* va naître de la bourgeoisie et les professionnels ou les travailleurs voudront faire reconnaître à nouveau leur importance économique dans

le gouvernement de la Nation. Et jamais peut-être au cours des âges on n'aura mieux observé qu'à l'époque contemporaine jusqu'à quel point le pouvoir politique doit rester en contact intime avec les forces professionnelles et sociales.

LA TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

a) Description

Ces forces, ainsi que les conditions économiques, subirent d'ailleurs, au lendemain de la Révolution, une *complète transformation*. Du modeste atelier, de la petite fabrique, l'industrie évolua vers la *grande entreprise*, avec des conséquences imposantes : 1° modifications dans les procédés de fabrication et développement du *machinisme*; 2° augmentation des débouchés et *agrandissement du marché*. L'aboutissement le plus remarquable fut la concentration des capitaux mettant d'un côté de rares dirigeants, d'autre part d'innombrables salariés, créant ainsi toute l'acuité de la question sociale.

En même temps s'opérait une révolution dans les transports sur mer et sur terre, par la vapeur et par le rail.

De nos jours, la rapidité de cette évolution s'est encore accrue. La fréquence et la célérité des communications, les commodités de la transmission de la pensée ont révolutionné notre état économique et social. Les matières premières et les objets manufacturés sont transportés à des distances immenses. L'extension des marchés est toujours plus considérable et accroît la concurrence. Les luttes économiques deviennent mondiales.

b) Caractères

Cette société nouvelle « est caractérisée par une *tendance générale à la concentration* : concentration du travail, concentration des capitaux, concentration de la production, concentration des marchés, concentration des populations dans les villes, concentration d'intérêts généraux propres à des régions, et qui, en France, débordent chaque jour les minuscules divisions administratives que sont les départements. Comme corollaire à la tendance à la concentration, se manifeste la *tendance à la spécialisation*; et de même que les industries se concentrent et se spécialisent, des contrées entières, parce qu'elles peuvent produire mieux et meilleur marché que d'autres certains objets, spécialisent leur production. » (1)

Aujourd'hui en somme, « quand on y regarde de près, on voit presque toutes les entreprises humaines obéir à la *loi de concentration* et à *celle de spécialisation.* » (2)

c) Conséquences

Les conséquences sont nombreuses pour notre sujet : la concentration (3) a provoqué *un retour rapide à l'association professionnelle,* tant ouvrière que patronale, interdite par la Révolution; la spécialisation est la base d'un mouvement puissant de décen-

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à Bordeaux, le 28 Novembe 1913.

(2) M. Jean Hennessy, Exposé des motifs de la proposition de loi 'du 29 avril 1915

(3) Sur les causes de la concentration, voir le livre de M. André Liesse, le Travail, pages 195-196.

tralisation administrative et régionale, de division des tâches par la *constitution d'organismes professionnels et économiques,* distincts des organes politiques.

LOI DE CONCENTRATION ET RENAISSANCE DES GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

a) Concentration ouvrière

La concentration de l'outillage et de l'ouvrage a amené la *concentration des travailleurs.* L'atelier est devenu l'immense manufacture; le travail, jadis presque isolé, est aujourd'hui surtout collectif. Et concentrés dans l'usine pour le travail, les salariés ont été conduits à se concentrer autour de l'usine après le travail : « ce n'est pas seulement le travail qui d'individuel est devenu collectif; c'est en quelque manière la vie même de l'ouvrier, à qui un intérêt collectif évident et permanent a créé, comme le besoin appelle la fonction et comme la fonction crée l'organe, une espèce de conscience ou d'âme collective. Par cette conscience ou cette âme, chacun de ces ouvriers réunis pour une même fin, *dans une même profession,* en un même lieu, a senti bien plus vivement et tout ce qui le touchait personnellement et tout ce qui touchait son groupe; mais le groupe a senti bien plus vivement tout ce qui, touchant chacun de ses membres, le touchait lui-même, et avec lui, et en lui, toute la corporation. » (1).

---

(1) M. Charles Benoist, la Crise de l'Etat moderne (l'organisation du travail) tome 1, page 4.

b) Concentration patronale

En même temps d'ailleurs, le groupement des instruments de travail exigeant de grandes mises de fonds, s'est opérée la *concentration du capital*, favorisant *l'association des patrons* « rapprochés et resserrés entre eux dans la recherche du bénéfice » (1),

c) Destructions révolutionnaires et reconstruction professionnelle

Ce fut en vain que la révolution politique « en broyant et en pulvérisant la nation, en brisant la classe, l'ordre, la corporation qui étaient comme les matrices de la société ancienne, avait isolé l'homme et, l'isolant, l'avait individualisé ». (2) :

Loi des 2-17 mars 1791 (3),
décret du 21 Avril-8 mai 1791,
décret du 13 mai 1791,
loi « Chapelier » des 14-17 juin 1791 (4), concernant l'industrie,

---

(1) M. Charles Benoist, la Crise de l'Etat moderne (l'organisation du travail), tome 1, page 5.

(2) M. Ch. Benoist, la Crise de l'Etat moderne (l'organisation du travail) tome 1, page 12.

(3) Voici les principales dispositions ;

Art. 2. « A compter du 1er avril prochain, les offices de perruquiers, barbiers-étuvistes, les droits de réception de maîtrises et jurandes et tous privilèges de professions sont supprimés».

Art. 3. « A compter du 1er avril prochain, il sera libre à tout citoyen d'exercer telle profession ou métier qu'il trouvera bon, après s'être pourvu d'une patente et en avoir acquitté le prix. »

Art. 4. « Les particuliers qui ont obtenu des maitrises et jurandes, ceux qui exercent des professions, en vertu de privilèges, remettront leurs titres, au commissaire chargé de la liquidation de la dette publique, pour être procédé à la liquidation des indemnités qui leur sont dues. »

(4) Voici les trois premiers articles ;

Art. 1er. « L'anéantissement de toutes les espèces de corporations des citoyens du même état et profession, étant une des bases de la constitution

loi des 28 septembre-6 octobre 1791 (art. 19 et 20), concernant l'agriculture (1),

loi du 23 nivôse an II, etc.

Bien vite d'inéluctables nécessités imposèrent à nouveau les *groupements professionnels*, d'abord pour les professions libérales (2), ensuite pour la boulangerie, la boucherie, les halles, les professions d'armurier, de cabaretier, de voiturier, de libraire, d'imprimeur, etc. (3)

---

française, il est défendu de les rétablir de fait,sous quelque prétexte et sous quelque cause que ce soit ».

Art. 2. « Les citoyens d'un même était ou profession, les entrepreneurs, ceux qui ont boutique ouverte les ouvriers et compagnons d'un article quelconque ne pourront, lorsqu'lls se trouveront ensemble se nommer ni présidents, ni secrétaires, ni syndicat, tenir des registres, prendre des arrêtés ou délibérations, former des règlements sur leurs prétendus intérêts communs. »

Art.3. « Il est interdit à tous corps administratifs ou municipaux, de recevoir aucunes adresses ou pétitions sous la dénomination d'un état ou profession, d'y faire réponse; il leur est enjoint de déclarer nulles les délibérations qui pourraient être prises de cette manière, et de veiller soigneusement à ce qu'il ne leur soit donné aucune suite ni exécution ».

(1) Voici les articles 19 et 20 ;

Art. 19. « Les propriétaires ou les fermiers d'un même canton ne pourront se coaliser pour faire baisser ou fixer à vil prix la journée des ouvriers ou les gages des domestiques sous peine d'une amende du quart de la contribution mobilière des délinquants et même de la détention de police municipale, s'il y a lieu. »

Art. 20. « Les moissonneurs, les domestiques et ouvriers de la campagne ne pourront se liguer entre eux pour faire hausser et déterminer le prix des gages ou les salaires, sous peine d'une amende qui ne pourra excéder la valeur de douze journées de travail,ét en outre de la détention de police municipale. »

(2) Avocats (lois du 22 ventôse an XI et du 27 ventôse an VIII, décret du 11 juin 1806), avoués lois du 27 ventôse an VIII et du 22 ventôse an XII, décret du 6 Juillet 1810), huissiers (loi du 27 ventôse an VIII, décret du14 uin et du 29 août 1813), notaires (loi de ventôse an IX, arrêté du 24 Novembre 1803), médecins et pharmaciens (examens et concurrence réglementés par les lois de 19-29 ventôse an XI, 21 germinal an XI, 29 pluviôse an XIII), agents de change, courtiers, etc.

(3) Lefèvre, Evolution historique des associations professionnelles, page 267. — Levasseur, Histoire des classes ouvrières depuis 1789, tome I, pages 256 à 275.

La coalition des employeurs ne resta réprimée par la loi qu'autant qu'elle était injuste et arbitraire et il ne leur fut plus défendu de prononcer des amendes, proscriptions ou damnations (loi du 22 germinal an XI; — article 414 du Code pénal de 1810.)

Au contraire, toute coalition d'ouvriers (1) même juste et non abusive continue à être sévèrement réprimée (art. 7 de la loi du 22 germinal an XI) : « non seulement il est défendu aux ouvriers de prononcer des amendes, proscriptions ou damnations, mais la coalition des ouvriers est encore punie par cette loi de peines beaucoup plus sévères que celles des employeurs, et il y a pour les meneurs aggravation de peine. Dans le Code pénal de 1810, l'art. 415 diminuait la peine, mais continuait de réprimer toute coalition d'ouvriers quelle qu'elle soit ». (2)

Cette prohibition méconnaissait trop les exigences économiques, les conditions du travail, et elle devait être inopérante : cet individu qu'isolait la législation politique, au fur et à mesure qu'il se dégageait, la nécessité professionnelle « le reprenait, et, d'une poussée continue, *le regroupait*, le *resocialisait*; une idée-force l'avait tiré de la corporation, la matière-force le rejetait dans l'association » (3)

« C'est ce qui se passa en Angleterre. C'est ce qui se passa en France, et l'avènement de la grande industrie y fut marqué par des grèves nombreuses, dont les conditions de réussite étaient cherchées dans

---

(1) Les coalitions rurales continuèrent à être régies par les art. 19 et 20 de la loi de 1791, précitée.

(2) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, page 75.

(3) M. Ch. Benoist, la Crise de l'Etat moderne (l'Organisation du Travail) tome I, page 12.

des organisations permanentes et des associations ouvrières, qui revêtaient soit ces forces anciennes auxquelles leur caractère secret avait permis de se transmettre de l'ancien régime au nouveau, les Compagnonnages, soit les formes nouvelles, d'où devaient sortir les Syndicats » (1)

L'évolution fut favorisée par la concentration de fait et même plus tard par la législation, impuissante à réprimer le mouvement : « groupés par le fait, comment n'eussent-ils pas aspiré à s'associer pour le droit ? La nécessité elle-même les en pressait; elle-même, la force naturelle dont ils étaient les conducteurs et avec laquelle ils collaboraient dans l'usine, les y portait bon gré mal gré. Pendant la première moitié du siècle, elle les y porta contre la loi, imbue de cet individualisme extrême qui était l'esprit de la révolution politique; puis lorsque la révolution économique s'en mêlant, le législateur et la législation furent changés, elle les y porta avec et par la loi. Ils avaient eu d'abord à remonter le courant; ensuite ils l'avaient détourné, et ils le descendaient, en s'y laissant aller » (2)

Les *étapes législatives* furent les suivantes :

a) décret du 29 février 1848 sur la liberté d'association,

b) loi du 27 novembre 1849 modifiant les art. 414 et 415 du Code pénal,

c) loi du 25 mai 1864 sur la liberté de la coalition,

d) loi du 21 mars 1884 sur les syndicats, — dont

---

(1) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, page 97.

(2) M. Ch. Benoist, la Crise de l'Etat moderne (l'Organisation du Travail) tome 1, pages 13 et 14.

on a pu dire qu'elle était la « plus grande loi du siècle » (1).

Comme résultats, la législation nouvelle a permis l'éclosion d'innombrables *groupements d'ouvriers, d'employés, de patrons, d'agriculteurs.*

LOI DE SPÉCIALISATION, DÉCENTRALISATION, RÉGIONALISME ET DIVISION DES TACHES

Mais la loi ne doit pas se borner à accorder la liberté syndicale; elle doit la laisser librement s'épanouir. C'est dire que l'étatisme oppresseur et la centralisation déprimante doivent céder la place à un régionalisme et une décentralisation appropriés.

a) Décentralisation régionale

La France contemporaine n'est plus seulement le pays exclusivement agricole du 18e siècle; des contrées industrielles se sont constituées; des centres commerciaux ont grandi; les régions se spécialisent et leurs intérêts se diversifient : contrées viticoles, houillères, métallurgiques, maritimes, etc. « Chaque région de France se développe aujourd'hui dans l'ombre croissante de la ville qui la symbolise. C'est

(1) Loi du 21 Mars 1884, art. 2 ; « Les syndicats ou associations professionnelles même de plus de v ngt personnes exerçant la même profession, des métiers similaires ou des professions connexes concourant à l'établissement de produits déterminés, pourront se constituer librement sans l'autorisation du gouvernement »

Art. 3 « Les syndicats professionnels ont exclusivement pour objet l'étude et la défense des ntérêts économiques, indus riels, commerciaux et agricoles. »

Lille (1), entourée d'un travail intense, où le sol seul ne tente pas le labeur de l'homme qui descend puiser au fond des galeries souterraines le charbon nécessaire à son activité. Nancy, qui groupe autour d'elle les forêts et les mines. Grenoble, dont les montagnes environnantes distillent sous les rayons du soleil les chutes d'eau tapageuses et profondes dont la force se recueille sur des fils d'acier. Marseille, qui, pour accroître la vitalité de son port et augmenter son trafic, développe tout le pays qui l'environne. Montpellier, dont le nom évoque des plaines et des côteaux tout entiers couverts de pampres et de raisins. Toulouse, qui, autour de son vieux Capitole, groupe tout le haut bassin de la Garonne. Bordeaux, dont l'influence s'étend non seulement sur ses vignobles réputés, mais aussi, plus au sud, sur les landes et les pinières. Nantes, qui termine l'immense cours de la Loire, et porte ses regards vers les côtes populeuses de l'Amérique. La Rochelle, dont toute l'histoire revit encore dans ses murailles aux pans coupés, dans son vieux port toujours orné des tours célèbres par les assauts auxquels elles résistèrent, dans sa Maison de ville que décora le moyen âge et la Renaissance et qui, cependant, prépare tout contre elle, à la Pallice, pour les besoins nouveaux des jeunes Charentes et du vieux Poitou, un port très moderne et assez profond pour recevoir les plus vastes navires qui voudront aborder sur nos côtes. » (2)

(1) M. Hennessy prononçait ce discours en 1911, avant les dévastations allemandes

(2) Discours prononcé par M. Jean Hennessy, à Barbezieux, le 18 juin 1911, au banquet de clôture du Congrès des Groupes commerciaux des Charentes et du Poitou.

Ainsi, autour des villes actives, des industries prospères, des métiers nouveaux, des régions variées se constituent, brisant les cadres départementaux — étroits et vieillis — de la centralisation napoléonnienne.

_b_) Représentation

Leurs intérêts connexes et la division nécessaire du travail appellent une *représentation autonome.* La spécialisation des tâches implique la nomination de *délégués professionnels,* pour ces assemblées, destinées à résoudre les problèmes des métiers et les problèmes économiques, particuliers à la contrée, afin de décongestionner le travail parlementaire national, trop souvent absorbé par des questions peu importantes, de caractère local. C'est vers cette œuvre de logique que tendent tant de judicieux projets (Hennessy, etc.) et même quelques essais encore rudimentaires (Comités consultatifs d'action économique).

Ainsi pourront apparaître les avantages ordinaires de la division du travail et de la spécialisation des tâches : *compétence* et *rendements supérieurs,* réussite assurée par la *rapidité* et *l'opportunité de l'exécution.* En effet « alors même que l'Etat voudrait entreprendre de satisfaire tous les intérêts collectifs régionaux » il ne pourrait « le faire assez promptement. Car, à notre époque, il est de toute importance non seulement que les choses soient faites mais qu'elles soient faites avec promptitude ; c'est le gage certain du succès. Un travail exécuté avec une extrême lenteur devient inutile le jour où il est achevé; au

contraire, un travail promptement exécuté, par l'afflux de vie qu'il apporte, en nécessite immédiatement un nouveau, et la prospérité de toute une Région en est la conséquence » (1) — prélude de la prospérité nationale !

---

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé le 19 février 1914, à la Chambre des Députés.

CHAPITRE II

L'INSUFFISANCE,
LES DÉFAUTS ET LES LACUNES
de l'organisme politique de l'avant-guerre

« J'appelle République — écrivait un philosophe (1) avant de la voir réalisée —, tout Etat, régi par des lois, où l'intérêt public gouverne ». A ce compte, notre organisation politique est défectueuse et nous ne vivons pas dans la République idéale, conçue par les précurseurs.

L'ÉLECTEUR : SA MENTALITÉ

a) Les partis

Le citoyen aime trop *s'inscrire dans un parti*; il a trop le goût des catégories : socialistes, radicaux, progressistes, conservateurs. « Et dès lors, toutes les sottises des énergumènes appartenant à sa fac-

(1) Jean-Jacques Rousseau.

tion, le Français les adopte sans autre mesure. Il dénigre à grand bruit les vertus de ses frères. Il perd son temps à s'exciter contre le voisin qui ne partage pas sa manie. Il veut croire que tout ce qu'entreprend le contradicteur est idiot ou criminel. » (1)

C'est que les convictions purement politiques sont exigeantes et fières. Elles ont trop le culte littéral de leurs formules, la superstition ombrageuse des nuances qui les séparent et elles tendent ainsi à se différencier en fractionnant les partis à l'infini.

Cette poussière d'opinions fut une des causes de la stérilité et de la médiocrité de notre passé politique.

b) **La politique envahissante**

Le résultat fut d'autant mieux atteint qu'il fut un temps où la politique — unique souveraine dans nos institutions — avait tout envahi (2), même le mouvement syndical.

« Pour éclairer le passé, il est bon d'évoquer quelques souvenirs. En 1896, le syndicat de la cordonnerie parisienne prend la résolution de se faire représenter aux Congrès socialistes. Par contre, après le schisme qui intervient, dans le possibilisme, à Châtellerault, en 1890, l'union des mécaniciens se prononce contre toute affiliation à l'une ou à l'autre des fractions. Le Congrès du Livre de 1895 vote une motion identique en son esprit. En 1893, la Fédération des verriers avait reproché au syndicat d'Aniche des ac-

(1) M. Paul Adam (dans l' « Information » 1916).
(2) M. Maurice Hauriou, Principes de droit public. 2e édition, page 704.

tes contraires au socialisme, ce qui impliquait l'ingérence de celui-ci et de celle-là dans les conflits politiques. Les bijoutiers-joailliers de Paris, qui furent de fermes champions du possibilisme, renoncèrent finalement à cette tactique. Le syndicat des charrons et celui des employés de la Seine examinèrent, à plusieurs reprises, l'éventualité d'une action extra-corporative. En 1903 encore, la division s'introduisit chez les chauffeurs et mécaniciens, parce que certains d'entre eux avaient adressé une lettre à l'un des fondateurs de la « Patrie française ». (1) »

Fort heureusement ces controverses se sont éteintes et le mouvement professionnel des syndicalistes a su en reconnaître le danger.

Mais, d'une façon générale, il n'en reste pas moins vrai que, dans la France d'avant-guerre, la mentalité de l'électeur, du citoyen était trop dominée par la politique pure et n'arrivait point à s'élever au-dessus d'une poussière de partis.

c) Le contraste allemand

Au contraire, les classes dirigeantes de l'Allemagne avaient su maîtriser ces vaines querelles : « en réalité nos farouches voisins étaient en proie aux mêmes conflits politiques que nous; seulement ils nous étaient supérieurs en ce *qu'ils savaient masquer leurs rivalités* lorsqu'il s'agissait de *développer la richesse matérielle* de leur pays. Quand il fallait assurer l'exportation des marchandises germaniques, non seulement les

(1) M. Paul Lou , Histoire du mouvement syndical en France, pages 35 et 36.

groupes politiques s'unissaient, mais encore — ce qui est plus difficile à obtenir — les industriels dont les intérêts étaient opposés n'avaient plus qu'une volonté et qu'une méthode d'action. Cet esprit de discipline a été marqué d'une façon impressionnante lorsque les transformateurs de matière première, outre-Rhin, ont accepté les cartels de producteurs qui leur imposaient des prix d'achat supérieurs aux prix d'achat établis en faveur des étrangers. Il fallait ainsi beaucoup d'abnégation chez le consommateur teuton pour subir la hausse artificielle produite par le système du « dumping » (1).

L'ÉLU : SON ŒUVRE LÉGISLATIVE

Dans la France d'avant-guerre, l'élu ne parvient pas à être d'une essence supérieure à l'électeur. Il en a les mêmes défauts.

A la base, le système électoral *recrute les médiocrités* et *éloigne les compétences* : « il ne recherche aucune compétence particulière; vague et imprécis lui-même, il groupe les électeurs au gré du hasard territorial; l'habitat seul les réunit; sans direction assurée, ceux-ci se laissent séduire par ceux qui ont les qualités les plus brillantes, mais souvent les moins solides. C'est la raison pour laquelle nous voyons siéger dans nos assemblées, qui devraient représenter mieux l'ensemble du pays, un trop grand nombre de membres des professions libérales...... Plus que

(1) M. Maurice Ajam, Notre rayonnement économique. (L' « Information », 25 Août 1916).

tous les autres, les avocats pullulent..... Ils mènent la France et leur profession semble être presque la seule qui ouvre la voie aux fonctions électives » (1)

a) **Les côtés médiocres**

En même temps, le *scrutin d'arrondissement* a asservi ses élus, leur a imposé des habitudes et des charges d'une médiocrité exagérée, comme l'affirmait un ancien Président de la République, M. Loubet (2) : « C'est le comble de l'abaissement. On n'a pas idée à Paris des mœurs que ce système déformé à fini par créer dans les provinces, des tyrannies qu'il a érigées, des procédés d'oppression publique qu'il a installés. « Celui qui ne vote pas pour moi est mon ennemi ». Voilà la formule. Elle ne se déguise pas. Peu importe que la grêle tombe sur la vigne de l'adversaire et que son bétail soit emporté par la maladie. Il y aura des indemnités pour certains électeurs. Il n'y en aura pas pour les autres. Tant pis pour eux s'ils sont ruinés : çà leur apprendra à ne pas faire partie de la clientèle triomphante ! Dans un pays contralisé comme la France, de telles mœurs ont pu durer très longtemps, mais elles sont arrivées à un point d'excès où l'instinct de justice, qui est si vif chez nous, finit par être universellement révolté ». Les mêmes idées sont exprimées dans un manifeste public (3), signé des noms les plus connus de la littérature, de la science, de l'industrie et du barreau

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à la Rochelle, e 17 octobre 1912.

(2) Dans un interview publié par le « Journal ».

(3) Manifeste du « Comité républicain de la Représentation proportionnelle ».

(MM. A. Carnot, Bouchard, Croiset, Dastre, Painlevé, J. Harmand, Diehl, Fernand Faure, etc.) : « L'usage du scrutin d'arrondissement a perpétué des mœurs électorales et politiques intolérables : la candidature officielle, l'arbitraire dans les actes administratifs, l'arbitraire même dans l'application des lois, la faveur substituée à la justice, le désordre dans les services publics, le déficit dans les budgets où les intérêts privés et de clientèle prévalent sur l'intérêt général ».

De même, comment s'étonner de rencontrer des représentants incapables ou timides, ternes reflets de la moyenne de leurs électeurs à intérêts divers, à métiers dissemblables, groupés au hasard par la communauté de résidence : sous un tel régime, la prudence commande aux élus de prendre, pour ne pas troubler leur quiétude, d'infinies précautions, d'écarter la solution des questions pouvant mécontenter certains métiers, de maintenir une popularité qui s'étiole *dans le vague de leur mission,* en devenant « les agents et les dispensateurs des faveurs du pouvoir exécutif qu'ils devraient contrôler (1) ».

Si de rares talents parviennent au Parlement, ils ne peuvent rien. M. Labori, qui a renoncé à se faire réélire, marque très nettement cette *impuissance* : « L'initiative parlementaire est à peu près nulle pour tout ce qui touche aux intérêts généraux. Le travail parlementaire se fait sans règle, son ordre, sans sincérité. Les votes escamotés sont acquis. Le contrôle parlementiare est impossible. Les députés sont su-

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Congrès d'Angoulême, le 6 Avril 1913.

bordonnés aux ministres dont ils ont un besoin continuel pour assurer à leurs électeurs la justice qui, dans l'état de nos mœurs politiques, est devenue une faveur...... La Chambre vote les lois au hasard des intérêts de l'heure. Quatre années m'ont enseigné qu'au Parlement les hommes de bonne volonté et de pensée droite s'épuisent en vains efforts. »

En effet, la *méthode de travail de la Chambre* ne permet guère leur réussite. Il existe actuellement vingt-six commissions : Règlement, Suffrage universel, Pensions civiles et militaires, Vagabondages, Dommages de guerre, Marchés de la Guerre, Comptabilité, Boissons, Administration générale, Affaires extérieures, Agriculture, Armée, Assurance et Prévoyance sociale, Budget, Commerce et Industrie, Comptes définitifs et Economies, Douanes, Enregistrement, Hygiène publique, Législation civile, Législation fiscale, Marine de Guerre, Marine marchande, Postes et Télégraphes, Travail, Travaux publics. Leurs membres sont souvent désignés à la compétition ou au marchandage. Elles se divisent en sous-commissions et les députés font souvent partie de commissions et de sous-commissions qui se réunissent à la fois et même aux jours des séances de la Chambre. Il en résulte un travail confus, une mauvaise utilisation des forces et des intelligences parlementaires (1).

b) Les côtés désastreux

Aussi l'œuvre législative des politiciens, est-elle souvent désastreuse *au point de vue professionnel et*

---

(1) M. Jean Hennessy. Organisons le Croisade de l'Organisation (l' « Information », 28 juin 1916.)

économique : lois sociales mal étudiées et repoussées par les bénéficiaires (première rédaction des retraites ouvrières et paysannes) ; — lois entravant l'apprentissage au point d'avoir chassé les apprentis des usines et transformé un grand nombre d'entre eux en voleurs et assassins, ainsi que le prouvent les rapides progrès de la criminalité infantile (1) ; — lois douanières provoquant des représailles très dures ; — lois sur les primes à la navigation qui ont été une des causes actives de la lamentable décadence de notre marine marchande (2) ; — loi sur le privilège des bouilleurs de cru, développant l'alcoolisme, etc.

c) Les critiques

On comprend dès lors que les parlementaires se soient créés des ennemis nombreux et variés dans toutes les classes de la société : industriels et capitalistes qu'ils n'ont su protéger contre le sabotage et les violences, catholiques qu'ils ont froissés dans leurs croyances et poursuivis dans leurs œuvres; fonctionnaires et ouvriers qu'ils ont trompés par leurs surenchères et qu'ils n'ont pu satisfaire. Partout c'est le dédain, souvent l'aversion et l'hostilité.

LE GOUVERNEMENT ET LE POUVOIR CENTRAL

a) Insuffisance et instabilité

Dans un régime parlementaire, le Gouvernement est le reflet des assemblées nationales. Il tend à

(1) M. le Docteur Gustave le Bon, Psychologie politique, page 25.
(2) M. le Docteur Gustave le Bon, Psychologie politique, page 43.

présenter les mêmes lacunes, les mêmes défauts et la même mentalité.

En outre « le pouvoir central devient incapable de suffire aux tâches qu'il a assumées; si l'on y regarde de près, les hommes ne sont guère fautifs, mais certaines institutions sont à réformer. Les questions qui se pressent en trop grand nombre au centre du gouvernement, leur complexité, font qu'elles sont rarement résolues, jamais avec promptitude, quand, à notre époque, une des conditions du succès est cette promptitude même. Des ministres fréquemment changés, irresponsables, contrôlés par des députés et des sénateurs irresponsables eux aussi, élus temporairement, ne peuvent suffire à assurer l'énorme besogne qui, dans un pays *centralisé à l'excès*, s'offre à leur activité. Une bureaucratie immuable s'interpose entr'eux et la nation; peu intéressée à la bonne marche des affaires, jalouse de ses prérogatives, formaliste, tracassière, elle écarte, retarde ou accélère à son gré les questions qui doivent être étudiées par elle; c'est l'inconvénient propre à tous les régimes centralisateurs, c'est un vice qui ne peut se guérir qu'en extrayant la cause du mal et en soustrayant à la direction du pouvoir central toutes les questions qui ne présentent pas d'intérêt national. » (1).

Le gouvernement, issu de la multitude des partis et de la politique d'arrondissement n'est ainsi parfois, que le règne de *l'accident* et de *l'incohérence*; il paraît négliger tout dessein continu dans le développement national.

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à Bordeaux, le 28 Novembre 1913.

b) **Idéologie**

A la faveur de sa faiblesse, la politique pure absorbe tout et *les intérêts économiques ne peuvent se faire jour*. Il s'efforce d'ailleurs de les règlementer à priori par des constructions abstraites, de les conduire au gré de ses désirs par des décrets et des lois sans rapports avec la réalité des faits, alors que la vie économique ne s'organise pas à l'aide des codes politiques mais *sous l'action des nécessités professionnelles* et du caractère social des peuples. (1)

Mais l'âme simple de nos dirigeants idéologues d'avant-guerre est trop inaccessible à la genèse des choses pour comprendre que les institutions — surtout les institutions professionnelles — ne s'édifient pas avec des raisonnements, — notion qui depuis longtemps est devenue évidente aux hommes d'Etat anglais : l'ancien ministre Chamberlain disait un jour aux Communes que le grand mérite de la Constitution anglaise était de n'être pas rationnelle. « C'est en effet sa force, alors que la faiblesse des innombrables constitutions engendrées par nos révolutions depuis un siècle, en France, est justement de n'être basées que sur la raison pure » (2).

CONCLUSION

« Cela ne peut pas durer », proclamait naguère un des chefs de la majorité radicale. C'est la plainte qui s'exhale de toutes les bouches, à la veille de la guerre, depuis le syndicalisme de M. Georges Sorel, jusqu'à

(1) M. le Docteur Gustave Le Bon, Psychologie politique, page 51.
(2) M. le Docteur Gustave Le Bon, Psychologie politique, pages 21 et 22.

la dialectique de M. Charles Maurras, en passant par MM. Jules Paul-Boncour et Pierre Baudin. C'est l'immoralité de certains abus de ce régime qui a ému M. Robert de Jouvenel et a inspiré sa « République des Camarades ». Car il s'agit bien surtout des *abus* et des *lacunes* de l'organisme d'avant-guerre (2) plutôt que d'une *critique fondamentale du pouvoir politique, dont nous serons les premiers à accepter l'autorité dans nos plans d'institutions futures.*

Et c'est en présence de ces éléments, en face de ces insuffisances, à la veille de la conflagration mondiale, que les professionnels, les travailleurs, toujours en éveil, demeurent inquiets; ils sentent le péril et veulent l'éviter. Ils en cherchent les moyens et, du *monde des compétences*, se dégagent, encore imprécises, les idées qui réalisées doivent transformer notre pays en adaptant sa vie administrative et sa représentation à sa vie économique, en joignant les meilleures

---

(2) Ces abus et ces lacunes ont dicté jadis à Jean Grave (« La Société future » pages 23 et 24) un tableau de la classe politicienne, trop sévère pour en accepter les termes mais fort pittoresque : « Dans la politique;... un amassis d'aigrefins et de ruffians, n'ayant à leur actif aucune idée forte, aucune conception justifiant leur prétention, pouvant faire excuser leur pleutrerie. Des hommes tarés, ne voyant dans le pouvoir qu'un moyen de trafiquer de leur influence et de s'enrichir plus vite. Ils ont tellement conscience de leur abjection que, même dans la défense de leur classe, ils n'osent plus apporter la farouche énergie des conventionnels de 93, qui.., du moins eurent le courage de leurs actes, payèrent de leur peau et eurent le mérite de ne pas être vulgaires. Leurs descendants sont peut-être plus féroces, mais trop lâches pour payer de leur peau. Ils cherchent à escobarder même avec les lois qu'ils font eux-mêmes. Que sont devenus les descendants de cette race forte, issue elle-même des tenaces communiers du moyen-âge ? Disparus de la scène de l'histoire, tombés dans l'oubli, remplacés par les escrocs de la politique qui ne se maintiennent sur la scène parlementaire que par une absence complète de toute vergogne, ce qui leur permet d'avaler les camouflets les plus retentissants, avec la même tranquillité qu'ils empochent les pots de vin, ne dominant les autres que par une roublardise qui, chez eux, remplace l'intelligence, mais ne l'est pas. »

intelligences aux hommes d'action et aux hommes de la politique, les Bergson, les Boutroux, les Branly, les Cambon, les Margerie, les Fontaine, les Schneider, les Loucheur, les Bergès, les Claveille, aux Briand, aux Cochin, aux Ribot, aux Thomas, aux Herriot, en plaçant le génie et les élites en tête de la nation.

CHAPITRE III

L'INSUFFISANCE DE L'ORGANISME PROFESSIONNEL ET ÉCONOMIQUE dans la France de l'avant-guerre

Puisque, dans la « République des Camarades », la basse politique était la grande dominatrice, la souveraine incontestée de l'avant-guerre, quelle était du moins la modeste place réservée dans la nation à l'organisation économique et aux institutions professionnelles ?

ORGANISATION DE LA PROFESSION

L'organisation des métiers, devenue libre par la disparition des corporations, a été peu à peu réalisée par les professionnels, puis reconnue par la loi, quoique d'une manière encore très insuffisante.

a) Les syndicats professionnels sous le régime de la loi du 21 mars 1884, sont « des associations ayant pour but la défense des intérêts professionnels d'hommes que le travail rapproche les uns des autres, soit qu'ils aient la même profession,

soit qu'ils aient des professions similaires ou connexes » (1). Leur statut actuel, est rudimentaire. Par exemple leur capacité d'acquérir ne s'étend guère qu'aux biens meubles et leur interdit ainsi de constituer un patrimoine solide. Ils ne peuvent réaliser des contrats collectifs de travail, des ententes importantes en l'absence de garanties positives. Ils n'ont pas les ressources nécessaires à la constitution de nombreuses institutions d'enseignement, de prévoyance et d'assistance professionnelles, qui devraient graviter autour d'eux et rendraient leur action sociale plus féconde. De plus, le rayon d'action des syndicats agricoles, surtout au point de vue commercial, théoriquement trop restreint, a provoqué d'innombrables difficultés et mériterait d'être précisé et élargi.

b) Beaucoup *d'associations* formées sous le régime de la loi du 1[er] juillet 1901, groupent aussi les professionnels et complètent l'organisation embryonnaire des métiers.

c) Quelques sociétés de secours mutuels (2) deviennent en fait particulières à une profession. D'ailleurs la loi du 21 mars 1884, art. 6 § 3, a autorisé les syndicats professionnels à constituer entre leurs membres des sociétés de secours mtutuels et la loi du 29 juin 1894 a créé les « Caisses de retraite et de secours pour les ouvriers mineurs », exemple typique de mutualité professionnelle.

d) A un point de vue plus général, réunissant les

---

(1) M. Maurice Hauriou, Précis de droit administratif et de droit public, page 283.

(2) Lois des 1[er] Avril et 2 juillet 1904.

petits groupements locaux, les « *Unions de Syndicats* » (1) s'occupent des intérêts professionnels supérieurs. Mais ici encore le législateur n'a forgé qu'une œuvre incomplète car il semble qu'il n'ait point reconnu les « Unions d'Unions », c'est-à-dire les puissantes fédérations du troisième degré (2).

e) Organisation d'ensemble. Et si nous nous élevons encore pour découvrir l'horizon d'ensemble de ces réalisations contemporaines — horizon encore si borné, si étroit —, il nous paraît étrange que l'organisation professionnelle ait été jusqu'ici laissée dans une sorte de pénombre, d'autant plus étrange qu'on s'accorde aujourd'hui à attribuer aux fédérations d'industries, une activité prééminente « dans la destruction, ou la rénovation de la société moderne » (3).

DÉFENSE ET REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS SPÉCIAUX

a) Organismes actuels

L'organisation de cette défense et de cette représentation est encore embryonnaire. On n'en trouve

(1) Loi du 21 Mars 1884, art. 5.

(2) Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles, page 18 (en note)

(3) Paul Louis. Histoire du mouvement syndical en France, préface, pages 1 et 11.

(4) Nous entendons par « représentation des intérêts professionnels *spéciaux* », la représentation des intérêts spéciaux à une même profession ou à des professions connexes; — nous appellerons « représentation des intérêts professionnels *généraux* » ou des « intérêts économiques », celle des intérêts *communs* à l'ensemble des métiers et de l'activité économique.

que quelques exemples isolés, *en plus des groupements professionnels déjà cités* :

a) Comices agricoles (1),

b) Délégués mineurs, élus par leurs camarades (2) etc, etc.

b) Les caractères

Ces divers organes sont évidemment trop insuffisants. A quoi bon s'étonner dès lors que les intérêts collectifs soient encore mal défendus ? La loi a reconnu si tard les groupements professionnels que leur évolution n'est qu'à ses débuts et présente tous les inconvénients de la prime jeunesse au lieu d'offrir le spectacle déjà réconfortant des Trades-Unions, plus anciennes et déjà mûres pour la représentation des intérêts de la profession. Ces inconvénients résident surtout dans les rivalités de groupements et de syndicats qui ont empêché longtemps ceux-ci de réaliser l'union féconde des Trades-Unions dans la défense du métier, comme l'a si bien montré Paul-Louis : « Pendant une très longue période, a sévi presque sans entrave l'égoïsme des groupements à contingents réduits. Cet antagonisme d'agrégats, qui se proposent pourtant des fins analogues, tire ses raisons de notre mentalité même : car il faut à l'homme, à une classe, une longue éducation, pour que surgisse, de manière impérieuse, la notion de l'intérêt collectif. Les anciens compagnons admettaient si peu la solidarité intégrale des travailleurs, qu'ils engageaient dans les rues des combats violents. Par exem-

(1) Loi du 20 Mars 1851.
(2) Loi du 8 Juillet 1890.

ple, en 1833 encore, 300 d'entre eux en vinrent aux mains à Lyon dans une mêlée brutale et à maintes reprises, jusqu'au milieu du dernier siècle, les tailleurs de pierre, les serruriers, les forgerons des deux « rites » se livrèrent des batailles où le sang coula. Sous une forme nouvelle, cette concurrence s'exerça entre les organismes du nouveau style. On ne recourait plus aux armes, mais on s'efforçait de se dérober des adhérents....... Ils se répartissent en fractions rivales qui adoptent des statuts distincts, et conservent longtemps la mémoire de leurs inimitiés...... Les lithographes, par exemple, avaient créé une « Résistance » à Paris en 1864; dès 1868, une minorité en sortait, pour fonder une Société de solidarité et de résistance. Toutes deux fusionnaient en 1872 avec une mutualité dite du Prado, dans une union qui fut autorisée; mais en 1874 la Chambre syndicale des imprimeurs-lithographes se détachait de l'Union, et en 1880 la Chambre syndicale des reporteurs suivait son exemple............ Quant aux fédérations, si elles ont été moins éprouvées par les dissidences de personnes ou de tendances, elles n'ont pas été non plus soustraites aux querelles stériles et ruineuses. Celles des cuirs et peaux et des mineurs tout spécialement, et aussi celle de la voiture, ont connu les recommencements pénibles. Lorsqu'en 1882, les forgerons et les serruriers s'étaient entendus pour fédérer les industries de la voiture, les peintres et les selliers avaient fait échouer la tentative » (1).

Il est juste de reconnaître d'ailleurs que, le pro-

(1) Paul Louis, Histoire du mouvement syndical en France, pages 18 et suivantes.

grès aidant, les groupements professionnels se solidarisent peu à peu et la nécessité de favoriser légalement cette transformation apparaît ainsi plus urgente.

ORGANISATION ECONOMIQUE

L'organisation économique générale, n'était guère plus avancée dans notre pays avant les hostilités.

a) A l'intérieur

La vie *économique intérieure était languissante.* « La France d'avant 1914, trop centralisée, s'adaptait avec peine à la grande transformation économique de notre siècle; elle n'exploitait pas toutes ses richesses naturelles; elle ne profitait pas de son incomparable position géographique; son outillage économique se constituait trop lentement; la convergence de son réseau ferré vers la capitale ne mettait pas suffisamment ses diverses régions en rapport les unes avec les autres et avec les pays étrangers; l'intérieur du pays n'était pas relié, par des voies de communication orientées vers les ports, avec les contrées d'outre-mer; la navigation fluviale n'était pas organisée; les anciens canaux n'avaient pas été améliorés; des voies d'eau nouvelles n'avaient pas été aménagées; les marchandises lourdes ne pouvaient parvenir au littoral sans être grévées de frais énormes : manquant de frêt de retour et parce qu'ils ne trouvaient pas de ports bien outillés, les grands navires de commerce se détournaient de nos côtes et notre marine

marchande, malgré de larges subventions, n'existait presque pas. » (1)

« L'instruction professionnelle, l'instruction pratique étaient médiocres; l'agriculture demeurait arriérée, sauf dans le voisinage de quelques grandes villes; peu d'organisation industrielle, un commerce alangui, pas de coopération entre les savants et les hommes pratiques; nos capitaux étaient constamment engagés au dehors au lieu de concourir au développement national; quoique aucun peuple n'ait pu se glorifier d'en avoir de plus abondantes, toutes nos richesses matérielles, intellectuelles et scientifiques étaient en fait si mal mises en œuvre que *la France moins peuplée, moins active* que d'autres Etats, rétrogradait dans l'échelle les nations et n'avait plus droit au rang mondial qu'elle avait autrefois occupé. » (2)

***b*) A l'extérieur**

L'expansion économique extérieure était absolument *insuffisante*. Ses progrès très lents formaient un contraste frappant avec ceux remarquables de l'Allemagne.

A cet égard, il est intéressant de préciser les caractères de notre insuffisance en face des succès de nos rivaux. Les « dossiers commerciaux » de l' « Office national du commerce extérieur » peuvent nous en fournir trois exemples principaux : dans l'Angleterre et ses colonies, en Italie, aux Etats-Unis.

---

(1) M. Jean Hennesy, Exposé des motifs de la proposition de loi du 29 Avril 1915.

(2) M. Jean Hennesy, Exposé des motifs de la proposition de loi du 29 Avril 1915.

En Angleterre (1); pendant les quinze dernières années, nos ventes sont irrégulières. Celles de certains produits sont en baisse notable : bimbloterie, poterie, modes et fleurs artificielles, œufs, gibiers et volailles, sucres et pommes, laine, tissus de laine, vins. L'Allemagne, elle, a eu en revanche une hausse régulière : le milliard était atteint en 1908, le second milliard dépassé en 1914, outre-Manche. « Quels produits réussissaient donc si vite ? La camelote d'abord, pour tous les articles d'usage courant, copiés, démarqués, baissés de prix. Mais aussi de bonnes choses : appareils de précision, machines, produits chimiques. Et cela parce que le voyageur teuton est souple, opiniâtre, acceptant toujours le goût du client au lieu de chercher à imposer le sien. On a vu des maisons modifier leur outillage plutôt que de refuser une commande ! De plus l'industriel allemand est sans routine; il invente; il progresse. Telle fabrique a deux cents chimistes qui cherchent pour elle du nouveau. Quant au paiement : de la commodité toujours pour le client, prix faits exactement, sans surprises, et de longues échéances. L'Anglais n'aime pas l'Allemand. Si nous avions une production complémentaire de celle de l'Angleterre, et cela est possible pour l'alimentation, les matières premières, les articles manufacturés, nous reprendrions notre place commerciale auprès de notre alliée.»

En *Italie* (2), un autre de nos consuls a nettement indiqué notre stagnation économique et les causes de la prédominence teutonne. La France était avec

(1) Rapport de M. Corbes, chargé du vice-consulat de Douvres

(2) Rapport de M. Paul Claudel, Consul général.

l'Angleterre, en 1881, le principal fournisseur de l'Italie. Depuis lors, la regression économique suivit les erreurs politiques, et c'est l'Allemagne qui profita de nos guerres de tarifs avec notre sœur latine : l'importation germanique en Italie qui était de 8 o/o sur le total, en 1886, monte à 16,8 en 1913; l'importation française qui était de 21,3 o/o en 1886, descend à 7,8 en 1913. Des causes nombreuses de supériorité économique et commerciale apparaissaient à l'actif de nos ennemis : « dépôts largement approvisionnés, commis-voyageurs habiles, travail du commerçant avec l'argent de sa banque, et non avec le sien, avantages de crédit, installation de magasins tout montés par de petits commerçants qui deviennent naturellement les clients exclusifs de ceux qui les aidèrent à s'établir, vente à bas prix de bijouterie fausse, lingerie, parfumerie, etc., tous articles aimés des coquettes du peuple italien et fabriqués en série et en gros, règlement par compte-courant, etc.... ». Le nombre de nos commis-voyageurs ne cessait au contraire de diminuer au-delà des Alpes; les femmes napolitaines ne recevaient plus leurs gros ornements dorés des Français qui n'avaient su ni défendre, ni même organiser leur bijouterie d'exportation; la marqueterie de Sorrente, importée jadis par un Français de Nice, se fabriquait mécaniquement en Allemagne. M. Paul Claudel a interrogé le directeur d'un des principaux bazars de Naples : « Pourquoi vous fournissiez-vous en Allemagne ? — Pourquoi ? Mais c'était pour moi, répond le commerçant, une question de vie ou de mort. La différence de prix était telle que je n'aurais pu

d'autre façon soutenir la concurrence. Dans les articles de porcelaine, l'écart était de 50 0/0. Cependant lorsque le fabricant français veut s'en donner la peine il arrive parfaitement à distancer son concurrent, même en ce qui concerne les prix. Mais, en général, il nous néglige. »

Aux *Etats-Unis*, nos représentants (1) font les mêmes constations : « l'éducation commerciale et industrielle de l'Allemagne est très développée, la nôtre insuffisante. » On ne lutte *contre la méthode que par la méthode* et *c'est elle qui manque le plus souvent au Français*. Dans la grande République, « le succès teuton est dû à la science commerciale apprise dès l'école, à l'organisation des groupements commerciaux et des syndicats pour la réglementation de la production et de la vente, et au perfectionnement de l'outillage. L'Allemand visite l'Amérique et la connaît. Il y a un agent compétent, renseigné sur ses concurrents, judicieux dans le choix de ses voyageurs. Il connaît, mieux que nous, la clientèle, ses goûts, ses besoins. Il emballe plus soigneusement. Il a des catalogues merveilleux et des échantillons plus abondants. Il consent aux larges crédits. Il fait une publicité supérieure à la nôtre. »

Partout la France se trouvait à la veille de la conflagration européenne en état d'infériorité manifeste vis-à-vis de ses rivaux et sur tous les points : méthodes, usages, délais de livraison, emballages, réclames, agents, crédit, prix et paiements.

---

(1) Rapport de M. Heilmann, attaché commercial de France aux Etats Unis.

DÉFENSE ET REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS GÉNÉRAUX OU ÉCONOMIQUES

Les intérêts généraux des grands groupes de professions, (agriculture, industrie, commerce), du travail et de l'activité économique générale sont à peine représentés dans la France d'avant les hostilités.

a) Chambres consultatives

1e *Les Chambres consultatives d'agriculture* ne se réunissent pas en pratique. Les membres en seraient d'ailleurs nommés par le Préfet (1), au lieu d'être *choisis par les intéressés*; leurs attributions seraient purement consultatives.

2e *Les Chambres consultatives des arts et manufactures*, présidées par le Sous-Préfet ou le Maire, n'émettent aussi que des avis, conformément à la loi du 22 germinal an XI.

3e *Les Chambres de commerce* (2), élues par les professionnels, choisissant elles-mêmes leur Président, leur bureau possédant de larges ressources et même les bénéfices d'un impôt (« droit de Chambre de Commerce »), ont une importance réelle. Elles assurent la gestion de certains intérêts collectifs; administration des bourses de commerce, entrepôts, magasins de sauvetage, concession de l'outillage des ports, participation à l'exécution des travaux dans les ports

(1) Décret du 25 Mars 1852.

(2) Loi du 28 Vent. an IX; Décret du 23 Septembre 1806; Loi du 23 Juillet 1820, Décret du 3 Septembre 1851, art, 19; Loi du 9 Avril 1898.

maritimes, etc. Mais leur action générale est presque nulle, parce qu'elles restent *des organes purement consultatifs*. Leur mode de recrutement est trop limité, le nombre de leurs électeurs trop restreint : ceux-ci, le résultat de l'élection étant presque connu d'avance, se désintéressent du scrutin : « aussi les grands courants de transformation économique sentie et voulue par la masse populaire, ne les traversent pas et ne soutiennent pas leur action » (1).

b) Conseils et offices

1e Le *Conseil supérieur du commerce et de l'industrie* comprend des membres de droit et des membres choisis par le Président de la République; aucune part n'est faite à l'élément électif (2) et l'on ne saurait par suite voir dans ce corps une représentation fidèle du commerce et de l'industrie. De plus ses attributions sont purement consultatives, donc restreintes; il est appelé à donner son avis sur toutes les questions de son ressort, dont le Gouvernement lui renvoie l'examen; et spécialement sur les projets de loi concernant les tarifs douaniers, les traités de commerce et de navigation, les questions de colonisation, d'émigration, de commerce maritime, de réglementation des établissements industriels. Il peut ouvrir des enquêtes sur l'avis conforme du ministre (3). Le Conseil n'a pas de sessions régulières; il se réunit peu et nomme une *Commission consultative permanente* (4).

(1) M. Jean Hennessy, Exposé des motifs de la proposition de loi du 9 Février 1916.

(2) Décret du 13 Octobre 1882, art. 1er.

(3) Décret du 13 Octobre 1882, Art. 5.

(4) Décret du 3 Juillet 1894.

2e Le *Comité consultatif des arts et manufactures* (1), est un simple comité technique, composé de vingt-quatre membres, dont seize nommés par décret, sur la proposition du ministre du commerce, et huit membres de droit. Il étudie toutes les questions intéressant l'industrie, qui lui sont renvoyées par le ministre, et plus spécialement les questions techniques relatives aux douanes, aux établissements dangereux, incommodes ou insalubres et aux brevets d'invention. Il procédait surtout à des enquêtes et informations sur ces questions et sur toutes celles prescrites par le Ministre, mais en fait ce rôle déjà secondaire, a été encore considérablement amoindri par la création de l'Office du Travail.

3e Le *Conseil supérieur du travail* (2) comprend aujourd'hui 72 membres; 29 élus par les syndicats ouvriers, 29 par les groupements patronaux, un par les coopératives, un par la Chambre de Commerce de Paris, un par la Bourse du Travail; à ces 61 professionnels il faut ajouter 3 sénateurs, 5 députés, 3 professeurs de droit. Le rôle de ce conseil est purement technique et consultatif; il consiste à étudier les lois sociales et ouvrières soumises au Parlement et à chercher la meilleure solution juridique des conflits économiques. La session annuelle dure quinze jours et il existe une *Commission permanente*. Les vœux émis restent le plus souvent lettre morte, en raison de l'omnipotence législative des chambres.

---

(1) Décrets des 18 Octobre 1880, 8 Mars 1884 et 18 Janvier 1907.

(2) Décrets des 22 Janvier 1891, 1er Septembre 1899, 14 Mars 1903, 27 Janvier 1904, 24 Juin 1907, etc.

4e Les *Conseils régionaux du travail*, ont une mission d'études analogue, dans les grands centres provinciaux (1). La raison de leur constitution est de devenir « les organes des intérêts matériels et moraux de leurs commettants, de donner soit d'office, soit sur la demande du gouvernement, des avis sur toutes les questions qui concernent ces intérêts, de répondre aux demandes d'enquêtes ordonnées par le gouvernement. »

5e Les Conseils du Travail ont été complétés par l'institution au Ministère du Commerce (depuis 1906 au Ministère du Travail), d'un *Office du Travail*, sorte de bureau de recherches et d'enquêtes, chargé de la statistique du travail, tant en France qu'à l'étranger et de la vulgarisation des documents recueillis par lui (2).

Si intéressantes que soient ces expériences, personne ne peut songer à les considérer comme une véritable représentation des intérêts professionnels. Ces Comités ou Conseils n'ont ni assez d'étendue, puisque toutes les professions n'y sont pas représentées, — ni assez d'indépendance, puisque leur nomination est trop souvent la chose du gouvernement, — ni assez de pouvoir, puisqu'elles n'émettent que des vœux.

c) Ministère du travail

Le Ministère du Travail, créé (3) pour « aménager, rapprocher, combiner les efforts dispersés dans les

(1) Loi du 17 Juillet 1908.

(2) Loi du 21 Juillet 1891; décret des 19-21 Août 1891 et 4-5 Février 1892.

(3) Décret du 25 Octobre 1906.

différentes catégories de travailleurs et de producteurs (1) » n'a pas d'avantage réalisé les espérances professionnelles ; il n'est point devenu le « régulateur de toute la machine », le département magistral qu'on avait rêvé, et cela parce qu'il est resté un Ministère *politique* comme ses semblables, soumis aux mêmes influences et à la même instabilité.

d) **Vue d'ensemble**

Dans l'ensemble, la *cohésion, l'entente* et l'*entr'aide des métiers* faisaient totalement défaut, à la veille de la conflagration européenne, *en l'absence d'une représentation générale des intérêts*, comme l'a très bien marqué le Comité consultatif d'action économique de la 12e Région : « il n'est pas douteux que les groupements qui fonctionnaient avant la guerre (syndicats agricoles, unions de syndicats agricoles, syndicats ouvriers, Chambres de Commerce, Conseils,) qui répondaient à des besoins réels, et qui rendaient de grands services, présentaient l'inconvénient de s'ignorer, de ne pas avoir de réunions communes, par suite, de disperser les efforts, et, parfois, de les annihiler, alors qu'un accord qui aurait pu intervenir aurait donné une solution utile. (2) ».

LÉGISLATION DU TRAVAIL

Sans une sérieuse représentation professionnelle il est naturel que la législation du travail ne soit pas

(1) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, introduction, page XLV.
(2) Chambre des Députés, onzième législature, session de 1916, N° 2.400, page 47 (annexe au procès-verbal de la séance du 25 Juillet 1916).

encore très heureuse, ni très complète et que sa codification ne soit pas réalisée.

Les rédacteurs du Code Napoléon, imbus des principes du 18e siècle et de la physiocratie de Quesnay, nourris de Pothier, ne dressèrent guère qu'un Code de la propriété foncière. Les autres aspects du problème juridique — en particulier la nécessité d'un *Code du Travail* — n'apparurent que plus tard : les premiers articles de ce Code sont pour ainsi dire inclus dans les décrets de février et mars 1848. Et une proposition de loi déposée en 1903 (1) par M. Victor Dejeante et plusieurs de ses collègues n'a pu réussir à réaliser cette codification, déjà demandée par M. de Mun, au nom du groupe chrétien social, en 1889 (2).

Dans le détail des *lois sociales et professionnelles*, la même insuffisance reparaît (retraites, repos hebdomadaire, apprentissage, douanes, etc.) parce qu'elles sont dans la France contemporaine l'œuvre de la pure politique et non des compétences. Le Conseil supérieur du Travail et les Conseils régionaux du Travail n'ont eu qu'un rôle trop effacé dans la confection et l'exécution des lois, en raison de leurs attributions purement consultatives.

Egalement les lois sociales générales votées par nos Chambres sont souvent incomplètes ou inapplicables parce qu'elles ont la prétention illusoire de s'adresser à l'ensemble de la nation, alors qu'elles devraient tenir compte des métiers et des milieux,

---

(1) Chambre des Députés, huitième législature, session de 1903, N° 649, page 18.

(2) Chambre des Députés, session extr. de 1889, n° 270.

c'est-à-dire être étudiées et appliquées corporativement et régionalement.

CONCLUSION

L'insuffisance de notre organisation professionnelle et économique était donc considérable, dans tous les domaines. à la veille de la guerre. C'était l'*existence ralentie*, l'abaissement du ton vital et pour beaucoup d'observateurs étrangers, les symptômes d'une décadence profonde (1).

(1) Sur la « légende de la décadence française », v. M. Léon Polier, les Forces de la France d'hier et de demain, pages 11 et suivantes.

CHAPITRE IV

L'ORGANISME PROFESSIONNEL ET ÉCONOMIQUE

dans les Colonies françaises avant la guerre

En face des institutions professionnelles et économiques de la Mère-Patrie, il n'est pas sans intérêt de dresser le tableau de celles particulières aux colonies françaises, pour en retirer des comparaisons fécondes, des exemples et des enseignements.

ALGÉRIE

Notre grande colonie africaine, plus favorisée que la Métropole, possède des *Chambres d'agriculture*, actives. Elles sont composées (1), en premier lieu, de seize membres français âgés de trente ans au moins et résidant dans la circonscription, élus au scrutin de liste par un collège électoral compre-

(1) Décrets des 11 Mars 1902, 9 Novembre 1903, 18 Novembre 1904.

nant des citoyens français, agriculteurs, propriétaires et usufruitiers ruraux, ouvriers agricoles, directeurs, professeurs et répétiteurs des établissements d'enseignement agricole, horticole, forestier, vétérinaire, ainsi que des directeurs des stations agronomiques et œnologiques et des professeurs départementaux et spéciaux d'agriculture résidant dans le département. Pour l'élection des membres français, le département est réparti en quatre circonscriptions qui nomment chacune quatre membres. Il y a en second lieu, six membres indigènes dont quatre pour le territoire civil et deux pour le territoire de commandement divisionnaire, nommés par le gouvernement général sur présentation du préfet pour le territoire civil et du général de division pour le territoire de commandement. Le mandat des membres des Chambres d'agriculture est gratuit, dure six ans et est renouvelable par moitié tous les trois ans avec possibilité de réélection; les Chambres ont deux sessions ordinaires de huit jours au plus, au mois de novembre; des sessions extraordinaires ont lieu sur la demande de la moitié des membres adressée au préfet ou sur demande du gouverneur général. Les Chambres présentent au gouverneur général par l'intermédiaire du préfet ou du général, suivant qu'il s'agit de territoire civil ou militaire, leurs vues sur toutes les questions intéressant l'agriculture. Elles sont consultées sur la création dans le département des établissements d'enseignement agricole et vétérinaire, des stations agronomiques et œnologiques, ainsi que des foires et marchés Elles renseignent le gouverneur général sur l'état de

l'agriculture et sur la situation agricole du département. Elles peuvent être consultées par le gouverneur général, le préfet du département et le général commandant la division, sur toutes les questions concernant l'agriculture qu'ils jugent à propos de lenr soumettre. Elles peuvent émettre des vœux en matière agricole. Les Chambres d'agriculture sont reconnues comme établissements d'utilité publique et peuvent, en cette qualité, acquérir, recevoir, posséder et aliéner, après y avoir été dûment autorisées. Elles dressent leur budget qui est visé par le Préfet et communiqué au Conseil général du département qui pourvoit à certaines des dépenses ordinaires (1).

A un degré moindre, les *Délégations financières* (2) peuvent être considérées comme représentant certaines catégories professionnelles : colons français, autres professionnels français, indigènes musulmans. Les délégations sont en outre consultées, non seulement sur les questions d'ordre financier, mais aussi sur tous les *problèmes d'ordre économique*. Cette institution « a produit d'excellents effets en Algérie, car elle y a organisé la représentation des intérêts divers que prennent en mains les trois délégations personnifiant les diverses classes de la population algérienne; .... aussi ont-elles parfaitement réussi; les élections n'y ont jamais un caractère politique et s'y font avec un calme et une tranquillité parfaits » (3).

---

(1) M. A. Merignhac, Précis de législation et d'économie coloniales, pages 355, et 356.

(2) Décret du 23 Août 1898.

(3) M. Merignhac, Précis de législation et d'économie coloniales, page 354.

TUNISIE

Une Chambre de commerce, créée à Tunis en 1885, a été dédoublée en 1892; à la même époque fut établie une *Chambre d'agriculture.* En présence de leur réussite et de leur action féconde, d'autres *Chambres de commerce et d'agriculture* ont été organisées à SOUSSE, à SFAX et à BIZERTE (1). Ces Chambres, composées de 12 membres, sauf quelques dérogations (2), sont nommées par les Français propriétaires, agriculteurs, industriels, commerçants, âgés de vingt-cinq ans, fixés en principe depuis six mois au moins en Tunisie. Les conditions sont les mêmes pour l'éligibilité, mais l'âge est porté à trente ans (3). De la sorte, comme en Algérie, l'agriculture a en Tunisie une représentation qui n'est pas connue en France pratiquement.

La *Conférence consultative* tunisienne est recrutée *professionnellement* (4). Dans chacune des huit circonscriptions de la Régence, les électeurs forment trois collèges qui nomment chacun, au scrutin de liste, un nombre égal de délégués : les propriétaires ou usufruitiers de fonds ruraux et le personnel des exploitations rurales forment le premier collége; les commerçants, industriels de toutes catégories et leur personnel figurent dans le second; et, dans le troisième, sont englobés tous les électeurs non inscrits

---

(1) Arrêtés résidentiels de 19 et 20 Novembre 1895, 21 Novembre 1902, 30 Mai 1906.

(2) Arrêtés résidentiels des 22 Décembre 1902 et 18 Avril 1905,

(3) M. A. Merignhac, Précis de législation et d'économie coloniales, page 356.

(4) Arrêtés résidentiels des 22-23 Février 1896, 2 Janvier 1905, 30 Janvier 1911.

dans les deux premiers. Depuis quelques années (1), la conférence consultative s'est accrue de seize membres indigènes. La Conférence est présidée par le résident français ou par son délégué. Assistent aux séances les six chefs de service français du gouvernement et les fonctionnaires appelés à titre consultatif. Il y a deux sessions ordinaires annuelles, l'une au second trimestre, et l'autre au quatrième; les séances ne sont pas publiques. D'après les dernières dispositions (2), la section française et la section indigène de la Conférence délibèrent séparément. La section indigène est présidée par un haut fonctionnaire du gouvernement tunisien désigné par le résidant général. Enfin, au point de vue des attributions, la Conférence consultative se divise en trois commissions (3) : celle des *finances* composée de dix-huit membres dont douze français et six indigènes; celle relative à *l'administration* formée de dix-huit membres dont treize français et cinq indigènes, celle des *travaux publics* comprenant dix-neuf membres dont quatorze français et cinq indigènes. Chaque Commission est présidée par le membre le plus âgé, et le secrétaire est le membre français le plus jeune assisté d'un secrétaire-adjoint indigène. En outre, il a été stipulé (4) que les dix membres de la section indigène qui n'auront pas été élus membres de la commission du budget, composeront une commission spéciale d'administration et des travaux publics (5).

1) Décret beylical du 2 Février 1907.

(2) Décret beylical du 27 Avril 1910, art. 1er.

(3) Arrêté résidentiel du 2 Novembre 1907.

(4) Arrêté résidentiel du 5 Novembre 1910, art. 2.

(5) M. A. Merignhac, Précis de législation et d'économie coloniales, pages 357-359.

En résumé, les Chambres d'agriculture et de commerce, la Conférence consultative forment d'intéressantes applications tunisiennes des principes de la représentation professionnelle.

AUTRES COLONIES

L'Afrique occidentale française possède trois (1) *Chambres de commerce* anciennes (Saint-Louis, Dakar et Rufisque) et quatre nouvelles (Kayes, Bamako, Konakry et Porto-Novo). Il n'y a que des français dans celle de Saint-Louis, Dakar et Rufisque; on trouve cinq membres français et cinq indigènes dans celles de Kayes et Bamako; les autres sont composées de membres français et indigènes dans une proportion établie par la décision qui les crée. (2).

Enfin une *Chambre d'agriculture* a été créée à Papeete (3).

Tels sont les organismes professionnels coloniaux les plus remarquables; ils méritent eux aussi d'être largement développés pour unir dans un même rayonnement économique les destinées de notre vieille terre de France et de nos terres nouvelles d'au-delà les mers.

(1) Arrêté du 31 Décembre 1900.

(2) M. A. Meringnhac, Précis de législation et d'économie coloniales, pages 359 et 360.

(3) Arrêtés des 25 Janvier 1894, 18 Mai 1897, 8 Octobre 1903, 21 Septembre 1910.

CHAPITRE V

L'ORGANISME PROFESSIONNEL ET ÉCONOMIQUE

à l'Etranger avant la guerre

Puisque nos institutions sont défectueuses, notre organisation — métropolitaine et coloniale — insuffisante, il paraît nécessaire d'examiner celles de nos voisins, de nos rivaux. Par suite, au cours de ce chapitre, « nous porterons nos regards hors de France, nous nous efforcerons d'étudier comment des peuples moins idéalistes que le nôtre, développent plus pratiquement leurs institutions, comment ils allient à l'esprit politique l'esprit commercial, pour mieux se préparer à la grande concurrence mondiale qui sera celle du siècle qui commence, et prenant là où elles se trouvent les idées de saine organisation sociale, nous les offrirons à la méditation de nos lecteurs (1) »

(1) M. Jean Hennessy, préface du journal « la Région », N° 1, 15 Juin 1914.

Les meilleurs exemples nous sont fournis, chez nos alliés par l'Angleterre, chez nos ennemis par l'Allemagne.

L'ESSOR ANGLAIS

a) Le caractère politique et professionnel anglais

L'activité professionnelle des Anglais, leur endurance, ne doivent pas nous paraître exceptionnelles, puisque nous avons reconnu, dans l'étude historique, ces qualités chez tous les peuples de marins. L'épigraphe du caractère anglais c'est vraiment le mot de Taine, emprunté à « Tom Brown's School Days » : « le plaisir silencieux, si cher à tout Anglais, de *lutter* contre quelque chose, *d'endurer* quelque chose et de *ne pas céder* ». *Ces conséquences de la spécialisation professionnelle* se retrouvent partout, depuis le réalisme politique, jusqu'à l'épanouissement économique de la Grande-Bretagne.

C'est un des traits les plus remarquables des généralisations politiques des Anglais qu'ils considèrent l'individu comme un élément, *non pas naturel*, mais *artificiel*, « non comme le résultat d'une analyse correcte, mais comme le résultat d'une désintégration outrée. » La société qu'ils se représentent n'est pas une agglomération de personnes, mais un *ensemble de classes superposées*, de *corporations juxtaposées* (2).

Tandis qu'en France nos politiciens, imbus d'abstractions, isolent le temps présent de tout ce qui marque son rang dans la série, dans la tradition, pour

---

(2) M. E. Boutmy, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au 19e siècle, pages 269-270.

entrer dans l'absolu, — l'Anglais n'estime pas que la vérité doive être cherchée au dehors de la réalité et de la vie : cette abstraction du moment présent, il s'efforce non pas de la subtiliser encore, mais de lui donner poids, corps et substance, en la rattachant à un passé aussi long qu'il le peut concevoir. Inhabile à élever son horizon par la généralisation philosophique, il l'élargit par une sorte de *généralisation historique*. Il demande à l'indéfini des siècles la majesté que nous demandons à l'indéfini abstrait de nos conceptions (1).

Aussi ni libéraux, ni conservateurs anglais ne consentent à admettre, comme un élément politique substantiel, l'individu considéré dans l'inanité de son concept général et de son isolement présent. Ils ne dépassent point les idées de *classes particulières*, de *corporations évoluant, de villes*, en développement et en transformation, « qui ne sont que des assemblages de personnes déterminées, ou de districts dénommés qui peuvent être considérés un à un. Les discussions qui ont eu lieu depuis 1854 sur la représentation proportionnelle sont à cet égard très instructives. L'une des objections incessamment élevées contre la clause des minorités, qui a fini par être insérée dans la loi de 1867, c'est que la Chambre représente, non point des individus, mais des corps représentatifs : « Le principe de la représentation parlementaire, disait Gladstone, est que chaque collège doit être envisagé comme formant à lui seul une entité, une personne morale. Ce dont nous avons besoin dans cette Chambre, c'est

(1) M. E. Boutmy, Essai d'un psychologie politique du peuple anglais au 19e s.ècle, page 271.

de connaître l'opinion dominante de chaque communauté » (1).

b) La législation britannique des métiers et du travail

Connaissant la mentalité professionnelle et la politique pratique d'outre-mer, nous pouvons facilement concevoir les caractères de la législation britannique.

Alors que nos lois françaises sont simples, courtes, très vagues, déduites de principes généraux, les lois professionnelles anglaises sont *précises*, citent une infinité de cas particuliers, de faits, de circonstances limitatives; elles forment des volumes : l'acte de 1834 sur les corporations municipales comporte par exemple 141 articles, dont quelques-uns aussi longs qu'un titre du Code Napoléon.

Le législateur français, trop souvent dédaigneux des différences de métier, de région, ne demande à l'enquête, — lorsque très rarement il en fait une, — qu'une lumière d'ensemble, sur un principe général. La plupart des lois professionnelles anglaises se font *à la suite et d'après les résultats d'une enquête.* Or, une enquête s'étend difficilement à tous les ordres de faits, à tous les genres d'industrie par exemple. Force est donc, si l'on suit l'enquête, de se limiter chaque fois soit aux mines, soit aux filatures de coton, soit aux teintureries, soit aux boutiques sur lesquelles ont porté les questions des enquêteurs. Il résulte donc

---

1) M. E. Boutmy. Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au 19e siècle, page 215.

de ces vastes documents une *législation très spécialisée et très pratique* (1).

c) La représentation des intérêts professionnels généraux et spéciaux

Le Parlement est d'ailleurs aidé et aussi stimulé dans son œuvre législative par une *représentation professionnelle de fait,* sinon de droit.

Le *Congrès annuel des Trades-Unions* — véritable assemblée du travail au-dessous de l'assemblée nationale de Westminster — élit en effet un *Comité parlementaire* dont les fonctions sont très significatives : « Examiner tous les bills, publics ou privés, présentés au Parlement, qui peuvent affecter un des intérêts présents des Trades-Unions, veiller constamment sur l'administration des ministères publics, examiner le budget, le code d'instruction et les ordonnances du ministère de l'intérieur, mettre urgence à agir sur le ministre du jour pour qu'il fasse entrer dans le discours du trône un programme ouvrier; présenter des bills indépendants sur tous les sujets sur lesquels le gouvernement refuse de légiférer; et enfin organiser ce persistant « tâtage » de ministres et de députés qui finalement fait aboutir une réclamation populaire; — telle est la tâche complexe de ce comité parlementaire. Par son organe, les chefs des groupes adverses d'un même métier, des Unions dont les intérêts sont opposés ou antagonistes, font des compromis et parviennent ainsi à présenter au Parlement

(1) M. E. Boutmy, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au 19e siècle, page 240 et 241.

des textes de lois, qui représentent à peu près les desiderata communs des divers groupements du métier, ou des divers métiers. » (1)

En outre, « les autorités publiques commencent à prendre, pour base des contrats qu'elles passent, les conditions de travail, salaires, heures de travail, etc., fixées par les Unions, et mettent souvent ces conditions dans leurs contrats de livraison. Il en est ainsi notamment dans les contrats passés par les autorités scolaires, qui sont d'importants patrons : Conseil du Comité de Londres, etc. Les chefs reconnus du libéralisme, les représentants des sociétés libérales de la capitale se sont prononcés dans le même sens; et il est probable que, sous peu, l'Etat acceptera pour ses ouvriers les conditions de travail fixées par les Trades-Unions. » (2).

Les « *Trade-Councils* » réunissent en un seul corps les délégués des différents métiers d'une même ville (3).

La représentation des intérêts ouvriers, de plus en plus complète avec l'épanouissement des Trades-Unions, des Trades-Concils, des syndicats divers, est aussi de jour en jour *plus calme*, plus juste, plus raisonnable : les grèves deviennent de moins en moins fréquentes (4), l'entente s'établissant le plus souvent entre le patron et le « district delegate », représentant des Unions.

---

(1) M. J Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, pages 402 et 403.

(2) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, page 403.

(3) M. Paul de Rousiers, Préface à l'ouvrage de M. Louis Vigouroux, la Concentration des forces ouvrières page XV.

(4) M. André Fleury, le Trade-Unionisme en Angleterre, pages 246 et 247.

Les *exemples d'équité* ne manquent pas : « il y a quelques années, une maison de Sunderland s'était engagée à livrer à un armateur allemand, dans un délai très court, un cargoboat de grandes dimensions. Un accord intervenu entre l'Union et les patrons stipulait les salaires auxquels auraient droit les ouvriers de ce chantier. Mais, ceux-ci, profitant de l'extrême urgence du travail, abusèrent de cette circonstance pour demander une augmentation. Les patrons s'adressèrent alors au conseil exécutif de l'Union. M. Knigth répondit que, la besogne pressant, il convenait, avant tout, d'éviter un conflit. Il conseilla d'accorder provisoirement l'augmentation demandée, ajoutant que la question restait suspendue et recevrait, aussitôt le navire terminé, une solution définitive. En effet, dès que la construction du paquebot fut achevée, M. Knight demanda aux propriétaires du chantier les noms des ouvriers qui avaient obtenu une augmentation et le montant des sommes reçues par chacun d'eux. Puis le Conseil exécutif donna ordre à ces hommes de verser à la Société les sommes perçues indûment, au mépris du tarif convenu, les menaçant d'exclusion s'ils refusaient d'obéir à cette injonction. Pas un d'entre eux n'osa désobéir, et les patrons se virent restituer, par les soins de M. Knight, la somme représentant l'augmentation que ces ouvriers avaient tenté de leur imposer par intimidation » (1).

Dans un règlement de travail des ouvriers platriers

---

1) M. André Fleury, le Trade-Unionisme en Angleterre, pages 247 et 248.

arrêté conjointement par l'Association des patrons et l'Association des ouvriers du district de Manchester et de Salford, il est spécifié qu'une *Cour de conciliation* sera établie pour régler tous les conflits et en cas de conflit cette cour aura qualité pour décider souverainement vis-à-vis des deux parties (1).

Et d'où proviennent ces heureuses solutions, sinon d'une *représentation des intérêts mieux organisée que chez nous* (2), d'une part, — et d'autre part d'une *plus ancienne organisation professionnelle,* — plus évoluée, donc plus complète et plus assagie qu'en France ? La liberté du groupement n'existe ici pour les métiers que depuis 1884 et est assez restreinte, tandis qu'en Angleterre elle date de 1825 et est très étendue : il en est résulté le magnifique développement de ces grandes Trades-Unions qui ont soulevé l'admiration de tous ceux qui les ont étudiées, et qui sont en train comme l'indique S. Webb, de créer spontanément les organes essentiels d'une démocratie industrielle ; elles nous offrent le spectacle de véritables pouvoirs

(1) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, page 204 (en note).

(2) M. A. Siegried, décrivant « la Démocratie en Nouvelle-Zélande », indique qu'il existe dans cette colonie des associations ouvrières dont la puissance est considérable et sans lesquelles le ministère ne pourrait sans doute tenir bien longtemps. Les Trades-Unions y sont fort actives. Elles remplissent leurs loisirs en préparanf des projets de loi que le ministère est très heureux de prendre à son compte et de présenter au Parlement. L'influence des associations ouvrières sur les décisions du gouvernement est indéniable. Un certain nombre d'entre elles se réunissent pour former dans chaque ville des « Trades and Labour Councils », dont les délégués forment chaque année un congrès central : son influence est très grande et ses débats sont suivis avec attention. Et un journal ajoute à leur sujet ; « Les Trades and Labour Councils font et dirigent la législation plus qu'aucun autre corps constitué de la colonie. Conseils municipaux, Conseils de Comté, Chambres de Commerce, qui tient compte de cela ? Depuis quelques années ce sont les Trades and Labour Councils qui ont fait nos lois (The New-Zealand Hérald, 10 Avril 1899.)

économiques et professionnels : dans la branche de métier, et pour la région qu'elles représentent, elles régissent, d'une façon souveraine, pacifique et légale, les conditions du travail (1).

d) La puissance professionnelle et économique de l'Angleterre dans le monde

Cet ensemble de qualités et d'institutions professionnelles a donné à la Nation britannique une grande puissance économique. Il a favorisé l'essor de son industrie extractive, manufacturière et textile, de son commerce intérieur et extérieur. Il a poussé ses colons vers le Nouveau-Monde et l'Orient, vers les pays merveilleux des Indes, ses chercheurs aventureux vers l'Afrique australe et l'Océanie lointaine, ses voyageurs sur toute la surface de la planète . Il a enrichi le pays par un heureux concours de *méthode,* de *travail,* de *clairvoyance* et *d'énergie.*

L'ESSOR GERMANIQUE

Et cependant, malgré la réalité des qualités professionnelles et de la richesse économique des Anglais, l'essor germanique nous apparaît par la soudaineté de son éclat après 1870 et l'immensité de ses progrès jusqu'à la catastrophe mondiale, comme plus puissant encore et plus redoutable.

a) L'esprit d'association des Allemands

La première raison en est dans le caractère germanique contemporain. A un bien plus haut degré

(1) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, page 191.

que les Anglais, les Allemands possèdent *l'esprit d'association*; nous avons reconnu que celui-ci existait Outre-Manche, mais ici il est *admirable*.

Chez nos alliés il ne dépasse pas certaines sphères; parfois aussi il cède la place à l'action séparée et à l'égoïsme, à ce « struggle for life » brutal qui aboutit à l'étouffement des faibles par les forts. Déjà au banquet de la Chambre de Commerce de Nottingham (décembre 1897), sir Courtenay Bayle, après avoir constaté la diminution des exportations anglaises et condamné la politique d'isolement dans laquelle il reprochait à son pays de s'être trop complu, déclarait que c'est par l'association qu'il faut arriver à de meilleurs résultats. « Les hommes compétents, disait-il, parviendront mieux à se rendre compte des difficultés que crée aujourd'hui la concurrence étrangère par une entente commune que par l'action séparée » (1).

Partout au contraire, dans la Germanie d'avant-guerre, éclate la puissance de l'esprit d'association, qu'un des nôtres observait dès 1897 : « les Allemands semblent convaincus que c'est dans une sorte d'équilibre entre la concurrence individualiste et l'association qu'il faut chercher le véritable régime économique du monde moderne...... En étudiant les progrès de l'industrie dans l'Allemagne contemporaine, j'ai partout, dans les sociétés de personnes, rencontré la trace et reconnu la puissance de l'esprit d'association. C'est grâce à lui que l'individu, sans abdiquer sa personnalité, s'entend plus aisément que nous le faisons

(1) M. G. Blondel, Essor industriel et commercial du peuple allemand pages 231 et 232.

en France avec son voisin, constitue des groupements et des sociétés puissantes, où chacun travaille utilement au succès commun. Pris en particulier, un Allemand ne vaudrait peut-être pas un Anglais ou un Français, mais entraîné dans l'engrenage d'une association, il est façonné et éminemment propre à être lancé dans la lutte » (1).

b) La défense et la représentation des intérêts professionnels par les groupements privés

Défense et représentation professionnelles, profitant de cet esprit d'association, sont naturellement assez bien organisées en pratique.

Un des caractères les plus saillants est la puissance des groupements patronaux et des producteurs, réunis parfois en d'immenses *fédérations* ou *cartels*. La vente des charbons, fers et aciers est contrôlée en Allemagne par de *grands syndicats*. La plupart des fabriques de fer, fonderies, laminoirs, hauts-fourneaux, aciéries sont puissamment associées. Presque toutes les villes allemandes possèdent une société d'encouragement de l'industrie en général ou de l'industrie locale. Au sommet existe *l'association centrale des industriels allemands* (« *Centralverband deutscher Industriellen* »), fondée en 1876 et qui déploie une immense activité (bureau d'informations, services variés, revue « Deutsche Industrie Zeitung », assemblées générales d'études). Cette œuvre forme le principal groupement professionnel indépendant et s'effor-

(1) M. G. Blondel, Essor industriel et commercial du peuple allemand pages 231, 232 et 233.

ce de défendre les intérêts corporatifs contre le gouvernement et le pouvoir politique, mieux encore que les *Chambres de commerce et d'industrie* (« Handels und Gewerbekammer ») qui ne sont pas considérées, malgré leurs réels mérites, comme suffisamment indépendantes.

Parmi les grandes associations commerciales, il faudrait citer les innombrables « *Exportvereine* » pour l'étranger, les « *Associations de renseignements commerciaux* », à l'intérieur, les multiples fédérations de tout genre. Il existe aussi dans certaines villes (Berlin, Stettin, Magdebourg, Tilsit, Kœnigsberg, Dantzig, Memel, Altona) des « *collèges* » ou « *corporations de marchands.* »

Dans les *associations purement ouvrières* nous signalerons de nombreuses « Gewerkschaften » et « Gewerk - vereine ». Et M. G. Blondel (1) déclare avoir retiré de ses enquêtes cette conviction que l'ouvrier allemand n'a pas cherché à tirer de l'association une puissance mauvaise, n'a guère développé le sabotage ou les malfaçons, mais a généralement contribué de *mieux en mieux* à accroître la productivité et la prospérité économique de sa Patrie.

Les paysans eux aussi ont largement mis en pratique les idées d'association pour la défense et la représentation de leur profession : « *Bauervereine* » (« Wesphalischer Bauernverein », « Rheinischer Bauerverein », « West-und Ostpreussischer Bauernverein » etc), « *Bauernbünde* » (« Bund der landwirthe », « Bayerische Bauernbund »).

---

(1) M. G Blondel, Essor industriel et commercial du peuple allemand, page 237 et note.

c) La défense et la représentation des intérêts professionnels par le gouvernement et les organismes publics

Mais les groupements privés n'ont pas été laissés seuls par le gouvernement allemand dont la sollicitude pour la prospérité économique du pays s'est manifestée sous toutes les formes.

M. G. Blondel signale l'activité considérable déployée par les ministères du commerce des différents Etats. Il convient au surplus de remarquer que les grandes questions commerciales sont aujourd'hui choses d'Empire (« Reischssachen »).

En 1880, fut organisé le *Conseil économique de Prusse* (« Volkswirthschaftsrat ») qui élabore les projets de loi et ordonnances, touchant aux questions commerciales, industrielles et agricoles, et qui se compose de soixante-quinze membres nommés par l'Empereur pour cinq ans (dont quarante-cinq sur la présentation de diverses organisations professionnelles). Plus libérale encore est l'organisation du *Conseil général de l'industrie* (« Landesgewerberath ») du grand duché de Bade (1) : un tiers seulement des membres est à la nomination du ministre de l'intérieur; les deux autres tiers sont *élus* par les groupements professionnels (2).

La Chambre des députés de Prusse ayant demandé en Juillet 1893 que l'agriculture fut « officiellement organisée », le gouvernement fit voter la loi du 30

(1) Ordonnance du 15 Janvier 1893.
(2) M. Paul Pic, Législation industrielle, page 117 et 118.

Juin 1894 qui institua des *Chambres d'agriculture.* Dès 1895, elles furent créées dans dix provinces : Prusse orientale, Prusse occidentale, Poméranie, Brandebourg, Posen, Silésie, Saxe, Schleswig-Holstein, Cassel, Wiesbaden. Leur compétence est régionale. Elles doivent défendre les intérêts de la propriété rurale et forestière de la province, soutenir toutes les institutions tendant à améliorer la situation de la propriété rurale, en particulier favoriser l'organisation corporative des agriculteurs et les progrès techniques de la culture. Elles doivent aussi faire valoir les intérêts de l'agriculture vis-à-vis du gouvernement, soit par leurs conseils, soit en formulant des vœux. Elles ont le droit de présenter des motions; elles étudient les projets de loi, etc. « Les Chambres d'agriculture, issues du *suffrage universel des agriculteurs,* sont élevées au rang de rouage public dans la vie nationale....... Elles sont investies du droit d'exiger certaines contributions » (1)

Enfin, la loi du 19 Août 1897 a réorganisé les *Chambres de commerce et d'industrie,* créées par la loi du 2 Février 1870. Leurs pouvoirs règlementaires sont devenus importants, leur personnalité juridique est reconnue et leur patrimoine est suffisant. Elles encouragent les progrès de l'industrie et du commerce et leur activité est considérable. (2).

---

(1) M. G. Blondel, Etudes sur les populations rurales de l'Allemagne, page 350.

(2) V. Siewart, Handels-Museum.

d) La puissance professionnelle et économique de l'Allemagne dans le monde

L'organisation professionnelle et économique allemande, élaborée dans un splendide *esprit d'association, de méthode, de discipline* (1) et *d'application*, avait réussi à mettre l'Europe, l'Asie et l'Amérique sous l'influence du négoce germanique.

Les quatre volumes du regretté Jules Huret (2) nous donnent une analyse précise et complète de cette hégémonie. Ils nous promènent en Westphalie chez Thyssen, chez Krupp, — en Saxe, — à Hambourg, aux paquebots innombrables, aux docks immenses, aux grues colossales, — dans toutes ces cités et tous ces ports d'où partaient naguère à la conquête du monde ces modernes « conquistadors ». M. Henri Hauser (3) donne aussi un tableau très exact des procédés germaniques (chapitres sur le crédit, sur le rôle de la Reichsbank, sur la politique d'exportation, sur le « dumping »).

Et le superbe édifice élevé par l'activité germanique se trouvait encore couronné par une haute compréhension du *devoir professionnel*, du *patriotisme économique* (« Deutschland über alles ») : « le commerçant germanique a le sens de son rôle dans le dé-

(1) Cet esprit de discipline s'est révélé d'une manière impressionnante lorsque les transformateurs allemands de matière première ont accepté les cartels des producteurs qui leur imposaient des prix d'achat supérieurs à ceux établis pour les étrangers. Il fallait ainsi beaucoup d'abnégation au consommateur d'outre-Rhin pour accepter la hausse artificielle produite par le « dumping ».

(2) Berlin; — Rhin et Westphalie; — De Hambourg aux marches de Pologne; — Bavière et Saxe.

(3) Méthodes allemandes d'expansion économique.

veloppement matériel, militaire et moral de l'Empire. Il ne veut pas seulement gagner. Il veut encore et surtout que sa Patrie gagne avec lui. Combien de fois à l'étranger ai-je eu honte de l'ignoble parcimonie avec laquelle nos fabricants munissaient leurs très rares voyageurs, alors que d'innombrables commis allemands étalaient leur aisance, consentaient des crédits sans fin aux boutiquiers des petites villes brésiliennes, cubaines, égyptiennes, espagnoles » (1).

CONCLUSION

Que d'exemples et de leçons devrait retirer la France de l'organisation allemande ! Celle-ci mieux que nous a respecté la *compétence*, a développé partout la *technicité*, a multiplié les centres *d'enseignement professionnel*, a mis à la base de tout la *déduction* et *l'observation* : « le subjectivisme français, — pour employer une notation barbare, — impose aux faits les préférences, les habitudes, les limites même d'un individu ou d'un groupe. L'objectivisme allemand suit docilement ces mêmes faits, s'y subordonne, y soumet les efforts particuliers. Les procédés industriels suivent les variations des besoins. En 1902, le bassin rhénan produit 94 000 tonnes de goudron; il en débite 550.000 tonnes en 1912 » (2).

La stagnation française a préparé les réveils douloureux tandis que sur l'association des labeurs pro-

---

(1) M. Paul Adam, l'Information, 22 Février 1915.
(2) M. Edouard Herriot, Agir, pages 57 et 58.

fessionnels, la compétence économique et la convergence des activités organisées, l'Allemagne fondait la puissance qui met aujourd'hui le Monde en péril.

CHAPITRE VI

LES MOUVEMENTS DE RÉFORME

dans la France de l'avant-guerre

L'insuffisance et l'arbitraire de notre organisation, en face des puissances rivales, ne pouvait échapper aux plus avertis de nos penseurs, aux plus actifs de nos professionnels et à l'opinion désorientée par les efforts infructueux de la Nation : dans les dernières années, des mouvements puissants de réforme sont nés sur notre vieux sol de France.

L'OPINION ET LES ÉCRIVAINS

L'opinion, le *journalisme* et la *littérature* se sont peu à peu laissés gagner par les théories nouvelles d'action et de représentation professionnelles. « Souvent, ces idées se présentent un peu confuses et vagues dans les esprits, mais presque partout nous les trouvons déjà en formation, car chez tous ceux qui réfléchissent existe le désir d'adapter notre pays à

l'ordre pratique des choses et la compréhension très nette qu'une transformation fondamentale, dont le secret réside dans la refonte de notre administration et de notre représentation provinciale, peut seule rétablir un équilibre, qui paraît compromis, entre le pays et ses représentants, entre le pays et son administration. Chez les uns, il se traduit par le désir de remédier à notre centralisation excessive, à notre morcellement administratif exagéré, procédant de conceptions, utiles dans leur temps, mais cependant perfectibles, en créant des circonscriptions plus larges, plus naturelles, moins rigides, et de céder par là à la poussée régionaliste que nous constatons, car elle est un fait. Chez d'autres ce sentiment se traduit par le désir de faire participer à la direction des affaires publiques les représentants qualifiés de tous ceux dont le travail assure la prospérité régionale ou nationale et de ne plus continuer à séparer la théorie politique de la réalité économique; ils prétendent que pour y parvenir les électeurs doivent se grouper, non pas comme il est d'usage pour toutes nos assemblées, selon la communauté de résidence seulement, mais aussi selon la communauté professionnelle, puisant dans les liens étroits d'un travail analogue une plus grande clairvoyance pour choisir leurs représentants, certains de trouver chez eux une compétence plus grande pour la discussion de leurs intérêts particuliers, qui constituent, par leur fusion, l'intérêt général du pays » (1).

---

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Congrès professionnel régional d'Angoulême, le 6 Avril 1913.

a) **L'opinion politique et l'opinion syndicaliste**

Un des aspects les plus curieux de l'évolution des idées dans la période d'avant-guerre fut l'antagonisme, puis la lutte déclarée, entre les éléments professionnels du *syndicalisme et le parlementarisme*, entre le *syndicalisme et la politique socialiste.*

En de multiples occasions, toujours plus nombreuses, les professionnels ont ouvert les hostilités contre les parlementaires et les politiciens · manifestations viticoles de 1907, grèves de postiers (1909) et de cheminots (1910), mouvement syndical des fonctionnaires, Congrès ouvriers, etc.

Au Congrès d'Amiens (1906) où figurait un millier de syndicats, représentés par quatre cents délégués, il fut proposé « de faire entrer les syndicats en rapport avec le parti socialiste. Cette proposition fut repoussée à la quasi-unanimité ». De même, s'adressant à un des chefs politiques du socialisme français, un membre influent du syndicalisme s'exprimait en ces termes au Congrès de 1907 : « Vos conceptions sont utopiques parce qu'elles donnent à la force coercitive de l'Etat une valeur créatrice qu'elle n'a pas.... Vous ne ferez pas surgir du jour au lendemain une société toute faite, vous ne donnerez pas aux ouvriers la capacité de diriger la production et l'échange, vous serez les maîtres de l'heure, vous détiendrez toute la puissance qui hier appartenait à la bourgeoisie, vous entasserez décrets sur décrets, mais vous ne ferez pas de miracle et vous ne rendrez pas du coup les ouvriers aptes à remplacer les capitalistes. En quoi, dites-moi, la possession du pouvoir par quelques

hommes politiques aura-t-elle transformé la psychologie des masses, modifié les sentiments, accru les aptitudes, créé de nouvelles règles de vie ? » (1). En 1907, dans les grandes assemblées du Midi, la foule des viticulteurs portait d'immenses étendards indiquant, en comparaison du chiffre des députés présents à la séance du vote des quinze mille francs, le nombre infiniment plus faible des assistants aux discussions des lois viticoles (2). Enfin le Congrès des postiers (20 Mars 1910) décida de ne donner son appui à aucun candidat à la députation. Ces quelques exemples, que l'on pourrait multiplier à l'infini indiquent le mouvement antiparlementaire et antipolitique qui prenait corps chez les professionnels avant 1914.

On s'explique dès lors le tableau de nos divisions dressé, dès l'année 1911 (3), par M. Jean Hennessy : « Si notre beau pays de France semble parfois souffrir, dans son intime vie sociale, d'un malaise général, c'est que nous assistons à la double évolution de forces contraires qui luttent entre elles : d'une part l'étatisme politique, appuyé sur la centralisation à outrance, legs des régimes disparus, accru par l'évolution économique et l'intense développement de la capitale ; de l'autre, le syndicalisme groupant les individus, jadis isolés ».

---

(1) Cité par M. le Docteur Gustave le Bon, Psychologie politique, page 189.

(2) Cité par M. A. de Chalendar, Les Annales de la J. C., N° du 15 Septembre 1913.

(3) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Congrès des groupes commerciaux, le 18 Juin 1911, à Barbezieux.

b) Les écrits

Des écrivains et des journalistes participent eux aussi au mouvement professionnel. Une pléiade de penseurs vient ajouter le tribut de ses idées à l'œuvre commune, persuadés eux aussi — comme l'affirmait notre ambassadeur, répondant en 1904 au lord-maire de Londres — que « les intérêts industriels et commerciaux dominent la politique; ils sont plus logiques, plus prudents et plus raisonnables; quand un pays se laisse guider par eux, il fait une politique sage et des choses raisonnables » (1).

Les meilleurs esprits commencent à prêcher l'*amour du travail*, de *l'effort*, la *réhabilitation de la profession et du labeur*. M. Barrès, dans les « Amitiés françaises », trace au jeune homme ce programme réaliste : « Sois actif et quelque peu rude..... » M. Alexandre Ribot constate le mouvement dans son discours de réception à l'Académie française : « Ce renouveau de faveur pour les doctrines...... qui préparent à la *vie intense*, cette disposition à chercher la pierre de touche de la vérité de telle doctrine dans la force qu'elle communique à l'âme pour l'action féconde, tout cela semble être l'annonce d'un temps où l'on aimera mieux agir que disserter ».

D'année en année s'accroît le nombre d'*ouvrages à tendances professionnelles* : « la Crise de l'Etat moderne » de M. Charles Benoist, « le Fédéralisme économique » de M. J. Paul-Boncour, « la Représentation professionnelle et le Code du Travail » de M. Hen-

(1) Cité par M. R. S. Carmichaël, les projets fiscaux de l'Angleterre et nos relations avec les colonies, page 6.

ri Lorin, « Vers l'organisation professionnelle » de M. J. Duthoit, « la Démocratie et le Travail » de M. J. Hanotaux, etc....

Et la force de l'idée professionnelle est devenue si pressante qu'en 1911 c'est un des chefs de la majorité politique elle-même, M. Maurice Ajam qui, dans une brochure intitulée « la Crise du parti radical », indique la nécessité pour le Parlement français de subordonner à l'avenir les questions de politique pure aux questions d'économie politique, de travail et de métier.

La *presse* ne reste pas étrangère au mouvement. MM. Charles Benoist, Paul-Boncour, Jean Hennessy surtout y collaborent. Ce dernier fonde même le 15 Juin 1914 un nouvel organe « d'action régionaliste et professionnelle » : « la Région ».

En un mot, dans la littérature et dans le journalisme, nombreux, à la veille des hostilités, sont les spécialistes des problèmes de la profession et du travail, les écrivains qui saluent les cités naissant à la vie industrielle, les conquêtes commerciales, le labeur vivifiant des paysans et des ouvriers, des ingénieurs et des négociants, — tandis que naguère les poètes chantaient le déclin de certaines villes, les romanciers contaient les tristesses de la « terre qui meurt » !

c) Les réunions et les conférences

Mais pour agir sur le grand public, pour créer une agitation favorable aux réformes professionnelles, les *réunions* et les *discours* avaient une portée plus considérable.

Aussi, de 1911 à 1914, MM. Jean Hennessy, de Marcillac, Robert de Jouvenel, etc. entreprirent une *série de conférences dans les réunions et congrès syndicaux* dont les principaux furent les suivants :

a) 18 Juin 1911, à Barbezieux, Congrès des groupes commerciaux des Charentes et du Poitou, avec discours de M. Jean Hennessy.

b) 16 Juin 1912, à Poitiers, Congrès des mêmes groupes, avec discours de M. Jean Hennessy.

c) 27 Octobre 1912, Congrès de la Rochelle, avec discours de M. Jean Hennessy.

d) 6 Avril 1913, Congrès régional d'Angoulême, avec discours de M. Jean Hennessy.

e) 21, 22, 23 et 24 Août 1913, Congrès régional du Puy-en-Velay, avec discours de MM. Jean Hennessy, Charles Dupuy, de Paloméra, etc.

f) 28 Novembre 1913, Congrès de Bordeaux, avec discours de MM. Jean Hennessy et Robert de Jouvenel.

g) 1er Février 1914, Réunion de Toulouse, avec discours de MM. Jean Hennessy, de Marcillac, Louis Cazaux, etc.

d) **Les groupements**

La propagande fut assez active et assez féconde pour réunir un nombre important d'adhérents que MM. Jean Hennessy et de Marcillac groupèrent dans une « *Ligue de représentation professionnelle et d'action régionaliste* », dont le siège est à Paris, 1, rue Euler. L'article 1er des statuts précise qu'elle a pour objet « d'étudier toutes les idées se rapportant à la représentation professionnelle et à la division de la France

en régions, et de les propager par tous les moyens légaux. » Son objectif est de parvenir à élargir le cadre politique et départemental trop archaïque, complexe, onéreux, paralysant la vie économique de la nation, donnant au pouvoir central le moyen excessif de tenir étroitement dans sa main les individus et les associations, les écrasant sous une règlementation uniforme étendue à toute la France, stérilisant tout progrès et toute initiative ? « A côté d'un pouvoir administratif régional, se trouverait une assemblée qui en modèrerait les excès ou le seconderait dans sa tâche, et cette assemblée au lieu d'être élue par des électeurs groupés seulement par la communauté de résidence serait élue au scrutin de liste par des électeurs groupés par la communauté d'intérêts professionnels » (1) Le programme de la ligue est résumé dans sa devise : « la profession représentée dans la région organisée ».

En outre de nombreuses organisations, à tendances plus générales, nées dans la période d'avant-guerre viennent apporter au mouvement professionnel l'aide efficace de leur propagande et de leurs réalisations. Ce sont les *Unions régionales des « Agriculteurs de France »* et de la « *Confédération des groupes commerciaux et industriels de France* », présidée par M. de Palomera. C'est l' « *Office national du commerce extérieur* », sous l'énergique impulsion de M. Emile Mercier, son Directeur, et de M. Georges Guignot, son Secrétaire (2). C'est enfin, à la veille de la guerre,

---

(1) M. le Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles, page 239.

(2) Le résultat des efforts de cette œuvre pour la rénovation du commerce extérieur est consigné dans son « Moniteur officiel du commerce », ses « Feuilles d'information », ses « Monographies et notices commerciales », ses Dossiers commerciaux ».

la « *Ligue française* », définitivement organisée à l'assemblée du 30 Mars 1914, qui constitue dans son sein une grande section professionnelle : celle-ci est présidée par M. André Lebon, ancien ministre, et composée de techniciens comme MM. Weiss, Teissier, Christofle, Carmichaël, de Paloméra, etc., et de savants comme MM. Emile Bertin, Maurice Croiset, Emile Picard, Louis Mangin, etc.

e) **La conquête de l'opinion nationale**

Ainsi aux derniers jours de la paix, « partout on entend réclamer l'intervention des professionnels et des techniciens dans la discussion des affaires publiques où leur expérience, leur connaissance des choses et leur sens pratique peuvent provoquer l'adoption de projets bien conçus et en hâter la solution. C'est que l'opinion publique se rend compte que beaucoup de *questions pratiques* sont devenues pour le pays des *questions vitales*, qu'il faut faire non seulement bien, mais vite.. Chaque jour voit naître la nécessité de créer de nouveaux services publics et la société doit réaliser des entreprises que ne peuvent ni ne doivent faire les particuliers. Les questions complexes qu'elles posent nécessitent des hommes de métier. L'opinion publique sait qu'ils existent; elle les voit depuis l'éclosion du mouvement syndical, dans toutes les réunions professionnelles, jouer un rôle important, elle entend leur parole claire et précise; elle comprend qu'elle a devant elle des hommes d'action; elle veut les associer à la discussion des affaires publiques, afin que celles-ci profitent de leur expérience ». (1)

(1) M. Jean Hennessy, Proposition de loi du 29 Avril 1915.

LES TENDANCES DE LA JEUNE GÉNÉRATION

Si les professionnels et les générations d'âge mûr s'intéressaient en nombre croissant à la réforme professionnelle, les jeunes — les maîtres de l'avenir — plaçaient en elle leur plus grande espérance patriotique et sociale.

a) Le scepticisme politique des jeunes

A l'égard de la politique, disait Agathon (1), « l'attitude de ces jeunes gens est le franc scepticisme. J'entends à l'égard de la politique de mots, d'étiquettes et de nuances. Habitués dès leur jeune âge à manier et à organiser des choses réelles, des forces musculo-mécaniques, je crois bien que nos jeunes ne donneront plus tard leur confiance qu'à des administrateurs lucides et actifs, non à des hommes épris de la scholastique politicienne. »

b) Le réalisme professionnel des jeunes

En effet, cette génération était empreinte de plus pur réalisme et l'on pouvait écrire d'elle en 1913 : « Notre génération devient moins philosophique et plus *pratique* — elle se préoccupe moins de la spéculation des esprits, mais elle entrevoit les causes de développement économique et sent la nécessité de maintenir à la France son rang parmi les autres Etats. Elle comprend la nécessité de *faire vite*, parce qu'elle

1) Agathon, les jeunes gens d'aujourd'hui, pages 134 et 135.

a saisi que le monde évolue avec une promptitude et une rapidité qui déjouent les prévisions. »

Agathon proclamait aussi à la même époque : « Ce qui prime tout à nos yeux aujourd'hui c'est *la pensée du relèvement national....* Il n'est rien qui doive l'emporter sur ce sentiment poignant et profond de la Patrie, humiliée, affaiblie, et dont les forces vives sont menacées. De toutes parts on la sent s'affirmer, cette « renaissance de l'orgueil français » qu'Etienne Rey (1), un jeune lui aussi, vient de saluer à son tour, dans un petit livre ardent et courageux. Et puisque rien ne peut être plus utile pour la rénovation du pays, qu'une génération........ réaliste, peu idéologique.... et apte aux luttes économiques, puisque rien ne peut mieux assurer la reviscence et le salut de la race, il faut que nous fassions crédit à ses espérances, à ce sentiment si mystérieux qu'elle possède de son audace et de son triomphe, et que nous communiions en elle dans cette foi qui l'anime, toute française, et française avant tout ». (2).

Et M. Etienne Antonelli, dans la même enquête d'Agathon (3), loue sans réserve « ces jeunes démocrates qui mettent leur espoir dans une démocratie organisée sur la base des groupements d'intérêts » et en poursuivent la réalisation avec toute leur ardeur, « toute leur espérance et toute leur foi ».

---

(1) M. Etienne Rey, la renaissance de l'orgueil français.
(2) Agathon, les Jeunes gens d'aujourd'hui, pages 118 et 119.
(3) Voir pages 248 et 249.

PROJETS LÉGISLATIFS SUR L'ORGANISATION PROFESSIONNELLE SPÉCIALE

Les mouvements d'opinion devaient avoir leur répercussion sur l'œuvre législative.

L'*insuffisance de la loi de* 1884 sur les syndicats professionnels, peu à peu reconnue a motivé le dépôt de nombreux projets de loi pour améliorer la représentation professionnelle spéciale.

a) Projets d'une législation entièrement nouvelle

Un premier groupe de propositions tend à porter atteinte aux bases mêmes du régime institué par la loi de 1884 :

1° soit par le *syndicat obligatoire* ou du moins fortement privilégié : projets de Mun (25 Novembre 1895); Lemire (3 Juillet 1902); Coutant (3 Juillet 1906); Groussier-Zevaès (4 Décembre 1900); Paul Constans (3 Juillet 1906), etc.

2° soit par l'organisation de *règlements obligatoires* pour les différends professionnels : projets Millerand (15 Novembre 1900 et 12 Juin 1906), etc.

b) Projets tendant à fortifier l'action syndicale, tout en respectant les bases de la loi de 1884

Les projets de ce second groupe sont inspirés par le désir d'améliorer la loi syndicale, sans en modifier les caractères essentiels.

1° Les uns tendent à réprimer plus efficacement toutes les *atteintes à la liberté syndicale* : projets Bovier-Lapierre (1890, 1895) Mesureur (4 Février 1896), etc.

2° D'autres tendent à *faciliter la constitution* ou *à agrandir le champ d'action des syndicats* : projets Sembat (20 Janvier 1894) ; Jaurès (21 Novembre 1895) ; Dansette (20 Juin 1898) ; Lemire (12 Juin 1906) ; Vaillant (30 Novembre 1906) ; Barthou (19 Mai 1913), etc.

3° Certains enfin tendent à la fois à *sanctionner plus efficacement les libertés syndicales* et à fortifier *l'autorité des syndicats* : projets Waldeck-Rousseau (14 Novembre 1899) ; Millerand (14 Octobre 1902) et 12 Juin 1906), etc.

PROJETS LÉGISLATIFS DE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE GÉNÉRALE

La représentation des intérêts professionnels généraux ou économiques fut aussi l'objet de propositions législatives du plus haut intérêt.

a) Les précurseurs

De nombreux systèmes avaient été déjà présentés par des précurseurs. Un de plus originaux est celui de *Saint-Simon* (1) : ce dernier propose de confier le pouvoir à une Chambre des Députés recrutée uni-

(1) Dans l' « Organisateur », à la suite de la célèbre Parabole.

quement parmi les représentants de l'industrie commerciale, manufacturière et agricole, — de substituer le gouvernement économique au gouvernement politique. Le Marxisme et Frédéric Engels recueilleront plus tard une partie de ces conceptions, ainsi que Proudhon qui proposera, comme idéal à poursuivre, l'absorption complète du gouvernement dans l'organisation économique.

En outre beaucoup de projets à base d'organisation *régionaliste* de la représentation et de la défense professionnelles ont été pressentis, admis ou décrits par Louis-Xavier de Ricard, Le Play, Auguste Comte, René Goblet, Marin, Barrès, Turrel, Siegfried, Ribot, Paul-Boncour, Maurras, Cornudet, Beauquier, Charles Brun, Mistral, Vidal de la Blache, Henri Lorin, La Tour-du-Pin, etc.

b) Les propositions de loi

Des programmes définis de représentation professionnelle furent enfin soumis à la Chambre sous les formes suivantes (1) :

1° *proposition de loi déposée le* 6 *Juillet* 1906, par MM. de Castelnau, de Gailhard-Bancel, etc., visant une véritable organisation professionnelle avec constitution de corps de métiers obligatoirement consultés pour toute la législation du travail,

2° *proposition de loi déposée le* 9 *mai* 1913 par MM.

(1) Une intéressante expérience de représentation professionnelle a été décidée le 2 Juillet 1901, à propos de la loi en discussion sur les retraites ouvrières ; la Chambre des députés, sur la proposition de M. de Gailhard-Bancel, vota une enquête auprès de tous les syndicats. Elle le fit, dit le Marquis de la Tour-du-Pin, « sans bien se rendre compte du pas qu'elle marquait ainsi..... en faisant entrer en conflit le principe de la compétence

Jean Hennessy, Voyer, Paul Mairat, David, de Montjou, Beauchamp, tendant à instituer une représentation régionale des intérêts professionnels généraux ou économiques.

c) Caractères de la proposition de M. Hennessy du 9 Mai 1913

« Ce projet de loi n'est pas présenté comme intangible, mais si les modalités peuvent en être discutées, il n'en présente pas moins un instrument parlementaire et un terrain de discussion qui a d'autant plus de valeur que ses principales dispositions ont fait l'objet de discussions suivies dans les assemblées professionnelles de l'Ouest de la France........ Pour élire l'assemblée régionale, les électeurs seraient appelés à se faire inscrire s'ils le désirent sur une des cinq listes professionnelles d'agriculteurs, de commerçants, d'industriels, de professions libérales ou de fonctionnaires, à moins qu'ils ne préfèrent rester inscrits sur la sixième liste ouverte à tous. Chaque groupe élirait au scrutin de liste, dans le cadre de sa profession, ses délégués au Conseil régional. Afin d'éviter l'écrasement de groupes professionnels peu importants par la prédominance des autres, ce projet prévoit également que la moitié des sièges est dévolue aux classes prévues par parts égales entre chacune d'elles, l'autre moitié étant élue au prorota du nombre d'électeurs inscrits dans chaque liste » (1). En som-

---

avec celui de l'omnipotence. Le principe d'un régime représentatif sincère fut posé, ce jour-là, en regard de son escamotage parlementaire. Ce principe c'est celui de la représentation des droits et des intérêts professionnels par des Chambres corporatives. »

(1) M. le Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles, page 240.

me le projet permet d'envisager une solution positive, pratique et réalisable du problème professionnel.

CONCLUSION

Par là, dans toutes les sphères littéraires, parlementaires, techniques, le mouvement professionnel s'étend et s'amplifie jusqu'à l'aube de la conflagration universelle. « *Un esprit nouveau* s'affirme chaque jour; *l'esprit économique* revendique sa place et tend à se substituer à l'esprit politique; les Français veulent que leurs hommes d'Etat soient pris parmi ceux qui travaillent ; hommes d'Etat parce que, avant tout, ils aimeront l'action, et que, capables de saisir d'un coup d'œil les réformes indispensables, en comprenant la nécessité, ils tendront tous leurs efforts vers la prompte et complète organisation de la démocratie » (1).

Néanmoins, ce n'est encore qu'une modeste poussée de la sève réformatrice. D'autres initiatives suivront, entraînant avec elles des réformes profondes, et le jour est proche où les « Etats généraux des grands intérêts économiques grouperont les représentants de toutes les grandes catégories professionnelles : agriculteurs, commerçants, industriels, membres de professions libérales, fonctionnaires même, pour discuter en commun, comme cela s'est fait dans les Charentes et dans le Poitou, la meilleure manière d'assurer le développement économique du pays et la meilleure forme de représentation des intérêts éco-

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à Limoges le 16 Novembre 1913.

nomiques. Imprégnés des principes de la Révolution, comme les hommes de 1789, ils comprendront alors l'inutilité d'exposer des vœux, de soumettre des doléances, de remettre des cahiers; ils voudront passer de l'affirmation de leur vitalité aux actes nécessaires et ils estimeront que, dans un monde économique nouveau, des représentants des intérêts économiques doivent participer réellement à la discussion des affaires publiques » (1).

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à Lille le 26 Octobre 1913.

CHAPITRE VII

LES CONDITIONS PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DU TEMPS DE GUERRE

Dans la grande convulsion qui secoue l'Europe et même l'univers civilisé, *s'élabore un monde nouveau.*

La guerre a surpris la France de 1914 dans un état de stagnation économique et d'immobilité professionnelle et elle a donné aux puissances centrales l'immense avantage de leur préparation, de leur richesse industrielle et commerciale. Or, les exigences de l'armée et de la population civile, les nécessités de tout ordre, la prolongation de la mêlée des peuples ont encore déterminé, dans tous les pays, l'éclosion *d'une ère de plus grande industrialisation,* où les moyens techniques et l'activité professionnelle jouent le premier rôle.

LES DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DE LA FRANCE

Pour cette lutte, la France s'est trouvée aux prises avec d'immenses difficultés.

a) Les causes

Le *charbon*, par exemple, qui tient une place primordiale dans la croissance économique des nations modernes n'était pas suffisamment abondant. « La France, en effet, était pauvre en houille, n'ayant en somme à son actif qu'un bassin houiller digne de ces nom : celui du Pas-de-Calais et du Nord dont elle tire les trois-quarts de sa production, l'autre quart étant fourni par une véritable poussière de petits gisements éparpillés tout autour de son Massif Central. » (1)

La production des *minerais de fer*, rapidement accrue dans les dernières années, grâce aux gisements lorrains, a été arrêtée dans la zone des armées et les territoires envahis. Or, « toute la machinerie imposante, tout l'outillage, du plus gigantesque au plus délié, les industries de toute espèce, tout le développement des voies ferrées, toute la grandeur de la marine marchande, toute la force militaire même sont en puissance dans la coulée de fonte du haut fourneau et dans l'étirement du laminoir » (2).

(1) M, Léon Polier, les Forces de la France d'hier et de demain, page 43.
(2) M. Léon Polier, les Forces de la France d'hier et de demain, page 41

Quant à la *main-d'œuvre,* elle ne pouvait être que fort restreinte. La France est le seul pays dont la population ne se soit pas accrue depuis quinze ans; le total de ses naissances est depuis longtemps fort bas; sa jeunesse est donc relativement peu nombreuse en comparaison des peuples rivaux et c'est cependant notre pays qui a fourni aux armées de l'Entente proportionnellement le chiffre le plus élevé de combattants, qui a conservé par suite le moins de travailleurs pour soutenir l'activité économique.

b) Les conséquences

Les conséquences ont été données dans un beau livre de M. René Pupin (1) : au mois de Juillet 1915, la richesse de la France était par comparaison avec 1911 diminuée d'environ 23 0/0, soit approximativement une perte de trente-cinq milliards de francs.

Plus récemment le cahier mensuel de l'administration des douanes (2) a révélé que la *balance commerciale* des onze premiers mois de l'année 1916 se solde par un déficit apparent de six milliards cent huit millions (importations : neuf milliards, quatre cent cinquante et un millions — exportations : trois milliards trois cent quarante trois millions). Ce déficit est de plus très inférieur au déficit réel, car les valeurs sont exprimées avec les estimations de 1914 et l'administration des douanes elle-même pense, en raison de l'augmentation des prix, qu'il faut majorer les chiffres qu'elle donne de quatre vingt-dix pour cent pour les importa-

(1) M. René Pupin, la Richesse de la France devant la guerre.
(2) Décembre 1916.

tions, et cinquante pour cent pour les exportations. Ainsi rectifiée la balance commerciale des onze premiers mois de 1916 présente un déficit de treize milliards de francs !

LES AVANTAGES ÉTRANGERS

Or, tandis que la France a jeté dans la fournaise des batailles tous ses travailleurs valides, la Russie a conservé dix-neuf hommes sur vingt, l'Angleterre dix sur onze, l'Italie neuf sur dix, c'est-à-dire un nombre très supérieur d'*énergies professionnelles.*

La Grande-Bretagne, malgré l'essor donné aux industries de guerre, a vu ses exportations du 1er trimestre 1916 dépasser de cinq cent trente millions de francs celles du 1er trimestre de 1915. Et le « Daily Graphic » constatait, en relevant ces chiffres, que la guerre avait stimulé la puissance économique de la nation, que son outillage s'était perfectionné, que les usages limitant le rendement de la main-d'œuvre étaient abolis, que nombre d'anciens oisifs des deux sexes, travaillaient maintenant avec ardeur !

Chez nos ennemis, l'Allemagne a gardé le secret de la *discipline collective* et de l'utilisation des masses, pour en retirer le maximum de rendement professionnel. Elle a surtout constitué des fronts défensifs d'une grande solidité, à l'abri desquels elle a pu réduire le nombre des combattants. Elle a pu ainsi continuer à employer une main-d'œuvre considérable dans les mines de houille et de fer, les usines, les manufactures, les chantiers de constructions navales, pour la marine marchande comme pour la marine militaire.

Les pays neutres surtout ont trouvé dans nos malheurs des *causes nouvelles de développement économique* : des industries nouvelles sont nées chez eux et celles qui languissaient sont devenues brillantes; leur commerce, leur agriculture sont stimulés par des *rémunérations et des facilités exceptionnelles*.

LA NÉCESSITÉ ET LES MODALITÉS DE NOTRE RÉSISTANCE ÉCONOMIQUE

Les Français doivent réagir car d'ailleurs la victoire ne sera point due seulement à la ténacité militaire mais aussi à la *résistance économique*.

Les belligérants luttent aujourd'hui avec toutes leurs ressources, comme l'avaient prévu Foch et Bernhardi. Il importe de les ménager, au besoin de les accroître.

D'abord il faut *vivre sur nous-mêmes*, « accroître la production intérieure; importer le moins possible; développer le commerce extérieur en profitant de notre situation maritime pour mieux asseoir notre crédit mondial, non pour l'épuiser; faire appel à nos richesses coloniales; manufacturer dans nos usines; produire sur notre sol toutes les denrées alimentaires qui pourraient faire défaut afin d'éviter de coûteux achats à l'étranger; régler les fournitures et les réquisitions militaires en tenant compte des besoins généraux des populations et des besoins futurs de l'armée; user dans l'intérêt national de la main-d'œuvre féminine et de celle des étrangers et des Français chassés par l'envahisseur loin de leur travail coutumier;

réduire les dépenses de luxe des particuliers pour renforcer l'avoir national; canaliser toutes les bonnes volontés; assurer un emploi judicieux de chaque individu selon sa valeur technique. » (1)

Dans une guerre d'aussi longue durée, il est nécessaire d'organiser une sérieuse *mobilisation industrielle*, avec tous les spécialistes et aussi avec tous les savants, les chimistes, les ingénieurs qui, soustraits aux besognes puériles des dépôts ou de l'avant, peuvent fournir un large contingent d'intelligences et de valeurs positives. Il importe aussi de maintenir la production agricole, de veiller à l'ensemencement des terres, à la nourriture de la nation. Par l'ensemble de ces moyens, la puissance financière se trouvera fortifiée dans la mesure où diminueront les paiements pour les achats à l'étranger.

NOS RAISONS D'ESPÉRER

Telles sont les bases théoriques, l'orientation de la résistance économique et professionnelle de la France.

Cette défense doit être facilitée par les conditions mêmes qui sont nées de la guerre. Au sommet, dans les sphères dirigeantes, « *l'esprit pratique*, l'esprit qui comprend les nuances de la vie, qui sait que toutes les questions ne se présentent pas avec la rectitude et la similitude des problèmes mathématiques, revendique sa place et impose ses conceptions positives. Il domine l'idéologie déclamatoire, se substitue à ce qui fut autrefois notre esprit politique pur, esprit

(1) M. Jean Hennessy, Proposition de résolution, présentée le 22 Juillet 1915.

abstrait, esprit d'unification qu'un long atavisme semblait imposer à tous les habitants de notre pays » (1) .

Dans l'industrie, les nécessités de la guerre doteront la France *d'un outillage incomparable* : des capacités insoupçonnées se révèlent dans toutes les spécialités. La Patrie doit en conserver tout le fruit et même en faciliter l'essor. Les terres fertiles de nos campagnes doivent être logiquement le complément des nations voisines industrialisées, de l'Angleterre surtout, par nos ports de Calais, Boulogne, Dieppe, Rouen, le Havre, etc ? Avant la guerre, la clientèle britannique nous achetait pour un milliard de francs (2) de ces produits : il est urgent d'accroître ce chiffre en augmentant les rendements par l'extension des surfaces cultivées et par leur *entretien intensif*.

Les réalisations s'annoncent déjà certaines : la France du temps de guerre, dans le sursaut de ses épreuves, a ranimé ses énergies éparses. Ses meilleurs esprits ont reconnu qu'ils avaient trop cédé aux séductions d'un idéalisme abstrait (3) et — comme nous allons l'étudier — ils ont convenu d'introduire enfin *un peu de réalisme dans nos institutions*, ils ont jeté les premières semences qui féconderont les champs de France et produiront les moissons idéales de l'avenir.

---

1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à Lille, le 26 Octobre 1913,
2) M. René Pupin, la Richesse de la France devant la guerre.
3) M. Cazals, Discours d'usage, Lycée de Toulouse Juillet 1916.

CHAPITRE VIII

LES RÉALISATIONS
DU TEMPS DE GUERRE
DANS LA VIE NATIONALE

Au moment où, en présence des nécessités et des conséquences prochaines de la guerre, des transformations sociales et économiques se préparent, le labeur capital était d'aider et d'organiser *l'armée des professionnels*, pour conserver la richesse et le patrimoine matériel de la Patrie.

EFFORTS POUR LE MAINTIEN DE LA VIE ÉCONOMIQUE

A cet égard, d'intéressantes initiatives ont été prises en faveur de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, et, en même temps, pour la coordination de tous les efforts des producteurs français.

a) Agriculture

Un problème délicat s'offrait à nos dirigeants : remplacer les récoltes des départements envahis,

assurer *la culture des terres abandonnées*, stimuler partout une *production intensive*. Il n'a reçu aucune solution d'ensemble, mais quelques projets ont été élaborés et quelques mesures bienfaisantes ont été prises.

M. Compère-Morel, député, avait proposé que, lorsqu'une terre n'était pas cultivée, l'Etat, par l'intermédiaire de la commune, eût le droit de la prendre et de la cultiver à la place du défaillant. Le projet n'était pas réalisable, les communes de France ne pouvant assurer la culture de trois millions d'hectares. M. Jules Méline, pendant son passage au ministère, confia le soin des terres abandonnées aux nouveaux *Comités communaux et cantonaux d'action agricole* (1) : certains ont assuré, avec le concours de la main-d'œuvre militaire ou prisonnière, d'heureuses exploitations. Un grand nombre n'a malheureusement montré aucune activité. Et il ne semble pas que la loi nouvelle (2), proposée par M. Clémentel, tienne un meilleur compte des difficultés pratiques inhérentes à l'art cultural.

M. le Ministre de la guerre, de son côté, n'a cessé de recommander aux chefs de corps ou de services les mesures les plus bienveillantes en faveur des agriculteurs pour leur permettre d'effectuer les travaux des champs : permissions, sursis, prisonniers de guerre, équipes agricoles.

---

(1) Décret des 3 et 9 Février 1916; loi du 6 Octobre 1916 et circulaire ministérielle du 9 Octobre 1916.

(2) Décembre 1916; cette loi prévoit la culture des terres abandonnées par trente mille tracteurs.

b) Industrie

Pour l'industrie, les difficultés créées par l'état de guerre n'étaient pas moindres : *problème des transports, problème du charbon el du fer, problème de l'outillage, problème de la main-d'œuvre.*

Néanmoins, les usines anciennes se sont agrandies, de nouvelles se sont élevées pour la production des munitions et des armes, toutes prêtes à se transformer demain pour les fabrications de Paix. Récemment une société au capital de quarante millions se constituait pour fournir les matières colorantes — spécialité germanique.

Des régions nombreuses se sont efforcées de remplacer la Flandre et la Lorraine envahies. La contrée parisienne s'est adaptée aux fabrications métallurgiques et mécaniques. La région lyonnaise, déjà dotée du charbon de la Loire et de la houille blanche des Alpes, a attiré beaucoup d'entreprises émigrées du Nord et a développé la puissance de ses industries sidérurgiques, chimiques, textiles. La région marseillaise a multiplié ses manufactures, ses usines chimiques. La région de Rouen a recueilli aussi diverses maisons chassées du Nord et de l'Est.

Des études techniques activement menées ont élaboré de vastes *réalisations industrielles*, comme celles de M. Loucheur, ce distingué professionnel dont la compétence a fini par s'imposer dans les conseils de la nation (1). La houille blanche surtout a été davantage utilisée et M. de Castelnau, député de l'Avey-

---

(1) M. Loucheur est devenu sous-secrétaire d'Etat dans le cabinet Briand de Décembre 1916

ron, a récemment présenté au Parlement une proposition de loi sur la *mise en valeur des forces hydrauliques* de France. Notre pays ne peut, en effet, devenir une nation productive et exportatrice que s'il parvient à combler son déficit en charbon. Avant la guerre, nous utilisions annuellement pour notre consommation domestique et industrielle, soixante-un millions de tonnes de houille : or, notre production n'atteint que quarante-un millions. M. de Castelnau signale dans son rapport qu'un kilo de charbon, brûlé dans une machine à bon rendement, représente le travail d'un homme, à raison de huit heures par jour. Comprendra-t-on maintenant les raisons de l'immense supériorité de l'Allemagne, qui produit plus de deux cents millions de tonnes de houille ? Or, dans une conférence qu'il faisait naguère à Marseille, M. Isaac, Président honoraire de la Chambre de commerce de Lyon, résumait une enquête faite par des professionnels compétents sur la richesse hydraulique de la France, en disant que si nous mettions seulement en action le tiers apparent de ce qui reste disponible de houille blanche dans notre pays, nous pourrions nous dispenser complètement d'importer de la houille étrangère, et nous pourrions nous affranchir de cinq cent millions de francs que nous payons annuellement à nos voisins, pour avoir le combustible nécessaire à nos industries. C'est vers la réalisation de cet idéal que tendent les efforts de nos techniciens et le projet de M. de Castelnau. (1)

---

(1) Voir l'étude de M. Maurice Ajam, dans l'« Exportateur français » (Janvier 1917).

c) Commerce

La première préoccupation fut de *pourchasser le commerce ennemi* et les firmes neutres derrière lesquelles se cachaient des intérêts allemands. Contre eux d'actives organisations furent constituées : « Ligue anti-austro-allemande », « Ligue anti-austro-germanique », « Société nationale pour la défense des intérêts français », « Ligue nationale française de défense industrielle et commerciale », « Patria », « Fédération des ligues nationales pour la défense des droits et des intérêts de la France » (1), « Fédération des ligues anti-allemandes de l'Est et du Sud-Est » (2). Des publications ont été lancées : « l'Anti-Boche » (illustré), « N'oubliez jamais ».

A côté de cette œuvre négative, d'heureuses *réalisations commerciales* ont été opérées. Elles intéressent surtout le commerce extérieur de la France, cette *expansion économique* à laquelle Guillaume II tenait si fort, reprenant pour son Empire la devise de la Hanse : « Mein feld ist die Welt — mon domaine c'est le monde ».

Au premier rang des œuvres les plus typiques, il faut citer les *foires aux échantillons*, inaugurées en France par M. Herriot dans sa ville de Lyon, continuées à Bordeaux et Paris, pour essayer de remplacer la foire de Leipzig. L' « *exposition documentaire et comparative pour la diffusion des produits français* », ouverte aux Tuileries en Août 1916, a eu le mérite de

---

(1) Siège à Paris, rue de Lancry.
(2) Siège à Lyon.

montrer aux étrangers les qualités de notre production nationale.

Enfin, M. Maurice Ajam, le distingué député de la Sarthe, ancien sous-secrétaire d'Etat de la marine marchande, a fondé (1) une revue commerciale, « *l'Exportateur français* », sur l'exemple donné par la « Deutsche Export Revue » (2) Elle se propose d'être un centre d'informations venant de tous les côtés de l'univers et une véritable agence de renseignements sur la qualité des acheteurs à l'étranger; elle groupe déjà plus de deux cents correspondants commerciaux.

Le même député a déposé en Août 1916 un projet de loi prévoyant la construction immédiate de cinq cent mille tonnes de navires marchands.

Ces exemples pourraient être multipliés. Qu'il nous suffise d'en avoir choisi quelques uns parmi les plus symptomatiques du réveil national.

d) La coordination des efforts

Ce réveil peut être aussi constaté dans les multiples efforts destinés à assurer la coordination de l'activité professionnelle et économique.

Cette coordination apparaît d'abord dans les régions. Un exemple toulousain nous est fourni par la constitution (3) de la « Société anonyme d'études » pour « favoriser, dans le sud-ouest, la création de toutes affaires nouvelles, industrielles, commerciales et agricoles et faciliter le développement, la transiformation ou la fusion de toutes affaires existantes. »

---

(1) Paris, 24, Boulevard des Italiens.

(2) Cette grande revue berlinoise portait la publicité allemande en douze langues à travers le monde.

(3) Toulouse, 3, Rue Bayard.

Si nous sortons du cadre local, nous trouvons une magnifique effloraison d'œuvres visant la coordination générale de nos efforts, à l'exemple des producteurs allemands, groupés en de vastes associations corporatives, caisses communes, comptoirs de vente et cartels. Jusqu'ici, au contraire, les Français qui vivaient de la même industrie n'avaient guère de contact entre eux, à part de rares exceptions (métallurgie). Or la guerre a amené l'éclosion de multiples organisations désireuses de réaliser l'entente et l'entr'aide professionnelles ; « *Comité parlementaire du commerce et de l'industrie* » fondé par M. Charles Chaumet ; — « *Union nationale* », présidée par M. Raoul Peret ; — « *Association nationale d'expansion économique* » (1), à la tête de laquelle se trouve M. David-Mennet, président de la Chambre de commerce de Paris.

L' « Association nationale » et l' « Union nationale » se complètent très heureusement. La première se réserve les questions théoriques, les grandes enquêtes, les études d'ordre général : statut légal des ententes et des cartels (M. Guist'hau), enseignement technique (M. Charles Laurent), méthodes de l'exportation allemande (M. Fernand Hauser) etc. La seconde excelle dans les réalisations pratiques, telle cette participation à la foire de Nijni-Novgorod où elle parvint en un mois à faire réunir par ses membres plus de deux millions d'affaires.

Cet effort de coordination est d'autant plus fécond que l'union et l'entente professionnelles faisaient défaut en France, à l'inverse de l'Allemagne.

(1) Paris, 8, Place de la Bourse.

DÉFENSE ET REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS SPÉCIAUX

a) Agriculture

Depuis la loi du 21 Mars 1884, aucune initiative ministérielle n'a été aussi respectueuse de l'idée corporative que les décrets des 2 et 9 Février 1916 organisant les « *Comités communaux d'action agricole* » : « en s'adressant *au groupement et à la coordination des forces professionnelles* pour traverser la crise, M. Méline trace la voie de l'avenir ; déclarer les agriculteurs capables de s'administrer eux-mêmes, sans la tutelle d'un fonctionnaire, leur confier la direction des intérêts agricoles, une telle hardiesse aurait en d'autres temps choqué les parlementaires. (1) »

b) Industrie

Pour les industries de guerre, le Sous-Secrétaire d'Etat, M. Albert Thomas, a créé le « *Comité des contrats* » où figurent les représentants des ingénieurs.

c) Commerce intérieur

Le « *Comité de l'Intendance* », réclamé depuis longtemps par la Commission du budget, a été constitué avec les représentants des professionnels.

d) Commerce extérieur

M. Louis Nail, sous-secrétaire d'Etat, a organisé un « *Conseil supérieur de la Marine marchande* », où

---

(1) M. François Leterrien (« Echo de Paris »).

il a appelé, non pas les directeurs de son administration, mais les intéressés eux-mêmes, c'est-à-dire les armateurs.

e) Appréciation générale

Ces quelques exemples eux-mêmes prouvent que les réalisations n'ont pas été très nombreuses, ni très vastes en ces matières; elles n'en constituent pas moins des initiatives heureuses et comme l'aurore de prochains développements.

DÉFENSE ET REPRÉSENTATION DES INTÉRÊTS PROFESSIONNELS GÉNÉRAUX OU ÉCONOMIQUES

A ce sujet, le mouvement d'idées et de réalisations a pris une importance grandissante sous la poussée des événements.

a) Mouvements d'opinion

De plus en plus, au cours de la guerre, le spectacle de notre insuffisance et des lacunes politiques et gouvernementales a développé dans l'opinion le désir de voir participer à la direction des affaires publiques, les représentants qualifiés de tous ceux dont le travail assure la prospérité nationale. De toutes parts, dans les livres (1), dans les journaux (2), dans les

(1) M. Jean Hennessy, Régions de France (Librairie Crès); — Probus, la plus grande de France (librairie Colin); — M Herriot, Agir (librairie Payot), etc

(2) L'Information, l'Œuvre, la Libre Parole, etc.....

assemblées (1), l'idéal proposé est le *rapprochement de la théorie politique et de la réalité économique.* Tous les penseurs, les écrivains, les orateurs avertis prévoient le groupement des électeurs sur la base de la communauté professionnelle pour obtenir, par les liens étroits d'un travail analogue, un choix plus clairvoyant, pour réunir des élus plus compétents dans la discussion des intérêts économiques particuliers dont la fusion constitue précisément l'intérêt général.

b) Les groupements privés de compétences

Un mouvement d'idées aussi général et aussi profond ne pouvait qu'amener la constitution de nombreux groupements de compétences pour assurer la défense et la représentation des intérêts professionnels régionaux. La plus intéressante de ces œuvres est l' « *Union française* » qui, sous la présidence d'un philosophe célèbre (2), sentant la nécessité de l'*action réfléchie, renseignée,* et *méthodique,* réunit des artistes (3) et des industriels (4), des économistes (5 et des commerçants, des juristes (6) et des agriculteurs (7),

c) Les groupements publics de compétences

La force de l'opinion, les initiatives privées et les nécessités de l'heure étaient trop pressantes pour que

(1) Projets Hennessy (29 Avril 1915, 22 Juillet 1915, 29 Février 1916) et Denais (mobilisation économique).

(2) M. Henri Bergson.

(3) M. Albert Besnard, l'une des gloires de la peinture française.

(4) M. Georges Hersent, constructeur réputé; M. Pralon, vice-président du « Comité des Forges ».

(5) M. Raphaël-Georges Lévy.

(6) M. Henri Robert.

(7) M. Henri Sagnier, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Agriculture.

gouvernants et parlementaires pussent retarder encore la représentation des compétences. Ils se sont résignés à en organiser une première application, à en jeter les fondements en instituant (1) les *Comités consultatifs d'action économique.*

Les *étapes législatives* de cette réalisation sont les suivantes :

1° proposition de résolution déposée par M. Jean Hennessy, le 22 Juillet 1915, sous le N° 1127,

2° discours prononcé à la Chambre des députés, le 16 Septembre 1915, par M. Jean Hennessy, à propos de la demande de discussion immédiate de la proposition de résolution, concernant la création de Conseils économiques par régions militaires,

3° réponse de M. Viviani, Président du Conseil, demandant à la Chambre des députés l'ajournement du projet,

4° décret inséré au « Journal Officiel » du 31 Octobre 1915, reprenant l'idée du projet par l'institution de Comités consultatifs d'action économique.

5° pour compléter ce décret : décret du 3 Décembre 1915, inséré à l' « Officiel » du 5 Décembre 1915 ; — instruction de M. Thierry, sous-secrétaire d'Etat

(1) Par une intéressante initiative professionnelle au cours de la discussion du projet d'augmentation de l'impôt sur le revenu, le Sénat a décidé de confier à des commissions le soin de déterminer le bénéfice imposable par l'application au chiffre d'affaires de coefficients appropriés : art. 7, « la commission prévue à l'art. 5 sera instituée par décret rendu sur la proposition du ministère des finances. Deux cinquièmes de ses membres seront nommés sur la présentation de la réunion des présidents des Chambres de Commerce ou à défaut sur la proposition du Ministre du commerce et de l'industrie. La Commission sera présidée par un conseiller d'Etat. Elle pourra consulter toute personne ayant une compétence technique » Et sur la demande de M. Perreau, on a décidé que les *organisations syndicales* des divers commerces et industries y seront représentées pour un cinquième (Sénat, séance du 17 Novembre 1916).

à l'Intendance et au Ravitaillement, inséré à l' « Officiel » du 5 Décembre 1915; — circulaires des 22 et 25 Décembre 1915 insérés à l' « Officiel » du 31 Décembre 1915.

La *constitution de ces Comités régionaux* est la suivante (1) : « 1° le préfet du département où siège le Comité, président; — 2° l'intendant militaire, directeur du service de l'intendance de la région; — 3° un officier de l'Etat-major désigné par le général commandant la région; — 4° un inspecteur départemental du travail; — 5° le directeur des services agricoles du département où siège le Comité; — 6° un président de commission de ravitaillement; — 7° le trésorier payeur-général du département où siège le Comité; — 8° deux représentants du commerce, de l'industrie et de l'agriculture par département compris dans la région et choisis parmi les membres des Chambres de commerce, des Chambres consultatives des arts et manufactures, des sociétés et associations d'agriculture et des syndicats professionnels ou agricoles; — 9° un officier ou fonctionnaire désigné par le Ministre de la Guerre. Les membres du Comité sont nommés par le Ministre de la Guerre, sur la proposition du sous-secrétaire d'Etat du ravitaillement et de l'intendance militaire ».

Ce choix des délégués par l'administration est fort critiquable et constitue une déformation, d'origine politique, du projet de M. Hennessy qui prévoyait la désignation d'une partie des membres par les groupements professionnels (2) : « représentants *élus* par

(1) Décret du 31 Octobre 1915, art. 3.

(2) Proposition de résolution, déposée par M. Jean Hennessy, le 22 Juillet 1915.

les Chambres de commerce siégeant dans la région; — représentants désignés par les bureaux des syndicats agricoles ayant leur siège dans la région; — représentants désignés par les bureaux des syndicats commerciaux ayant leur siège dans la région; — représentants désignés par les bureaux des syndicats industriels ayant leur siège dans la région ».

Pour remédier aux inconvénients de l'organisation actuelle, M. Jean Hennessy déposa le 6 Juin 1916 un projet de résolution ainsi conçu : « La Chambre invite le Gouvernement à modifier la composition des Comités consultatifs d'action économique en leur adjoignant des représentants de la classe ouvrière ou des syndicats; à compléter par des mesures appropriées les dispositions qu'il a décrétées afin de faciliter la mission de leurs membres; à prescrire aux Préfets des départements compris dans la région d'assister aux réunions de ces Comités et de s'y faire représenter; enfin à les doter de crédits suffisants pour rendre leur activité plus féconde. »

Le *rôle* des Comités consultatifs d'action économique devait être le suivant d'après leur promoteur M. Jean Hennessy : « Ils devront renseigner les autorités civiles et militaires sur les questions économiques qui demanderaient à être précisées. Il s'agit de questions complexes puisque les conditions des industries grandes et petites et de la culture varient avec chaque région. L'organisation de la culture communale des terres, la distribution des engrais, la fixation de leur prix, l'apport des matières premières pour l'industrie, la répartition de la main-d'œuvre civile et militaire, celle des réfugiés pourront être, par exemple, discutées par ces Comités régionaux en vue d'in-

tensifier la production provinciale. Mais un autre rôle leur incombera : celui de renseigner le gouvernement dans l'étude des grandes questions économiques nationales. Lorsqu'elles se poseront, le Gouvernement devra leur envoyer des questionnaires auxquels ils devront répondre en tenant compte des besoins locaux (1). De même le décret du 31 octobre 1915 décidait dans son article 2 : « Le Comité a pour mission de rechercher les mesures propres à maintenir et à développer l'activité agricole, industrielle et commerciale de la région, notamment par l'emploi rationnel de la main d'œuvre civile et militaire, et par l'utilisation des ressources locales; il provoque l'exécution de ces mesures. A cet effet, il soumet, le cas échéant, au Ministre de la Guerre (sous-secrétariat d'Etat du ravitaillement et de l'intendance) toutes propositions qui lui paraissent justifiées ». Ces attributions étaient encore précisées par l'instruction ministérielle du 3 Décembre 1915.

A côté des Comités régionaux (2), cette dernière instruction ministérielle a organisé des *Sous-Comités départementaux.* Ils sont composés ainsi qu'il suit : « le préfet du département, président; — un officier général ou son délégué désigné par le commandant de la région; — le président du Conseil général; — le directeur des services agricoles du département; — les six représentants de l'industrie, du commerce et de l'agriculture du département; — l'officier ou

(1) M. Jean Hennessy, Dicours pronncé à la Chambre des députés, le 16 Septembre 1915.

(2) Les régions militaires ont été choisies en raison de l'état de guerre et ne sont pas très heureusement distribuées au point de vue économique

fonctionnaire désigné par le Ministre de la Guerre, chargé d'assurer la liaison entre le Comité et l'Administration centrale de la Guerre, qui fait partie de tous les Sous-Comités départementaux de la région ». (1) Les Sous-Comités ont dans leurs « attributions les questions qui intéressent plus spécialement le département ». (2)

L'*œuvre* des Comités régionaux et des sous-comités départementaux d'action économique, quoique incomplète, est déjà assez importante par ses réalisations pour prendre place dans le prochain chapitre des « Résultats », où nous essayerons de l'apprécier.

Qu'il nous soit permis déjà de reconnaître dans la constitution de ces organismes la première consécration officielle sérieuse de la représentation des intérêts professionnels !

CONCLUSION

Telles sont, dans la vie nationale, les principales innovations professionnelles, nées de l'état de guerre, soit pour le maintien de la vie économique, soit pour la défense des intérêts généraux ou spéciaux des métiers. Elles paraissent graviter autour des saines idées de *méthode, d'activité* et de *labeur* dont il est agréable de saluer l'épanouissement dans toutes les sphères et dans toutes les professions, jusque parmi les avocats eux-mêmes tant critiqués pour la vanité de leurs

(1) Instruction ministérielle du 3 Décembre 1915, Chap. III, art. 9.
(2) Instruction ministérielle du 3 Décembre 1915, Chap. III, art. 8.

discours. Car Me Henri Robert, l'éminent batonnier du barreau parisien, invité à dire comment il envisageait l'année nouvelle, répondait naguère : « nous devons aborder l'année 1917 avec la volonté *d'agir*, au lieu de *parler*, pour arriver plus vite à la victoire ».

CHAPITRE IX

LES RÉALISATIONS DU TEMPS DE GUERRE dans la vie internationale

Les *problèmes économiques*, posés par l'embrasement des grands pays civilisés, retiennent l'attention de tous les gouvernements : alliés, ennemis, neutres. En même temps les professionnels de chaque nation redoublent d'efforts pour porter au maximum l'utilisation de toutes les matières premières, pour tirer le meilleur parti des capitaux et de la main-d'œuvre, pour assurer au marché intérieur l'approvisionnement le plus complet et au commerce extérieur les plus vastes débouchés, pour coordonner enfin et intensifier ces laborieux efforts par une judicieuse *organisation corporative*.

CHEZ NOS ALLIÉS

La guerre n'est pas un but; elle n'est qu'un *moyen* et une *œuvre de défense* : l'Entente cherche la victoire

pour survivre et pour s'assurer ensuite une *vie plus intense.*

Au contraire, avant les hostilités, c'était une erreur trop répandue, dans le monde du haut commerce et de la grande industrie, de croire que « le patriotisme pouvait rester étranger à la circulation des richesses et que l'internationale des affaires deviendrait un facteur de paix ». Aujourd'hui toutes les nations alliées sont heureusement unanimes à penser que le cosmopolitisme a fait son temps et M. B. R. Wyse K. C., agent général de l'Etat de Nouvelles-Galles du Sud a écrit à ce sujet des pages profondes (1).

a) Les initiatives spéciales à chaque allié

La politique anglaise s'est efforcée d'organiser les ressources professionnelles et la production de l'Empire britannique « de telle sorte que la métropole et ses colonies forment autant que possible un tout se suffisant à lui-même au point de vue économique et absolument affranchi de toute dépendance à l'égard de l'Allemagne ». Le mouvement en faveur de la représentation des intérêts s'y est également intensifié, comme le prouve le vœu suivant de la « Conférence des Chambres de commerce anglaises » : « Réaliser en Grande-Bretagne une coopération beaucoup plus effective que par le passé entre le gouvernement et les représentants des intérêts industriels et commerciaux ».

En Italie, dans le cabinet Boselli (2), une place

(1) Dans son rapport : « la Guerre après la Guerre », qui forme une heureuse antithèse de l'œuvre décevante de M. Max Hoschiller : « Les dangers de la guerre économique. »

(2) Février 1916.

spéciale est réservée à un nouveau ministère économique, celui de l'Agriculture, et le premier titulaire est un *professionnel*, M. Giovanni Raineri, ancien directeur de la Chaire ambulante d'agriculture de Plaisance, organisateur, puis président, de la « Fédération italienne des Syndicats agricoles ».

Les *Russes*, malgré le caractère très spécial (1) de leur milieu et de leurs aptitudes, ne sont pas restés à l'écart du mouvement. Trois grandes fédérations ont groupé un nombre croissant de métiers et de professionnels : l' « *Union des Zemstvos* », « *l'Union des Villes* » et les « *Comités de l'industrie mobilisée* ». Leur activité, sans cesse accrue, a donné les meilleurs concours à l'armée, au ravitaillement et à la production (2) ; cette aide a été aussi prodiguée par l' « Union fédérative » des trente mille *coopératives paysannes*. Un sérieux effort d'association et de coordination professionnelles a amené la création *d'une* « *Fédération centrale des Comités de l'industrie mobilisée* » (3) et d'un « *Comité principal des Unions* » réunissant les artisans des « Unions de villes » et les ruraux de l' « Union des Zemstvos ». De plus un grand « Congrès d'économie rurale », assemblé du 23 au 27 Février 1916 au Musée de l'Agriculture à Pétrograd, a orga-

---

(1) Le Russe ne peut déployer qu une faible activité professionnelle. Agriculteur surtout, il ne peut que travailler rarement des champs souvent pauvres, desséchés en été, couverts de neiges et de glaces pendant les longs mois d'hiver. Les immensités ne se prêtent guère à l'industrie et au commerce. D'où : peu d'esprit d'entreprise, de la mollesse parfois et de l'abattement : l'activité professionnelle du Russe est comme repliée sur elle-même, toute intérieure, rompue à la résignation, à la patience et au renoncement.

(2) M. Grégoire Alexinsky, la Russie et la Guerre, pages 253-261.

(3) Avec un organe central : « Izviesta ».

nisé une représentation des intérêts agricoles en créant une « Commission permanente » de professionnels » pour concourir en tout temps avec le Gouvernement à l'étude et à la solution des questions rurales ». Enfin les sphères officielles russes paraissent elles-mêmes entrer dans les voies nouvelles puisqu'elles ont organisé en 1916 (1) — « pour examiner les principes généraux actuels de taxation et les réformes financières à opérer » — un « *Conseil national* » comprenant non seulement des membres du Conseil de l'Empire et de la Douma, mais aussi des *représentants du commerce*, de *l'industrie* et des *sciences*, pris dans toutes les parties du pays.

b) Les initiatives collectives des pays de l'Entente

Mais les peuples alliés ne se sont point bornés à réaliser leurs aspirations professionnelles particulières. Ils ont compris l'impérieuse *nécessité d'harmoniser contre l'hégémonie allemande leurs nationalismes économiques*.

C'est un Anglais, Sir Edward Cornwall, ancien président du « London County Council » qui prit l'une des premières initiatives tendant un rapprochement économique des puissances de l'Entente. En novembre 1915, il adressait à un certain nombre de personnalités françaises un appel pour provoquer la constitution d'une Commission franco-anglaise destinée à l'organisation et à l'encouragement du commerce, et d'une manière plus générale, à l'établissement de rapports plus étroits entre les deux pays et leurs

(1) Morning Post, N° du 10 Février 1916.

alliés. Il s'agissait surtout de développer le commerce français et anglais dans toutes les parties du monde et de combattre à l'étranger les méthodes et artifices des Allemands lorsqu'ils sont contraires aux principes commerciaux d'usage courant. Sir Cornwall proposait en outre la formation de Comités composés d'un nombre égal de professionnels anglais et français chargés d'étudier et de résoudre les questions spéciales qui leur seraient soumises.

La plupart de ces idées sont aujourd'hui réalisées et sur une plus vaste échelle puisqu'aux « Conférences des alliés » ce sont les Gouvernements eux-mêmes qui ont substitué leur action aux initiatives individuelles pour rechercher les solutions de tous les problèmes économiques soulevés par l'agression germanique.

Le 28 Mars 1916, la « *Conférence des gouvernements alliés* » a inscrit dans sa déclaration : « Les Gouvernements alliés décident de mettre en pratique dans le domaine économique leur solidarité de vues et d'intérêts. Ils chargent la Conférence économique qui se tiendra prochainement à Paris de leur proposer les mesures propres à réaliser cette solidarité » (1)

Cette « *Conférence économique* » officielle se réunit à Paris les 14, 15, 16 et 17 Juin 1916 et prit d'énergiques mesures de défense professionnelle. Elles sont consignées dans le texte de ses « résolutions » divisées en trois titres : 1° mesures pour le temps de guerre; 2° mesures transitoires pour la période de reconstitution industrielle, commerciale, agricole, maritime, des pays alliés; 3° mesures permanentes d'en-

(1) Résolutions du 28 Mars 1916. § II.

tr'aide et de collaboration entre les alliés. Ce dernier titre prévoit la « réunion de *délégués techniques* », c'est-à-dire de compétences professionnelles, pour préparer les mesures législatives de défense et d'organisation.

Dans la même année 1916, un « *Comité international d'action économique* » a été constitué et a tenu des séances régulières.

À côté de ces œuvres gouvernementales, *l'initiative parlementaire* a groupé à Paris les 27, 28, 29, et 30 avril 1916, dans une « *Conférence économique interparlementaire* », non seulement des hommes politiques, mais des *compétences professionnelles*, par exemple Sir John Randles, ancien Président de la Fédération anglaise du fer et de l'acier; les juristes italiens Cesare Vivante et Dionisio Enzilotti; le Président de la Cour des comptes portugaise, M. Barbosa; les sommités françaises du monde économique et financier : MM. Pallain, gouverneur de la Banque de France, Petit, président du Tribunal de Commerce de la Seine, Adrien Artaud, Coignet, David-Mennet, Louis Renault, Alfred Neymarck, etc.

Enfin *l'initiative privée* a permis l'éclosion d'une foule d'œuvres professionnelles inter-alliées, de Comités, de Conférences (comme celle des Coopératives des Nations de l'Entente, tenue à Paris, les 22, 23 et 24 septembre 1916, sous la Présidence de M. Charles Gide).

c) Appréciation de l'œuvre

Sous ses deux aspects — particulier et international —, l'œuvre des alliés était opportune et promet d'être féconde. Dans une guerre d'usure, la force

économique est d'une importance primordiale, et, dans les mêlées professionnelles — industrielles ou commerciales —, la nécessité du groupement s'impose aux nations, comme aux individus.

CHEZ NOS ENNEMIS

Le même désir de développer la vie économique d'aujourd'hui et de préparer les moissons de l'avenir, apparaît chez nos ennemis.

a) A l'intérieur de l'Allemagne

Les Allemands exécutent chez eux, avec l'aide d'innombrables prisonniers, *le plus vaste programme professionnel*; ils activent l'assèchement des terres marécageuses et l'irrigation des terres arides pour accroître les surfaces cultivables; ils développent leurs exploitations minières; ils complètent leur réseau de voies ferrées et de canaux; ils fabriquent et ils accumulent des stocks de marchandises pour l'exportation; ils construisent des paquebots; ils achètent d'immenses quantités de matières premières à travers le monde, livrables dès la fin des hostilités. Au jour de la Paix, ils veulent « inonder l'univers de leurs produits ».

A l'étranger, la mobilisation germanique a maintenu dans leurs occupations tous les représentants commerciaux influents, tous les principaux chefs d'industrie ou de commerce.

Au surplus, pour assurer demain la transformation rapide en manufactures des innombrables usines de guerre et la réorganisation immédiate du commer-

ce maritime, le gouvernement allemand a créé, en août 1916, le « *Commissariat impérial pour le passage de la gestion de guerre à la gestion de paix* ».

b) Dans l'activité collective de la Quadruple-Alliance

Les pangermanistes ont depuis longtemps lancé l'idée d'une forte coalition des ressources et des intérêts, dans laquelle entreraient les satellites de l'Empire allemand. Leur idéal, sans cesse poursuivi au cours des opérations militaires et diplomatiques, est de constituer au centre de l'Europe et s'étendant jusqu'au Golfe Persique, une puissance économique formidable, symbolisée par la *voie ferrée Berlin-Bagdad*, prête à rayonner sur le monde et à dominer tous les marchés. C'est le « Drang nach Osten », aujourd'hui à demi réalisé !

Vers l'Orient, à travers la Serbie et la Roumanie dévastées, la Quadruple-Alliance essaye de s'assurer une splendide voie commerciale, avec des terres fertiles, des villes commerçantes et des ports fréquentés, au carrefour de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique.

Les armées austro-allemandes ont arraché à la Russie ses *meilleures provinces industrielles* de l'Ouest pour augmenter demain sa dépendance économique. Ils essayent aujourd'hui d'organiser ces conquêtes en un Etat protégé — le « royaume de Pologne » — sous le contrôle germanique et austro-hongrois. Et — signe caractéristique des temps — les dépêches d'Amsterdam nous annonçaient récemment (1) que le système électoral de la nation nouvelle serait à *base professionnelle* : « les électeurs sont divisés en six clas-

(1) 6 Novembre 1916.

ses, ayant un nombre égal de voix : les intellectuels, les grands commerçants, les commerçants au détail, les métiers divers, les propriétaires de maisons, les gens qui payent la taxe de résidence, y compris les ouvriers aisés. »

De tous côtés, le bloc germanique a poursuivi la réalisation d'une suprématie économique incontestée par *la destruction des industries* belges, françaises et russes, *par la ruine des provinces* les plus laborieuses et les plus productives.

Et cependant les Allemands ne trouvent pas encore suffisants leurs succès et leur organisation. L' « Hansabund » (association des grandes fédérations industrielles allemandes) réclamait naguère comme conclusion de son Congrès de Berlin la création d'un « *état-major général économique inter-allié* ».

Tous ces rêves, tous ces efforts, comme aussi les démarches actuelles de la diplomatie ennemie, semblent tendre à l'organisation d'une puissante « *Mittel-Europa* », selon le titre du remarquable ouvrage de Frédéric Naumann. Une série de délibérations préliminaires, sur lesquelles on a fait volontairement le silence de l'autre côté du Rhin, ont abouti à une Conférence des « *Associations économiques de l'Europe centrale* » qui s'est tenue le 11 et le 12 Décembre 1916 à Budapest. Tout d'abord, conformément aux rapports de Riesser, von Engel, Kobatsch, les délégués ont décidé de mettre en harmonie la législation des trois pays sur les entrepôts, les canaux et les chemins de fer, les assurances, la propriété industrielle et commerciale, la repression de la concurrence déloyale et les lettres de change. Ils ont envisagé aussi l'unifi-

cation des tarifs de chemin de fer pour les transports de marchandises et la création d'un vaste réseau de navigation fluviale. Un projet tendant à relier le Danube à l'Oder, l'Elbe et le Rhin, avec une dépense de près d'un milliard suscite encore quelques rivalités entre l'Autriche et la Hongrie, mais elles semblent s'atténuer. Dans la question essentielle de l'alliance commerciale, malgré les objections très ardentes des agrariens hongrois et prussiens, les rapporteurs Julius Wolff, Wetter et Sterenyi ont fait triompher leur programme d'union. Il a été convenu qu'un accord douanier interviendrait entre les puissances centrales avant la fin de la guerre et assez tôt pour que l'on puisse aborder les pourparlers de paix dans un plein accord. Les tarifs douaniers des deux empires demeureront autonomes mais seront mis en harmonie, avec un régime de préférence pour la Confédération, y compris la Bulgarie et la Turquie. Une commission permanente veillera au maintien et au développement continu de l'alliance économique.

CONCLUSION

De cet ensemble imposant de préoccupations économiques et de réalisations professionnelles, il se dégage une tendance de plus en plus générale à mieux reconnaître *l'importancc du travail et des métiers productifs*, à mieux *coordonner les efforts* de tous, à mieux les *associer* et à les *unir* étroitement : « la guerre fait naître la bestialité, la haine, la discorde; mais elle unit aussi les hommes l'un à l'autre. Tous pour chacun, chacun pour tous; cet appel, au milieu des malheurs éprouvés par tout le peuple, retentit avec au-

tant de force qu'un appel du clairon de combat. Les villes et les nouvelles forces de la campagne se réveillent. Là, sur les champs de bataille, où se déroule une grande lutte pour sauver notre pays et la liberté européenne, pour les soustraire au poing cuirassé des orgueilleux junkers prussiens, ici, derrière l'armée, où une lutte pacifique est engagée pour préserver de la ruine l'avoir du laboureur, — partout, les hommes, hier séparés l'un de l'autre, commencent aujourd'hui à comprendre que leur destin est étroitement lié à celui de leurs voisins, de leur village, de la province, de la Patrie, de l'Europe, et, enfin de toute l'humanité ». (1)

(1) Yejemessiatchny Journal, Pétrograd, Septembre 1915, cité par M. Grégoire Alexinsky, la Russie et la Guerre, pages 260 et 261.

CHAPITRE X

NOS RÉSULTATS

Ce qu'il faut dans la guerre, c'est le *succès*. Ce qui compte, ce ne sont pas les projets, si harmonieux qu'ils soient, ce ne sont pas les rêves, même les plus éthérés, — ce sont les *résultats*. Certes, en tout temps, l'esprit humain peut se complaire sur les hautes cîmes de l'idéal où la lumière est si constamment pure, mais de même qu'une vie continuelle ne serait point possible sur les sommets des montagnes, malgré l'air sain et le paysage admirable, de même il est nécessaire que l'activité humaine se reporte aussi sur l'existence ordinaire, sur les besoins matériels, sur la vie économique : par suite, s'il est juste de glorifier le courage militaire, s'il est beau de souffrir pour la Patrie, de mourir pour elle, — il est non moins nécessaire de maintenir *l'activité professionnelle* de la Nation et il est donc du plus haut intérêt de rechercher si les innovations d'hier ont donné des résultats féconds.

L'AUBE D'UNE RÉSURRECTION PROFESSIONNELLE ET ÉCONOMIQUE

a) Les paysans

Les professionnels de la terre ont montré une louable volonté de résistance et de travail.

Ils ont essayé de remédier à la crise de la *main-d'œuvre* en constituant des Comités de recrutement étranger, en utilisant les réfugiés, les prisonniers, les coloniaux. C'est ainsi que le concours des ouvriers kabyles a été utilisé pour les moissons de la Beauce, celui des Espagnols pour les champs du Midi. L'Académie d'Agriculture a même étudié (1) la question de l'importation de la main-d'œuvre chinoise.

Pour les *machines*, de nombreux syndicats de motoculture ,de labourage et d'outillage ont été organisés.

Ce n'est point là d'ailleurs le seul exemple d'*organisation corporative, d'entr'aide professionnelle* : dans la Somme, dès 1915, un syndicat d'initiative s'est donné pour tâche de remplacer, sans espoir de lucre, les paysans absents en leur réservant le bénéfice intégral de l'exploitation ; ailleurs les municipalités, les syndicats, les coopératives ont constitué, malgré la difficulté des transports, un stock d'engrais, de semences, d'agents parasiticides, qu'ils livrent bien au-dessous des cours du commerce local.

b) Les industriels et les ouvriers

Les professionnels de l'usine et de l'atelier ont réussi cette *improvisation magnifique* qui nous permet

(1) Février 1916.

aujourd'hui de lutter contre la stratégie industrielle de l'Allemagne. Ils ont réalisé ce programme d'Albert Thomas : « Combler, ou du moins, diminuer chaque jour, l'écart entre nos ressources et nos besoins..... Créer des fours Martin nouveaux, établir de nouvelles batteries de fours à coke, de nouveaux hauts-fourneaux et nous libérer ainsi de toute dépendance. »

Dans toutes les régions de France, des manufactures nouvelles se sont élevées, des barrages puissants ont capté les forces hydro-électriques (régions du Centre, de l'Isère, etc). L'industrie chimique surtout, monopolisée par les Allemands, se développe rapidement chez nous (récentes usines de Port-de-Bouc, Saint-Louis, Rassuen, etc.)

De plus, un mouvement fécond de *coopération professionnelle* s'est établi ; il ne s'agit plus d'un étatisme autoritaire, d'un socialisme déguisé ; l'industrie tend à devenir *nationale sans cesser d'être libre* et dans la concurrence entre nations, elle aura un avantage évident sur celles des pays où les efforts individuels restent sans coordination méthodique. L'Etat a soutenu les industriels par des avances, des commandes, de la main-d'œuvre ; il les a guidés par ses conseils. Mais il n'a heureusement pas réquisitionné leurs usines, détruit leur liberté et par là le ressort de leur activité ; il s'est efforcé de grouper leurs efforts, leurs recherches, leurs productions par une coopération plus intime et plus féconde. C'est d'ailleurs l'exemple suivi par les grandes nations d'aujourd'hui, même par les neutres. Nous voyons ainsi le « Bureau des Mines de Washington » (1) procéder au nom du gou-

(1) Revue des sciences pures et appliquées, n° du 15 Mai 1916.

vernement à des enquêtes générales auprès des industriels pour « concentrer les renseignements sur les divers procédés appliqués, comparer les résultats au point de vue de la qualité et du prix de revient et en tirer des conclusions pratiques, qui serviront aux chefs d'industrie pour améliorer le matériel ou les méthodes dont ils s'étaient contentés jusqu'alors ».

c) Les commerçants

Il s'agissait de réagir vigoureusement car « dans plusieurs domaines, c'était bien plus encore notre organisation commerciale que notre organisation industrielle qui laissait à désirer. » (1)

Les nouvelles *foires françaises des échantillons* (Lyon, Bordeaux, Paris, le Havre) ont pleinement réussi. La première, celle de Lyon, a recruté 1342 adhérents, répartis en seize catégories : I. Automobiles et accessoires ; — II. Métallurgie et outillage ; — III. Machines agricoles ; engrais ; — IV. Meubles de fer et de bois ; mobilier de jardin ; — V. Produits chimiques ; — VI. Tissus et filés ; — VII. Bijouterie, horlogerie, orfèvrerie ; — VIII. Electricité et gaz ; — IX. Jouets, maroquinerie, celluloïd ; — X. Alimentation ; — XI. Vêtements et accessoires ; — XII. Pelleteries et fourrures ; — XIII. Papeterie, librairie, imprimerie ; — XIV. Administrations ; — XV. Musique ; — XVI. Divers.

L'*Office national du commerce extérieur* », l' « Exportateur français », etc. (2) ont grandement aidé nos voyageurs, nos négociants en multipliant les en-

(1) M. Emile Picard, de l'Académie des Sciences.
(2) Voir ci-dessus, Chapitre VIII.

quêtes à l'étranger, en stimulant le zèle de nos agents consulaires, en donnant des listes très étudiées d'acheteurs, de produits recherchés, de prix, d'adresses de représentants.

L'ACTION DES NOUVEAUX ORGANES DE REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLE

a) Avantages des Comités consultatifs d'action économique

Les « Comités consultatifs d'action économique » ont donné quelques résultats appréciables qui sont consignés dans le rapport de M. Jean Hennessy sur leur fonctionnement (1) : « Les Comités consultatifs ont rendu des services importants : facilité l'entente entre les autorités civiles et militaires, permis d'étudier, avec des vues d'ensemble, des problèmes généraux, de régler certaines questions sur place, d'obtenir enfin du pouvoir central, par des revendications nettement précises, de nombreuses améliorations....... Pour la première fois, des représentants du monde du travail, compétents dans toutes les branches de l'activité régionale, commerce, industrie, agriculture, se trouvaient réunis avec des conseillers généraux, représentants des corps élus; ils émettaient leurs idées

(1) Rapport fait au nom de la Commission d'administration générale, départementale et communale, par M. Jean Hennessy; annexe au procès-verbal de la séancedu 25 Juillet 1916; Chambre des députés, onzième législature, N° 2400.

les discutaient avec ceux qui ont présentement charge d'administrer. Quelles conséquences ce travail en commun ne présage-t-il pas ? Les conceptions ont vite fait de s'élargir et, rapidement, le secondaire est subordonné au principal ; déjà plus d'un Comité, non satisfait de traiter les questions actuelles, s'est préoccupé de l'après-guerre, de la grande rénovation provinciale ; dans cette assemblée embryonnaire apparaît l'assemblée régionale de demain....... Les Comités se sont attachés à résoudre de difficiles problèmes commerciaux, agricoles, industriels, financiers, sur lesquels se fonde le développement économique du pays. Fréquemment ils se sont divisés en sections agricoles, industrielles, commerciales, maritimes ou du « travail ». Leurs études ont porté sur des questions de toute espèce, les unes spéciales à certaines régions, d'autres plus générales : exploitations agricoles, forestières et minières, engrais, semences, machines agricoles, mise en culture des terres, ravitaillement en denrées, en charbon, conditions des réquisitions, contingent des marchandises à fournir à la Guerre, fonctionnement d'industries locales telles que : minoterie, beurrerie, laiterie, etc., recrutement des ouvriers spécialistes, tels que constructeurs de bateaux, maréchaux-ferrants, conducteurs de machines de toute espèce, etc... Il ne nous est pas possible de les citer toutes ou de les examiner en détail...... Après dix-huit mois (1) de guerre, c'est grâce aux Conseils consultatifs d'action économique des trois régions : Bordeaux, Toulouse et Montpellier, que la navigation commence

(1) Le rapport de M. Hennessy a été déposé en 1916.

à reprendre sur les deux canaux du Midi et latéral à la Garonne. Au prix d'efforts multiples, de démarches répétées, on espère se procurer et les mariniers et les 300 chevaux nécessaires. Lors de notre enquête, ils n'étaient pas encore rendus sur les lieux. Si minime que soit le résultat, nous devons le constater et nous dire qu'il est dû en grande partie aux efforts combinés des Conseils consultatifs d'action économique des trois régions intéressées...... Sur intervention des Conseils consultatifs d'action économique, de nombreux sursis ont été accordés à des militaires français. Certes la question est délicate, et les besoins des armées sont grands, mais l'avis émis par une assemblée aussi importante offre des garanties plus grandes que celui, parfois un peu complaisant d'un maire et devrait toujours entraîner la décision de l'autorité militaire ? Toute une industrie peut subitement s'arrêter par l'absence d'un seul homme et provoquer de grandes répercussions dans la vie locale, régionale et même nationale. Le cas nous fut signalé en maint endroit ».

« Ainsi, conclut M. Hennessy, par les nombreuses questions qu'ils ont traitées, les Conseils consultatifs d'action économique ont rendu depuis leur création des services effectifs; mais, et ceci est peut-être plus important, ils ont déjà *discuté l'avenir*. Leurs membres envisagent demain, avec l'activité renaissante après la victoire, nos capitaux servant à la mise en valeur de notre pays, la machine suppléant à la main-d'œuvre employée dans les fermes comme dans les usines, l'utilisation de toutes les ressources, l'exploitation de toutes nos richesses. »

L'action de ces jeunes assemblées professionnelles, bien que limitée par la situation actuelle est donc *pleine de promesses*. Elle s'annonce merveilleuse et durable pour le jour où la paix revenue, ces assises des métiers, établies sur des bases élargies, homogènes, deviendront l'organisme indispensable de notre renaissance économique. Car c'est bien cette insuffisance de recrutement et de pouvoirs qui a causé les quelques lacunes relevées par la Commission.

b) Lacunes de cette organisation

En effet, sur l'organisation de ces Comités, la Commission a présenté de très justes critiques. Elles se trouvent ainsi résumées dans le rapport de M. Hennessy :

« D'après les résultats de l'enquête, il y a tout lieu de croire que les Conseils auraient rendu de *meilleurs services*,

1° Si au lieu d'être consultatifs, leurs décisions étaient, en ce qui concerne leur ressort, *immédiatement applicables*;

2° S'ils disposaient d'un *budget* important;

3° Si, au lieu de correspondre avec des Ministres différents et fréquemment pour le même objet, toutes leurs demandes étaient centralisées par un seul Ministre;

4° Si, au lieu d'étendre leur action et de recruter leurs membres dans la zône de la région militaire, ils groupaient les intérêts plus réels, mieux soudés entre eux, des *régions économiques*, formées depuis plusieurs années déjà autour de grands centres urbains;

5° Si leur *composition* avait été mieux conçue et notamment s'ils comprenaient des représentants de la classe ouvrière;

6° S'il était prescrit aux préfets des départements compris dans la région d'assister aux réunions présidées par leur collègue, le Préfet du département où siège le Comité;

7° Si les communications provinciales étaient plus rapides et plus aisées ».

« Combien, dit plus loin M. Hennessy (1), l'utilité de cette assemblée serait fortifiée si, au lieu de se borner à des études rendues difficiles, parce qu'elles ne peuvent aboutir à une décision, elle pouvait statuer, si, au lieu d'être pauvre, elle disposait d'un budget, si, enfin, au lieu d'être composée d'hommes nommés par le gouvernement, elle renfermait les représentants du *suffrage universel organisé,* soumis à ses critiques, à sa surveillance quotidienne » (2).

c) Rapprochements professionnels

En attendant, nous pouvons saluer avec joie les *premiers bienfaits du rapprochement des métiers dans des assemblées professionnelles* : « Il n'est pas douteux que les groupements qui fonctionnaient avant la guerre....... présentaient l'inconvénient de *s'ignorer,* de ne pas avoir de réunions communes, par suite de disperser les efforts....... Les Comités ont eu le gros intérêt de réunir des représentants des agriculteurs,

(1) Même rapport du 25 Juillet 1916.

(2) C'est aussi l'avis du Comité consultatif de la 15[e] Région qui signale (annexe au rapport précité), comme raison d'insuffisance, » son caractère seulement consultatif » et son « manque de pouvoirs propres »

des commerçants, des industriels et des ouvriers, de les mettre en contact, de leur faire connaître d'autres besoins que ceux de leur profession et les difficultés que pouvait rencontrer un autre groupement que le leur. Le résultat a été l'union pour les questions communes, transports par exemple, et l'aide mutuelle pour les questions particulières. » (1)

L'ASSAINISSEMENT POLITIQUE ET GOUVERNEMENTAL

La guerre, *en rassemblant les forces vives* de la Patrie, a causé un *affaiblissement des passions politiques au profit des préoccupations économiques.*

a) Dans la trêve des partis

Tous les bons Français ont voulu se souvenir des magnifiques paroles de M. Raymond Poincaré proclamant, à la mobilisation, que désormais « *il n'y avait plus de partis, il n'y avait que la France éternelle.* » Et l'on a pu retrouver les mêmes idées d'*union* et de *concorde* dans les discours des hommes politiques les plus éloignés, depuis M. Denys Cochin ou M. Louis Barthou, jusqu'à M. Emile Combes (2) et M. Albert Thomas.

Les *rapprochements* les plus symptômatiques se sont opérés. Ainsi l'on a pu voir le citoyen Jouhaux, secrétaire général de la C. G. T., prendre part au déjeuner mensuel de la « Fédération des industriels et

(1) Rapport précité (Docum. parlem. 25 Juillet 1916 N° 2400), annexe : Comité consultatif de la 12e Région.
(2) Discours au Conseil général, Avril 1916.

commerçants français » et y faire un discours aux patrons (1), sous la présidence de M. André Lebon.

A la tribune de la Chambre (2) M. le député Bedouce — renonçant aux côtés odieux du socialisme qui exproprie et asservit — n'a pas hésité à rapprocher son système des saines idées d'association : « Si nous restons attachés aux monopoles d'Etat nécessaires, nous n'en faisons pas une condition essentielle de toute mise en valeur des richesses nationales. Si nous nous sommes opposés et nous entendons nous opposer aux concessions sans limites et sans contrôle, nous ne sommes pas les ennemis d'une *politique d'association* dans laquelle sous le contrôle étroit de l'Etat, l'initiative privée, apportant ce qu'elle a de vivifiant, ne pourrait pas aller jusqu'à faire passer les intérêts privés au-dessus des intérêts publics. »

Enfin, à Toulouse même, M. Albert Thomas, remettant la Croix de la Légion d'honneur au Commandant Prangey, directeur de la Poudrerie Nationale, a prononcé ces paroles de concorde : « Je récompense en vous ce magnifique corps de jeunes ingénieurs et savants qui a fait surgir du sol ces organisations grandioses qui provoquent l'admiration du monde. Par vous, c'est une France industrielle admirable, qui se prépare. Et nous vous demanderons, la guerre finie, de continuer de prêter à la France, pacifique et glorieuse, le précieux appui de votre science et de votre patriotisme. » (3) C'est avouer

(1) 4 Mars 1916.
(2) Novembre 1916.
(3) 1er Août 1916.

l'abandon des théories politiques du socialisme d'avant-guerre, négatrices de la hiérarchie industrielle; c'est reconnaître la *nécessité des disciplines professionnelles et des élites.*

b) **Dans la vie administrative**

En face du mouvement politique, la *vie administrative* n'est pas restée étrangère au renouveau qui, brisant les conceptions surannées, imposait les *prépondérances économiques.* « Plusieurs préfets, placés par la guerre en face des réalités et mis aux prises avec les difficultés, ont nettement compris l'évolution économique moderne, à laquelle ils avaient pu rester jusqu'alors indifférents : ils ont cherché, souvent trouvé, à des questions difficiles, de promptes et heureuses solutions; ils ont consulté des spécialistes compétents. Ils ont agi : leurs conceptions ont été modifiées. Leur rôle d'administrateur, leurs fonctions politiques, ils le savent, peuvent désormais dépendre de leur intelligence des questions économiques. Un grand réveil s'est fait dans tous les esprits en France; la sécurité dans laquelle s'endormait une nation trop riche d'apparence n'est plus; les défauts constatés chez nous, l'exemple de nos adversaires, la révélation du développement mondial, commencent à transformer la mentalité; l'esprit critique s'exercera davantage sur les actes du Gouvernement ou de ses représentants dès que la liberté de la presse sera rendue; le peuple exigera davantage; il ne souffrira pas qu'ils méconnaissent aucune des questions dont le relèvement économique de la France dépend. Il réclamera de grands administrateurs........ Aussi beaucoup de préfets ou de personnalités de l'Admi-

nistration préfectorale, estimant que l'avenir de la France dépend de l'activité économique, découvrent déjà les avantages incontestables de l'*organisation régionale et professionnelle,* et se préparent par des études sérieuses à être dignes du grand rôle qui s'offre à eux. Tous, d'ailleurs, se sont dès le début de la guerre, mis résolument à la besogne, s'efforçant de résoudre, sur place, de délicates questions économiques, et ont témoigné, dans l'exercice de leurs fonctions, d'un zèle constant. Ils ont été secondés par les représentants du sous-secrétaire d'Etat au Ravitaillement et à l'Intendance. Le choix d'hommes jeunes, actifs, intelligents, à l'esprit ouvert, pour la plupart, aux idées modernes, paraît avoir été excellent. » (1)

c) Dans les conseils du Gouvernement

La routine immuable et bureaucratique des Ministères multiples (agriculture, commerce, travaux publics, travail, etc.) — où l'on préparait surtout les récompenses politiques aux militants (décorations et emplois) et aux circonscriptions (subventions, travaux locaux), où les initiatives étaient isolées ou contradictoires, — avait attiré l'attention des réformateurs, de M. Hennessy en particulier : « il devient chaque jour, plus évident qu'une grande réforme des directions centrales devra être effectuée après la guerre ; un « *Ministère économique* » reliant entre eux les services administratifs économiques de l'Etat dépendant jadis du Ministère de l'Intérieur (Agriculture, Commerce, Travaux publics, Travail, Ma-

(1) Rapport de M. Hennessy (Docum. parlem. 25 Juillet 1916, N° 2400)

rine marchande), devra être créé avec des directions ou des sous-secrétariats d'Etat. À une décentralisation effective, doit correspondre une centralisation mieux réglée. Organisation régionale, refonte de nos administrations centrales, telles sont les deux grandes réformes symétriques, qu'il nous faut dès maintenant envisager, pour donner à notre pays tout le développement économique dont l'avenir politique de la France dépend » (1).

Cette œuvre de *coordination professionnelle* a été réalisée par le dernier cabinet Briand (2), où le nouveau « Ministère économique » est confié à M. Clémentel.

CONCLUSION

Tous ces résultats acquis au milieu des difficultés présentes sont de bon augure pour l'avenir ; ils prouvent la vitalité française, l'esprit de résistance, l'ingéniosité de nos professionnels, de nos penseurs et de nos hommes d'action. N'en déplaise au professeur Ostwald, d'Outre-Rhin, notre race a prouvé qu'elle n'était pas réfractaire aux idées d' « organisation »; il importe seulement de ne pas ralentir ces efforts, de les poursuivre sans trêve dans tous les domaines de l'activité professionnelle, par une large « *politique de mouvement* » ! « Oui du mouvement, un effort incessant de création, une réaction énergique de la vie contre les œuvres néfastes de la mort, voilà ce que nous avons demandé, voilà ce que nous ne cesserons de ré-

(1) Rapport de M. Hennessy (Docum. parlem. 25 Juillet 1916. N° 2400.
(2) Décembre 1916.

clamer pour le salut, pour l'avenir de la Patrie et de la République. Il ne suffit pas que le Gouvernement et le Parlement prennent les mesures de circonstance qu'imposent les événements. Il faut voir de plus haut et de plus loin. Il faut que cette guerre atroce, dix fois plus horrible que les convulsions du XIX[e] siècle à son début, nous fournisse l'occasion d'une renaissance et d'une réforme dont nous avons le plus grand besoin » (1).

(1) M. Ed. Herriot, Agir, page 73.

« Nous avons négligé de préparer la guerre pendant la paix : ne négligeons pas aujourd'hui de préparer la paix pendant la guerre. »

(Probus, la plus grande France, page 1).

III

L'EVOLUTION FUTURE

(L'avenir professionnel)

CHAPITRE PREMIER

LES PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES DE DEMAIN

Comme la fermeté et la vaillance sont le gage des résistances présentes et promettent une aube prochaine de victoires, de même le *travail* et ses *pacifiques conquêtes professionnelles* contiennent pour la Patrie le secret de l'avenir ! Ce futur mystérieux, de quoi sera-t-il fait si ce n'est de ce que notre activité aura réalisé, c'est-à-dire de la *puissance économique*, du *rendement des métiers* ? Car il ne suffit point pour un pays de posséder le plus haut degré de civilisation, d' « avoir pour lui la Justice et le Droit », pour rayonner dans le monde et poursuivre sa destinée, — il lui faut conserver aussi la force et les richesses matérielles. L'herbe pousse aussi dure et aussi verte sur la tombe des bourreaux et des conquérants que sur celle

des martyrs et des opprimés : les réparations en ce monde, nous devons les attendre bien plus de notre force et de notre labeur que de la réalisation d'une justice immatérielle et idéale.

Une objection préliminaire ne s'oppose-t-elle pas cependant à ces recherches et à ces programmes d'avenir ? Il semble qu'il y ait quelque ironie à évoquer une résurrection future, un bonheur trop lointain, au milieu de malheurs trop réels, une œuvre de Vie au sein, hélas, d'œuvres de Mort ! Il semble qu'il ne soit guère opportun d'aller chercher dans le secret de demain, quelques motifs de confiance ou de sérénité, quand la vieille Europe et la plus grande partie de l'humanité traversent les heures les plus douloureuses de leur histoire ! Il le faut cependant, pour le relèvement, pour les reconstructions futures.

Et, une fois la Paix conquise, la lutte économique, la lutte des efforts professionnels — agricoles, industriels, commerciaux — doit succéder, aussi ardente et tenace, à la lutte militaire (1). Que sur ces nouveaux champs de bataille, toutes les classes françaises, au souvenir des Gloires communes de la veille, se retrouvent en communauté de doctrine, d'énergie et de travail !

LA SITUATION ÉCONOMIQUE A LA PAIX

Est-ce à dire que nos illusions nous feraient entrevoir, au lendemain de la guerre la plus sanglante et la plus désastreuse de l'histoire, un âge d'or, en un Eden merveilleux ? Certainement non, la paix ne

(1) Contrairement aux déprimantes théories émises par M. Max Hoschiller, dans « les dangers de la guerre économique ».

rendra pas la vie facile et n'effacera ni les dettes, ni les ruines, ni les souffrances, ni les deuils. *L'existence sera rude et laborieuse, l'économie* y tiendra plus de place que le luxe, le *travail* que les loisirs. Mais qui donc soutiendra qu'une pareille vie ne peut être agréable et digne d'être vécue ? « Quel contentement peut dépasser celui du succès, de la réussite obtenue par l'effort, et quelle autre joie que celle-là pouvons-nous rechercher, si nous voulons rester fidèles à la mémoire de nos héros ? Ils ont accepté la mort pour que nous vivions, et pour que notre vie fut belle, féconde, heureuse. Ne savons-nous pas quel était le genre de bonheur qu'ils nous souhaitaient ? » (1).

a) La situation économique de nos ennemis

Notre premier devoir sera de combattre l'activité professionnelle germanique qui essayera de ressaisir les anciens marchés et même de trouver de nouveaux débouchés. L'arrêt presque complet de ses exportations, par le blocus, a permis à l'Allemagne de préparer des *stocks de marchandises* qu'elle jettera sur le marché; ses achats anticipés de matières premières, effectués sur une vaste échelle dans les deux Amériques, soutiendront sa fabrication et sa production; ses *qualités* d'organisation, de méthode et de coordination n'auront pas disparu dans la tourmente : elles en sortiront peut-être rajeunies et amplifiées par les nécessités et les souffrances.

b) La situation économique des neutres

Les pays neutres, l'*Amérique* surtout, auront trouvé dans nos malheurs des *causes nouvelles de dévelop-*

(1) M. J. Paul-Boncour, 1916.

pement : « par suite de l'état de guerre prolongé, des industries seront nées, des courants commerciaux anciens auront été détournés, qui ne pourront reprendre; de nouveaux courants créés qui voudront se maintenir. Une énorme poussée maritime se manifestera, la concurrence mondiale se généralisera » (1)

L'*Orient*, à son tour, deviendra un centre immense de production et envahira les marchés avec des objets fabriqués par des ouvriers dont les besoins sont très faibles. Le Japon, l'Inde et bientôt la Chine, munis de notre outillage, fabriqueront les produits dont la vieille Europe avait le monopole : la Russie est déjà soutenue par l'industrie nippone, et l'Angleterre reçoit aujourd'hui des Hindous ses tissus de coton (2)

LES DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES ET ÉCONOMIQUES QUE RENCONTRERA NOTRE PAYS

En face de cet accroissement de fortune pour ses rivaux, bien difficile apparaît la situation de la Patrie ! Une *lourde tâche* s'offrira à nos énergies : réparer les ruines de toute nature, rebâtir les maisons, les fermes, les usines dévastées, indemniser les éprouvés, pensionner les blessés, les parents des morts, rétablir notre équilibre financier compromis, reconstituer notre outillage économique.

---

(1) M. Jean Hennessy, Exposé des motifs de la proposition de la loi présentée le 29 Avril 1915.

(2) M. le Docteur Gustave le Bon, Psychologie politique, page 99.

a) L'agriculture, l'industrie et le commerce

On peut, dès maintenant, prévoir une répercussion fâcheuse de la période d'hostilités actuelle sur la situation agricole, industrielle et commerciale des premières années d'après-guerre. Les ressources pécuniaires seront amoindries ou disparues; le matériel restera insuffisant et coûteux; les hauts salaires motiveront le maintien, sinon l'aggravation, de la *vie chère*; la *main-d'œuvre demeurera très rare* avec une population diminuée! « Combien qui hier étaient vivants, dont la jeunesse était pleine de promesses, reposent maintenant sous les tertres qui marquent les champs de bataille. Combien reviendront estropiés, incapables de rendre à la société les services qu'elle en pouvait attendre, combien tomberont à sa charge ? » (1)

Le jour est proche où, comme disait Virgile, le laboureur, le terrassier rencontreront partout dans notre vieux sol de France, au milieu des dards rongés par la houille et des casques vides, les ossements des meilleurs fils de cette terre, des plus jeunes et des plus vigoureux, de ceux qui auraient pu semer, faire croître et récolter le mieux les moissons de l'avenir.

b) Le problème financier

Les *difficultés financières* ne seront pas moindres. Le dernier budget de paix, celui de 1914, s'élevait en dépenses à 5.191.643.085 francs et pour l'équilibre il avait fallu recourir à 410.500.000 francs de ressources

(1) M. Jean Hennessy, Exposé des motifs de la proposition de la loi présentée le 29 Avril 1915.

exceptionnelles. Avec cent milliards de dettes nouvelles, les réparations de dommages et les pensions, les budgets futurs atteindront au moins *douze milliards*. Il faut envisager le dilemme brutal que cette troublante réalité imposera demain à la France : ou bien pouvoir réunir annuellement ces douze milliards et alors l'Etat tiendra ses engagements ; ou bien ne pas pouvoir ou ne pas vouloir et alors l'Etat devra renoncer à faire honneur à sa signature, réalisant la prophétie d'Edgard Quinet (1).

Possibilité pour la France de surmonter les difficultés de demain et de réparer ses blessures

En viendrons-nous alors à douter de notre avenir et à admettre sous une forme détournée la disparition de la force latine devant le germanisme triomphant ? Est-ce donc que le fils du Maître, M. Sigurd Ibsen aurait vu juste en affirmant dès le printemps de 1916 notre irrémédiable décadence et l'épanouissement prochain de l'Europe centrale ?

Non certes, notre foi intime, notre croyance inébranlable est que la France peut franchir avec succès les difficiles étapes de son calvaire et de sa résurrection. Il en sera des prophéties du Scandinave et des rêves de domination universelle des pangermanistes, comme de l'œuvre orgueilleuse de « Solness le Constructeur », décrite par le grand Ibsen : ils s'écroule-

(1) La Révolution, XXIV, 7.

ront comme elle, si les énergies françaises le veulent ardemment ! À ce prix, Hilda peut regarder avec confiance le sommet de la Tour d'où le mauvais Architecte doit tomber un jour.

a) Les exemples historiques de l'énergie française

La France a donné en effet au cours de son histoire, au milieu des désastres et des ruines, des preuves admirables de sa *vitalité*, de sa *force de relèvement*.

La *guerre de cent ans* avait cruellement ravagé nos campagnes du Nord et du Midi « hideuses à voir, vides de paysans, pleines de ronces et d'épines » (1) ruiné les villes et les métiers « à finale perdition » (2) Dès la paix « non seulement les anciennes cultures sont reprises, mais la charrue s'attaque aux bois et aux terrains en friches, et bientôt les terres cultivées du royaume se seront accrues d'un tiers. Les métiers ont recommencé à battre dans les villes. Le commerce se ranime. La foire de Lyon attire des gens de tous pays. Le roi Charles conclut des traités de commerce ; il est en correspondance avec le Sultan d'Egypte et celui du Maroc. Nos marchands trafiquent dans les mers du Nord et sur les côtes de la Méditerranée, Maroc, Algérie, Tunisie, Tripolitaine, Egypte, Syrie. Ainsi la prospérité revenait au royaume de France (3) » — Un poète du temps a célébré cette renaissance :

Marchands gagnaient en toutes marchandises ;
Celliers, greniers étaient riches et pleins
De vins, de blés, avoines et bons grains.

(1) Thomas Basin, évêque de Lisieux.
(2) Jean Juvénal des Ursins, évêque de Beauvais.
(3) M. Ernest Lavisse, Lettres à tous les Français, nº 12.

M. Lavisse cite d'autres exemples aussi probants : après les guerres de religion, etc..

Claude Henrys (1) l'avait déjà reconnu au XVIIIe siècle : « Quand on croit que la France est à la veille de souffrir les plus grands désordres, c'est alors qu'elle se remet en meilleur état et qu'elle tire profit de ses fautes. C'est par l'agitation qu'elle s'affermit encore mieux, et, en un mot, tout ainsi que la mer, son plus grand calme vient de la tourmente. »

Et pourquoi ne pas rappeler aussi le témoignage d'un ennemi qui reconnaît (2) à la France « *une foi inébranlable en l'indestructibilité des forces vitales de la nation* », parce qu'aucun peuple « n'a jamais réparé aussi vite que les Français les suites d'une catastrophe nationale, aucun n'a retrouvé avec la même aisance le ressort, la confiance en soi et l'esprit d'entreprise après de cruels mécomptes et des défaites qui semblaient écrasantes. Plus d'une fois, l'Europe crut que la France avait cessé d'être dangereuse, mais chaque fois la nation française se redressait devant l'Europe après un court délai, avec sa vigueur d'antan ou un accroissement de force ». Nos souhaits et nos espoirs attendent un semblable renouveau.

b) L'union nationale doit survivre

Ce renouveau sera facilité si l'union créée pour la guerre survit à celle-ci, et il faut qu'elle lui survive !

Tous les Français de toutes classes et de toutes conditions, de tous les partis et de toutes les religions ont fraternisé dans les tranchées. Si la concorde sub-

---

(1) Cité par M. René Bazin, la Douce France, page 13.
(2) Le Prince de Bülow, la Politique allemande.

siste demain, l'œuvre de reconstruction sera possible, car si la France d'hier restait impuissante c'est qu'elle était trop divisée et trop agitée par les querelles de parti.

Là-bas, au front, nos camarades ont devant eux les exemples qui unissent et qui fortifient. Un *grand souffle collectif* imprègne leurs pensées, une grande puissance anime leurs courages. Sans doute beaucoup succombent à la peine, mais leur souvenir, la leçon de leur mort, les exigences de leur sacrifice vivifieront le présent et fortifieront l'avenir :

C'est la cendre des morts qui créa la Patrie.

Leur voix demandera aux épargnés de continuer leur touchante union, leur affectueux respect des idées et des croyances, leur fraternelle tolérance !

Et quand la parole et l'action appartiendront demain aux soldats de l'Yser et de Verdun, de l'Argonne, de la Champagne et de la Somme, on pourra tout attendre de ces héros, *unis dans la Gloire, unis pour le Travail.*

c) L'effort professionnel de la France future

A ce prix, malgré les tristesses, les difficultés, le lourd héritage du passé, la Patrie pourra renaître. Mais pour atteindre ce résultat nos gouvernants, nos dirigeants n'auront aucune faute à commettre, nos travailleurs aucune minute à perdre. *L'œuvre sera immense* et les ouvriers, hélas, bien peu nombreux.

Les Français trop rares et trop utiles, ne devront plus se griser de paroles, *mais agir*. Les professionnels, à peu près seuls, auront la charge et la responsabilité du relèvement : la population étant diminuée,

ils devront décupler leurs forces, leur activité ; la France devant faire face à des charges immenses, ils devront développer la prospérité et la richesse nationales, mettre en valeur toutes les ressources du pays, accroître sans cesse sa production agricole, industrielle et commerciale. Pour arriver à ces fins ils devront coordonner leurs efforts, unir leurs volontés, faire aussi prédominer leurs intérêts dans l'intérêt supérieur de la Patrie.

Partout et toujours l'effort professionnel exigera de *l'ordre*, de *l'organisation*, de la *méthode* pour réparer les blessures du passé et travailler aux reconstructions de l'avenir.

LE PLAN PROFESSIONNEL ET ÉCONOMIQUE DE DEMAIN

Ces qualités maîtresses devront trouver leur plein épanouissement dans la *réalisation* d'un *plan précis d'action* professionnelle, économique et politique.

a) Le plan agricole

Nos paysans devront abandonner la routine séculaire pour *industrialiser* toujours davantage l'agriculture, afin de retirer de la Terre française le rendement maximum avec le minimum d'efforts et de main-d'œuvre. A cet effet, il faudra inculquer à l'enfant, au futur professionnel, dès l'école primaire, les principes essentiels de l'*agronomie moderne*, compléter ces notions dans des *écoles régionales d'agriculture*, bien adaptées aux conditions variables des milieux et des

cultures, pour les garçons, dans des écoles ménagères pour les jeunes filles. Pour l'homme mûr, pour le travailleur, il faudra développer les *institutions corpératives* de crédit, d'assurance, de coopération, de « remembrement » de la propriété et de motoculture. Ne s'agirait-il pas aussi de vulgariser l'introduction sur le sol français de certaines plantes tinctoriales ou pharmaceutiques, venant jusqu'ici d'Allemagne, pour parfaire notre indépendance économique ?

***b*) Le plan industriel**

Les professionnnels de l'industrie doivent *transformer leurs méthodes et accroître leurs produits.*

Les *méthodes* d'abord : coordination des efforts, entente professionnelle, réduction par l'outillage d'une main d'œuvre raréfiée, suppression des manutentions inutiles, etc... Selon l'exemple allemand et renonçant à leur individualisme égoïste, nos industriels devront éviter une concurrence extensive, s'associer pour stabiliser leur action sur le marché intérieur, pour harmoniser et fortifier leurs tentatives sur les marchés extérieurs.

Dans la *production*, nous devrons utiliser toutes les ressources nationales, mettre en valeur toutes les richesses du pays. Toute l'énergie hydro-électrique de nos montagnes, par exemple, devra être recueillie pour obtenir ses multiples applications : fabrication de l'acier électrique et de la fonte électrique, préparation des ferro-alliages (ferro silicium, ferro-manganèse, ferro-chrome, ferro-tungstène), électro-chimie (carbure de calcium, engrais azotés, sels chlorés, carborumdum, sodium, aluminium). Puisque, à la

veille de la guerre, la France n'avait utilisé que le dixième de ses forces hydrauliques (1), il s'agit de les aménager toutes, soit une puissance totale de 5.500.000 (2) à 9.200.000 (3) H. P., équivalant annuellement à 15-20 millions de tonnes de charbon. Notre industrie métallurgique se trouvera dotée d'un outillage incomparable grâce aux nombreuses machines construites ici depuis la guerre ou importées des Etats-Unis, grâce aux nouveaux hauts-fourneaux, aux nouveaux fours Martin. Des industries nouvelles, jusqu'ici monopolisées par l'Allemagne, devront être développées : industries chimiques, pharmaceutiques, etc...

Enfin, si les succès militaires le permettent, *un bassin minier* d'une incalculable richesse devra être exploité en Alsace-Lorraine d'une façon intensive : prolongement du bassin de Briey vers Thionville et Metz (un milliard de tonnes de fer), région houillière de Thionville à Forbach et Sarrebrück, gisement de potasse de Cernay (valeur évaluée à cinquante milliards de francs), etc.. (4).

c) Le plan commercial

Ici encore les *méthodes* devront être remaniées. Des transformations ou des fusions, des syndicats ou des ententes réuniront les affaires commerciales restreintes, diminueront les frais généraux, à l'exemple

---

(1) Rapport de M. Pinot à l'Expositoin de Bruxelles.

(2) Selon M. de la Brosse, Directeur du contôle des services hydro-électriques français.

(3) Selon M. l'ingénieur Ader.

(4) M. Léon Polier, les Forces de la France d'hier et de demain, pages 54 et 57.

des cartels, des groupements, des monopoles allemands.

L'amélioration, l'augmentation de nos *moyens de communication* s'imposent, si nous désirons voir prospérer nos affaires. Il faudra mettre en valeur les ressources des vallées de la Saône et du Rhône; rendre la Seine et la Loire plus navigables; raccorder nos grandes lignes à travers Paris, afin de réduire les frais et ennuis de transport des marchandises; diminuer la multiplicité de nos ports médiocres et organiser de grands ports nationaux où la production française trouve des frets avantageux; favoriser la création de puissantes compagnies nationales de navigation, capables de rivaliser avec les colossales sociétés allemandes ou américaines (1).

D'une *exportation*, plus intelligemment, plus activement, plus grandement conçue et réalisée, devra sortir une situation plus aisée. L'exportation est le moyen normal d'introduire chez nous l'or du dehors; elle est donc une base d'enrichissement national, alors même que le fabricant n'y trouverait que peu d'intérêt direct. L'Etat et les grandes associations de producteurs auront à concourir pour aider et encourager cette exportation de nos marchandises sur tous les points du globe. (2)

La tâche sera belle, productive, mais aussi combien difficile sur le terrain mondial (3). « Le négociant sera demain le combattant...... Demain, comme aux

(1) M.Jean Maitre,les Conditions du relèvement économique de la France.

(2) M. Jean Maitre, les Conditions du relèvement économique de la France.

(3) M. Victor Boret, l'Offensive commerciale dans la bataille economique de demain.

grandes époques, il dominera, multiplié dans sa force par l'industrie. Nous voudrions que la jeunesse française, au lieu de céder à l'attrait des fonctions fixes se préparât aux nobles efforts, aux beaux risques du négoce. Voilà qui met en jeu les ressources de l'homme, l'énergie, la réflexion et même l'imagination. Aidé par la science et par le travail que ne peut dans cette direction, un esprit sain et vigoureux ? Créons donc des commerçants » (1).

d) **Le plan financier**

Si la rénovation économique est complète et durable, le problème financier sera moins ardu.

Nous venons de noter quelques richesses appréciables de l'avenir (énergie hydro-électrique, minerais de fer, potasse de Cernay, exportations). Si nos professionnels ont la volonté de produire ou d'extraire toutes ces richesses, si l'Etat les y encourage, ils supporteront allègrement les charges de demain. Nous avons mesuré toute l'ampleur de l'oppression financière née de la guerre et nous savons que les sacrifices à faire seront bien plus grands qu'on ne se l'imagine à première vue : mais nous persistons à croire que l'épanouissement des labeurs professionnels et de leurs forces productives peut créer une somme suffisante de biens pour combler les pertes du passé.

D'ailleurs il ne faudra pas seulement de *l'argent pour l'Etat*, il en faudra encore pour faire vivre *les industries et les commerces*. « Un rôle important est réservé à nos établissements de crédit dans l'organi-

(1) M. Ed. Herriot, Agir, page 323.

sation future de notre industrie. Celle-ci va incontestablement prendre après la paix un nouvel essor. Non seulement il y aura lieu de réédifier ce qui a été dévasté dans nos départements envahis, mais il faudra créer de nouvelles usines, afin de nous débarasser à jamais de l'obligation d'avoir recours à l'Allemagne pour un certain nombre de produits que nous pouvons et devons fabriquer... A cette tâche s'associeront les *banques*, qui sont décidées à donner un concours sans réserve à l'industrie française. Elles auront pour cela le double stimulant de l'intérêt général et de celui de leurs actionnaires. » (1).

L'exemple « de la Lorraine démontre l'utilité de ce mouvement que nous souhaitons. Là se sont conjuguées les forces financières et les forces de l'industrie. Les banques lorraines ont fait preuve du patriotisme à la fois le plus hardi et le plus prévoyant : elles ont soutenu, avec l'aide de la Banque de France, le magnifique essor d'une province éminemment précieuse » (2).

Elles nous ont donné une leçon qu'il faudra étendre à l'ensemble du pays. Il sera nécessaire aussi que la « banque française s'applique à favoriser les grands travaux publics, l'extension des ports et des canaux, le développement de la marine marchande, la mise en valeur de la houille blanche ; il faudra que la France consente à faire pour elle-même ce qu'elle a réalisé pour l'Amérique du Sud. Nous revenons au

---

(1) Discours prononcé par M. Raphael-Georges Lévy, à l'« Union française » (Octobre 1916)

(2) M. Ed. Herriot, Agir, page 337.

point de départ : utilisation en faveur du pays des ressources essentielles de l'épargne nationale » (1).

e) Le plan politique

Puisque le Travail et le Métier seront les facteurs de notre puissance et de notre richesse futures, il sera non seulement juste, mais même indispensable à la prospérité nationale, de leur réserver une place éminente dans les Conseils de l'Etat. *L'organisation* et la *représentation professionnelles* aux divers degrés seront complétées. Elles procureront par leur action bienfaisante dans la Région et la Patrie une *stabilité* plus grande de l'action administrative et gouvernementale ; elles amèneront au pouvoir, des *compétences* éprouvées.

CONCLUSION

Ce programme peut paraître vaste. « On doit affirmer cependant que, si nous n'avions pas la force de le concevoir, — et, surtout, de l'exécuter, — toute l'œuvre de réorganisation de la France en serait compromise (2) ».

L'idée maîtresse qui doit guider nos efforts à venir, tendre toutes nos énergies futures, – c'est celle du Travail, du labeur professionnel, patient et persévérant ! La France qui s'élabore a besoin plus que jamais d'avoir en ses enfants des *travailleurs*, des *hommes d'action* : « elle ne manque pas d'hommes de paroles. Durant tantôt vingt siècles, on a vanté l'éloquence de nos pères. C'est surtout aux jours de la

(1) M. Ed. Herriot, Agir, pages 338 et 339.
(2) M. Ed. Herriot, Agir, page 339.

défaite qu'ils recevaient cet ironique compliment. César massacrait ou traînait sanglants à son char de triomphe les orateurs gaulois, Ils avaient bien parlé, trop parlé et la Gaule était asservie. » (1).

Nous devons travailler dans la paix prochaine comme dans la guerre d'aujourd'hui, sans répit, ni relâche, pour assurer et perpétuer notre *victoire économique* contre les laborieux Allemands, pour réparer nos pertes et enrichir la Patrie. Dans la société future comme du temps de Dunoyer, ce seront les « *services productifs* » et non pas les richesses immatérielles qui devront être favorisés : pour avoir méconnu cette vérité éternelle, l'Espagne a connu la stagnation et la décadence; la France d'hier suivait son exemple avec ses légions de rentiers et d'oisifs, ses carrières libérales encombrées et dirigeantes (2). L'organisation des professions et de l'administration doit favoriser demain les métiers productifs; la *représentation des intérêts* doit assurer leur contrôle et leur puissance dans les conseils de la Nation.

Ainsi l'idéale Cité, révée par les jeunes générations, la « République professionnelle » prédite par M. Hanotaux doit être celle de l'avenir qui s'ouvre dans la clarté vaporeuse des promesses d'aujourd'hui.

(1) M. Paul Doumer, Livre de mes fils, page 63.
(2) Chambre des Députés ; avocats, médecins, etc......

CHAPITRE II

LA DISTINCTION NÉCESSAIRE
des intérêts professionnels spéciaux
et des intérêts
professionnels généraux ou économiques
dans la France de demain

Puisque les grandes guerres entraînent avec elles la liquidation du passé, puisqu'elles rompent soudain les habitudes, détruisant les droits acquis, transformant les conceptions des hommes, et font triompher les prévisions des précurseurs, puisque « brusquement, avec elles commence une ère nouvelle de réorganisation qui contraste violemment avec les décadentes périodes de transition, antérieures au fléau » (1), — l'organisation et la représentation profession-

(1) M. Jean Hennessy, Jeunesse et réalisme.

nelles doivent être réalisées pleinement dans la nouvelle France.

A leur sujet, nous avons essayé dans l'étude de la période contemporaine et de l'époque actuelle de distinguer *les intérêts professionnels particuliers* à chaque profession ou à des professions similaires, et les *intérêts professionnels généraux et économiques*, communs à l'ensemble des métiers, au monde du travail.

Cette distinction nous a paru nécessaire dès le temps présent, mais elle ne semble pas encore être très nettement admise dans l'opinion et il importe de la répandre, — comme aussi de la réaliser dans le France de demain —, par l'organisation d'une défense et d'une représentation sérieuse de ces deux groupes d'intérêts.

OBJECTIONS

La question présente une importance considérable parce que beaucoup de théoriciens contestent *l'utilité d'une représentation des intérêts professionnels généraux.* Ils prétendent que le développement des syndicats et associations corporatives suffira bientôt à créer une représentation professionnelle assez large et qu'essayer un mode différent et distinct ne pourrait que devenir nuisible à tous ces groupements.

Dans le régime d'avenir qu'ils préconisent, ils s'accordent pour ne réclamer « que des modifications de détail au régime actuel, se maintenant sur le terrain étroitement corporatif, espérant qu'en se développant les associations professionnelles s'agrégeront

les unes aux autres, que le législateur organisant enfin le monde du travail reconnaîtra l'existence de ces fédérations régionales et centrales, s'obligera lui-même à les consulter dans l'élaboration des lois économiques et sociales, les chargera même peut-être d'appliquer certains détails des lois du travail en adaptant leurs modalités aux différents milieux mais sans leur donner en fait un pouvoir effectif de délibération et d'exécution » (1).

RÉFUTATION

Mais « une chose est la théorie, autre chose est la pratique, dans le domaine social plus que dans tout autre, et nous croyons fort que si on attendait du législateur, voire même de l'initiative privée ou des événements, une réorganisation corporative complète du travail, l'attente serait longue. Il serait même à craindre que d'ici là les associations professionnelles auraient vécu » (2)

Au reste, quels pouvoirs auraient ces fédérations chargées seules de représenter les intérêts professionnels, en conseillant le pouvoir central et en réglant l'application des lois sociales ? « Ou bien faibles et délaissées à l'instar des Chambres d'agriculture — elles n'opposeraient aucun contre poids au pouvoir central absolu et leur fonction consultative ne ferait que ralentir la lourde machine administrative qui nous gouverne, retardant encore plus la prompte solution des problèmes qui s'imposent si nous vou-

(1) M. le Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles, page 246.
(2) M. Jean Hennessy, proposition de la loi déposée le 29 Avril 1915.

lons lutter efficacement contre la concurrence étrangère,... ou bien puissantes ? Mais alors ne pense-t-on pas qu'elles ne se contenteront plus de cette fonction consultative amoindrie ? Lassées de s'épuiser en des démarches et des vœux, sans pouvoir jamais en réaliser tout au moins une partie et par suite joindre à leur fonction théorique une action concrète, effective, les obligeant à prendre corps à corps les difficultés que comporte l'application pratique de formules plus faciles à énoncer qu'à résoudre, ne chercheront-elles pas à s'emparer d'une partie du pouvoir que la loi leur refuse et, par la confédération générale, ne les expose-t-on pas à former en quelque sorte un Etat dans l'Etat, et à constituer une puissance qu'aucun gouvernement ne saurait accepter ? » (1)

Les Représentations professionnelles dans la France de demain

Dans un avenir prochain, la France devra donc organiser — tout en conservant et en développant la représentation des intérêts professionnels spéciaux — celle des intérêts professionnels généraux ou économiques.

Elle réalisera dans ses institutions la *distinction essentielle* que nous reconnaissons déjà dans les faits entre les questions professionnelles spéciales et les questions professionnelles générales ou économiques.

« La défense des intérêts d'une profession, celle

(1) M. le Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles, page 244.

d'une partie de ses membres vis-à-vis de l'autre comme celle de toute la profession vis-à-vis de ceux qui lui sont étrangers est indispensable. Les syndicats la facilitent : plus leurs capacités juridiques seront accrues, plus étendu sera leur droit de posséder, plus sera régularisée leur action, mieux sera résolu un des grands problèmes sociaux de notre époque » (1).

Mais il paraît aussi nécessaire d'instituer dans la France de demain une représentation des intérêts professionnels généraux ou économiques, en faisant participer à la direction des affaires publiques des délégués de toutes les grandes catégories professionnelles, munis d'un mandat général qu'ils tireront d'un corps électoral important.

C'est l'idéal de la « Ligue de représentation professionnelle et d'action régionaliste » et c'est ainsi qu'un des secrétaires généraux de cette association, M. le Marquis de Marcillac (2) juge la représentation désirée : « Contrairement à ce que redoutent certains esprits qui craignent que notre programme retarde la réalisation de l'organisation corporative, je prétends que » la représentation professionnelle « telle que nous la comprenons, est de nature à hâter cette organisation du travail qu'ils croient nécessaire. En tout cas, elle est de nature à donner aux institutions syndicales de toute catégorie plus de cohésion et plus de force, à leur permettre de poursuivre un objectif plus concret, à s'organiser, en un mot, de manière

(1) M. le Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles, page 245.
(2) M. le Marquis de Marcillac, Discours prononcé à Toulouse le 1er Février 1914.

à donner à leur action un aboutissement pratique, tenant compte à la fois des contingences et des lois d'incidence si fréquentes dans les questions d'ordre économique et social, en leur permettant enfin de faire entendre leur voix dans des assemblées délibérantes ».

C'est aussi notre opinion et nous allons nous attacher à décrire les modalités et les détails de cette œuvre prochaine, qui nous semble permettre à la Patrie les sublimes espérances d'une *intégrale rénovation* !

CHAPITRE III

L'ORGANISATION ET LA REPRESENTATION des intérêts professionnels spéciaux dans la France de demain

---

Bien que l'organisation et la représentation des intérêts professionnels *spéciaux* n'apparaisse que comcomme une des faces du grand problème des métiers, il n'en importe pas moins de préciser cet aspect de la question et de rechercher les modalités du développement futur.

La décentralisation syndicale et la solidarité professionnelle

Les idées de décentralisation administrative (1) et de régionalisme littéraire ou politique ont jadis conquis d'importantes adhésions. M. Maurice Barrès, par exemple, en fut l'ardent champion dans ses

---

(1) M. Maurice Hauriou, Principes de droit public, 2e édition, page 609.

conférences, dans ses articles de la « Revue encyclopédique », dans « les Déracinés ». Mais combien plus opportune apparaît la décentralisation professionnelle. Ce sont surtout les métiers et les groupements syndicaux qui varient à l'infini en leurs tendances et dans leurs besoins.

a) Les principes de la décentralisation professionnelle

« Toute l'école de la *décentralisation régionale* part en somme de cette notion essentielle, à savoir : que les groupements territoriaux secondaires, communes, provinces, etc., ont entre eux des *diversités* telles qu'ils supportent mal le cadre uniforme imposé par les lois et les décisions de l'Etat central, dont la lourde contrainte brise leur initiative, dont la congestion tarit les sources de vie qu'ils portaient en eux. Eh bien ! nous croyons qu'il y a là une notion insuffisamment approfondie, quelque impressionnants que soient les arguments dont l'ait appuyée la dialectique de ses partisans, quelque séduisante que soit la parure dont l'ait revêtue leur talent. Nous croyons qu'il faut pénétrer plus avant dans l'analyse, et chercher le pourquoi de ces diversités, avant d'en inspirer un système social. Et il nous semble que ces groupements régionaux, en tant qu'ils sont l'expression de besoins politiques, intellectuels ou moraux, n'ont point entre eux, à l'heure actuelle, des diversités si profondes que celles autour desquelles on mène moins grand tapage et qui sont pourtant la raison d'être des autres : les *diversités professionnelles* provenant de besoins économiques différents. C'est parce que tels ou tels modes, telles ou telles branches d'indus-

trie dominent dans telle ou telle région, qu'il y aura de ce chef, entre ces régions des besoins différents, réclamant des solutions différentes que ne peut certes pas leur apporter la rigidité des lois de l'Etat central. Mais ce sont des diversités économiques qui sont la cause profonde de ces besoins différents. Et dès lors la conclusion s'impose : ces besoins économiques, le groupement régional ne les exprimera jamais que très grossièrement et très imparfaitement, car il n'est pas de groupement régional, si restreint soit-il, qui ne comprenne au moins plusieurs industries aux besoins différents et même antagonistes; ces besoins économiques, leur seule expression adéquate, c'est le *groupement professionnel*, leur seule diversité, c'est la diversité des groupements professionnels eux-mêmes, les seules règles obligatoires qui leur conviennent, ce sont les règles émanées de la souveraineté économique de ces groupements. Si donc on veut que la décentralisation soit complète et rationnelle, et porte vraiment en elle les promesses de l'avenir...... il faut que la décentralisation politique, administrative et régionale se double d'une décentralisation encore plus nécessaire et plus profonde, la *décentralisation économique, professionnelle et syndicale.* On ne saurait trop le répéter, il existe entre les membres d'une même profession une solidarité plus réelle qu'entre les habitants d'une même commune; la communauté de profession détermine une dépendance réciproque plus étroite que ne le fait à l'heure actuelle la communauté de résidence ». (1)

---

(1) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, pages 376 à 379.

***b*) La solidarité professionnelle**

En quoi consiste cette solidarité professionnelle ? Elle varie avec les métiers. Pour les professions libérales, elle prend un aspect plus particulièrement moral : elle comprendra l'honorabilité, les garanties offertes au public, à la société tout entière ; elle aura un caractère défini et obligatoire dans les Ordres des Avocats, les Chambres d'Avoués ou de Notaires, etc.. Dans les groupements d'industriels, de chefs de commerce ou de culture, la solidarité intéressera la quantité d'objets produits, les prix de vente, les salaires offerts. Pour les ouvriers, la solidarité se manifestera dans les questions d'heures de travail, de salaires, « et l'on sait avec quelle acuité elle se présente parfois, et les conséquences qu'entraîne pour tous les ouvriers d'un métier l'acceptation par quelques-uns de certaines conditions de salaire et de travail » (1).

***c*) Les conséquences prochaines**

A mesure que les mouvements ouvriers s'amplifieront, que les questions professionnelles prendront de l'importance, que la législation sociale s'enrichira, — surgiront d'insurmontables difficultés à vouloir maintenir une centralisation illogique (2), en présence des diversités de métiers et de régions. « Alors apparaîtra l'avantage qu'il y aurait à remplacer la rigidité d'une règlementation uniforme par les possibilités ouvertes à la classe ouvrière organisée, maîtresse de ses propres destinées et réglant souveraine-

(1) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, pages 11 et 12.
(2) M. Maurice Hauriou, Principes de Droit public, 2e édition, pages 457 et 601-604.

ment les conditions de son travail, suivant des *solutions adaptées à cette diversité*. Et c'est ainsi que se réalisera, par la force même des choses, cette idée si simple, qui sommeille au plus profond des aspirations populaires, mais qui s'est toujours heurtée au dogmatisme unitaire des écoles et des sectes : laisser chaque industrie et chaque région se gouverner suivant ses besoins propres, ne pas forcer les vignerons de la Touraine à subir tel régime parce que les mineurs du Nord y seront parvenus, ni refuser tel autre aux métallurgistes de l'Est parce que les cultivateurs normands n'en veulent pas, et reconnaître enfin aux travailleurs organisés de chaque industrie et de chaque région le droit de décider du régime qui leur convient » (1).

LE SYNDICAT DE L'AVENIR

a) Nécessité d'une réforme de la loi de 1884

La loi du 21 Mars 1884 constitue la charte actuelle des syndicats. Elle conserve les caractères de son origine : elle venait clore la période individualiste ouverte par la loi de 1791 ; elle était votée par des législateurs *timides*, encore pénétrés du souvenir des grands ancêtres révolutionnaires et des craintes de la main-morte.

Avec l'épanouissement du mouvement syndical, les lacunes et les défauts apparaissent de plus en plus gravement. Les syndicats agricoles ne possèdent pas encore d'une façon précise la liberté d'ac-

(1) M. J. Paul-Boncour, Le Fédéralisme économique, préface de la 2e édition, XXV-XXVI.

tion nécessaire au point de vue coopératif. Tous les syndicats devraient aussi pouvoir constituer un *patrimoine important et stable* — c'est-à-dire *immobilier* — pour leur permettre une action féconde et pour offrir des garanties positives dans leurs opérations, dans les contrats collectifs du travail, rencontrés en étudiant l'époque contemporaine ; ce seront obligatoirement les réalités de demain.

b) Le syndicat ouvrier « assagi » et bienfaisant

L'extension de la capacité syndicale, la constitution d'un patrimoine donneront aux groupements les moyens d'employer plus utilement leur activité, de devenir mieux conscients de leurs devoirs, d'acquérir une notion plus exacte de leurs droits.

Avec l'extension du droit de propriété, les associations s'assagiront comme les individus (1), les

(1) Sur cette idée quele développement harmonieux des forces syndicales est certain,que ses conséquences seront heureuses et bienfaisantes, M. E. Boutmy nous donne l'exemple de l'Angleterre,dont l'évolution corporative est plus avancée : « Des ouvriers anglais ont été accoutumés, pendant quarante ans,à discuter avec leurs patrons des questions telles que le chiffre des salaires, la sous-entreprise,le travail à la tâche, les heures supplémentaires. Ils s'intéressaient autant au règlement de ces intérêts tout locaux que s'il s'était agi d'une loi mettant en mouvement tous les pouvoirs nationaux.......Et dès quelles ouvriers ont eu la force économique, ils ont eu par surcroit la *modération*; *les procédés violents sont tombés en désuétude*; l'observation des formes est devenue la règle » (M. E. Boutmy, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au 19e siècle, pages 362 et 363). M. Paul Louis confirme cette vérité que le développement des *grandes fédérations* corporatives est déjà pour la France un facteur de *calme*, de *concorde* et non point de désordres.... En règle générale les chartes corporatives en vigueur édictent des précautions contre les décisions hâtives des groupements locaux... Chez les métallurgistes de la Seine, si un différend s'élève, les intéressés doivent aviser le syndicat qui indiquera la méthode à employer. La Fédération nationale des mouleurs en métaux, dont les tendances sont pourtant loin du modérantisme,déclare les grèves préjudiciables et invite ses adhérents à les éviter le plus possible. L'Union fédérale

grèves seront moins faciles à provoquer, les syndicats résisteront mieux à certaines agitations, à certaines influences plus politiques que professionnelles. Les preuves en sont fournies par les Trade-Unions.

« Le droit de posséder permettrait encore de réaliser certaines lois sociales et ouvrières....; il permettrait aux syndicats et à leurs unions de se rendre compte de la nécessité de la collaboration du capital et du travail et d'assurer de véritables services à ses membres, profitables à l'ouvrier sans être nuisibles au patronat et certainement utiles au développement économique de la nation » (1). « Et l'on entrevoit, dès maintenant, l'époque où le *contrat collectif de travail* sera débattu par les deux parties selon l'appréciation loyale du profit légitime qu'elles peuvent toutes deux en retirer. Ce procédé n'est pas inconnu, tant s'en faut. Il se généralise, à l'heure présente, dans les industries où il est le plus facile à adopter : c'est le travail « en marchandage » préconisé par M. Yves Guyot, le patron s'entendant avec les ouvriers sur les commandes qu'il peut accepter, étant données les conditions de salaire et de travail qu'ils croient devoir lui faire. Que cette habitude de collaboration débattue se généralise, que les tarifs du travail se constituent comme ils se sont constitués déjà dans nombre de professions, en un mot, — selon la formule déjà employée en Angleterre, — que l'effort-

---

des métallurgistes refuse aussi le droit d'initiative à cet égard, hormis des cas spécifiés, à ses sections. Quant à la Fédération lithographique, elle estime qu'avant de recourir au refus de labeur, il est indispensable d'épuiser tous les moyens de conciliation. Voilà des notations suggestives » (M. Paul Louis, Histoire du mouvement syndical en France, pages 30 et 31).

(1) Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles, page 220.

étalon soit tarifié à un salaire-étalon, et de *l'accord naîtra la paix, de la paix le profit commun*. Alors le syndicat sera véritablement professionnel, parce qu'il combinera tous les intérêts de la profession » (1).

c) **Le groupement libre**

Est-ce à dire qu'en se généralisant, en développant ses moyens et son rayon d'action, le syndicat renouvellera les anciennes corporations et deviendra *obligatoire* ? (2)

Théoriquement les corporations reconstituées seraient la base idéale des diverses formes de représentation professionnelle, parce qu'elles engloberaient tous les membres du métier. Mais, d'une part, nous connaissons, d'après l'étude historique, les inconvénients des anciens groupements fermés et obligatoires (3) en regard des avantages des associations professionnelles libres (4), D'autre part, comme l'a fort bien montré M. Hennessy, les corporations anciennes ne sont plus désirables pour aucune des gra des catégories professionnelles (5)

---

(1) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, page 111.

(2) Ce retour à la corporation obligatoire a été réalisé pour la petite industrie d'abord en *Autriche* (loi du 15 Mars 1883),puis en *Allemagne* (loi du 26 Juillet 1897), avec les « Genossenschaften ». Il s'est étendu aux associations professionnelles d'agriculteurs autrichiens, devenues obligatoires avec la loi du 19 Février 1902.En outre la loi *roumaine* du 5-18 Mars 1902 et la loi *bulgare* du 20 Juin-3 Juillet 1903 rendent la corporation obligatoire dans la petite industrie dès que les deux tiers des artisans d'un même métier, résidant dans une commune,ont décidé sa constitution, pourvu qu'il soient au moins cinquante. Les mécomptes ont été nombreux.

(3) Voir plus haut (Fondements historiques, chapitres v et vi) les corporations au moyen âge et dans les temps modernes de l'ancien régime.

(4) Par exemple les « collèges » romains (Fondements historiques, chapitre iv).

(5) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Puy-en-Veley, le 24 Août 1913.

Cependant un aspect moderne de l'obligation (1) nous est fourni par la tendance des groupements ouvriers à se rendre obligatoires en écartant du travail les non adhérents .Ces tentatives ont été étudiées et longuement décrites par M. J. Paul-Boncour (2) qui — très justement — ne paraît pas croire beaucoup à leur succès : les efforts de ce genre « ne semblent pas devoir nous indiquer les tendances de l'avenir et sont bien plutôt la survivance du passé. Ils sont appelés à disparaître, à mesure que les métiers représentés seront touchés par l'évolution économique moderne ; alors plus de capacité technique, qui permette aux ouvriers de dicter les conditions rigoureuses... que, seule, faisait accepter au patron la nécessité où il se trouvait d'avoir des ouvriers habiles ; alors plus de marché restreint, de débouchés fixes, qui permettent aux ouvriers cet équilibre entre la demande de travail et les limitations qu'ils peu-

---

(1) En dehors de groupements obligatoires d'une nature très spéciale (avocats, officiers ministériels), on ne peut citer dans la France actuelle que de très rares survivances des anciennes corporations.Ce sont, d'après M. J. Paul-Boncour ;

1° Les pêcheurs du littoral de la Méditerrannée, qui relèvent, pour les questions de métier, d'un tribunal arbitral remontant à 1452,seule juridiction de ce genre qui ait survécu à la Révolution.

2° Les portefaix de Marseille, constitués en une corporation qui jouit du monopole de décharger les navires sur les quais de Marseille.Elle remonte au XIVe siècle; aboli en 1791,son privilège fut rétabli de nouveau en 1816. Aucune loi ne l'a supprimé, mais elle ne le défend pas.

3° Les portefaix des docks de Nantes,constitués en corporation qui ne possède pas de monopole, mais à qui la Chambre de Commerce, propriétaides docks de Nantes et de Saint-Nazaire réserve le droit exclusif de décharger et de transporter les marchandises.

4° On cite encore souvent les « brouettiers du grand corps » au Hâvre qui se rattachent en effet à une ancienne corporation mais qui,depuis 1849, constituent en somme une société coopérative de production,dont le monopole a disparu.

(2) Le Fédéralisme économique, pages 124 à 369.

vent imposer à l'offre par toutes les barrières élevées à l'entrée du métier » (1).

Les inconvénients du syndicat obligatoire sont d'ailleurs trop considérables pour être tolérés : « une organisation obligatoire aura toujours tendance à arrêter l'évolution de l'industrie, au moment à partir duquel elle est devenue obligatoire, à maintenir pour toujours l'état de choses en vue duquel elle avait été créée, et auquel, seul, elle donne satisfaction » (2)

Au contraire, avec les *groupements professionnels libres*, « un procédé nouveau, une technique nouvelle surgissent-ils dans l'industrie, les intérêts nouveaux qu'ils suscitent pourront toujours se séparer de l'ancien groupement, dans lequel ils ne trouveraient plus leur expression exacte, et former un groupement nouveau, qui à son tour, parviendrait à établir sa souveraineté et à imposer les règles nouvelles nécessitées par le changement survenu. Avec un fédéralisme économique à base de groupements libres, les intérêts supérieurs du progrès économique sont pleinement sauvegardés. » (3)

***d*) L'importance syndicale future**

Le syndicat de l'avenir ne sera donc pas rendu obligatoire, ce qui serait méconnaître l' esprit français, trop amoureux de la liberté. Il restera une association *libre*, mais de plus en plus *répandue* et *puissante*.

Les conséquences heureuses de cette future extension syndicale seront multiples :« le mouvement

(1) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, page 211.
(2) M. J. Paul-Boncour le Fédéralisme économique, page 418.
(3) M. J. Paul-Boncour, le Fédéralisme économique, pages 418-419.

doit aboutir non à l' absorption de l'individu, mais à son plein développement, en lui assurant plus d'assistance et de sécurité.....; à plus de richesse, en ajoutant à l' effort individuel, l'appoint de l'effort collectif; à plus de liberté en fortifiant les éléments isolés; à plus d'apaisement, en développant les sentiments de solidarité et de mutuel dévouement. Il portera tous ses fruits si, à la formule impitoyable : « la lutte pour la vie », il doit substituer la formule encourageante, compatissante et chrétienne « *l'union pour la vie* » (1),

LA SOUVERAINETÉ ET LA REPRÉSENTATION

Le caractère libre de la formation et du développement du syndicat sera un gage certain que le pouvoir qu'il exercera ne s'étendra pas au-delà des limites, « où, n'étant plus l'expression d'une solidarité réelle, il deviendrait dangereux ». (2)

a) Les groupements fédéraux

Cependant, entre les pouvoirs qui seront ainsi délimités, il y aura de nombreux points de contact. Les groupements de la même profession ou de professions similaires auront à leur tour, comme les individus qui les composent, des intérêts communs, une solidarité commune.

Il devra donc se créer, pour les métiers identiques

(1) Marquise de Vogüé, Discours au Congrès international des syndicats agricoles, Paris, 1900.

(2) M. J. Paul-Boncour, Le Fédéralisme économique, page 387.

ou connexes, une fédération et un pouvoir limité aux points d'intérêts communs et auquel se soumettront les groupements primaires.

Chaque organisme central étudiera et fixera les les *règles relatives à la profession* et défendra pleinement les *intérêts et les besoins du métier.* Dans l'ensemble, il y aura une réalisation partielle du « fédéralisme économique » prévu par Proudhon, décrit par M. J. Paul-Boncour, et, un *fractionnement de la souveraineté.* (1)

b) La coutume professionnelle

Ainsi s'édifiera, au-dessus du « parlementarisme d'usine » trop étroit, une *représentation des intérêts professionnels spéciaux.*

Par elle, la conduite, la *défense du métier*, la *convention collective* « se dégageraient naturellement des mille modalités de la profession organisée. Cette convention ne serait ni simplement contractuelle, ni brutalement légale; mais tout uniment professionnelle, placée ainsi, selon sa nature, entre la loi générale trop large et .... l'individualisme .... trop étroit. La profession en créant sa coutume, lui apporterait sa propre sanction. La règle établie à la fois par l'usage, les habitudes et la discussion, autorisée non pas seulement par l'accord des volontés mais par l'adhésion tacite et permanente des participants actuels et futurs, cette règle serait infi-

(1) M. Maurice Haurion, Principes de droit public, 1re édition, page 467 (M.Hauriou ne croit pas cependant que le principe de la souveraineté nationale soit détruit par là, comme l'affirmait M.Esmein, car, dit-il, « la législation et la justice resteraiententre les mains du gouvernement central de l'Etat, la « suprema potestas » resterait également centralisée dans le bloc du corps électoral »)

niment plus souple, plus maniable et plus adéquate au problème que la loi écrite. Elle se moulerait en quelque sorte sur les nécessités particulières et se modifierait, sans cesse, en même temps que les conditions mêmes de la production, elle inspirerait les juges, dicterait le verdict des experts et des arbitres. Elle serait l'œuvre perpétuelle de ces *Comités de salaire* qui s'institueraient partout et qui seraient penchés constamment sur les besoins, les possibilités et les urgences. Elle entourerait ainsi le travail d'une atmosphère de paix, de même qu'en l'état actuel, il est entouré d'une atmosphère d'hostilité et de lutte (1) . Le projet Doumergue sur les syndicats faisait appel « aux usages des lieux et de la profession » : il appartient à l'avenir de réaliser cette œuvre d'organisation et de paix sociales.

c) La concorde professionnelle

Car l'œuvre capitale, c'est le *rapprochement* et *le contact* à créer entre le capital et le travail, les patrons et les ouvriers de chaque métier dans les organisations de représentation professionnelle spéciale. La guerre aura facilité ces rapprochements, comme M. Gustave Hervé nous le laisse espérer : « le prolétariat français sait qu'il a droit au bien-être et à la justice sociale, mais la justice sociale et le bien-être, au lieu de chercher à les atteindre désormais par une lutte ouverte et sournoise contre les autres classes capitalistes ou intellectuelles, il les recherchera, comme le lui enseignaient les maîtres du socialisme français, Saint-Simon, Fourier, Prou-

(1) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, pages 183-181.

dhon et Blanqui, par l'entente féconde entre le capital et le travail manuel » (1).

A cet effet, les syndicats primaires et les groupements fédéraux, tant ouvriers que patronaux, d'une même profession ou de professions similaires, nommeront des délégués à un « *Conseil Professionnel mixte* ». Quelle sera l'organisation de cet organe ? Beaucoup d'hypothèses sont permises. Un auteur anonyme proposait récemment le système suivant : « Ces conseils seront composés pour deux cinquièmes de membres patrons et pour un cinquième de membres désignés par le Président de la Cour d'appel du ressort. Le Conseil mixte de chaque groupe de profession similaire se réunira : d'une part à des époques fixes pour délibérer au sujet des questions professionnelles qui intéressent à la fois les patrons et les ouvriers et, d'autre part, sur la convocation de son président, en toutes circonstances urgentes notamment dans les cas où menace d'éclater un conflit relatif aux conditions du travail. Les décisions prises par les Conseils mixtes pourront être rendues obligatoires par décret après avis du Conseil d'Etat. C'est la création de l'organe de paix, de l'organe dont les fonctions mêmes doivent être de dégager les intérêts communs aux ouvriers et aux chefs d'industrie, de prévenir les conflits entre les uns et les autres. Les hommes s'attachent aux fonctions qu'ils remplissent et finissent par prendre la mentalité qu'elles comportent. L'institution des Conseils mixtes est, en elle-même, indépendamment des conséquences

(1) Article de M. G. Hervé dans « la Victoire » cité par le « Journal des Opinions » du 5 Mai 1916.

directes qu'elle doit avoir, un moyen de créer une atmosphère favorable à l'entente et à la bonne utilisation d'ensemble des forces industrielles. On voit, par ailleurs, les résultats féconds qu'elle peut produire soit pour la mise en œuvre d'une organisation appropriée aux besoins de l'industrie, soit pour la solution des questions particulières dont la décision sera déférée aux Conseils » (1).

Ceux-ci paraissent d'une nécessité absolue dans l'industrie ; mais ils ne seront pas moins nécessaires, dans le commerce pour l'accord des employés et des maîtres, dans l'agriculture pour l'entente des chefs d'exploitation et des salariés.

CONCLUSION

Ainsi, *par une sorte de syndicalisme généralisé*, les deux adversaires actuels seraient *réconciliés* dans une haute et plus claire conception de leur solidarité réelle, les professions seraient *mieux organisées* et mieux préparées aux *rendements intensifs* qui deviennent nécesaires dans la grande œuvre de reconstruction nationale.

(1) Probus, la plus grande France, pages 161-162.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ET LA REPRÉSENTATION des intérêts professionnels généraux ou économiques dans la France de demain

Les professions étant mieux organisées en vue de la défense de leurs intérêts spéciaux dans l'Etat futur, elles comporteront d'autant plus une judicieuse union en vue de la *représentation des intérêts professionnels généraux ou économiques.*

L'unique représentation politique d'aujourd'hui comprend une immense majorité de membres des professions libérales. A l'avenir, « dans la proportion où ils contribuent avec celle-ci à la prospérité régionale et nationale, les membres des autres professions doivent être représentés dans les assemblées. Les agriculteurs qui arrachent par leur labeur persévérant, à la terre en travail, malgré l'angoissante inclémence des saisons, les aliments du peuple entier; les commerçants dont l'activité assure au loin comme

sur place les échanges qui facilitent la vie ; les industriels et leurs ouvriers qui transforment sans cesse la matière inerte et l'offrent à l'humanité pour multiplier son bien-être, ont, il me semble, le droit de ne pas confier la direction de .... leurs intérêts .... à ceux (1) qui, d'ordinaire, n'ont d'autre raison d'être que les différends qui s'élèvent entre eux » (2). En un mot, ceux qui aiment l'action, le travail, pour ses émotions généreuses et ses joies fécondes, ceux qui réalisent déjà ce programme de vie dans le commerce, l'industrie, l'agriculture, ceux-là entreront dans les cadres de l'Etat prochain.

« De tous côtés, on manifeste le désir de voir participer aux affaires publiques des hommes dont les *qualités pratiques* sont incontestables. C'est dans le monde du travail qu'on les découvrira. Par habitude, leur opinion se forme lentement, mais sûrement. Rompus aux difficultés de la vie journalière, ils sont accoutumés, non à se contenter d'aperçus superficiels mais à étayer leurs jugements sur des éléments examinés un à un dans une parfaite connaissance des détails ! Par le maniement des choses et des hommes ils ont acquis le sentiment précis des possibilités, et leur expérience *mûrie* sait tracer de saines limites aux théories idéalistes, avant qu'elles ne viennent se heurter st se briser à la réalité des choses. De tels hommes ont une valeur trop grande pour demeurer toujours à l'écart des affaires publiques........ Ils sont préparés et formés par une vie de travail : la

(1) Les avocats.
(2) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à la Rochelle, le 27 Octobre 1912.

ténacité de leurs efforts a développé tout autour d'eux, chez ceux qui les ont suivis dans leurs œuvres, une atmosphère de sympathie et de confiance.... Il leur est aisé d'étendre à une entreprise plus vaste que la leur les qualités maîtresses qui leur ont permis de réussir dans les affaires privées. La région trouvera en eux des hommes tout faits, prêts à diriger les affaires publiques, comme ils ont su diriger leurs propres affaires, avec ordre, avec économie, avec précision, dans un esprit de justice, avec le sentiment de la responsabilité et la préoccupation de l'avenir » (1).

La dèsignation des reprèsentants professionnels

a) Principe du suffrage : résidence ou profession

L'organisation actuelle du droit de suffrage est *territoriale* : elle est basée sur le lieu de l'habitation. Dans la conception professionnelle elle devra tenir compte du métier (2).

Deux principes de suffrage sont donc en concurrence. « Il y en a un qui naît de la *communauté de résidence*, un second qui dérive de la *communauté d'occupation*. Le fait que les hommes appliquent leur travail personnel à une même production ou à une même opération d'utilité publique, en un mot qu'ils ont la même profession, peut être assimilé au fait qu'ils habitent la même localité. Dans les deux cas, il s'établit des

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à la Rochelle, le 27 Octobre 1912.

(2) Sur ce retour de la démocratie vers ses fondements intimes, voir « les principes de Droit public » de M. Hauriou, 2e édition, pages 633 à 637.

relations spéciales, il se crée des besoins similaires, il surgit des concurrences forcées, des connexions et des oppositions d'intérêt, tout un ensemble de rapports dont la coordination, suivant un régime régulier, est nécessaire pour procurer la sauvegarde à tous, et à chacun la faculté de poursuivre sa fin. Il appartient à chaque individu de choisir, comme il l'entend, son domicile et sa profession. Les nécessités d'ordre social l'obligent à se soumettre aux lois du pays où il élit domicile et à se plier aux réglements de la profession qu'il embrasse. Sa liberté de droit dans l'une ou l'autre de ces sociétés se mesure à l'étendue de la part qu'il prend à l'établissement de ces lois et de ces réglements » (1).

La logique exige que *la résidence reste le principe du suffrage politique*, que *le métier devienne la base du suffrage professionnel.*

b) Systèmes de désignation professionnelle

Deux systèmes ont été proposés pour la désignation des représentants des métiers.

1° — L'un consiste à faire élire les délégués par *les organisations professionnelles* (syndicats et associations). De nombreuses objections peuvent être soulevées contre cette méthode : « Les pouvoirs des élus ne leur étant pas conférés après le vote de tous les membres de la profession, ceux-ci ne peuvent prétendre à administrer les budgets publics, ni à décider des questions d'ordre général; ce système produira donc des assemblées consultatives, non des

(1) M. Henri Lorin, Etudes sur les principes de l'association professionnelle (« Association catholique » du 15 Juillet 1892).

assemblées délibérantes ; de plus, il présuppose une organisation professionnelle très complète et la formation de véritables corporations qui, à l'image de celles du passé, renfermeraient tous les éléments du travail : les apprentis, les ouvriers, les maîtres ; c'est-à-dire les salariants et les salariés » (1). En définitive ce mode de nomination ne se concevrait qu'avec des syndicats obligatoires, dont nous avons déjà repoussé l'idée, instruits par l'expérience historique et persuadés que la discipline tyrannique, comme l'étatisme, ne sont pas acceptables pour des âmes françaises mais seulement pour Karl Marx et ses disciples d'outre-Rhin. La tyrannie syndicale, comme la tyrannie locale d'aujoud'hui, pourrait devenir intolérable. De plus, « la représentation à base syndicale tendrait à se nuancer à l'infini. Chaque profession, si peu importante soit-elle, demanderait à être représentée ; les syndicats fédéraux voudraient constamment imposer leur mot d'ordre aux mandataires des syndicats régionaux, les revendications les plus mesquines se feraient jour et les idées générales se dégageraient avec peine » (2).

2e — Un autre système prévoit la désignation de représentants *par tous les membres de la profession*, groupés à cet effet, mais votant *individuellement*. Ce mode respecte le suffrage universel et la liberté de l'électeur, celui-ci n'étant pas contraint pour obtenir le droit de vote d'entrer dans un groupement. Il per-

( ) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Puy-en-Velay, le 24 Août 1913.

(2) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Puy-en-Velay, le 24 Août 1913.

met de donner aux Assemblées ainsi élues des pouvoirs très étendus, puisqu'elles sont la fidèle représentation du corps électoral tout entier (vote du budget, questions générales, pouvoirs délibérants, etc.) Et puisque les élus représentent de la sorte toute une catégorie professionnelle, et non pas seulement quelques syndicats avec les seuls membres syndiqués, « ils doivent dégager la somme des intérêts généraux de leurs commettants ; à cause de cela leur esprit est ouvert et ils se trouvent tout naturellement portés à discuter, avec des vues plus larges, les questions qui leur sont soumises : affranchis des préoccupations secondaires, des hommes pratiques et compétents, des professionnels sauront toujours trouver la bonne solution. »

c) Organisation du scrutin professionnel.

Adoptant comme base de la représentation professionnelle l'élection par tous les membres des métiers nous devons préciser l'organisation et le fonctionnement de ce scrutin nouveau.

Le plan le plus complet a été établi par M. Jean Hennessy, dans sa proposition de loi du 29 Avril 1915 : « Son mécanisme est simple : le vote a lieu au *scrutin de liste*. Les électeurs ayant exercé ou exerçant des professions analogues peuvent se grouper ensemble, puis doivent voter ensemble pour élire des candidats de leur choix. L'inscription sur les listes spéciales n'est pas obligatoire ; ceux qui le désirent peuvent demeurer inscrits sur la liste générale (1),

(1) On peut discuter l'établissement de cette sixième liste de non professionnels, qui évidemment ne répond pas très bien à l'idée maitresse du projet et semble l'affaiblir (voir : Marquis de Marcillac, les Syndicats agricoles pages 241-242).

qui comprend aussi les électeurs sans profession. La *liste des professions* est dressée par décret et divisée entre les cinq grandes catégories suivantes : agriculteurs, commerçants, industriels, professions libérales, fonctionnaires. Nul ne peut être inscrit sur deux listes, nul ne peut être élu par les électeurs d'une liste où il n'est pas inscrit, si ce n'est par ceux de la liste générale. Pour que chacune des grandes listes électorales, quel que soit le nombre de ses électeurs, soit sûrement représentée et ait un nombre de sièges correspondant à sa valeur numérique, avant le vote, les sièges de l'Assemblée devront être ainsi répartis entre les listes : la première moitié sera attribuée par quantités égales entre les listes, la seconde moitié sera répartie entre les listes au prorata du nombre des électeurs. Afin d'assurer une représentation certaine des salariants et des salariés de chaque profession, si elle était reconnue nécessaire, sur la demande du quart des syndicats légalement constitués dans la région, la moitié des sièges revenant sur la première moitié à chaque catégorie pourra être réservée aux salariants, l'autre moitié aux salariés; tous les candidats devront être soumis par ailleurs à des conditions d'élection identiques. Enfin, il a paru équitable aussi que les femmes, sous certaines conditions, fussent comprises sur les listes électorales........ Les sièges de l'Assemblée ... ne devront pas demeurer vacants. En effet, à cause de la répartition préalable des sièges entre les grandes catégories professionnelles, si une ou deux vacances se produisaient parmi les élus d'une même liste, l'Assemblée serait déséquilibrée. C'est pourquoi la désignation de suppléants

tout d'abord, et même des élections partielles, si des vacances nouvelles se produisaient, ont été prévues. Enfin........... si un citoyen est élu dans deux ou plusieurs Assemblées ..... il sera mis dans l'obligation d'opter. » (1).

Le principe professionnel existerait ainsi à la base de l'élection ; les affinités de voisinage et de territoire ne seraient plus le seul lien entre les électeurs, le lien plus intime du travail imposerait ses effets bienfaisants et le *principe de la souveraineté nationale* n'en souffrirait point, malgré l'affirmation de M. Esmein (2), acceptée avec regret par M. Charles Benoist (3). Car la souveraineté nationale ne saurait être atteinte par un système quelconque de distribution des collèges électoraux ou des électeurs, puisque dans tous les cas ces groupements embrasseraient l'ensemble de la Nation (4). Et il semble au contraire que pour permettre à cette souveraineté de s'épanouir, il faut qu'elle réunisse les aspirations des collectivités comme celles des individus. Hors de là, elle nous paraîtrait incomplète, incaple de « réaliser la démocratie » en « l'organisant » (5).

---

(1) M. Jean Hennessy, Exposé des motifs de la proposition de la loi du 29 Avril 1915. Voir aussi le titre III, articles 3 à 26 de cette proposition de loi (Chambre des députés, onzième législature, session de 1915, n° 847)

(2) Droit constitutionnel, page 256 ; « les divers collèges électoraux ne doivent être que des fractions du corps électoral entier. Ils doivent par conséquent être composés d'électeurs de même qualité, choisis tous au même titre, en d'autres termes, simplement de citoyens ; c'est ainsi seulement que le sectionnement peut fractionner l'exercice de la souveraineté nationale sans la dénaturer ; les fractions ne restant telles qu'autant qu'elles possèdent toutes les qualités de l'entier »

(3) La Crise de l'Etat moderne (l'Organisation du suffrage), page 30.

(4) M. Ebren, à son cours de « Droit constitutionnel » (Faculté de droit de Toulouse).

(5) M. Maurice Hauriou, Principes de Droit public, 2e édition, page 63.

LES ASSEMBLÉES PROFESSIONNELLES

Mais en quelles assemblées les élus du Travail seraient-ils appelés à siéger ? Il existe de même, à cet égard, des projets variés.

a) Projets de Chambres nationales

Un premier groupe prévoit l'organisation de Chambres nationales professionnelles :

1° — Certains auteurs réclament une *assemblée législative* où des députés élus par les corps de métiers voteraient pêle-mêle avec des députés élus par les groupements territoriaux (1), ce qui serait d'ailleurs créer un nouvel élément de confusion, tant que l'éducation politique et corporative ne sera point très développée.

2° — D'autres souhaitent l'élection d'un *Sénat professionnel*, la Chambre des Députés conservant son mode actuel d'élection. A l'appui, M. Duguit affirme que si l'on donne aux deux Chambres la même origine, donc la même mentalité, « on fait une répétition inutile et on rend vaine la pondération que l'on attend de la dualité parlementaire ». Pour réaliser le Sénat professionnel, on a proposé de répartir les trois cents sièges de sénateurs entre sept groupes professionnels tels que les donnent les statistiques de l'Office du Travail. L'agriculture aurait ainsi 145 représentants, l'industrie 79, les

(1) Ce système a reçu un commencement d'application en *Autriche* (délégués des Chambres de commerce et d'industrie au Reichsrath), en *Angleterre* (neuf députés des Universités à la Chambre des communes), en *Espagne* (sénateurs élus par les collectivités économiques, les Universités),

transports 10, le commerce 33, les administrations publiques et les professions libérales 9, les rentiers 18.

Mais ces différents systèmes se heurtent à de graves objections. Leur adoption immédiate serait un élément de nouvelles discordes et de nouvelles luttes dans les Assemblées, en partie professionnelles, en partie politiques, leur rapprochement intime mêlerait de trop près la politique et le métier, au commun détriment de l'une et de l'autre. Leur organisation supposerait une *solide ossature professionnelle et corporative* qui s'ébauche à peine. Aussi sans rejeter l'idée que cette œuvre sera réalisée un jour, (1), il nous paraît plus urgent et plus avantageux pour la société présente *d'assurer une représentation professionnelle moins complète, mais plus facilement acceptable* pour nos législateurs de demain et mieux adaptée à notre insuffisance syndicale actuelle.

b) **Projets d'Assemblée régionale**

A cet effet, les propositions de loi de M. Jean Hennessy (2) comportent l'organisation *d'assemblées régionales,* sans présenter les inconvénients reprochés à une représentation professionnelle régionale. Elles paraissent *plus immédiatement réalisables*, parce que plus faciles à imposer aux Chambres actuelles qui se trouvent moins menacées par ce système. Surtout elles forment l'application judicieuse de ce grand principe professionnel que les intérêts géneraux des métiers ou économiques se diversi-

(1) Voir la conclusion générale de ce livre.
(2) Propositions de loi du 9 Mai 1913 et du 29 Avril 1915.

fient avec les régions et exigent des solutions, non pas toujours générales à la nation, mais plus souvent variables avec les contrées.

En plus de l'exacte adaptation aux diversités régionales — professionnelles ou économiques —, ces assemblées auront de multiples avantages. Comme dans tous les Conseils professionnels « nous y trouverons .... des hommes munis d'un mandat mieux déterminé, investis de la confiance de ceux qui exercent les mêmes professions qu'eux, jugés sur leurs œuvres par ceux qui en connaissent les difficultés, habitués à vouloir, pressés d'aboutir, capables d'éclairer une assemblée par leur sens pratique des choses. Ecoutez-les quand ils se lèvent pour donner leur avis; ils s'expliquent simplement, clairement : le mot juste est toujours à la disposition de celui qui sait. Leurs arguments sont serrés, condensés, ils viennent aisément à leur esprit; leurs discours revèlent l'expérience mûrie d'une vie de labeur. Ce sont des *professionnels* » (1).

Les attributions des Assemblées professionnelles régionales

Les réunions ne seront pas permanentes car il serait inutile et désastreux d'enlever les professionnels à leur labeur; deux à trois courtes sessions suffisent chaque année (2).

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Congrès d'Angoulême le 6 Avril 1913.

(2) Voici par exemple les dispositions de la proposition de la loi présentée le 29 Avril 1915 par M. Jean Hennessy (Chambre des Députés, onzième législature, session de 1915, n° 847) :

Quels devront être les pouvoirs de l'assemblée professionnelle régionale ? Ils seront organisés progressivement, par étaples, car la nouvelle assemblée ne peut recevoir du premier coup toutes les attributions qu'elle devra posséder dans la suite. Il faut qu'elle fasse auparavant ses preuves : c'est une garantie de succès (1).

Dès maintenant elle doit permettre aux professionnels les plus compétents de résoudre toutes les grandes questions régionales. Le principe comporte cependant une limitation : la conception américaine n'est pas applicable ici : aux Etats-Unis, est attribution « Etat » — c'est-à-dire en l'espèce « de région » —, tout ce qui par définition n'est pas attribution fédérale; en France au contraire, tout ce qui ne sera point précisé restera attribution nationa e. C'est pourquoi il importe de définir les attributions des assemblées régionales qui ne sont pas souveraines.

a) Administration du domaine régional et services publics

Des représentants professionnels gèreront le *domaine régional* « avec plus de soin que les représen-

---

Art. 26 ; « Les assemblées régionales se réunissent en sessions ordinaires : 1° le premier lundi qui suit le 15 Septembre; cette session ne peut durer plus d'un mois; 2° le premier lundi qui suit le 15 Décembre;3° le deuxième lundi après Pâques.Ces deux dernières sessions ne peuvent durer plus de deux mois chacune ».

Art. 27; « Les assemblées régionales peuvent être réunies extraordinairement; 1° par décret du Président de la République; 2° si les deux tiers des membres en adressent la demande au président.Celui-ci convoque aussitôt l'assemblée et prévient le préfet régional de la date de la réunion.La durée des sessions extraordinaires ne peut excéder quinze jours ».

(1) Exposé des motifs de la proposition de la loi présentée le 29 Avril 1915 par M. Jean Hennessy.

tants de l'Etat trop souvent préoccupés de faire, en satisfaisant ou en ménageant les partis et les coteries politiques, une carrière brillante, qui n'ont pas, fortement ancré en eux, le désir d'entreprendre des œuvres de longue haleine, et, si bien intentionnés, si bons administrateurs qu'ils soient, ambitionnent comme seule récompense de leurs efforts, une situation plus élevée, qui, en un mot, sont destinés à passer dans les préfectures alors que les hommes des métiers demeurent au pays. »

L'assemblée pourra entreprendre ou encourager (1) tous les *grands travaux publics* qui intéressent la région (chemins de fer, routes, canaux, ports, distributions d'eau, de lumière, de force, etc.) . Formée de professionnels, de compétences, elle pourra plus facilement concevoir et exécuter des projets heureux, doter la région d'un *outillage économieue* approprié, organiser le *crédit* sous les formes les plus utiles (agricole, industriel, commercial).

***b*) Instruction professionnelle**

L'assemblée devra, comme jadis la corporation, se préoccuper de l'Instruction professionnelle. Elle devra l'organiser à l'école, autour de l'école et après l'école ; elle aura à développer l'*apprentissage.*

De plus l'instruction professionnelle « doit se plier aux *conditions locales* et l'Etat n'a jamais pu et ne pourra jamais parvenir à ce but. C'est une douloureuse constatation que, dans un pays aussi riche que le nôtre en génies inventifs, les applications scien-

(1) Proposition de loi, présentée par M. Jean Hennessy le 29 Avril 1915 (Chambre des députés, onzième législature, session de 1915, n° 847(titre V articles 40 et 43, § 1er.

tifiques semblent presque impossibles à propager; il y a entre les hommes de science et les hommes pratiques comme une cloison étanche. Ils s'ignorent, ils ne participent pas à une œuvre commune. Dans la région, quelle tâche admirable sollicite les savants! Des professeurs aidés par tous les praticiens de la région, des hommes instruits placés sous la dépendance directe des habitants et rémunérés par eux s'efforceront de mériter leurs récompenses et leurs éloges; demeurant attachés au pays, ils se passionnent pour y introduire les méthodes les meilleures et y propager les découvertes les plus intéressantes. L'assemblée régionale pourra créer, auprès des universités régionales, des chaires, des laboratoires, des locaux d'expérimentation; elle le fera avec la pleine connaissance des besoins locaux. Ici une chaire de chimie, ailleurs une chaire d'électricité, là une chaire d'enseignement agricole, de sylviculture, d'économie rurale, d'industrie metallurgique; puis les recherches terminées et une doctrine adaptée aux divers milieux étant établie, des écoles pratiques de différents degrés seront fondées, soutenues et entretenues par la région pour mettre à la portée de toutes les intelligences une instruction professionnelle appropriée à la nature et aux besoins du pays et donnant ainsi à tous la possibilité d'augmenter le rendement de leur travail. L'assemblée régionale soutiendra les artistes et les écrivains qui, attachés au sol, imprégnés de son charme, donneront à leurs œuvres ce caractère particulier qui en fait la saveur » (1).

(1) M. Jean Hennessy, Exposé des motifs de la proposition de la loi du 29 Avril 1915 (Chambre des députés, onzième législature, session de 1915 n° 847). Voir aussi Titre v, article 39 de cette proposition de loi.

c) Assistance sociale et professionnelle, préparation des lois sociales

La plupart de nos lois sociales jouent mal parce qu'elles sont faites sur un mode uniforme et sous le régime de l'incompétence. L'assemblée régionale prendra les mesures nécessaires pour faciliter leur application et les complétera ou les adaptera par des *réglements appropriés aux conditions spéciales*. « L'individu malade, âgé, malheureux, reste à la charge de la société; c'est une des conditions de la vie moderne où le manque de stabilité dans l'habitat a relâché l'appui familial. Dans beaucoup de contrées, le coût de la vie et les salaires semblent s'élibrer au plus juste prix pour le ménage valide qui n'a que peu d'enfants. Il faudra que les assemblées régionales, par es règlements appropriés, par toute une organisation moderne, compensent ces inégalités, développent la natalité, instruisent la jeunesse, secondent les travailleurs, protègent les malades, les vieillards et les infirmes. Il faudra aussi qu'elles se préoccupent de la santé publique, assainissent les demeures, édictent les règlements, prennent toutes les mesures propres à peupler les villes comme les campagnes d'une race saine et forte » (1).

Enfin nous désirerions voir les futures assemblées régionales *étudier et préparer les projets de lois professionnelles et sociales*, avant le vote du Parlement. Cette idée, en partie réalisée par le Comité parlemen-

(1) M. Jean Hennessy,Exposé des motifs de la proposition de la loi du 29 Avril 1915(Chambre des députés, onzième législature, session de 1915 n° 847). Voir aussi Titre v, article 41 de cette proposition de loi.

taire des Trades-Unions anglaises, ne nous semble pas nettement envisagée dans la proposition Hennessy du 29 Avril 1915. Il est nécessaire de compléter celle-ci à cet égard, pour arriver à obtenir des Chambres des textes législatifs qui représentent effectivement les désidérata communs des divers groupements des métiers.

c) Budget régional

L'assemblée professionnelle régionale disposera d'un budget important (1). Quelles règles serviront à opérer la *distinction des impôts nationaux et locaux* ?

Un premier système est contenu dans le *programme de Nancy* : « les impôts indirects à l'Etat, les impôts directs à la Région ! » Cette formule doit être abandonnée : « s'il est en effet un impôt qui soit sans conteste un impôt direct, puisqu'il porte sur la totalité des biens d'une personne, c'est bien l'impôt global sur le revenu. Or, il ne doit pas être un impôt régional; il est basé sur la totalité des revenus d'une personne d'où qu'ils viennent, de toutes les régions de France comme de l'étranger; de son origine par conséquent, il tire son caractère national. Et puis, l'impôt sur le revenu global, qui implique la progressivité, doit échapper à l'arbitraire, aux jalousies que les inégalités de fortune engendrent dans les petites collectivités. L'Etat le maniera avec plus d'équité que la Région. D'autres remarques sont à faire. Certains impôts, comme les impôts fonciers, peuvent

(1) M. Jean Hennessy, Exposé des motifs de la proposition de loi du 29 Avril 1915 (Chambre des députés, onzième législature, session de 1915, n° 847) et Titres VII, articles 57 à 64 de cette proposition de loi.

par leur nature supporter une différence de prélèvement entre les régions. Pour les cédules des impôts mobiliers, cela ne peut être, leur taux doit être fixé par l'Etat; si le taux de ces impôts variait entre les régions, les capitaux fuiraient tous rapidement dans la région où l'impôt serait le moins élevé, et cela serait un désastre pour les autres. Pour les impôts qui frappent les sociétés, et avec l'augmentation des sociétés ils prendront dans notre fiscalité une place très importante, il en serait de même; telle société qui se trouverait plus frappée dans une région que dans une autre, transporterait son siège dans cette dernière. D'autre part, beaucoup d'impôts indirects pourraient être avantageusement perçus dans la région; tels que des taxes prélevées sur ceux qui bénéficient particulièrement de quelque entreprise régionale, un pourcentage sur les droits d'enregistrement, etc. » (1).

Il semble donc plus sage, sans partir d'une formule concise, d'étudier chaque impôt selon sa nature, son produit et ses répercussions pour décider s'il convient mieux au cadre national ou au cadre régional. (2).

Cette réforme fiscale, à base régionale s'imposera demain d'une façon urgente. Le budget d'Etat, démesurément enflé (3) par la guerre, ne pourrait, en

---

(1) M. Jean Hennessy, Etude des finances régionales (« La Région », N° du 20 Juillet 1914).

(2) Voir le titre VII, article 59, de la proposition de la loi de M. Jean Hennessy du 29 Avril 1915.

(3) En 1913, l'ensemble des dépenses effectuées par les communes et les départements (moins Paris) n'était guère que d'un sixième de la charge totale supportée par la nation. L'Etat absorbait toute la vie, toute l'activité, toutes les ressources des Régions.

aucune manière, faire la moindre concession — si modeste fût-elle — aux œuvres locales, payer les travaux régionaux, assurer le développement provincial. Ces dépenses devront être couvertes par des ressources régionales et les impôts qu'elles nécessiteront seront d'autant mieux acceptées que ceux qui auront à les payer sauront qu'ils contribueront à développer la prospérité de la contrée, que des *professionnels* et des *hommes compétents* en règleront et surveilleront l'emploi, que, sous la judicieuse impulsion de ceux-ci, ils développeront la richesse locale et deviendront par là-même de plus en plus productifs.

e) Pouvoirs d'exécution

Deux théories sont en effet en présence. L'assemblée professionnelle sera-t-elle seulement *consultative* comme le proposent le Marquis de la Tour-du-Pin et les néo-royalistes d'Action française ? Ou bien aura-t-elle des *pouvoirs directs*, comme le voudraient M. Charles Benoist (1) et M. Duthoit (2) ?

On connaît l'insuffisance d'action et l'inutilité des assemblées consultatives. Elles ont toutes le même sort : elles perdent vite leurs attributions, comme le Conseil d'Etat qui n'est plus consulté par le Parlement en matière législative. Nous leur donnerons donc des *pouvoirs d'exécution*. L'article 47 de la proposition Hennessy du 29 Avril 1915 « prescrit que toutes les décisions de l'Assemblée sont exé-

(1) Dans son ouvrage « la Crise de l'Etat moderne » (l'Organisation du suffrage).

(2) Dans ses œuvres ; « Vers l'Organisation professionnelle », « Esquisse d'une organisation politique », etc..

cutoires si, dans un délai de dix jours, le préfet régional ne s'y oppose pas; mais celui-ci n'a le droit d'intervenir que s'il y a excès de pouvoir ou si la loi ou les règlements d'administration publique sont violés. Cette condition paraît être pour l'Assemblée régionale la conséquence logique du droit d'administrer elle-même, ou par ses délégués, les affaires régionales, et de tout ce que nous avons précédemment exposé sur le besoin urgent d'organiser économiquement le pays; elle pourra aussi trancher presque toutes les questions qui l'intéressent, sans qu'aucun retard provenant des agents du pouvoir central ne s'oppose à leur exécution. Cette liberté est d'ailleurs restreinte par l'exercice du *contrôle financier* et par le fait que les ressources qui doivent faire face aux dépenses extraordinaires sont mises à la disposition des budgets régionaux par la loi des finances (1). Ainsi le pouvoir central et les Assemblées nationales ont la possibilité de s'opposer à l'exécution des décisions de l'Assemblée régionale qui pourraient avoir sur les finances régionales des conséquences fâcheuses. Mais du moment que ces décisions ne violent ni les lois, ni les règlements, ou n'engagent pas le budget, elles sont immédiatement exécutoires, sans que le fonds de la question puisse être discuté » (2).

CONCLUSION

De la façon la plus heureuse et la plus féconde, les assemblées régionales des métiers réaliseront un

(1) Titre VII, articles 60 à 63 de la proposition Hennessy du 29 Avril 1915.

(2) Exposé des motifs de la proposition de loi présentée par M. Hennesy le 29 Avril 1915.

double proarès : les questions économiques et professionnelles, capitales pour la prospérité du pays, seront débattues par des hommes compétents, tous renseignés sur les besoins de leur région ; en même temps, ces problèmes n'encombreront plus la discussion du Parlement national qui d'ailleurs est trop distant, étudie le choses de trop loin, d'une manière trop abstraite et prend ses décisions de trop haut.

Organiser la *représentation professionnelle régionale*, « c'est, du même coup, débarasser l'Etat du fardeau de directions multiples, donner aux membres du du gouvernement, donner aux représentants de la nation, plus de temps, plus de liberté d'esprit pour consacrer leur activité et leur intelligence à ce qui devrait être leur tâche unique : la *solution des grandes questions d'intérêt national* » (1). C'est donner aux *compétences professionnelles et locales* l'autorité nécessaire pour réaliser les grands travaux publics de la contrée, pour organiser l'instruction professionnelle spéciale à la région, pour adapter la science agricole, la politique industrielle ou commerciale aux exigences du milieu, pour encourager les banques, les bourses, le crédit local.

Par là même serait résolue la « Crise du parlementarisme » qui provient en particulier des attributions trop nombreuses de nos Assemblées et de l'incompétence généralisée qui en résulte (2). L'état d'esprit de nos représentants nationaux serait aussi profondé-

---

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Congrès d'Angoulême, le 6 Avril à913.

(2) M. Maurice Hauriou, Principes de Droit public, 2e èdition, pages 704 et 705.

ment modifié ; au lieu de se préoccuper de satisfaire les intérêts particuliers de leurs électeurs, ils pourront consacrer plus de temps, avec une indépendance plus grande, à l'examen des questions *d'intérêt national* ou de *haute politique.*

CHAPITRE V

L'HARMONIEUSE SYNTHÈSE
DE LA CITÉ FUTURE

Ne va-t-on pas détruire, en créant des pouvoirs nouveaux, l'unité et l'harmonie de l'Etat, ne va-t-on pas augmenter « les rivalités et les dissemblances des corps nationaux » ? Il n'en sera rien, répond M. Durkheim, parce qu'il existe une haute solidarité qui résulte des « dissemblances » et qui est liée à la division du travail. M. Durkheim attache à celle-ci et à celle-là une valeur incomparable, parce que « la lutte pour la vie est d'autant moins vive que chacun poursuit des fins plus divergentes. Et aussi parce que, grâce à cette différenciation de chacun et de tous, la conscience individuelle réussit à se dégager de la conscience collective ». M. Durkheim ajoute qu'il naît de cette solidarité par dissemblances une harmonie puissante qui nous ramène à l'unité finale

de l'Etat. Nous le pensons aussi et nous croyons — reprenant pour une fois seulement une conception hégelienne — que des oppositions politico-professionnelles, économiques, sociales, d'aujourd'hui, naîtront des *synthèses* fécondes et heureuses dans la vie collective de demain.

a) Le maintien du pouvoir politique

Dans la Cité future que nous désirons, ni les idées, ni les débats politiques ne seraient exclus de la lutte électorale et de la vie publique. Contrairement à certaines opinions extrêmes, il nous semble que les grands mouvements nationaux, l'orientation générale du pays comportent le *maintien d'une représentation et d'un pouvoir politique.* Comme les différentes catégories professionnelles seront représentées dans la Région, les opinions le seront aussi dans l'Etat : « ceux qui, satisfaits du présent, rebelles aux évolutions, s'imaginent que l'ordre ne peut être établi que par la durée, malgré les exemples constants de la rénovation des êtres et des choses; ceux qui attachés au passé, se plaisent, par un tour d'esprit familier à n'en considérer que les aspects séduisants et voudraient faire rentrer dans le moule ancien la pensée des hommes et leurs institutions; ceux qui, trop prompts à saisir les défauts des sociétés où ils vivent, décrivent avec une courageuse hardiesse les remèdes les plus osés, et s'efforcent d'apporter aux aspirations humaines inquiètes le rêve de leurs séduisantes théories; ceux qui, enfin, ayant mesuré d'un œil plus froid, mais avec un cœur aussi généreux, les droits et les devoirs de chacun dans la société, instruits de l'évolution intellectuelle et économique de leur

pays comme de celle du monde, savent allier les aspirations sociales légitimes aux nécessités de la réalité, et s'attachent à provoquer les réformes au moment même où elles se trouvent opportunes; tous, quelles que soient leurs tendances, sont utiles pour contribuer au développement harmonieux de l'ordre social et, dans la progression continue d'une évolution indispensable, pour souder les réformes de l'avenir aux coutumes du passé » (1).

Mais cette adjonction d'un pouvoir professionnel — même limité — au pouvoir politique, ne risque-t-elle point de déterminer un affaiblissement exagéré de ce dernier, comme l'écrivait M. Lafferre : « il y a au fond de cette propagande une grande illusion, à moins qu'il n'y ait l'arrière — pensée, chez certains, *d'affaiblir la vie politique du pays*, en donnant aux assemblées professionnelles une importance prédominante » (2). Le désir des promoteurs du mouvement n'est point celui-là et le danger n'existe point, si ce n'est peut-être en ce lointain avenir que nous essayerons de découvrir dans la conclusion générale de l'ouvrage.

En attendant, les conséquences de l'organisation nouvelle de l'Etat seront des plus heureuses. Le recrutement défectueux des représentants politiques, signalé dans l'étude de l'avant-guerre, s'améliorera grandement : les électeurs s'habitueront à choisir des hommes non pas seulement brillants, mais doués de qualités pratiques incontestables. Les *compétences*,

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé à la Rochelle, le 27 Octobre 1912. Voir aussi M. Maurice Hauriou, Principes de droit public, 2e édition pages 605 à 812.

(2) « Petit Méridional », n° du 19 Mai 1914.

recrutées par les Assemblées professionnelles seront peu à peu recueillies par les Chambres, y apportant leur solidité de jugement, leur sentiment précis des possibilités, leur expérience mûrie. Il sera d'ailleurs facile de parfaire cette régénération par un *élargissement du scrutin* (scrutin de liste par exemple, régional de préférence) qui, dégageant les élus des servitudes locales, rendra enfin à la représentation politique du Pays son indépendance et sa grandeur.

b) **Rapports des deux pouvoirs**

Puisque notre système laisse subsister le pouvoir politique en face du pouvoir professionnel, un des grands problèmes, une des plus sérieuses difficultés sera d'organiser les rapports des deux pouvoirs, *d'assurer la Représentation économique concurremment avec la Représentation politique.*

Trois systèmes — analogues aux modalités envisagées plus haut — ont été proposés :

1° Les intérêts économiques seraient directement représentés dans les *assemblées nationales* et là « confondus avec l'intérêt politique qui, forcément, domine dans ces assemblées ». Nous avons décrit les inconvénients de cette méthode.

2° Les intérêts économiques seraient représentés par des *Chambres spéciales* (troisième Chambre suprême, ou bien Sénat professionnel). Comme nous le savons celles-ci opposeraient constamment leur puissance légale aux assemblées politiques et seraient sans cesse en conflit avec elles.

3° L'assemblée professionnelle aurait son *siège dans la Région économique*, administrerait les intérêts de celle-ci. Les assemblées nationales reste-

raient le siège du pouvoir politique. C'est la modalité que nous avons adoptée et ses avantages nous paraissent nombreux ainsi que nous avons essayé de le démontrer au cours du précédent chapitre. « Il convient, d'ailleurs, de décharger le Parlement actuel de la besogne trop délicate pour lui de légiférer avec le souci de protéger des intérêts particuliers. Son rôle est des plus élevés : il lui appartient de maintenir l'unité de la nation. Ayant accordé par des lois la liberté syndicale et professionnelle, il doit la laisser librement évoluer. » (1)

c) Le gouvernement de la nation.

Nous laisserons donc aux assemblées nationales la direction générale de la politique et la défense des grands intérêts du pays, réservant aux assemblées professionnelles régionales la représentation des intérêts locaux.

La synthèse des deux pouvoirs se réalisera en un gouvernement *plus réaliste*, plus respectueux des *forces professionnelles*, mieux averti des *nécessités économiques*. « Peut-être objectera-t-on qu'établir un système gouvernemental mieux approprié aux transformations économiques de notre temps, plus conforme aux exigences de la vie, laborieuse mais mouvementée aussi, de notre époque, c'est augmenter les risques d'instabilité qui pèsent déjà si lourdement sur le pouvoir et qui gênent trop souvent son action ; que fixer une proportion juste entre l'influence de chaque citoyen sur la marche des affaires publi-

(1) M. Jean Hennessy, Discours prononcé au Congrès de Barbezieux, le 18 Juin 1911.

ques et la somme de travail qu'il fournit dans la vie économique, c'est rendre la tâche des gouvernants plus malaisée encore qu'elle ne l'est et exposer le pouvoir à tomber entre des mains incapables ou indignes de le porter. Nous ne le pensons pas. Nous croyons au contraire qu'unir indissolublement la puissance publique au travail, ce serait donner au Gouvernement une *stabilité* et une *force* plus grandes que celles qu'il possède ; ce serait un excellent moyen de confier le pouvoir à des mains capables de le soutenir dignement » (1).

LA SYNTHÈSE DES OPINION ET DES PARTIS.

Les luttes et les discordes acharnées de l'avant-guerre dans le domaine politique se sont apaisées et l' « *union sacrée* » s'est constituée en présence de l'ennemi ; comme le disait M. R. Poincaré dans sa proclamation à la Nation française : « Il n'y a plus de partis ; il y a la France éternelle ! »

a) Le maintien de l'union sacrée

Mais au lendemain de la guerre cette union survivra-t-elle ? C'est ce que nous affirment les chefs des partis les plus opposés : M. Denys Cochin, M. Louis Barthou (2), M. Briand (3). M. Emile Combes (4) etc ..

(1) M. Eugène Duthoit, Esquisse d'une organisation politique,pages 10-11
(2) Pour l'Union Sacrée, « le Temps », Juin 1915.
(3) A la tribune de la Chambre.
(4) Conseil Général, Avril 1916.

Les jeunes français qui combattent aujourd'hui pour la patrie entière, pour toutes ses croyances et toutes ses opinions, avec l'énergie des traditions anciennes et l'enthousiasme des élans nouveaux, seront demain en rentrant dans leurs foyers les meilleurs *ouvriers de l'apaisement et de la concorde*. M. Maurice Barrès l'écrit avec raison : « un monde nouveau va commencer; d'innombrables hommes tout neufs viennent de naître à la vie ». Et M. Louis Barthou aussi : « La France de demain ne sera pas, elle ne pourra plus être la France d'hier. Les tranchées, en confondant les Français dans les mêmes fatigues et dans les mêmes périls, les ont révélés à eux-mêmes. Leurs divisions étaient faites trop souvent d'une ignorance réciproque. Ils ont, sous le feu de l'ennemi, vaillamment supporté ou affronté en commun, appris à se mieux connaître et se connaissant mieux, à mieux s'aimer. L'horreur et la grandeur de la guerre leur ont montré la vanité de certaines querelles où l'esprit de parti avait plus de part que l'intérêt national. Ils sentent qu'on s'est parfois servi d'eux sans les servir. On ne les trompera plus. Leurs yeux reviendront avec des clartés qu'on n'éteindra pas. Il y a des choses dont la guerre aura rendu le retour impossible. Les partis, tous les partis, devront s'élever au-dessus d'eux-mêmes pour se hausser au rang de ceux qui rapporteront, avec la victoire, une France nouvelle, Quels en seront les traits distinctifs ? Ni M. Henri Bergson, ni M. Paul Flat ne se sont essayés à les discerner. Je me garderai bien d'opposer à leur prudence une audace prématurée. Il est plus facile, dans cet ordre d'idées, d'espérer que de prévoir et il

faut compter avec ce que M. Bergson appelle d'une expression pittoresque, les chiquenaudes imprévues. » Mais est-il téméraire d'espérer que la victiore prolongera l'*esprit de discspline*, de *cohésion* et *d'union* dont elle aura été faite elle-même ? Tant de problèmes surgiront et si nouveaux et si vastes, et si complexes, qu'il n'y aura pas trop, pour les résoudre, du concours de toutes les volontés, de toutes les compétences et de tous les dévouements.

b) Les conséquences heureuses

Est-ce à dire que les partis devront disparaître dans l'œuvre de résurrection nationale ? Certainement non, mais les luttes *d'idées* n'auront point le caractère répugnant qu'elles revêtaient le plus souvent avant la guerre. Elles ne seront point la source d'âpres discordes et des seuls profits matériels !

Dans la France de demain les divergences d'idées n'altéreront plus l'union des cœurs et les partis triomphants devront rendre la Patrie douce à tous ses enfants, sans sectarisme, parce que tous ont fait leur devoir et que tous ne veulent plus songer qu'à son honneur et à sa prospérité. L'émulation des opinions ne créera plus les brimades d'avant-guerre; elle favorisera tout idéal qui, représentant les idées d'ordre, de dévouement et de progrès national, pourra développer la grandeur et l'influence de la France.

De gauche à droite, aucun clan n'oubliera que la Patrie sera d'autant plus vaillante et forte au dedans et au dehors qu'elle sera plus lucide, plus consciente des richesses et des gloires de son passé, plus amoureuse des progrès et des conquêtes de l'avenir,

et — en une *synthèse harmonieuse des forces conservatrices et des forces nouvelles* — moins désunie et moins dissociée !

La synthèse des classes et des intérêts

En face de l'apaisement politique, la *pacification sociale* est intervenue pendant la guerre pour rapprocher toutes les forces vives de la Nation. A l'intérieur, elle a facilité les productions de guerre ; à l'avant elle a étroitement unis patrons et ouvriers, riches et pauvres pour les souffrances de la tranchée, les tristesses du champ de bataille, le néant des fosses communes ! Et M. Louis Barthou pouvait s'écrier un jour avec raison : « Que vaut la vie, que vaudra-t-elle, si elle ne comprend pas, si elle ne retient pas, si elle n'applique pas la leçon de la Mort ? Y-a-t-il donc des barrières qui ne puissent pas tomber, des malentendus irréductibles, des problèmes insolubles, des haines inapaisables? Je me refuse à l'admettre » (1).

a) Le maintien de l'union sociale.

n effet « quand les braves rentreront, ayant beaucoup appris, beaucoup vu, beaucoup retenu, ils seront moins aisément dupes » (2). Dans la profession, l'intelligence et le labeur manuel, le capital et le travail, ne s'attacheront plus à maintenir entre eux une hostilité perpétuelle, une lutte sans merci. Comme les deux éléments vont de pair, étant tous deux également nécessaires, la solution de l'avenir sera

(1) M. Louis Barthou, Lettres à un jeune Français (« Annales », Avril 1916)

(2) M. Louis Barthou, Lettres à un jeune Français (« Annales » Avril 1916)

dans l'*entente* et la *collaboration*. Les modalités de l'accord seront nombreuses : associations, coopérations, participations, assurance sociale, contrats collectifs, travail en marchandage, établissement de séries, arbitrage facultatif et obligatoire, Conseils de l'usine, etc...

Rien aussi ne contribuera davantage au rapprochement des classes que la représentation professionnelle, la discussion en commun des intérêts généraux. De la discussion doit jaillir la lumière; à sa clarté, les malentendus doivent se dissiper : « les questions sont examinées dans leur ensemble et tel qui, n'envisageant qu'un seul intérêt, peut avoir une idée préconçue et inexacte, la modifie en écoutant les arguments et les développements de ceux qui doivent se placer à d'autres points de vue que lui-même » (2). Peu à peu, *l'esprit de classe* disparaîtra devant *l'esprit professionnel*. L'esprit de classe est un esprit de caste, c'est-à-dire de dénigrement et de suspicion : il ne peut que détruire sans jamais rien fonder. L'esprit professionnel est un esprit de travail et de création; il est tout empreint de « collaboration et de discussion libre. Que l'antagonisme du patronat et du salariat ait subsisté dans les premières créations de syndicats c'était inévitable; les discordes anciennes ne pouvaient s'apaiser si vite. Mais elles s'apaiseront quand la connaissance des droits et de la force réciproques aura conduit tous les participants aux études comparatives sérieuses et aux compromis mûrement éla-

(1) Rapport fait au nom de la Commission de l'administration générale (Chambre des députés, onzième législature, session de 1916, séance du 25 Juillet, n° 2.400)

borés. L'intérêt commun rapprochera, un jour ou l'autre, tous les producteurs, quel que soit leur rôle dans la production » (1).

Et cet idéal n'est point une chimère puisque les chefs socialistes eux-mêmes veulent bien nous en promettre la réalisation : « la faillite de la lutte de classes et de l'Internationale purement ouvrière est tellement évidente que les ouvriers français se seraient considérés eux-mêmes comme des grotesques si, en ce 1er Mai 1916, ils avaient fait le geste rituel qu'ils avaient coutume de faire depuis des années. Les ouvriers sont frères et les bourgeois sont leurs ennemis. C'est à Verdun qu'il faut aller voir cela, lorsque ouvriers et bourgeois allemands s'avancent coude à coude en chantant leurs hymnes patriotiques à la gloire de l'Allemagne par-dessus tout et lorsque bourgeois et ouvriers français fraternellement unis les arrosent de mitraille et de schrapnels. Oui, parce que nous avions une âme de vaincus, nous avions avalé les formules socialistes, la tactique socialiste, les rites socialistes de cette pitoyable classe ouvrière allemande qui est de toutes les classes ouvrières du monde la plus incapable d'esprit de révolte et d'audace révolutionnaire......... Les 1er Mai d'autrefois étaient des manifestations de guerre civile : revenue aux pures traditions du socialisme français, la classe ouvrière fera des futurs 1er Mai la fête du Travail, une fête qui rapprochera dans des réjouissances corporatives et nationales, les travailleurs de toutes les classes et de tous les métiers ». (2)

(1) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, introduction, page LIX

(2) M. Gustave Hervé, article de «la Victoire», cité par le « Journal »des opinions » du 5 Mai 1916.

b) Les conséquences de la pacification future

Qui n'entrevoit déjà dans cette union féconde, dans cette pacification future, *la meilleure solution de la lutte des classes et du problème social* ? Solution bien supérieure à celle du collectivisme qui, pour réaliser l'égalité absolue, mettrait sur le même pied le travailleur et le paresseux, ne pourrait niveler que par en bas en supprimant comme autrefois Tarquin, toutes les têtes, et tarirait ainsi la source de l'évolution et du progrès.

Au contraire, il est facile de se représenter l'image harmonieuse de la société future « où l'union lentement élaborée des deux agents de la production, l'entreprise et la main-d'œuvre, sera un fait accompli. La nation est devenue un vaste atelier où tout le monde s'applique en vertu de règles et de tarifs librement débattus et consentis ; les conflits individuels ont leurs juges dans les groupements professionnels, les conflits des groupements professionnels ont leurs juges dans le Conseil du Travail exerçant la vigilance publique, aménageant les forces vives de la société. L'Etat s'abstient ou n'intervient que pour maintenir l'ordre et la paix. Il est le bras séculier. Il assume le rôle que le « parte guelfa » joua si longtemps à Florence, quand Florence, dans l'éclat de sa splendeur, était une République professionnelle sous le régime des Arts ou Métiers. Ainsi, toutes les parties de la société agissent ensemble et combinent leur mouvement simultané, donnant, du même entrain, le coup de collier. Pas de forces perdues, pas de gaspillage, pas d'exploitation possible, toute violence inutile, parce que toute injustice est surveillée et répri-

mée. Le frottement réduit au minimum » (1), l'union et la pacification sociales s'achevant en une harmonieuse synthèse des classes et des intérêts.

La synthèse des activités intellectuelles et pratiques

Dans cette France pacifiée de l'avenir, quel sera le genre d'activité prédominant ? Les véritables forces de demain seront-elles *les puissances de la pensée ou les puissances de l'action* ?

a) L'union de l'idéal et du réel.

La tradition française prouve que notre Patrie fut constamment au cours de son histoire, éprise d'idéal. Les siècles passés nous ont légué un merveilleux patrimoine intellectuel et artistique qu'il importe de conserver et d'agrandir.

Mais le rêve ne doit point exclure la réalité. Dans la vie des peuples, l'idéal ne doit pas exister sans devenir *objectif*; il projette le monde, il doit s'y refléter et s'y retrouver. Et il faut concevoir et organiser l'intime union des forces de l'esprit et des forces de la matière, des labeurs intellectuels et pratiques.

Sans doute, nous réprouvons hautement les théories de Karl Marx et la philosophie toute germanique de Hegel, pour lesquelles la matière et les faits seuls mènent le monde, ont en eux-mêmes leur raison d'être et leur justification, et possèedent tout le secret du devenir. Mais il nous paraît aussi que l'idéalisme

(1) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, Introduction, page LXI.

pur ne recouvre qu'une partie de la Vie et ne peut occuper qu'une des faces de l'activité humaine. Car rien n'est fait, tant qu'on n'a pas appris à transformer l'or et l'argent de ses pensées en une clef qui n'ouvre plus la porte d'ivoire de nos songes, mais la porte même de notre maison (1), en une coupe qui ne tient pas seulement les fruits merveilleux de nos rêves, mais ceux très réels de l'existence. L'idéal le plus haut n'est qu'un idéal provisoire tant qu'il ne pénètre pas familièrement tous les actes, tant qu'il n'a pas trouvé moyen de se glisser jusqu'à l'extrémité de nos doigts. Au demeurant, ceci ne veut pas dire qu'il faille modérer notre pensée et craindre de la trop nourrir. N'ayons pas peur de placer très haut notre idéal, car aucune force en ce monde n'est sujette à un déchet plus énorme que l'idée qui doit descendre dans la vie, mais *donnons à cet idéal, un départ dans le réel* et maintenons une *cohésion intime avec les faits* (2).

De la sorte nous ne dépouillerons pas notre avenir de toute la beauté qu'il peut puiser dans les plus pures traditions françaises, nous n'en ferons point un déchaînement de simples forces matérielles et fatales, à la mode germanique ou marxiste. Mais nous n'abandonnerons pas non plus le contact avec la réalité : dans le monde de demain, nous voudrons associer les fins idéales de la connaissance aux fins matérielles de l'existence ordinaire et nous voudrons aussi tremper l'action aux sources de l'idée, renouvelant le principe

---

(1) M. Maurice Mæterlinck, Sagesse et Destinée, pages 283-285.

(2) C'est bien l'avis de nos penseurs éminents, tel M. Bergson, le philosophe de l' « Evolution créatrice », devenu l'un des chefs de l'active « Union française ».

célebre de Léonard de Vinci : « Il faut du réel dans l'idéal; il faut de l'idéal dans le réel ».

_b_) Les conséquences heureuses

Ce sont ces *vivantes harmonies de principes élevés et de réalités concrètes* qui — se mélangeant en proportions convenables dans le creuset de la Patrie — feront la beauté, la richesse et la puissance de la France.

Mais n'est-il pas à craindre qu'une fois résolument engagé dans les sentiers matériels, notre Pays n'y demeure tout à fait, renouvelant l'exemple grossier de l'Allemagne ? Celle-ci, nous dira-t-on, est une de ces synthèses d'idées et d'action; c'est le pays sentimental d'où le clair de lune romantique épandait sur le globe des transparences moirées de chimères et c'est aussi un état métallurgique, férocement pratique; c'est la patrie de Gœthe, de Schiller, de Kant, de Hegel, comme aussi celle de Thyssen et de Krupp.

Non certes, l'excès n'est point à craindre chez nous car la France a trop le culte de l'idéal pour tomber dans l'avilissement barbare du réalisme germanique. Elle a trop le sentiment de la mesure et de l'harmonie pour ne pas joindre à la claire notion des nécessités matérielles son amour naturel pour les choses de l'esprit et le rayonnement des idées.

Son avenir doit être celui prédit par la conclusion du rapport de la Commission économique de la « Ligue Française » : « La France, à coup sûr, ne sacrifiera rien de son *patrimoine littéraire et scientifique*. Elle sera tenue, plus que jamais, devant la manifestation odieuse d'une barbarie à la fois savante et grossière d'entretenir et de développer cette culture vraiment

humaine qui est son honneur et dont elle tirera d'ailleurs une puissance de rayonnement incomparable. Mais d'autre part, elle ne méconnaîtra pas que, dans la lutte pour la vie, *l'activité productrice de richesse* lui est indispensable. Et précisément, elle trouvera, si elle le veut bien, dans ses qualités propres, dans l'originalité de son génie, les moyens de prêter à cette activité une beauté qu'elle n'a pas ailleurs ».

En même temps, notre Patrie recueillera, dans cette synthèse fructueuse des forces de la pensée et des forces de l'action, la richesse et la puissance qui lui sont nécessaires pour poursuivre sa destinée, car « pour qu'elle continue à représenter avec éclat la culture la plus raffinée, la plus aristocratique et la plus humaine qu'il y ait en Europe, il faut qu'elle garde son rang parmi les peuples forts » (1). Elle restera riche, très riche, par la production constante de biens nouveaux; il faut au rayonnement lumineux un foyer matériel sans cesse entretenu : de même, pour que notre idéal s'épande sur le monde, pour que nos lettres et nos arts s'épanouissent sans contrainte, pour que nous puissions améliorer l'état social, la Nation doit recueillir *toujours plus d'activité, de prospérité et de fortune.*

CONCLUSION

Ainsi se résolvent, de synthèse en synthèse, les antagonismes présents et s'élève l'idéale structure de cette Cité future — *organisée, équilibrée* et *harmo-*

(1) M.L. Dumont-Wilden, 1913, « Enquête sur les jeunes gens d'aujourd'hui. »

nieuse — dont nos vœux appellent la réalisation prochaine sur une Terre française, plus fraternelle et plus heureuse. Car, malgré les tristesses du présent, les fautes du passé, nous avons confiance, nous conservons la foi dans les destinées éternelles de la Patrie, d'une Patrie glorieuse, aux frontières élargies, où s'établira, en souvenir de l'union féconde de nos Morts et de nos Héros, la collaboration de toutes les forces vives de la Nation, plus respectée, plus puissante et plus belle que jamais.

CONCLUSION

CONCLUSION

Verrons-nous bientôt cette aurore radieuse d'une Patrie nouvelle, dont nous apercevons déjà, à travers les brumes roses du levant, les coulées d'or parmi les Edens et les Chanaans ? Verrons-nous, dans un avenir prochain la *renaissance professionnelle* qui s'ébauche et, avec elle, cette *résurrection économique* du Pays, dont nous venons de préciser l'élaboration future ? Nous le souhaitons passionnément parce que nous plaçons en elle notre plus grande espérance patriotique et sociale.

Quand la guerre aura passé sur le monde, avec sa grandeur tragique, les semences de la Paix devront germer sur notre sol français ; elles y grandiront, elles y fleuriront, elles y porteront de beaux fruits, sources puissantes de force et de beauté, sources fécondantes pour de splendides avenirs !

***

Parmi toutes, nous avons foi en l'étincelle qui ne cessa jamais de briller sous la cendre au cours des âges, nous avons confiance dans les *éléments professionnels*. A l'aube des reconstructions nationales, ils offrent à notre pensée un spectacle grandiose,

quelque chose comme la vision de ces champs de guerre où le laboureur a creusé ses sillons après la mitraille, jeté ses graines fécondes en contournant les tombes et où bientôt les superbes moissons et les fruits de la Vie recouvrent les œuvres de la Mort.

De même, pour hâter les récoltes prochaines, pour assurer à la Patrie, à la Démocratie et à la Liberté un radieux avenir, il importe de développer l'*activité économique*, de s'entourer des *compétences*, d'organiser les professions et d'assurer leur *représentation* dans la Cité. Nous avons essayé d'en préciser le sens et d'en décrire seulement les *modalités les plus urgentes*, car le penseur et l'homme d'Etat ne doivent jamais bâtir avec l'illusion de l'éternité, mais sous la perspective de l'*évolution* et du *progrès* en un perpétuel devenir.

« Toutes les questions humaines, disait Auguste Comte, envisagées sous un certain aspect pratique se réduisent nécessairement à de simples questions de temps ». Ainsi devons-nous concevoir le développement du povoir économique dans notre Patrie, comme chez tous les peuples dont les forces laborieuses aspirent aujourd'hui à réaliser un *idéal professionnel* de plus en plus élevé, selon une synthèse progressive toujours plus intime et plus large. Et c'est justement de cette évolution que nous croyons pouvoir espérer des institutions mieux comprises, mieux équilibrées et plus harmonieuses encore, car nous ne saurions affirmer que nos conceptions antérieures des rapports économiques et politiques seront rigoureusement juridiques à l'origine, ni qu'elles satisferont pleinement dès l'abord tous les principes

rigoureux du droit constitutionnel. Mais nous pensons surtout qu'elles auraient une réelle valeur pratique, qu'elles seraient l'*origine* d'une situation objective pleine d'avantages et de splendides promesses de développement ; c'est précisément par les progrès de cet état de droit que nous entrevoyons la réalisation d'un organisme et d'une constitution de plus en plus adaptés aux nécessités politiques et professionnelles, comme aussi aux exigences de l'*équilibre* et de l'*harmonie des pouvoirs*, — et qu'il nous semble apercevoir au-dessus de notre vieille terre française, sur les âmes et les choses, sur les travailleurs et les métiers, comme un magnifique lever du soleil !

Il nous paraît en effet que le développement à venir — après avoir institué les *fondements* de défense et de représentation professionnelles, précédemmment décrits, — s'acheminera, par une éducation et une autorité grandissantes des professionnels, vers l'établissement d'une *représentation professionnelle intégrale* : lorsque l'organisation des Métiers et du Travail sera complète, lorsque l'harmonie du capital et du salariat sera réalisée, lorsque les corps professionnels seront fortement constitués, la Démocratie pourra librement franchir une autre étape et créer un pouvoir économique plus puissant, avec un Sénat professionnel par exemple, en équilibre avec un pouvoir politique assaini, gardien des intérêts élevés et des idées généreuses. C'est, pour le monde des activités laborieuses, un rêve impressionnant ; c'est mieux encore une certitude de conquêtes séculaires. de rayonnement indéfini à travers les âges, c'est en quelque sorte la vision de

ce génie des Mille et une Nuits qui, délivré du vase étroit où il était enfermé depuis mille ans, grand t peu à peu jusqu'au ciel.

***

Par leurs conquêtes prochaines comme par cet épanouissement lointain, l'organisation et la représentation professionnelles, largement réalisées, créeraient un équilibre stable entre nos forces sociales et assureraient le développement normal de la Démocratie, tout en respectant cette *économie* des forces et du développement de l'Etat, si bien préconisée par notre éminent maître M. Maurice Hauriou, dans ses théories des équilibres et des harmonies du droit public (1). Elles permettraient une évolution progressive, toujours adaptée aux nécessités variables de l'avenir, sans verser dans les exagérations et les tendances révolutionnaires : elles réaliseraient une solution plus libérale et plus féconde que toutes les propositions collectivistes, parce qu'elles ne confisqueraient point comme elle la joie d'agir et de vivre, elles ne détruiraient point comme elles les initiatives du capital et les énergies du travail libre, à l'heure où les *besoins de la Patrie* et de son peuple amoindri par la guerre exigent qu'elles soient suscitées et développées.

Car ce serait folie de s'abandonner aux nébuleuses utopies du Marxisme ou de l'Etat-Providence, mises en honneur par les penseurs d'Outre-Rhin, dans une illusion d'irréalisable égalité. Celle-ci aurait sans doute l'avantage de satisfaire notre instinct de justice, notre générosité native, par la suppression des

(1) M. Maurice Hauriou, Principes de droit public.

inégalités sociales, philosophiquement incompatibles, semble-t-il, avec l'éminente dignité de la personne humaine, tant vantée par Kant et ses disciples. Cependant, au fond des choses, le nivellement social n'est point aussi désirable qu'il pourrait le paraître en théorie et l'égalité n'est point toute la justice. S'il est équitable d'assurer à tous l'existence, de procurer aux masses le bien-être indispensable, sans tenir compte des qualités professionnelles ou des talents intellectuels, il n'est point nécessaire ni souhaitable de garantir le superflu et la richesse au paresseux comme au travailleur, au bienfaiteur de l'humanité comme à l'indolent ou au parasite. Il n'y a pas seulement des inégalités naturelles, il y en a d'acquises et de justifiées par le labeur et le mérite, par les services rendus à la collectivité; il est indispensable qu'il subsiste des hommes supérieurs et privilégiés comme des esprits mieux doués; il est nécessaire des conserver des cîmes, des héros comme disait Carlyle — héros de la science, de l'industrie ou du commerce, du courage ou du travail, des lettres ou des arts —, riches des talents humains et des biens de la Terre, — non pas seulement pour la beauté du monde, mais pour son utilité, pour guider les Patries, accroître leur prospérité et leur grandeur, diriger leur progrès. Enfin il est surtout des inégalités de rang, des inégalités professionnelles que les systèmes communistes les plus rigoureux ne pourraient niveler, parce qu'elles sont commandées par la division du travail, la hiérarchie des métiers et des fonctions, du manœuvre à l'usinier, du tailleur de pierre au maçon ou à l'architecte : par là

se trouve démontrée l'inutilité des Révolutions sociales de l'avenir dont notre Démocratie doit réaliser l'économie en relevant la foule souffrante des déshérités de la vie, en favorisant les développements professionnels et l'épanouissement des activités *laborieuses*.

***

Ce n'est pas en effet, contre les riches que le cri de justice s'élève, c'est contre les oisifs. Saint Paul disait simplement : « Qui ne veut pas travailler, ne doit pas manger. » Ce fut le cri de Rousseau; c'est celui de nos contemporaines et ce sera celui de nos fils : « la Démocratie ne sera réalisée que, quand, dans une nuit du 4 août, elle aura obtenu l'abolition du privilège des paresseux: car voilà le scandale. Ne croyez pas que le peuple dispute, à l'homme laborieux, le fruit de son travail. Il sait que chaque peine mérite sa récompense. Il ne jalouse pas le vieillard qui, après de longues années de lutte, trouve le repos, le bien-être, la jouissance d'une retraite honorée au bout d'une existence utile..... C'est une ...... erreur infin ment naïve du socialisme que de vouloir faire, de l'Etat, l'héritier universel. Accaparer les fortunes au profit des fonctionnaires, c'est une des p us plaisantes survivances de cette vieille disposition étatiste et bureaucratique que l'Allemagne, où vécut Karl Marx, avait hérité indirectement de Louis XIV et de Napoléon. » (1). Ce qui importerait au contraire, ce serait, en développant sans cesse les

9) M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, XLII et XLIII.

fortunes privées, d'accroîtrc toujours davantage la *richesse nationale, par le Travail* qui, « satisfait de se continuer et de se survivre en tant que capital, obtiendrait, par le jeu des forces économiques, la place réelle qui lui appartient, — à la fois conservateur et initiateur. Il serait considéré, dès lors, comme le rouage principal et permanent de la société, l'arbre de couche qui reçoit la force et la distribue. Il deviendrait le véritable pivot de la Démocratie. Elle-même ne serait plus qu'une vaste entreprise où toutes les ressources physiques, intellectuelles et morales seraient soumises au règlement du labeur par une adhésion d'où le consentement unanime ferait bientôt disparaître toute contrainte » (1).

Cette acceptation joyeuse de la sainte loi du Travail doit permettre l'épanouissement le plus complet de la nature humaine, conquérante et ambitieuse, la réalisation la plus féconde et la plus heureuse de l'*harmonie vitale*.

***

Soyons donc pleins d'activité, pleins d'ardeur, pleins d'enthousiasme et de témérité même pour l'*action*, plus fiers et plus braves dans le *labenr*, car le monde qui s'élabore ne saurait tolérer la faiblesse, ni l'anémie sociales. Au troisième chant de la « Divine comédie », Dante demande à Virgile quelles sont, errantes devant les portes de l'Enfer, ces âmes « qui gémissent sous le ciel sans étoiles ». Et Virgile lui répond : « Ce sont les âmes de ceux qui viennent

(1 M. G. Hanotaux, la Démocratie et le Travail, XLV.

sur la terre sans vertu et sans vice. Le Ciel les rejette pour que sa splendeur n'en soit pas obscurcie; l'Enfer les repousse pour ne pas affaiblir son horreur. Le monde n'a pas gardé leur trace; la miséricorde et la justice les dédaignent. N'en parlons pas : regarde et passe ! » Les hommes qui construiront la Cité prochaine, la Patrie idéale de l'avenir n'auront rien de commun avec ces âmes médiocres; ils ne connaîtront qu'une pensée, qu'un but, qu'un idéal : l'ardent Travail des résurrections nationales et l'héroïsme de l'Action !

Par eux, que le gouvernement de la Démocratie devienne le *gouvernement du Travail* ! Qu'il honore le Travail, qu'il s'entoure de Travailleurs, qu'il les consulte et qu'il agisse de cœur et de pensée avec eux, à l'exemple de ces anciens Empereurs de Chine qui traçaient, chaque année, le premier sillon, pour rendre hommage aux occupations professionnelles de leurs sujets. *Ce n'est pas en effet la fatalité qui mène le monde, c'est l'activité et le labeur* !

De plus en plus, dans l'organisation de l'avenir cette vérité s'imposera. L'association sera la grande souveraine des métiers futurs, mais l'*association libre*, fondée sur le caractère français et sur les enseignements de l'histoire. Le *pouvoir politique* sera transformé, régénéré : au lieu de s'épuiser dans les champ des âpres compétitions démagogiques ou rétrogrades, il se trouvera appelé à collaborer plus activement à la prospérité du pays, à s'attacher, non plus aux intérêts locaux, mais aux grands intérêts généraux. Enfin par les collaborations et les puissances du *pouvoir professionnel*, la Nation se-

ra dirigée vers l'emploi plus pratique et plus judicieux de ses ressources en hommes et en choses. Que de forces gaspillées seront largement utilisées ? *L'activité économique* sera intensifiée par le discernement des aptitudes, la répartition des mérites dans les diverses professions, l'orientation rapide de la jeunesse vers les carrières utiles, *l'utilisation de toutes les compétences. Le suffrage universel sera* « *organisé* » et cessera d'être le régime du nombre — instable et anarchique lorsqu'il agit sans mesure et sans contrepoids. La *représentation* formera l'expression meilleure et plus complète de la volonté réfléchie des corps sociaux ; le syndicalisme aura sa place dans les institutions et ses griefs contre l'Etat moderne, ses revendications bruyantes s'évanouiront aux larges souffles de la justice sociale, La *législation professionnelle*, mieux étudiée, donnera satisfaction aux intéressés. La vie politique deviendra l'image de la vie sociale.

***

Ainsi sera réalisé le vieux proverbe espagnol, « Italia para nacer, Francia para vivir, Espana para morir » ! Il faut naître en Italie pour connaître la douceur toujours égale de son climat et la beauté toujours sereine de son ciel, pour enivrer son âme de cette limpide clarté qui embellit tout, les choses et les hommes, les souvenirs et les paysages. Il faut mourir en Espagne pour goûter la paix infinie de ses couvents et abriter, dans le rceueillement de ses cloîtres, une vieillesse pieuse, au seuil de l'Eternité où les âmes doivent s'épanouir un jour à cette autre

lumière d'une incomparable splendeur et d'une magnificence sublime :

Lux perpetua luceat eis !

Mais il fera surtout bon vivre en France dans ce renouveau professionnel, en ce printemps prochain dont les premiers bourgeons éclosent et les jeunes frondaisons murmurent d'allégresse, dont les sillons s'éveillent et les branches verdissent, après les heures sombres et les brumes maussades, sous la douce chaleur et les premiers scintillements des clartés renaissantes. Car, au delà des « Terres meurtries » par la guerre, dans cette aurore économique, pleine de sourires et de promesses, que dorent les premiers rayons du soleil levant, se découvrent déjà les lumineux rivages et les splendides horizons de ces « Terres promises » où le Monde

.... doit chanter dans l'or des moissons mûres,

aux heures radieuses de la Paix, avec l'Ode au Travail, —

L'hymme definitit des peuples rénovés,

— les Harmonies sublimes qui rendront aux hommes le désirde s'Aimer et la douceur de Vivre !

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE [1]

Ire Partie. — Fondements historiques

a) Ouvrages généraux

M. M. Rambaud, Histoire de la civilisation.
Lavisse, Histoire de France (Hachette, 1900 et sv.)
Lavisse et Rambaud, Histoire générale (Colin, 1893 et sv.)
Elisée Reclus, L'Homme et la Terre (Librairie universelle, 1905 et sv.)
Esmein, Histoire du droit français (Larose et Tenin, 8e édition, 1908).
Glasson Histoire du droit (Cotillon, 1904).
Viollet, Histoire du droit civil français (Larose et Tenin, 3e édition, 1905
E. Levasseur, Histoire des classes ouvrières en France (Rousseau 2e édition, 1901.
Lefèvre, Evolution historique des associations professionnelles.
Paul Pic, Traité de législation industrielle, — introduction historique (Rousseau, 3e édition, 1906).

b) Etudes particulières

1° ORIGINES

M. M. G. Ferrero, Des formations primitives du Travail (Revue scientifique, 14 Mai 1896).
Elie Reclus, Les Primitifs.
Ed. Tylor, La civilisation primitive.
Hahn, Demeter und Baubo.
Hermann Brunnhofer, Urgeschichte der Aryer in Vordet und Central-Asien.
Ihering, Les Indo-Européens avant l'histoire.
Sven-Hedin, Trois ans de luttes aux déserts d'Asie.
De Morgan, Histoire de l'Elam.
J. P. Peters, Nippur.

1 La bibliograghie complète des questions professionnelles ne saurait trouver place ici — Nous nous sommes bornés à citer qnelques ouvrages parmi les plus caractéristiques sur ces diverses matières.Les œuvres importantess ont précisées par l'indication dee éditeurs.

2° Antiquité

M. M. Maspero, Histoire ancienne des peuples de l'Orient.
Movers, Die Phœnizier.
Strabon, Géographie.
Hérodote, Histo res.
Guiraud, Etudes économiques sur l'antiquité (Hachette, 1905).
Ch. Diehl, Promenades archéologiques en Grèce.
Fustel de Coulanges, La Cité antique.
Croiset, Les Démocraties antiques (Flammarion).
Rodocanachi, Les corporations ouvrières à Rome (Picard, 1894).

3° Moyen-age

M. M. Fustel de Coulanges , Institutions de l'ancienne France.
Lehuéron, Histoire des institutions mérovingiennes.
Lehuéron, Histoire des institutions carolingiennes.
Luchaire, Histoire des institutions monarchiques sous les premiers Capétiens directs.
Luchaire, Les Communes françaises à l'époque des Capétiens directs.
A. Giry et A. Réville, l'Europe féodale.
Perrens, Etienne Marcel et le gouvernement de la bourgeoisie au XIVe siècle.
Perrens, Histoire de Florence.
H. Pirenne, Les anciennes démocraties des Pays-Bas (Flammarion)

4° Temps modernes

M. M. Hauser, Ouvriers du temps passé (Alcan, 1898).
Des Cilleuls, Histoire et régime de la grande industrie en France aux XVIIe et XVIIIe s. (Giard et Brière, 1898).
G. Martin, Les associations ouvrières au XVIIIe s. (Rousseau, 1900).
Martin Saint-Léon, Le Compagnonnage (Colin, 1901).
Mantoux, La révolution industrielle au XVIIIe s.
Montesquieu, Esprit des lois.
Morelly, Le Code de la Nature.
J. J. Rousseau, Œuvres diverses.
Mably, Doutes proposés aux philosophes économistes sur l'ordre naturel et essentiel des sociétés.

IIme Partie. — L'organisation contemporaine

a) Ouvrages généraux

M. M. Jean Hennessy, Discours et propositions de loi.
Jean Hennessy, Régions de France (Grès, 1916).
Maurice Hauriou, Droit administratif (Larose et Tenin, 8e édition, 1913).
Léon Polier, Les Forces de la France d'hier et de demain (Larose et Tenin, 1915).
Charles Benoist, La Crise de l'Etat moderne, l'organisation du travail (Plon).
André Liesse, Le Travail.

J. Paul-Boncour, Le Fédéralisme économiqne (Alcan, 2e édition, 190à).
G. Hanotaux, La Démocratie et le Travail (Flammarion).
Dr Gustave Le Bon, Pschologie politique (Flammarion).

b) **Etudes particulières**

1° En France avant la guerre

M. M. Esmein, Droit constitutionnel (Larose et Tenin, 5e édition 1909).
Mérignhac, Législation et économie coloniales.
L. de Seilhac, Syndicats ouvriers, fédérations, bourses du travail.
Marquis de Marcillac, Syndicats agricoles (Gabalda, 1913).
Agathon, Enquête sur les jeunes gens d'aujourd'hui (Plon, 1913)
R de Jouvenel, La République des Camarades (Grasset, 1914)
Maurice Ajam, La Crise du parti radical.
E. Faguet, Le Culte de l'Incompétence.
Paul Louis, Histoire du mouvement syndical en France au XIXe siècle.
Paul Louis, Le Syndicalisme contre l'Etat.
Rapports et documents de l' « Office national du Commerce extérieur ».

2° A l'étranger avant la guerre

M. M. E. Boutmy, Essai d'une psychologie politique du peuple anglais au XIXe siècle. (Colin).
P. Leroy-Beaulieu, Les nouvelles sociétés anglo-saxonnes (Colin)
L. Vigouroux, La Démocratie en Nouvelle-Zélande (Colin).
Prince de Bülow, La Politique allemande.
G.Blondel,L'essor industriel et commercial du peuple allemand.
G. Blondel. Les populations rurales de l'Allemagne et la crise agraire.
J. Huret, Berlin ; — Rhin et Westphalie; — De Hambourg aux Marches de Pologne; — Bavière et Saxe.
H. Hauser, Méthodes allemandes d'expansion économique.

3° Pendant la guerre

M. M. E. Herriot, Agir (Payot, 1917).
Max Hoschiller, Les dangers de la guerre économique.
G. Lachapelle, Nos finances pendant la guerre (Colin, 1916).
H. Wickham Steed, L'effort anglais (Colin, 1916).
H. Wickham Steed, L'Angleterre et la guerre (Colin, 1916).
G. Alexinsky, La Russie et la guerre (Colin, 1916).
Revue des sciences pures et appliquées. (N° du 15 Mai 1916).
L'Exportateur français.

IIIme Partie. — L'évolution future

a) **Ouvrages généraux.**

M. M. Paul Gaultier, L'Idéal moderne (Hachette, 1908).
Probus, La plus grande France (Colin, 1916).
Lysis, Vers la Démocratie nouvelle (Payot, 1916).

V. Cambon, Notre Avenir (Payot, 1916).
Briard d'Aunet, Après la guerre, — Pour remettre de l'ordre dans la Maison (Payot, 1916).
V. Boret, L'Offensive commerciale dans la bataille économique de demain.
J. Maitre, Les conditions du relèvement économique de la France.
Jean Grave, La Société future.
O. R. Tannenberg, La plus grande Allemagne. — Le Rêve allemand.
F. Naumann, Mitteleuropa.
J. Hennessy, Paul-Boncour, Léon Polier, Hanotaux, Ouvrages cités p us haut.

b) **Etudes particulières.**

1° ORGANISATION ET REPRÉSENTATION PROFESSIONELLES SPÉCIALES

M. M. Henri Lorin, L'Organisation professionnelle et le Code du travail.
E. Duthoit, Vers l'organisation professionnelle (Action populaire, 1910).
Favon, Organisation professionnelle.
G. Sorel, L'avenir socialiste des syndicats.
H. Lagardelle, L'évolution des syndicats ouvriers.
Durkheim, Division du travail social.
R. Jay, L'organisation du travail par les syndicats professionnels.
Laronze, De la représentation des intérêts collectifs des ouvrier s
Barthou, Syndicat obligatoire (Nouvelle Revue, Mars 1901).
Martin Saint-Léon, L'organisation professionnelle de l'Avenir.

2° ORGANISATION ET REPRÉSENTATION PROFESSIONNELLES GÉNÉRALES

M. M. Charles Benoist, La Crise de l'Etat moderne (l'organisationdn suffrage).
J. Hennessy, Œuvres citées.
La Tour-du-Pin, La Représentation professionnelle (Action populaire).
François, La représentation des intérêts dans les corps élus (Lyon, 1899).
E. Duthoit, Esquisse d'une organisation politique (brochure, 1904.)
Saint-Simon, L'Organisateur.
Journal « La Région ».

Vu, le Président,

H. Ebren.

Vu, le Doyen,

M. Hauriou

Vu et permis d'imprimer,

Toulouse, 10 *Mars* 1917.

Pour le Recteur,

Le Doyen délégué,

F. Dumas.